

# **FCPE HSBC EE HORIZON**

FCPE à 9 compartiments

Rapport annuel au 31 décembre 2021

## Sommaire

	Pages
<b>Consolidant : HSBC EE HORIZON</b>	<b>12</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>12</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>21</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>23</b>
Bilan Actif	27
Bilan Passif	28
Hors-Bilan	29
Comptes de Résultat	30
Règles et méthodes comptables	31

# FCPE HSBC EE HORIZON

<b>Compartiment : HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME</b>	<b>32</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>33</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>38</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>43</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>46</b>
Bilan Actif	47
Bilan Passif	48
Hors-Bilan	49
Comptes de Résultat	50
<b>Annexes</b>	<b>51</b>
Règles et méthodes comptables	52
Evolution de l'Actif Net	54
Souscriptions Rachats	55
Compléments d'information	56
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	63
Inventaire	64

# FCPE HSBC EE HORIZON

<b>Compartiment : HSBC EE HORIZON 2037-2039</b>	<b>65</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>66</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>71</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>77</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>80</b>
Bilan Actif	81
Bilan Passif	82
Hors-Bilan	83
Comptes de Résultat	84
<b>Annexes</b>	<b>85</b>
Règles et méthodes comptables	86
Evolution de l'Actif Net	89
Souscriptions Rachats	90
Compléments d'information	91
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	98
Inventaire	99

# FCPE HSBC EE HORIZON

<b>Compartiment : HSBC EE HORIZON 2034-2036</b>	<b>100</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>101</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>106</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>112</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>115</b>
Bilan Actif	116
Bilan Passif	117
Hors-Bilan	118
Comptes de Résultat	119
<b>Annexes</b>	<b>120</b>
Règles et méthodes comptables	121
Evolution de l'Actif Net	124
Souscriptions Rachats	125
Compléments d'information	126
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	133
Inventaire	134

# FCPE HSBC EE HORIZON

<b>Compartiment : HSBC EE HORIZON 2031-2033</b>	<b>135</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>136</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>141</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>147</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>150</b>
Bilan Actif	151
Bilan Passif	152
Hors-Bilan	153
Comptes de Résultat	154
<b>Annexes</b>	<b>155</b>
Règles et méthodes comptables	156
Evolution de l'Actif Net	159
Souscriptions Rachats	160
Compléments d'information	161
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	168
Inventaire	169

# FCPE HSBC EE HORIZON

<b>Compartiment : HSBC EE HORIZON 2028-2030</b>	<b>170</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>171</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>176</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>182</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>185</b>
Bilan Actif	186
Bilan Passif	187
Hors-Bilan	188
Comptes de Résultat	189
<b>Annexes</b>	<b>190</b>
Règles et méthodes comptables	191
Evolution de l'Actif Net	194
Souscriptions Rachats	195
Compléments d'information	196
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	203
Inventaire	204

# FCPE HSBC EE HORIZON

<b>Compartiment : HSBC EE HORIZON 2025-2027</b>	<b>205</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>206</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>211</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>217</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>220</b>
Bilan Actif	221
Bilan Passif	222
Hors-Bilan	223
Comptes de Résultat	224
<b>Annexes</b>	<b>225</b>
Règles et méthodes comptables	226
Evolution de l'Actif Net	229
Souscriptions Rachats	230
Compléments d'information	231
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	238
Inventaire	239

# FCPE HSBC EE HORIZON

<b>Compartiment : HSBC EE HORIZON 2022-2024</b>	<b>240</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>241</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>246</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>252</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>255</b>
Bilan Actif	256
Bilan Passif	257
Hors-Bilan	258
Comptes de Résultat	259
<b>Annexes</b>	<b>260</b>
Règles et méthodes comptables	261
Evolution de l'Actif Net	264
Souscriptions Rachats	265
Compléments d'information	266
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	273
Inventaire	274

# FCPE HSBC EE HORIZON

<b>Compartiment : HSBC EE HORIZON 2019-2021</b>	<b>275</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>276</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>281</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>286</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>289</b>
Bilan Actif	290
Bilan Passif	291
Hors-Bilan	292
Comptes de Résultat	293
<b>Annexes</b>	<b>294</b>
Règles et méthodes comptables	295
Evolution de l'Actif Net	298
Souscriptions Rachats	299
Compléments d'information	300
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	307
Inventaire	308

# FCPE HSBC EE HORIZON

<b>Compartiment : HSBC EE HORIZON MONETAIRE</b>	<b>309</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>310</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>315</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>321</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>324</b>
Bilan Actif	325
Bilan Passif	326
Hors-Bilan	327
Comptes de Résultat	328
<b>Annexes</b>	<b>329</b>
Règles et méthodes comptables	330
Evolution de l'Actif Net	334
Souscriptions Rachats	335
Compléments d'information	336
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	343
Inventaire	344
Rapport annuel de l'OPC Maître	345

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Le premier trimestre 2021 (T1) a marqué un tournant décisif en matière de politique budgétaire aux Etats-Unis. Dès janvier, la nouvelle administration a annoncé un troisième plan de soutien budgétaire (1 900 MM\$ ou 8.4% du PIB US), qui s'ajoute aux 900 MM\$ votés en décembre. Ce troisième plan budgétaire, adopté mi-mars, vise un soutien de la demande des ménages fragilisée par la crise pandémique : chèque supplémentaire de 1400 \$, hausse des allocations chômage supplémentaires et prolongation jusqu'à septembre. La nouvelle administration démocrate sous l'impulsion de Joe Biden, et de sa secrétaire au trésor, Janet Yellen (ex présidente de la Réserve fédérale américaine) vise des changements radicaux par rapport à l'administration précédente : lutte contre le réchauffement climatique, régulation financière, augmentation à venir de la fiscalité, rapprochement avec les pays alliés (entre autres, Europe et Japon), et participation aux négociations internationales. Dès février, un nouveau plan de relance, d'environ 2 200 MM\$ sur 8 ans, est déjà évoqué, autour des infrastructures, de la transition écologique, de la 5G et du capital humain (système de santé, éducation, dette étudiante, entre autres) qui serait compensé en partie par une hausse du taux d'impôt des entreprises (de 21% à 28%), et une imposition minimum sur les revenus à l'étranger des multinationales. Ce plan de relance de long terme, objet d'intenses négociations, sera probablement ajusté, et ne sera soumis au vote que durant l'automne. En parallèle des annonces budgétaires massives, les Etats-Unis voient leur situation pandémique s'améliorer rapidement, avec l'accélération du programme de vaccination, et la réouverture des hôtels et restaurants dans certains états, ce qui laisse entrevoir un fort rebond du PIB et de l'emploi américain dès le T1. Au-delà de ce rebond cyclique, un changement plus structurel semble s'amorcer dans l'après-crise, où les politiques publiques s'interposeraient dans le développement économique, sur la base d'enjeux climatiques, d'inégalités sociales, et d'indépendance technologique ou sanitaire. A contre-tendance des Etats-Unis, la situation pandémique se détériore dans les pays émergents, notamment en Inde et au Brésil, mais aussi dans l'Union européenne (UE). L'UE traverse une troisième vague pandémique, ce qui entraîne de nouvelles restrictions sanitaires. Le programme de vaccination a pris d'importants retards, en raison de difficultés logistiques, des incertitudes sur les risques et l'efficacité des vaccins, mais surtout à cause de délais inattendus sur l'approvisionnement, ce qui, au final, met en doute la politique sanitaire de l'UE. Fin mars, seulement 18% de la population de l'UE avait reçu une première dose (45% aux Etats-Unis, 53% au Royaume-Uni). Le rebond économique anticipé dès avril est donc reporté, et la saison touristique reste incertaine en raison de la montée en puissance des nouveaux variants. Dans ce contexte entre janvier et mars, les perspectives de croissance du PIB en 2021<sup>1</sup> ont été revues à la baisse : de 4.4% à 4.2% en zone euro. A l'inverse, la croissance du PIB américain est révisée en forte hausse, de 4.4% à 6.2% (et de 4.3% à 5.4% au Royaume-Uni). La Chine qui, depuis le début de la crise pandémique, était la locomotive de la croissance mondiale, semble avoir passé le relais aux Etats-Unis. Jusqu'à présent la situation économique de la Chine était plus avancée que dans le reste du monde : le PIB du pays a retrouvé son niveau d'avant crise dès le 3ième trimestre 2020. Les mesures de soutien budgétaire, aux montants inférieurs à ceux des pays développés, sont centrés non pas sur les ménages et la demande, mais sur les entreprises (baisse de la TVA dans les services, report de taxes, exemption de cotisations sociales, aides à l'exportation). Face aux niveaux d'endettements élevés des entreprises et des collectivités, le retrait des aides fiscales reste progressif, mais les autorités chinoises visent la réduction du soutien monétaire dans un objectif d'assainissement du système financier. Enfin, les relations internationales avec les Etats-Unis sont loin de se détendre, avec entre autres, les enjeux d'indépendance technologique et de protection des données, avec la nécessité de montée en gamme des chaînes de production.

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2021.

# FCPE HSBC EE HORIZON

Au second trimestre 2021 (T2), la campagne vaccinale s'est accélérée dans les pays développés, ce qui a permis l'assouplissement graduel des restrictions sanitaires, courant mars aux Etats-Unis, suivis par le Royaume-Uni (dès avril), puis la zone euro (courant mai). Le rebond économique des Etats-Unis a été amplifié par le troisième plan budgétaire de 1 900 MM\$ adopté en mars (environ 8% du PIB US), ce qui a contribué à alimenter les tensions sur les prix. L'inflation américaine, déjà attendue en hausse du fait des effets de base sur les prix de l'énergie, a surpris, avec une accélération de 2.6% a/a en mars, puis 4.2% en avril et 5.0% en mai, tirée par la vitesse du rebond de la demande, et les difficultés d'ajustements de l'offre domestique et mondiale. Ainsi, un tiers de la hausse de l'inflation en mai provenait d'une flambée des prix des voitures d'occasion et des transports aériens. Dans le même temps, les créations d'emplois ont déçu, avec une lenteur des recrutements, notamment du fait de la poursuite des aides budgétaires jusqu'à l'été (fermetures de crèches, et allocations chômage). La Réserve fédérale américaine (Fed) a estimé que la normalisation à venir du marché du travail (le taux de participation n'était que de 61.6% en mai, contre 63,4% début 2020) ne permettait pas un emballement prix-salaire, et donc un risque de dérapage inflationniste à moyen terme. Une accélération des créations d'emplois et des salaires conditionnerait la Fed à avancer sa normalisation monétaire. En juin, les prévisions médianes de la Fed tablaient sur deux remontées des taux directeurs en 2023, ce qui laisserait supposer une réduction de ses achats de titres en 2022, un scénario qui a semblé en ligne avec les attentes du marché. Cet environnement a donc amené le consensus des économistes<sup>2</sup> à réviser les prévisions de croissance de PIB et d'inflation pour 2021. Aux Etats-Unis, les prévisions de croissance sont passées de 6.2% à fin mars à 6.6% en juin (avec une inflation révisée de 2.3% à 3.5%). L'accélération de l'inflation était un thème majeur partout dans le monde, avec des révisions haussières ce trimestre. Au niveau mondial, les tensions sur les matières premières (pétrole, bois, cuivre), mais aussi sur les chaînes d'approvisionnement (pénurie de semi-conducteurs qui a ralenti la production de voitures neuves), ainsi que l'effet amplificateur du restockage ont contribué à la montée de l'inflation. Cependant, sans l'évidence de dérapage, les banquiers centraux ont, dans l'ensemble, confirmé le maintien de conditions de financement favorables, notamment en prévision des risques liés à la fin du soutien fiscal qui pourrait entraîner une montée du chômage et des faillites d'entreprises. Dans les pays émergents, en revanche, la reprise de la consommation était moins forte qu'en Europe ou aux Etats-Unis, du fait du déploiement moins rapide des vaccins, et de soutiens budgétaires limités. Cependant, l'accélération de l'inflation a nécessité un début de normalisation des politiques monétaires dans certains pays (Brésil, Mexique, Russie, Hongrie et République tchèque). Enfin, la Chine doit trouver un rythme d'expansion compatible avec de nouvelles contraintes réglementaires et un resserrement des conditions de crédit qui ont contribué à modérer la dynamique économique en Asie.

Au troisième trimestre 2021 (T3), la résurgence pandémique, le resserrement réglementaire en Chine et la poursuite des pressions inflationnistes ont pesé sur les perspectives économiques mondiales, révélant une fracture entre pays développés et émergents. Le PIB américain a bien retrouvé son niveau d'avant-crise (T4 2019) dès le second trimestre (T2), et l'Europe et le Japon étaient en bonne voie de rattrapage au troisième trimestre (T3). Ainsi avec un trimestre d'avance sur les économies développées, les Etats-Unis ont pu, dès l'été, arrêter les plans de soutien aux ménages. Le gouvernement américain a cependant fait adopter un nouveau plan d'infrastructures de 1 000 milliards USD durant l'été, ce qui a maintenu la confiance, en renforçant l'activité et la croissance potentielle. Reste un second volet de soutien fiscal d'environ 2 000 milliards USD toujours en négociation. Celui-ci porterait sur le social, l'éducation et le climat, et serait financé par un relèvement de l'impôt sur les sociétés à 28% ou 25% (contre 21% actuellement), ce qui rend difficile son adoption au Congrès. Face au redémarrage fort de la demande, l'ajustement de l'offre a été pourtant ralenti par les difficultés de recrutements. L'emploi aux Etats-Unis est ressorti inférieur aux attentes en août et septembre (inférieur de -3.3% à son niveau de février 2020), avec un taux de participation autour de 61.5%, en deçà du niveau d'avant-crise (63.4%). Du côté des économies émergentes, la lenteur des campagnes vaccinales, et l'accès à des vaccins moins efficaces ont contribué au développement de mutations virales, et à de nouvelles mesures de confinements, ce

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2021.

# FCPE HSBC EE HORIZON

qui a continué de perturber les chaînes de production. En Chine, l'émergence de nouveaux foyers pandémiques, les difficultés d'approvisionnement mais aussi l'intensification de la réglementation et des contraintes environnementales ont pesé sur les conditions financières domestiques, mais aussi sur l'industrie et le commerce international. Les nouvelles contraintes environnementales chinoises ont perturbé la production de charbon, et celle de l'acier, fortement dépendante de cette énergie, ce qui a entraîné des ruptures de stocks au niveau mondial. Dans ce contexte, l'OCDE a révisé à la baisse ses prévisions de croissance en 2021<sup>3</sup>, notamment aux Etats-Unis (de 6.9% à 6.0%). Face à l'intensification des contraintes sur l'offre du fait des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, les pressions inflationnistes ont persisté durant l'été : les prix à la production en Chine ont atteint un niveau record en août, en hausse de 9.5% en variation annuelle (a/a). L'inflation est restée soutenue aux Etats-Unis (5.3% a/a en août), et a fortement progressé en zone euro (de 1.9% a/a en juin à 3.4% a/a en septembre), et au Royaume-Uni (de 2.5% a/a en juin à 3.2% a/a en août). Dans les pays émergents, les dernières publications d'inflation ont bondi (a/a) : 10.3% au Brésil, 7.4% en Russie, 19.6% en Turquie, et 5.8% en Pologne. Face aux pressions inflationnistes et un faible ancrage des anticipations d'inflation, les banquiers centraux ont rapidement renforcé les hausses de taux, notamment en Europe de l'est (Hongrie, Pologne, République tchèque et Russie), et en Amérique latine (Brésil, Pérou, Colombie, Chili). Dans les économies développées, les banquiers centraux ont signalé la fin des mesures de crise, mais de façon prudente et graduelle afin de ne pas peser sur l'investissement, la consommation et la reprise de l'emploi. La Réserve fédérale américaine (Fed) a attendu fin août pour signaler qu'elle ralentirait probablement ses achats de titres (« tapering ») dès novembre. Selon les dernières prévisions médianes des taux directeurs de la Fed, le rythme de normalisation monétaire s'inscrirait sur une hausse de 25pb fin 2022, puis trois hausses en 2023. Au Royaume-Uni, les tensions sur le marché du travail avec des dynamiques de salaires significatives du fait des frictions liées au Brexit, la Banque d'Angleterre a évoqué un relèvement de taux, probablement dès l'an prochain. Enfin la Banque Centrale Européenne (BCE) s'est également positionnée en faveur d'une sortie des mesures de crise, mais beaucoup plus graduelle du fait d'une inflation qui pourrait se modérer en dessous de 2% mi 2022 en raison de la faiblesse de la dynamique salariale.

Au dernier trimestre 2021 (T4), les inquiétudes sur l'inflation l'ont emporté sur les risques liés à la nouvelle vague pandémique du variant Omicron. L'inflation a en effet continué d'accélérer dans un contexte de flambée des prix du gaz naturel et d'une forte reprise économique. Aux Etats-Unis, l'inflation (en variation annuelle a/a) a atteint 6.8% en novembre. L'inflation a également bondi en zone euro, à 4.9% en novembre, (un nouveau record historique depuis la création de l'euro), essentiellement tirée par les prix de l'énergie, avec des disparités au sein de la région : 6.0% en Allemagne, 3.4% en France, 3.9% en Italie et 5.5% en Espagne, du fait des différentes réglementations et structures des marchés domestiques face à la flambée du prix du gaz naturel en Europe. Après plusieurs mois de surprises à la hausse, il est devenu évident que l'accélération de l'inflation ne provenait pas seulement d'un déséquilibre de l'offre et la demande lié aux périodes de restrictions sanitaires. Aux Etats-Unis, la dynamique de la demande s'est confirmée au cours du T4, avec de solides indicateurs en novembre : taux de chômage à 4.2% se rapprochant du niveau d'avant-crise (3.5%), hausse de salaires (à +4.8% a/a, contre 2.4% a/a en moyenne entre 2010 et 2019), augmentation des prix des logements (+13.9% a/a contre 4.6% a/a entre 2010 et 2019), enfin fortes dépenses réelles des ménages (+7.4% a/a contre 2.2% a/a entre 2010 et 2019). Du côté de l'offre, la situation s'est légèrement améliorée sur les chaînes de production à l'automne, mais la propagation du variant Omicron et les restrictions sanitaires pourraient à nouveau entraîner de nouvelles perturbations et un report de la demande sur les biens au détriment des services. Enfin la contrainte climatique, en visant l'élimination du charbon et du pétrole, pourrait peser de manière plus persistante que prévu initialement sur l'inflation, avec des hausses des prix du carbone et des énergies de substitution. L'envolée récente des prix du gaz a aussi mis en évidence la plus grande dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des approvisionnements russes, mais aussi vis-à-vis des enjeux géopolitiques. Au final, ce sont les risques inflationnistes plutôt que déflationnistes qui l'ont donc emporté. En effet, la vague Omicron, bien que plus contagieuse, semblerait moins

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2021.

# FCPE HSBC EE HORIZON

dangereuse que les variants précédents. Malgré de nouvelles restrictions de mobilité, mais grâce aux reprises des campagnes vaccinales et à l'extension des soutiens aux secteurs pénalisés, l'impact sur l'activité économique des pays développés devrait être limité selon le consensus des économistes. Aux Etats-Unis et en Europe, la croissance économique devrait se poursuivre, supérieure à la tendance historique du fait d'une accélération de l'investissement, des soutiens budgétaires ciblés, et de l'excès d'épargne disponible, même si le premier trimestre 2022 risque d'être pénalisé par des contraintes sanitaires. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB<sup>4</sup> est attendue à 3.9% en 2022 (contre 5.6% en 2021 et 2.3% en moyenne 2010-2019). En zone euro, celle-ci est estimée à 4.2% en 2022 (contre 5.1% en 2021 et 1.4% en moyenne 2010-2019). Au Japon, la maîtrise de la pandémie et un plan budgétaire massif devraient soutenir la croissance, attendue à 2.9% en 2022<sup>4</sup> (contre 1.8% en 2021 et 1.2% en moyenne 2010-2019). Dans les pays émergents, l'arrivée du nouveau variant, la moindre couverture vaccinale, l'envolée de l'inflation et les resserrements monétaires risquent d'affecter plus durablement la croissance économique, et notamment en Chine avec une stratégie « zéro Covid » et une efficacité plus faible des vaccins. Les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et les régulations mises en place par le gouvernement chinois (immobilier, éducation ou environnement) ont ralenti la croissance au T3 (4.9% a/a contre 7.9% au T2). Les autorités ont néanmoins pris certaines mesures pour stabiliser la croissance du PIB qui est anticipée à 5.2% en 2022 et 5.3% en 2023<sup>4</sup> (contre 8.0% en 2021 et 7.7% en moyenne depuis 2010). En Amérique latine et en Europe de l'est où l'ancrage des anticipations d'inflation est moins solide que dans les économies développées et asiatiques, l'inflation a continué d'accélérer à un rythme soutenu, ce qui a entraîné d'importants resserrements monétaires. En Pologne et en Russie, l'inflation en novembre a atteint 7.8% et 8.4% respectivement. L'inflation a également bondi à 7.4% au Mexique et 10.7% au Brésil. Enfin en Asie dans l'ensemble, l'inflation a moins progressé (à 2.3% en Chine ; 3.7% en Corée du sud), voire est restée contenue (autour de 5.0% en Inde, et inférieure à 2% en Indonésie), ce qui a permis des stratégies monétaires plus ciblées et graduées que dans les autres régions émergentes.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2021 (T1), les soutiens budgétaires massifs et la rapide progression de la campagne vaccinale aux Etats-Unis, mais aussi l'efficacité du contrôle de la pandémie en Israël grâce aux vaccins, ont entraîné un regain de confiance généralisé sur les marchés financiers. Avec le renforcement des perspectives de croissance économique, les prix du baril de pétrole (Brent) et du cuivre ont augmenté, respectivement, de 23% en variation trimestrielle (t/t), et de 13% t/t au T1. La montée des prix des matières premières a ainsi contribué à une révision à la hausse des perspectives d'inflation, d'autant plus que le Réserve fédérale américaine (Fed) a confirmé le maintien d'une politique monétaire accommodante, en ligne avec son ajustement de stratégie réalisé depuis l'été 2020. La stratégie de la Fed vise en effet à ne pas remonter ses taux directeurs tant que les dynamiques d'inflation et d'emploi ne sont pas durablement améliorées. Les marchés mondiaux se sont donc brutalement ajustés à la réalité de cette politique reflationniste américaine. Le bond des taux 10 ans des Treasuries américains (+83pb à 1.74%) s'est accompagné d'une forte pentification de la courbe des taux (le rendement 2 ans US n'a gagné que 3pb à 0.16%), mais aussi d'une hausse des taux réels et des points morts d'inflation. Ces mouvements ont donc traduit un changement de la distribution des risques sur l'inflation US, avec l'intégration, ce qui est nouveau, d'un risque éventuel de « surchauffe » de l'économie américaine. Dans le sillage des taux Treasuries US, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont augmenté partout : +65pb à 0.85% au Royaume-Uni, +28pb à -0.29% en Allemagne, ou +29pb à -0.05% en France. Cependant en zone euro, la hausse des rendements souverains s'est accompagnée d'une baisse des taux réels, et d'une montée des points morts d'inflation. Face au risque de resserrement prématuré des conditions financières propagé par l'envolée des taux américains, les banques centrales ont dû réagir. Ainsi, la Banque Centrale européenne (BCE) a accéléré ses achats d'obligations, et cela jusqu'en juin. Dans les pays émergents, la remontée des rendements souverains a été très forte, du

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2021.

# FCPE HSBC EE HORIZON

fait des risques de dérapages inflationnistes, sur fonds de dépréciation des devises et de rebond des prix du pétrole. Ainsi, les banques centrales au Brésil, en Russie, et Turquie ont dû augmenter leurs taux directeurs, et la banque centrale du Mexique a renoncé à sa trajectoire d'assouplissement monétaire. La correction forte et soudaine des obligations souveraines a, au global, entraîné un positionnement sur les marchés d'actifs risqués (ou « reflation trade »), au détriment des valeurs refuges, avec les chutes du yen (-6.7% en variation trimestrielle (t/t) au T1), du franc suisse (-6.2% t/t), ou encore du prix de l'or (-10% t/t). Les bourses mondiales (MSCI\* world en devises locales) ont gagné 6% t/t au T1, avec une légère surperformance des marchés en retard par rapport aux Etats-Unis depuis la crise pandémique, notamment zone euro et Japon (indices MSCI\* +9% t/t). Les bourses des pays exposés aux matières premières ont également relativement bien progressé : indices MSCI\* au Mexique (+7% t/t), Russie (+7% t/t) et Afrique du sud (+13% t/t). Les secteurs profitant de la pentification de la courbe des taux (banques) ou du rebond cyclique de l'économie ont été favorisés, alors que les entreprises sensibles au niveau des taux d'intérêt ont sous-performé, notamment la technologie. Sur les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, les segments les plus risqués (High Yield HY)<sup>5</sup> ont vu un resserrement significatif des écarts de taux (« spreads ») aux niveaux d'avant-crise pandémique. Enfin, les spreads des segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>6</sup> se sont légèrement resserrés, toujours sur des niveaux déjà très bas depuis fin novembre.

Au second trimestre 2021 (T2), les bourses mondiales ont continué sur leur lancée (MSCI\* World +7.2%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* +7.7% t/t) comparés aux pays émergents (MSCI\* EM +3.9% t/t). La politique de reflation de la Réserve fédérale américaine (Fed) (i.e. maintenir des taux bas pendant un certain temps afin de favoriser une remontée des anticipations d'inflation), mais aussi les surprises haussières sur les résultats des entreprises ont été particulièrement favorables à la classe d'actifs. Les succès des campagnes de vaccination, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, puis en zone euro, ont permis la réouverture progressive des secteurs touchés par les contraintes sanitaires. La bourse américaine (MSCI\* +8.9% t/t) a bénéficié d'une représentation sectorielle relativement équilibrée en valeurs de croissance (telles que les technologiques), et les titres « value » ou sous-évaluées (par exemple banque, énergie ou automobile). Les marchés actions aux Etats-Unis ont devancé ceux de la zone euro (MSCI\* +6.2% t/t), du Royaume-Uni (MSCI\* +5.8% t/t), et surtout du Japon (MSCI\* +0.2% t/t en raison des inquiétudes liées à une nouvelle vague de contaminations). Les bourses des pays émergents ont enregistré un certain rattrapage, avec l'Europe de l'est, notamment tirée par la Russie (MSCI\* +11.1% t/t) et l'Amérique latine, portée par le Brésil (MSCI\* +9.3% t/t) et le Mexique (MSCI\* +6.3% t/t). En revanche, les hausses des bourses asiatiques étaient plus modérées, notamment la Chine (MSCI\* +2.1% t/t) qui fait face à des politiques de resserrement réglementaire et monétaire. Le rebond de la demande de services a bénéficié aux marchés des matières premières, notamment le pétrole (WTI +24.2% t/t à 73.5\$/baril) et le cuivre (+6.7% t/t). Du côté des taux de change au T2, à noter le recul de l'indice du dollar US (indice DXY USD<sup>7</sup> -0.9% t/t). L'euro a gagné 1.1% t/t face au dollar US, à 1.19. Les devises émergentes contre dollar US ont évolué de façon assez homogène dans l'ensemble, de +1.5% t/t à +3.5% t/t pour le renminbi chinois, le rouble russe, le peso mexicain, ou le rand sud-africain, malgré quelques exceptions, telles que le real brésilien (+16.2% t/t), la roupie indienne (-1.6% t/t), et la lire turque (-5.2% t/t). Sur les marchés des obligations souveraines, les mouvements disparates ont reflété les retournements des anticipations de marchés quant aux politiques des banques centrales. Ainsi au T2, les taux 10 ans ont chuté aux Etats-Unis (-27.2pb à 1.47%), au Royaume-Uni (-12.9pb à 0.72%), et au Japon (-3.7pb à 0.06%). Ce revirement de tendance au T2 faisait suite à la forte hausse des rendements 10 ans des treasuries US au T1 (+83pb à 1.74%), en raison de brusques rééquilibrages de portefeuilles liés à la sortie de crise, et à la politique reflationniste des Etats-Unis (notamment

<sup>5</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>6</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

<sup>7</sup> L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

# FCPE HSBC EE HORIZON

l'adoption d'un troisième soutien budgétaire massif). Malgré des surprises à la hausse sur l'inflation américaine au T2 (5.0% a/a en mai), les détails de la publication ont conforté l'idée d'une poussée temporaire de l'inflation. De plus, les chiffres décevants de l'emploi aux Etats-Unis n'ont pas permis d'envisager une surchauffe de l'économie américaine qui puisse contraindre la Fed à resserrer sa politique monétaire rapidement. La normalisation monétaire devrait être lente et graduelle, avec un ralentissement du programme d'achats, i.e. « tapering » en 2022, et une remontée des taux directeurs en 2023. En zone euro en revanche, les rendements 10 ans avaient augmenté moins fortement au T1 du fait d'une nouvelle vague pandémique dans la région et du retard de la campagne vaccinale. Les rendements obligataires ont donc continué de monter au T2, au fur et à mesure que la sortie de crise se précisait avec l'amélioration de la logistique vaccinale. De plus, les incertitudes sur les modalités de la fin des achats de la Banque centrale européenne (BCE), mais aussi les déficits publics élevés des gouvernements ont alimenté les positions vendeuses sur les titres de dette souveraine. Dans ce contexte, le taux 10 ans du Bund allemand a gagné +8pbs à -0.21% au T2, avec un élargissement des écarts de rendements des obligations des pays « cœur » (France, Belgique), et périphériques (Italie, Espagne, Portugal). Seule la Grèce a vu son taux 10 ans baisser, grâce au soutien des achats de la BCE. Sur les marchés des dettes souveraines des économies émergentes, les banques centrales au Brésil, Mexique, Russie, Hongrie, et République Tchèque ont commencé à remonter leurs taux directeurs en vue de contrôler l'inflation, ce qui a entraîné des hausses des rendements obligataires dans ces pays. A l'inverse, leurs équivalents en Afrique du sud et Turquie ont baissé du fait des moindres risques d'un resserrement prématuré de la Fed. La perspective d'une normalisation monétaire lente et graduelle en sortie de crise s'est révélée plutôt favorable aux marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, et particulièrement sur les segments les plus risqués.

Au troisième trimestre (T3) 2021, les inquiétudes sur la poursuite de la croissance mondiale ont stoppé la progression des bourses (indice MSCI\* World -0.3% en variation trimestrielle (t/t). Le tour de vis réglementaire en Chine a précipité la chute des actions chinoises (indice MSCI\* -18% t/t), avec des impacts sur la bourse de Corée du sud (MSCI\* -13.2% t/t), et dans une moindre mesure à Taiwan (MSCI\* -2.1% t/t). Le resserrement réglementaire en Chine s'est accentué dans le but d'améliorer la stabilité financière, de respecter les engagements climatiques, et d'enrayer les inégalités sociales et de revenus, ce qui a fragilisé les secteurs de l'éducation, de l'immobilier mais aussi de la technologie. Face à la chute des marchés chinois, les bourses aux Etats-Unis (MSCI\* +0.4% t/t au T3) et en Europe (Euro Stoxx 600 +0.4% t/t au T3) ont relativement bien résisté, notamment grâce aux rattrapages des secteurs liés aux services. La perspective d'une fin des soutiens des banques centrales a entraîné une sous-performance des marchés obligataires, notamment suite au discours du 27 août à Jackson Hole, où le président de la Fed, M. Powell, a signalé l'approche du « tapering ». Les marchés du crédit aux entreprises ont été pénalisés, notamment le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont fortement monté en septembre, après des points bas en août du fait des inquiétudes pandémiques. C'est au Royaume-Uni que la hausse des rendements 10 ans a été la plus forte au T3, avec +31pb à 1.02%. Le rendement 10 ans du bund allemand s'est inscrit à -0.20% fin septembre (+1bp au T3) après -0.50% début août. Aux Etats-Unis, le rendement Treasuries à 10 ans a aussi peu varié au T3 (+1.9pb à 1.49%), malgré un point bas à 1.17% début août. Sur les places émergentes, les obligations ont fortement sous-performé en raison des resserrements monétaires rapides des banques centrales, notamment en Europe de l'est et en Amérique latine. En Asie, les marchés obligataires ont bien résisté. Face aux risques systémiques liés à la possible faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités chinoises ont temporisé, via quelques mesures d'assouplissement ciblé, notamment des injections de liquidité. Sur le front des devises au T3, le dollar US s'est inscrit en hausse face à l'ensemble des devises de ses partenaires (+1.9% t/t sur l'indice DXY USD<sup>5</sup>). Avec la perspective d'une normalisation de la Fed plus rapide comparé à la BCE, l'euro s'est déprécié de -2.3% t/t contre le dollar US (à 1.16 fin septembre). Sur les marchés émergents, les divergences de politiques monétaires, les différentiels de taux ainsi que les risques liés aux pressions inflationnistes ont marqué les évolutions des devises. Le renminbi chinois ou la roupie indienne ont bien résisté ce trimestre. En revanche, la lire turque, le rand sud-

# FCPE HSBC EE HORIZON

africain et le real brésilien ont perdu -2.9% t/t, -5.2% t/t et -8.9% t/t face au dollar US respectivement. La Banque de Turquie a en effet surpris les marchés en réduisant son taux directeur de -100pb à 18.0%, malgré une inflation proche de 19%. Sur les marchés de matières premières, le prix du gaz naturel s'est envolé (+48% t/t), et celui du pétrole a suivi dans une moindre ampleur (Brent +4.5% t/t). Une combinaison de facteurs a contribué à ces évolutions des prix de l'énergie : fort rattrapage de la demande en Europe, modération des exportations de gaz en provenance de Russie, faiblesse des stocks mondiaux à l'approche de l'hiver, nouvelles réglementations climatiques qui pénalisent le charbon en faveur de sources alternatives, notamment le gaz, enfin l'absence d'un nouvel accord des pays producteurs de pétrole (OPEP+) en vue de relever l'offre sur les marchés mondiaux.

Au quatrième trimestre (T4) 2021, les risques de persistance de l'inflation ont poussé les banquiers centraux à normaliser leur politique monétaire plus rapidement que prévu initialement. Ce revirement s'est précipité au cours des derniers mois, notamment en Amérique latine et Europe de l'est où les taux officiels ont été relevés brusquement. En revanche, en Chine, face à la faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités ont dû contenir les impacts systémiques, en réintroduisant quelques mesures ciblées d'assouplissement du crédit. Dans les pays développés, la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque d'Angleterre (BoE), la Banque Centrale Européenne (BCE), mais aussi les banques centrales de Norvège, Nouvelle-Zélande et du Canada ont annoncé la fin de leurs politiques exceptionnellement accommodantes, tout en restant vigilantes à ne pas freiner la croissance économique. La Fed a malgré tout avancé la fin de son programme d'achats nets de titres de juin 2022 à mars 2022, mais a aligné son orientation de taux (ou « guidance ») sur les anticipations de marché, soient trois hausses de 25pb en 2022. La « guidance » de la Fed à horizon de 2024 table sur des taux directeurs à 2.0%/2.25%, soit un niveau inférieur au taux d'équilibre de long terme (estimé à 2.5%), ce qui, au final, montrerait que la politique monétaire ne devrait pas pénaliser l'activité économique. La BCE a confirmé que les achats nets de titres de son plan d'urgence pandémique (PEPP) s'arrêteraient fin mars 2022, avec une réduction du rythme d'achats au T1, et un allongement de la période de réinvestissements jusqu'à au moins fin 2024. Enfin seule la BoE a surpris les attentes du marché, avec une hausse de son taux directeur plus rapide que prévu en décembre, de 0.10% à 0.25%. Dans ce contexte, les marchés boursiers ont plutôt mieux réagi dans les pays développés (indice MSCI\* DM +8.2% en variation trimestrielle t/t ; +24.7% en variation annuelle a/a) que dans les pays émergents (MSCI\* EM -0.8% t/t et +0.1% a/a). Les places en Chine ont nettement sous-performé le reste du monde (MSCI\* Chine -6.2% t/t ; -21.6% a/a), ainsi qu'au Brésil (-4.3% t/t ; -11.2% a/a). La bourse américaine a poursuivi son avancée au T4 (MSCI\* US +10.1% t/t, soit +27.0% a/a), suivie par la zone euro (MSCI\* Eurozone +5.7% t/t ; +22.9% a/a), et le Royaume-Uni (MSCI\* UK +5.2% t/t et +19.6% a/a). Sur les marchés de devises, le dollar US (USD) s'est apprécié face aux devises de ses partenaires (indice DXY USD<sup>5</sup>+1.5% t/t et +6.4% a/a). Les devises des économies émergentes ont évolué en ordre dispersé, en raison des réponses des banques centrales plus ou moins fortes face aux tensions inflationnistes (renminbi chinois +1.2% t/t ; real brésilien -2.9% t/t contre USD). La livre britannique a gagné 2.2% t/t contre USD au T4 (+6.4% a/a), tandis que l'euro a chuté (-1.8% t/t ; -6.9% a/a), mais aussi le yen (-3.3% t/t ; -10.2% a/a). Face aux revirements des banques centrales, les marchés obligataires se sont dégradés, notamment dans les pays émergents. Sur la dette souveraine, les revirements monétaires ont entraîné un aplatissement des courbes de taux 2-10 ans avec des rendements 2 ans en forte hausse au T4 : +46pb à 0.73% aux Etats-Unis et +28pb à 0.69% au Royaume-Uni, face à des rendements 10 ans bien moins tendus (+2.3pb à 1.51% aux Etats-Unis ; -5.1pb à 0.97% au Royaume-Uni). En Europe, les marchés obligataires étaient très volatils, entre risques pandémiques et tensions inflationnistes. Le rendement 10 ans du Bund allemand a évolué entre -0.39% et -0.09%, pour terminer à -0.18% fin décembre (+2.2pb t/t ; +39.2pb sur un an). L'arrêt du plan pandémique de la BCE a entraîné une hausse des rendements 10 ans des obligations de la périphérie : en Italie +31.4pb à 1.17%, Espagne +10.6pb à 0.57%, Portugal +11pb à 0.47% et Grèce +46pb à 1.34%. Sur les marchés de crédit, les écarts de taux (« spreads ») ont enregistré des mouvements contrastés au T4, avec une forte hausse en Europe. Sur un an, les segments des obligations les

# FCPE HSBC EE HORIZON

plus risquées (High Yield HY)<sup>8</sup> aux Etats-Unis et en Europe ont cependant surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>9</sup> qui sont affectés par les réductions des plans d'achats des banques centrales. Enfin dans un contexte de reprise de la demande globale, les marchés de matières premières sont sortis gagnants cette année : baril Brent +55% a/a à 77.8 USD ; cuivre +25% a/a ; blé +20% a/a, et surtout flambée du gaz naturel en Europe +549% a/a. Seul l'or a terminé l'année en baisse (-3.6% a/a), malgré une remontée au T4 (+4.1% t/t) suite aux incertitudes liés au variant Omicron.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.  
Source : données Bloomberg au 31/12/2021.

## Information relative aux éléments de rémunération dans le cadre de la Directive 2011/61/UE

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [http:// www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

<sup>8</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>9</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

# FCPE HSBC EE HORIZON

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2021

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2021 représentent une population de 313 personnes en moyenne sur l'année avec 308 personnes à fin 2021. A fin décembre 2021, 40 personnes étaient identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions support.

AMFR	2021				Total €
	Rémunération fixe versée en 2021	Rémunération variable versée en mars 2021 (au titre de la performance 2020) + rémunérations variables différées acquises en 2021	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés In et succursales (hors détachés out).	27 849 003	9 076 982	7 846 096	1 230 886	36 925 985
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs) **	6 387 824	3 970 914	2 997 328	973 586	10 359 628
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs) **	2 140 781	1 155 065	854 382	301 001	3 396 024

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2021 ainsi que le cash différé indexé payé en 2021.

(\*\*) Prend en compte 2 personnes mises à disposition au prorata du temps de présence.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2021 par les collaborateurs.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable en application notamment des dispositions du Code Monétaire et Financier («COMOFI»). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

## Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds Commun de Placement d'Entreprise HSBC EE HORIZON**

Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC EE HORIZON constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 19/10/2022 19:57:21

*Associée*

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>64 514 130,65</b>	<b>51 392 449,50</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>38 467 537,17</b>	<b>32 906 894,85</b>
<b>Instrument financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négoiables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>26 046 593,48</b>	<b>18 485 554,65</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	26 046 593,48	18 485 554,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instrument financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>190,16</b>	<b>10 699,93</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	190,16	10 699,93
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>227 292,62</b>	<b>229 326,35</b>
Liquidités	227 292,62	229 326,35
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>64 741 613,43</b>	<b>51 632 475,78</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	64 223 709,02	51 827 972,69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	953 977,21	117 197,16
Résultat de l'exercice (a,b)	-495 098,77	-367 895,87
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>64 682 587,46</b>	<b>51 577 273,98</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>58 394,71</b>	<b>51 714,48</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	58 394,71	51 714,48
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>631,26</b>	<b>3 487,32</b>
Concours bancaires courants	631,26	3 487,32
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>64 741 613,43</b>	<b>51 632 475,78</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 694,84	2 211,55
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 694,84</b>	<b>2 211,55</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-1 694,84</b>	<b>-2 211,55</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	474 194,55	330 739,51
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-475 889,39</b>	<b>-332 951,06</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-19 209,38	-34 944,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-495 098,77</b>	<b>-367 895,87</b>

## Règles et méthodes comptables

HSBC EE HORIZON, est composé de 9 compartiments.

### Compartiments de l'OPC :

- HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME
- HSBC EE HORIZON 2037-2039
- HSBC EE HORIZON 2034-2036
- HSBC EE HORIZON 2031-2033
- HSBC EE HORIZON 2028-2030
- HSBC EE HORIZON 2025-2027
- HSBC EE HORIZON 2022-2024
- HSBC EE HORIZON 2019-2021
- HSBC EE HORIZON MONETAIRE

### Devises de référence des compartiments :

- HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME : Euro
- HSBC EE HORIZON 2037-2039 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2034-2036 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2031-2033: Euro
- HSBC EE HORIZON 2028-2030 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2025-2027 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2022-2024 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2019-2021 : Euro
- HSBC EE HORIZON MONETAIRE : Euro

### Devise d'agrégation :

La devise, dans laquelle les documents de synthèse des compartiments de l'OPC ont été agrégés, est l'euro.

### Méthodes de conversion des devises retenues pour l'agrégation des comptes :

Les comptes, dont la devise de référence n'est pas l'euro, ont été convertis avec les cours des devises au jour de l'évaluation.

### Méthode d'agrégation des comptes :

En l'absence d'opérations réciproques, les comptes consolidés résultent d'une simple agrégation des comptes individuels de chaque compartiment.

Ainsi, les comptes de même nature ont été cumulés les uns avec les autres.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19 :

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

# **FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME**

**Compartiment :**

**HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME**

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME** est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF : 990000107489

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions Internationales
- L'objectif de gestion du Compartiment est de réaliser, sur sa durée de placement recommandée, une performance comparable aux marchés d'actions internationaux représentés par l'indicateur de référence composé de 50% d'actions monde y compris pays émergents hors zone euro et de 50% d'actions de la zone euro. L'indicateur de référence du Compartiment est l'indice composite suivant : 50% MSCI Emu (NR) + 50% MSCI AC World ex Emu (NR). Le Compartiment est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du Compartiment est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- Le Compartiment appartient au profil d'investissement « équilibré horizon retraite », tel que défini par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite, compte tenu du transfert automatique des avoirs des porteurs de parts du Compartiment dont l'horizon de placement retenu (ou à défaut l'échéance de sortie du plan) est devenu inférieur à 22 ans sur un compartiment millésimé du FCPE HSBC EE HORIZON.
- La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à investir dans les OPCVM, Fonds d'investissement à vocation générale et fonds d'investissement du Groupe HSBC correspondant à l'univers cible du Compartiment. La stratégie d'investissement mise en œuvre se décompose en deux phases successives : le gérant détermine dans un premier temps l'allocation stratégique puis procède dans un second temps à l'investissement dans les fonds du Groupe HSBC. L'allocation stratégique sera revue annuellement. A compter du 4 janvier 2016, le Compartiment est investi directement ou indirectement en litres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net. A compter du 1er octobre 2019, ce taux a été porté à 10% en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite.
- Le Compartiment est exposé sur les marchés d'actions internationaux (jusqu'à 100% de son actif) et sur les marchés de taux internationaux (à titre accessoire).
- L'exposition aux marchés d'actions s'effectue au travers des valeurs de grandes, moyennes et petites capitalisations. Cette exposition est

limitée à 15% maximum de l'actif concernant les petites capitalisations.

- Le Compartiment est exposé aux marchés émergents dans la limite de 20% de l'actif.
- Les investissements en actions et produits de taux seront effectués indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européens éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de Fonds d'investissement éligibles aux FCPE répondant aux quatre critères du code monétaire et financier (R.214-13).
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 22 ans.

Lorsque l'horizon de placement retenu (ou à défaut l'échéance de sortie du plan) devient inférieur à 22 ans et que le compartiment correspondant à cet horizon (ou cette échéance) est créé, les avoirs des porteurs de parts concernés seront automatiquement transférés, sans frais, du compartiment HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME vers ce nouveau compartiment dans un délai maximum d'un an suivant sa création.

Exemple : pour un horizon de placement retenu par le porteur de parts correspondant en 2022 à 20 ans, ses avoirs seront transférés du compartiment HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME vers le compartiment HSBC EE HORIZON 2040-2042 (sous réserve de la création de ce dernier).

- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité des marchés actions internationaux.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment.

– Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles la portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,10%
----------------	-------

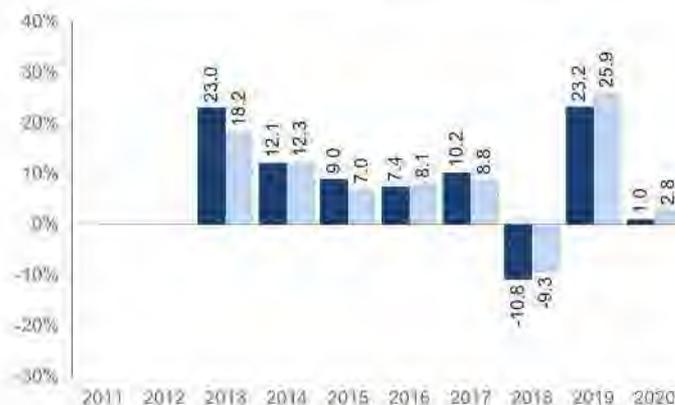
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME - part. F  
■ Indicateur de référence



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 2 avril 2012.
- La part F a été créée le 2 avril 2012.

## Informations pratiques

- Dépositaire : GACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF : 990000107819

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions Internationales
- L'objectif de gestion du Compartiment est de réaliser, sur sa durée de placement recommandée, une performance comparable aux marchés d'actions internationaux représentés par l'indicateur de référence composé de 50% d'actions monde y compris pays émergents hors zone euro et de 50% d'actions de la zone euro. L'indicateur de référence du Compartiment est l'indice composite suivant : 50% MSCI Emu (NR) + 50% MSCI AC World ex Emu (NR). Le Compartiment est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du Compartiment est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- Le Compartiment appartient au profil d'investissement « équilibré horizon retraite », tel que défini par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite, compte tenu du transfert automatique des avoirs des porteurs de parts du Compartiment dont l'horizon de placement retenu (ou à défaut l'échéance de sortie du plan) est devenu inférieur à 22 ans sur un compartiment millésimé du FCPE HSBC EE HORIZON.
- La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à investir dans les OPCVM, Fonds d'investissement à vocation générale et fonds d'investissement du Groupe HSBC correspondant à l'univers cible du Compartiment. La stratégie d'investissement mise en œuvre se décompose en deux phases successives : le gérant détermine dans un premier temps l'allocation stratégique puis procède dans un second temps à l'investissement dans les fonds du Groupe HSBC. L'allocation stratégique sera revue annuellement. A compter du 4 janvier 2016, le Compartiment est investi directement ou indirectement en litres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net. A compter du 1er octobre 2019, ce taux a été porté à 10% en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite.
- Le Compartiment est exposé sur les marchés d'actions internationaux (jusqu'à 100% de son actif) et sur les marchés de taux internationaux (à titre accessoire).
- L'exposition aux marchés d'actions s'effectue au travers des valeurs de grandes, moyennes et petites capitalisations. Cette exposition est

limitée à 15% maximum de l'actif concernant les petites capitalisations.

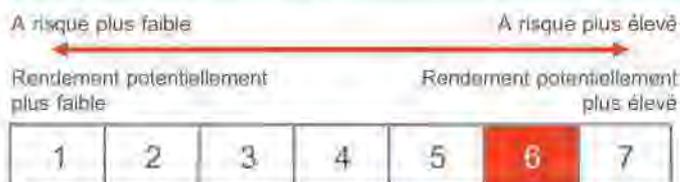
- Le Compartiment est exposé aux marchés émergents dans la limite de 20% de l'actif.
- Les investissements en actions et produits de taux seront effectués indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européens éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de Fonds d'investissement éligibles aux FCPE répondant aux quatre critères du code monétaire et financier (R.214-13).
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 22 ans.

Lorsque l'horizon de placement retenu (ou à défaut l'échéance de sortie du plan) devient inférieur à 22 ans et que le compartiment correspondant à cet horizon (ou cette échéance) est créé, les avoirs des porteurs de parts concernés seront automatiquement transférés, sans frais, du compartiment HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME vers ce nouveau compartiment dans un délai maximum d'un an suivant sa création.

Exemple : pour un horizon de placement retenu par le porteur de parts correspondant en 2022 à 20 ans, ses avoirs seront transférés du compartiment HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME vers le compartiment HSBC EE HORIZON 2040-2042 (sous réserve de la création de ce dernier).

- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité des marchés actions internationaux.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles la portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,20%
----------------	-------

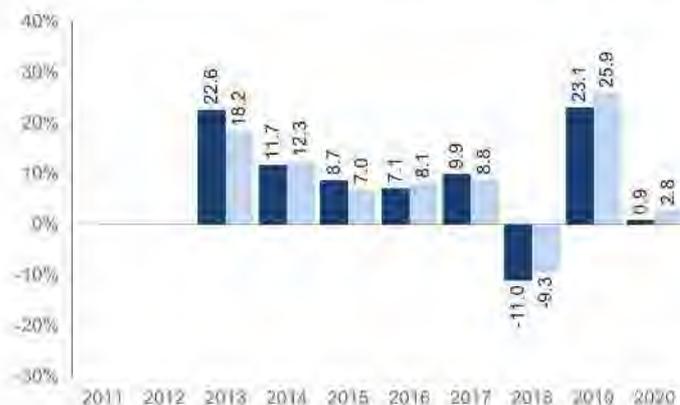
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME - part. RE  
■ Indicateur de référence



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 2 avril 2012.
- La part RE a été créée le 12 novembre 2012.

## Informations pratiques

- Dépositaire : GACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

L'année 2021 a été marquée par la mise en place des campagnes de vaccination dans le monde et la réouverture progressive des économies. Dans ce contexte, notre forte pondération sur les économies les plus cycliques (Pays émergents, Europe) a été favorable. Lors de la seconde partie de l'année, la forte hausse de l'inflation, le durcissement du ton des principales banques centrales et l'évolution incertaine de la situation sanitaire (variant Omicron) nous a incités à la prudence. Cela s'est notamment traduit au sein des pays développés par le renforcement des Etats-Unis au détriment de l'Europe. De plus, au sein du monde émergent, la détérioration des conditions de financement (forte hausse du dollar américain) et le retard pris dans la mise en place des conditions de financement nous a conduit à prendre des profits sur cet investissement.

### Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée d'OPC « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 29.4% sur l'OPC HSBC Actions Europe.
- 45.9% sur le l'OPC HSBC Sustainable Global Equity. Cet OPC permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.
- 11.3% sur l'OPC GIF Asia ex. Japan Equity qui représente notre investissement sur les actions émergentes.

Nous avons également investi une partie de la poche action du compartiment dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME).

Au 31 décembre 2021, la part du compartiment investi dans ce thème était de 12.9%.

### Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 24,37% pour la part F et de 24,24% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

### Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ce Compartiment n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## Evénements intervenus sur l'exercice 2021

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

*\* risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

### Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

\* activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :

- contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;
- est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.

\*\* A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 99,51%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 180 641,85	470 381,42
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	1 161 378,04	486 972,07
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	903 327,12	443 053,30
HSBC EURO PME Z C	371 880,94	104 526,02

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,01%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,08%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,08%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,09%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME - RE

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,11%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,08%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,08%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,19%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

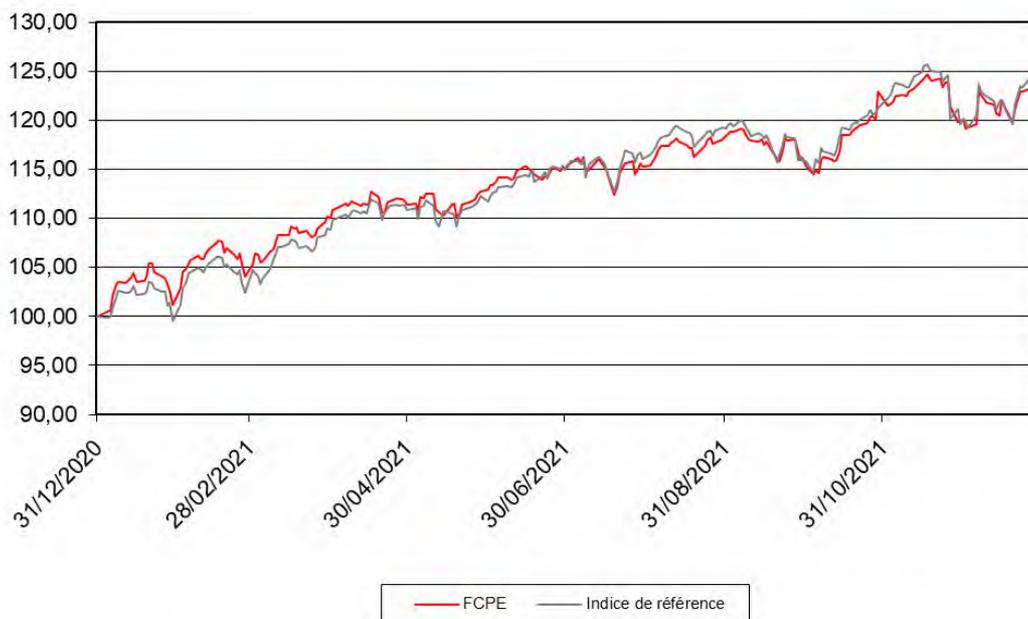
# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Performances

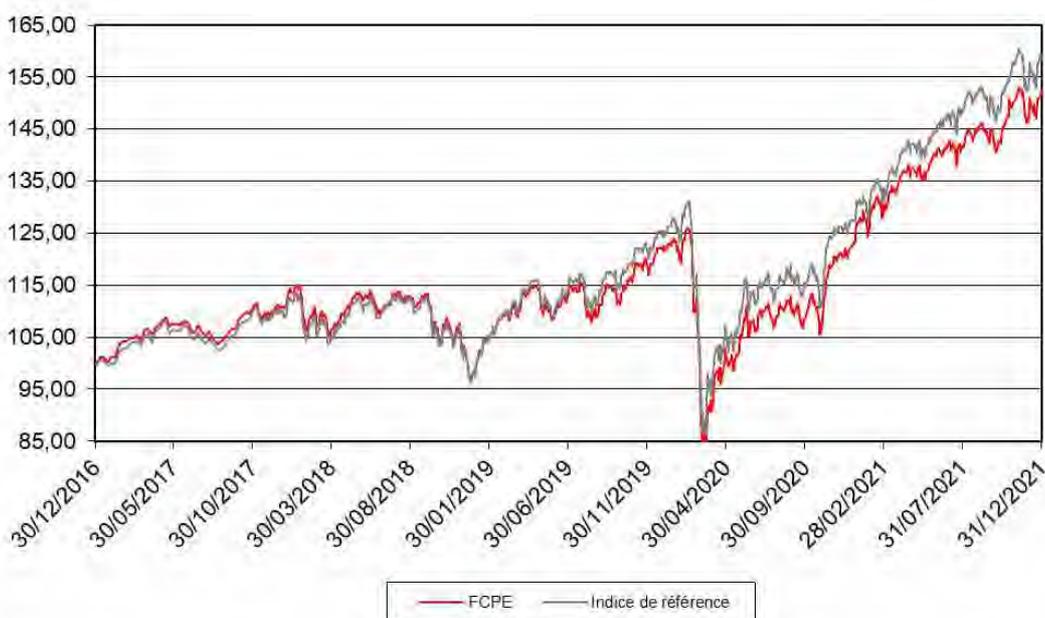
HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME (F) (C) (EUR)

Indice de référence : 50% MSCI AC World ex EMU (NR) + 50% MSCI EMU (EUR)

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



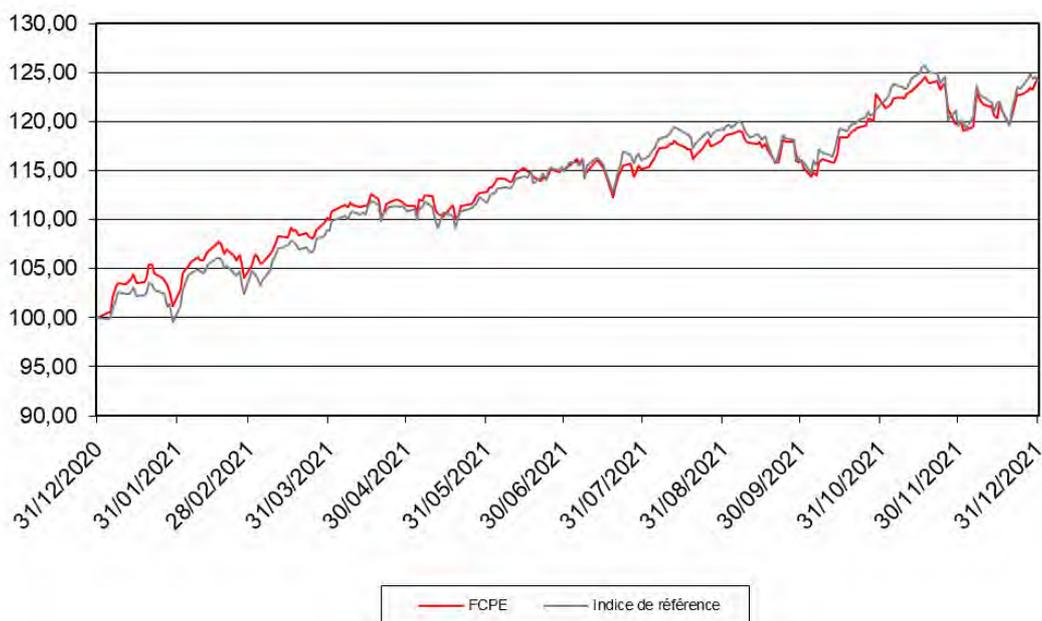
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

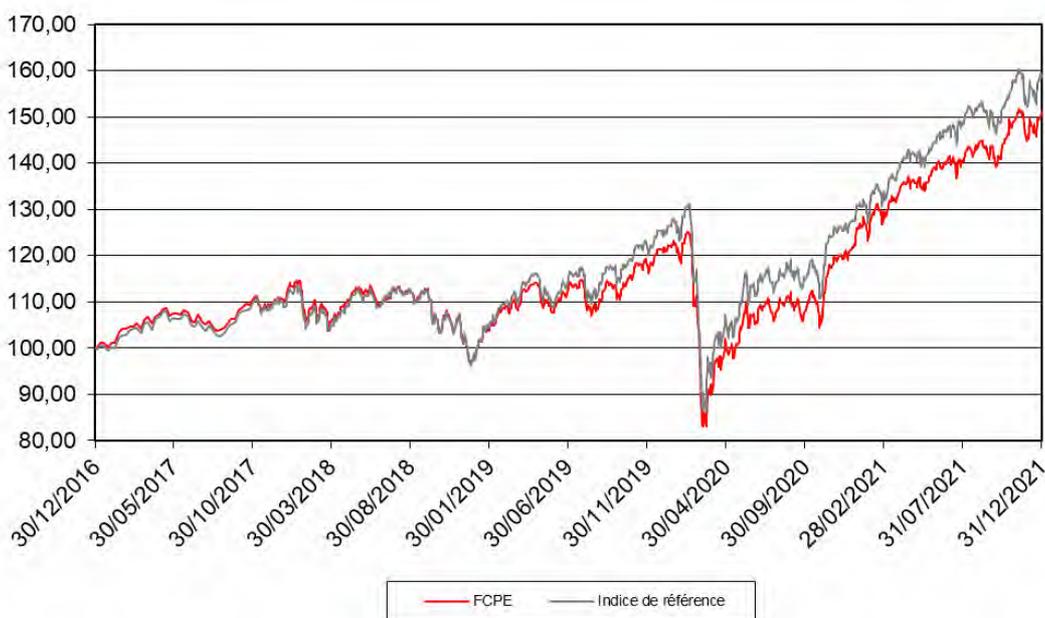
HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME (RE) (C) (EUR)

Indice de référence : 50% MSCI AC World ex EMU (NR) + 50% MSCI EMU (EUR)

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021

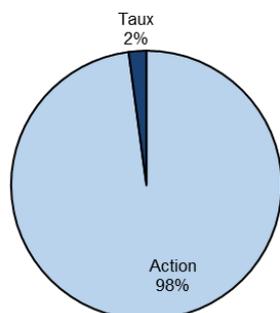


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

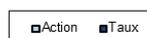
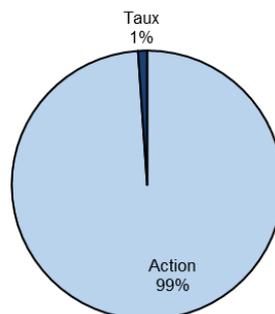
# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Indice de référence : 50% MSCI AC World ex EMU (NR) + 50% MSCI EMU (EUR)

31/12/2020



31/12/2021



# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>21 504 843,18</b>	<b>15 186 966,00</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>21 504 843,18</b>	<b>15 186 966,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	21 504 843,18	15 186 966,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>		<b>3 065,72</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres		3 065,72
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>127 369,74</b>	<b>61 099,47</b>
Liquidités	127 369,74	61 099,47
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>21 632 212,92</b>	<b>15 251 131,19</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	21 548 227,52	15 408 402,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	262 758,90	-35 286,79
Résultat de l'exercice (a,b)	-200 648,09	-136 008,31
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>21 610 338,33</b>	<b>15 237 107,33</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>21 874,59</b>	<b>14 023,86</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	21 874,59	14 023,86
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>21 632 212,92</b>	<b>15 251 131,19</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	519,91	865,31
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>519,91</b>	<b>865,31</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-519,91</b>	<b>-865,31</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	192 853,71	119 956,08
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-193 373,62</b>	<b>-120 821,39</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-7 274,47	-15 186,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-200 648,09</b>	<b>-136 008,31</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Annexes

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

### Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du compartiment, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>			
1 et 2	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000107489	Actif net	1,10% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000107819	Actif net	1,20% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,20% TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du Compartiment
4	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.**

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>15 237 107,33</b>	<b>11 545 936,74</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	4 396 876,62	4 022 758,31
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-2 035 854,04	-825 225,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	242 494,68	78 032,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-111 020,98
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	177 064,63	-62 025,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 786 022,73	709 472,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 762 633,28	1 976 610,55
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 976 610,55	-1 267 138,11
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-193 373,62	-120 821,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>21 610 338,33</b>	<b>15 237 107,33</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 31/12/2021

Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>4 396 876,62</b>	<b>4 022 758,31</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	2 509 265,79	2 670 103,65
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	4,20	
Versement de l'intéressement	201 317,72	164 543,00
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	360 036,77	184 768,32
Abondements de l'entreprise	519 515,71	438 025,65
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	276 915,09	195 570,38
Transferts provenant d'un CET	466 305,33	334 028,72
Transferts provenant de jours de congés non pris	63 516,01	35 718,59
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>1 075,66</i>	<i>2 178,83</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>2 035 854,04</b>	<b>825 225,27</b>
Rachats	1 056 665,66	477 267,82
Transferts à destination d'un autre OPC	979 188,38	347 957,45

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							127 369,74	0,59
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	127 369,74	0,59								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	2 422,12
	Frais de gestion fixe	19 452,47
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>21 874,59</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-21 874,59</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	183 519,08730	4 253 186,87
Parts rachetées durant l'exercice	-83 870,32480	-1 984 573,07
Solde net des souscriptions/rachats	99 648,76250	2 268 613,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	821 729,38200	
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 416,89480	143 689,75
Parts rachetées durant l'exercice	-2 317,47580	-51 280,97
Solde net des souscriptions/rachats	4 099,41900	92 408,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 515,18100	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	188 015,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,01
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 837,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			21 504 843,18
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	6 348 390,48
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	2 794 494,40
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	2 447 882,99
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	9 914 075,31
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>21 504 843,18</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-200 648,09	-136 008,31
<b>Total</b>	<b>-200 648,09</b>	<b>-136 008,31</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-195 398,52	-132 752,04
<b>Total</b>	<b>-195 398,52</b>	<b>-132 752,04</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 249,57	-3 256,27
<b>Total</b>	<b>-5 249,57</b>	<b>-3 256,27</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	262 758,90	-35 286,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>262 758,90</b>	<b>-35 286,79</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	256 488,31	-34 517,80
<b>Total</b>	<b>256 488,31</b>	<b>-34 517,80</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	6 270,59	-768,99
<b>Total</b>	<b>6 270,59</b>	<b>-768,99</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>5 980 830,15</b>	<b>7 491 696,60</b>	<b>11 545 936,74</b>	<b>15 237 107,33</b>	<b>21 610 338,33</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F en EUR</b>					
Actif net	5 800 353,50	7 260 284,31	11 306 586,62	14 905 113,52	21 094 862,07
Nombre de titres	312 104,59690	437 838,61790	553 391,43350	722 080,61950	821 729,38200
Valeur liquidative unitaire	18,584	16,582	20,431	20,641	25,671
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,07	0,03	1,13	-0,04	0,31
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,15	-0,18	-0,23
<b>Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE en EUR</b>					
Actif net	180 476,65	231 412,29	239 350,12	331 993,81	515 476,26
Nombre de titres	9 861,70350	14 214,84410	11 944,83430	16 415,76200	20 515,18100
Valeur liquidative unitaire	18,300	16,279	20,037	20,224	25,126
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,07	0,03	1,11	-0,04	0,30
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,05	-0,05	-0,17	-0,19	-0,25

# FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	4 603,886	6 348 390,48	29,38
HSBC EURO PME Z C	EUR	1 510,758	2 794 494,40	12,93
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	4 638,012	9 914 075,31	45,87
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>19 056 960,19</b>	<b>88,18</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	29 671,309	2 447 882,99	11,33
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 447 882,99</b>	<b>11,33</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>21 504 843,18</b>	<b>99,51</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>21 504 843,18</b>	<b>99,51</b>
<b>Dettes</b>			<b>-21 874,59</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>127 369,74</b>	<b>0,59</b>
<b>Actif net</b>			<b>21 610 338,33</b>	<b>100,00</b>

Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F	EUR	821 729,38200	25,671
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE	EUR	20 515,18100	25,126

# **FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039**

**Compartiment :**

**HSBC EE HORIZON 2037-2039**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE HORIZON 2037-2039** est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC EE HORIZON 2037-2039 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000121809

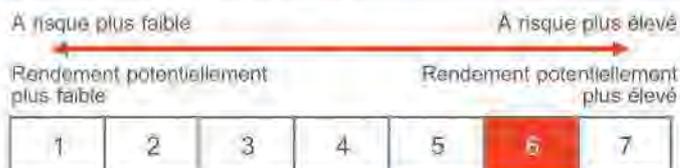
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion: HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment, fonds de fonds, a pour objectif de gestion, au travers d'OPC du Groupe HSBC, de rechercher à optimiser le couple rendement/risque pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2037, 2038 ou 2039. Dans ce cadre, afin de chercher à diminuer le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années, la proportion d'actifs risqués sera réduite progressivement au bénéfice d'actifs faiblement risqués au détriment du potentiel de performance qui se réduira également au cours du temps.
  - Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
  - L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
  - La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du Compartiment évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
    - A son lancement, le Compartiment est essentiellement exposé aux marchés actions.
    - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du Compartiment (soit en 2029), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
    - A compter de 2035, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le Compartiment étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.
- Détention d'actifs à faible risque :**
- | De 2027 à 2031 | De 2032 à 2034 | A compter de 2035 |
|----------------|----------------|-------------------|
| 20% minimum    | 50% minimum    | 70% minimum       |
- Ce Compartiment couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2037, 2038 et 2039.
- Après le 31 décembre 2039, le Compartiment fera l'objet d'une fusion, sous condition d'un agrément de l'AMF. Vous en serez informé préalablement.
  - Les allocations du Compartiment reposent sur l'optimisation du couple rendement / risque et pourront être révisées comme suit :
    - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque selon l'horizon résiduel du Compartiment.
    - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- Le Compartiment est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2024 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2025 à 2027 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2028 à 2029 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2030 à 2032 inclus.
  - A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.
  - Le Compartiment est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.
  - Le Compartiment peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
  - Le Compartiment peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques, celle exposition est inférieure à 20% de son actif.
  - Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents pouvant intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
  - Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
  - Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2037. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2039. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
  - Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
  - Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
  - Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6. Cette catégorie correspond à une exposition majoritairement sur les marchés actions.

- Le profil de risque et de rendement du Compartiment a vocation à évoluer en fonction de la dégressivité progressive de la proportion d'actifs risqués au bénéfice d'actifs faiblement risqués sur la durée de vie résiduelle du Compartiment. La catégorie a donc elle aussi vocation à évoluer vers un niveau de risque plus faible.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, infiltre, modifie ou liquide ses positions.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

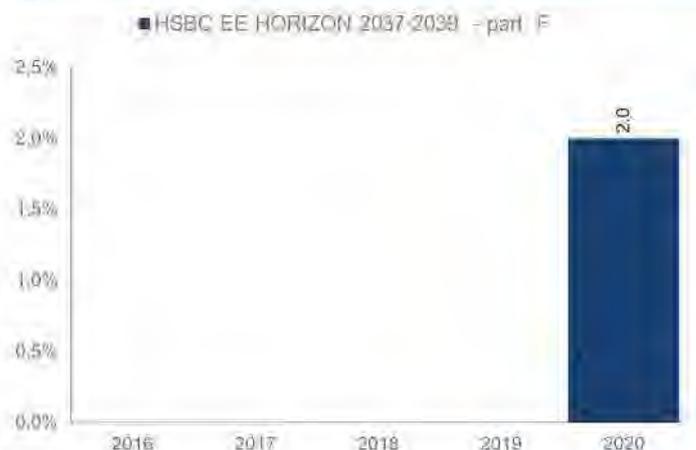
Frais courants	1,05%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 11 janvier 2019.
- La part F a été créée le 11 janvier 2019.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC EE HORIZON 2037-2039 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000121789

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment, fonds de fonds, a pour objectif de gestion, au travers d'OPC du Groupe HSBC, de rechercher à optimiser le couple rendement/risque pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2037, 2038 ou 2039. Dans ce cadre, afin de chercher à diminuer le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années, la proportion d'actifs risqués sera réduite progressivement au bénéfice d'actifs faiblement risqués au détriment du potentiel de performance qui se réduira également au cours du temps.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du Compartiment évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- A son lancement, le Compartiment est essentiellement exposé aux marchés actions.

- A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du Compartiment (soit en 2029), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

- A compter de 2035, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le Compartiment étant majoritairement composé d'investissements en monétaires, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque :

De 2027 à 2031	De 2032 à 2034	A compter de 2035
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce Compartiment couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2037, 2038 et 2039.

- Après le 31 décembre 2039, le Compartiment fera l'objet d'une fusion, sous condition d'un agrément de l'AMF. Vous en serez informé préalablement.

- Les allocations du Compartiment reposent sur l'optimisation du couple rendement / risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque selon l'horizon résiduel du Compartiment.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

- Le Compartiment est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2024 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2025 à 2027 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2028 à 2029 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2030 à 2032 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

- Le Compartiment est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.
- Le Compartiment peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

- Le Compartiment peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques, cette exposition est inférieure à 20% de son actif.

- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents pouvant intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.

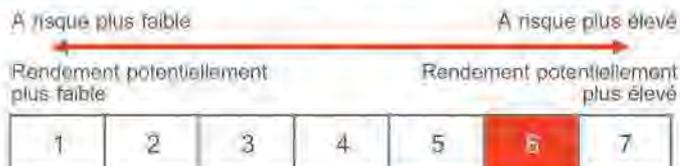
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2037. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2039. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.

- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.

Cette catégorie correspond à une exposition majoritairement sur les marchés actions.

- Le profil de risque et de rendement du Compartiment a vocation à évoluer en fonction de la dégressivité progressive de la proportion d'actifs risqués au bénéfice d'actifs faiblement risqués sur la durée de vie résiduelle du Compartiment. La catégorie a donc elle aussi vocation à évoluer vers un niveau de risque plus faible.

- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :

- **Risque de crédit** : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

- **Risque de liquidité** : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, infiltre, modifie ou liquide ses positions.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

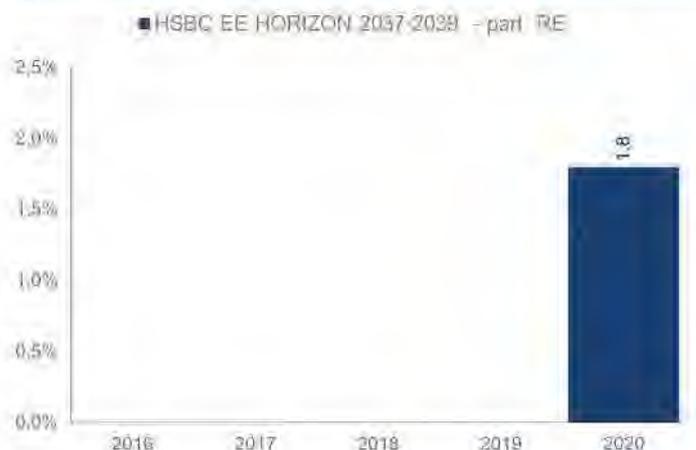
Frais courants	1,26%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 11 janvier 2019.
- La part RE a été créée le 11 janvier 2019.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

Par construction, le Compartiment HSBC EE HORIZON 2037-2039 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 31 décembre 2021 la part en actions est proche de 75.9%.

En contrepartie, la part du Compartiment investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 24.1% au 31 décembre 2021.

### Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée d'OPC « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 14.2% sur l'OPC HSBC Actions Europe.

33.78% sur l'OPC HSBC SRI Global Equity. Cet OPC permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titres axée sur la rentabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 6.3% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Compartiment dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 31 décembre 2021, la part du Compartiment investi dans ce thème était de 12.5%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers l'OPC HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 9.1% de cet actif.

### Investissements sur les marchés obligataires

L'OPC « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etats. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. L'OPC est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres de l'OPC.

L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Au 31 décembre 2021, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 11.4% sur l'OPC HSBC SRI Euro Bond
- 3.9% sur l'OPC HSBC GIF Euro High Yield
- 1.9% sur l'OPC HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 1.9% sur l'OPC HSBC GIF Global EM Market Local Debt

## **Investissements sur les marchés monétaires**

Au 31 décembre 2021, la part du Compartiment investie sur les actifs monétaires était d'environ 3.6%, répartie comme suit :

- 2.4% sur l'OPC HSBC Monétaire
- 2.1% sur l'OPC HSBC Money Maitre

## **Performances**

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 18,86% pour la part F et de 18,62% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## **Taxonomie**

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ce Compartiment n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Evénements intervenus sur l'exercice 2021

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2037-2039 est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

*\* risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

### Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2037-2039 est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

\* activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :

- a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;
- d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.

\*\* A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 94,95%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	183 249,88	240 776,97
HSBC MONEY ZC	127 522,21	86 483,59
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	197 209,49	14 266,39
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	139 285,42	59 572,74
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	129 536,81	66 371,94
HSBC EURO PME Z C	93 723,41	61 263,95
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	60 686,23	3 117,78
EUROLAND GROWTH ZC	38 317,60	15 165,74
HSBC MONETAIRE	45 709,37	
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	31 346,50	2 280,52

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,94%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,08%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,10%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	-0,02%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,02%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 - RE

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,14%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,08%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,10%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	-0,02%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,22%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

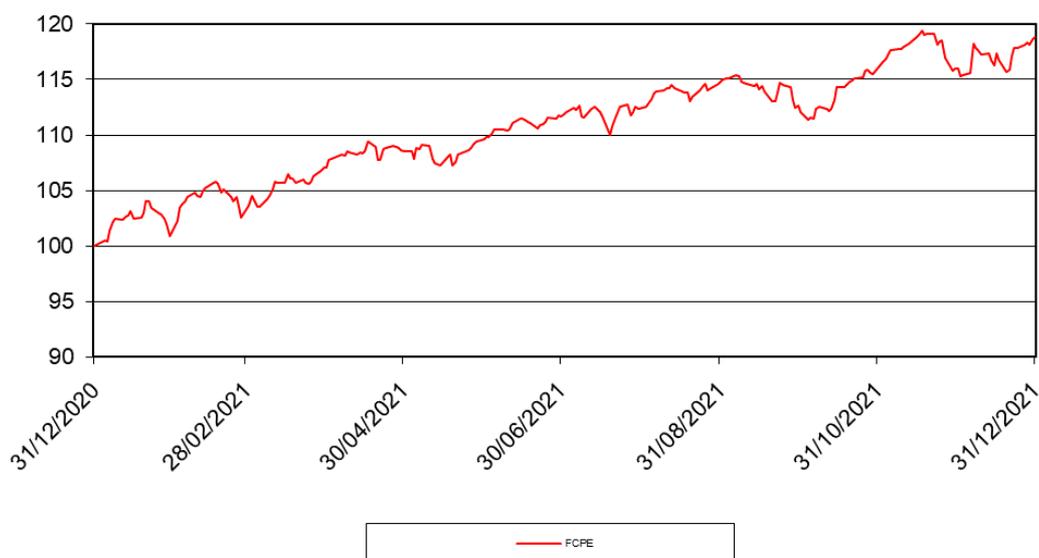
# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Performances

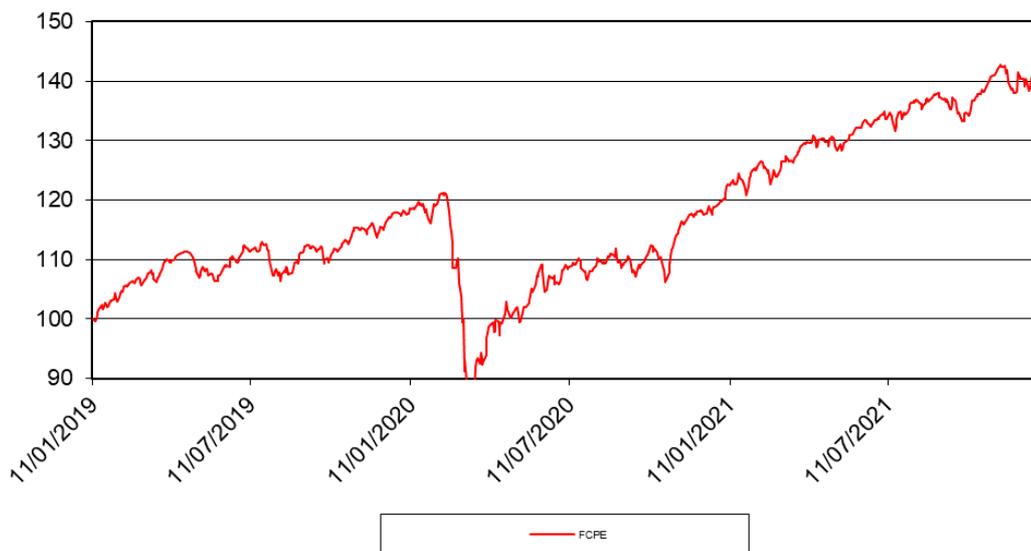
HSBC EE HORIZON 2037-2039 (F) (C) (EUR)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance depuis l'origine  
Du 11/01/2019 au 31/12/2021



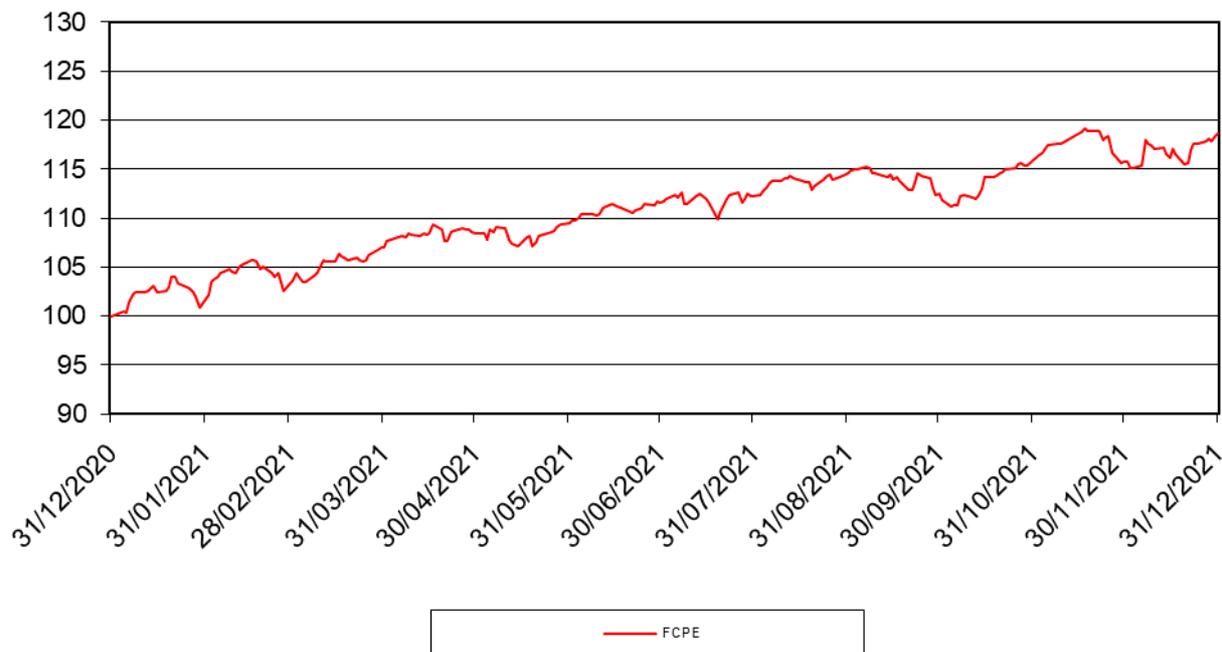
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

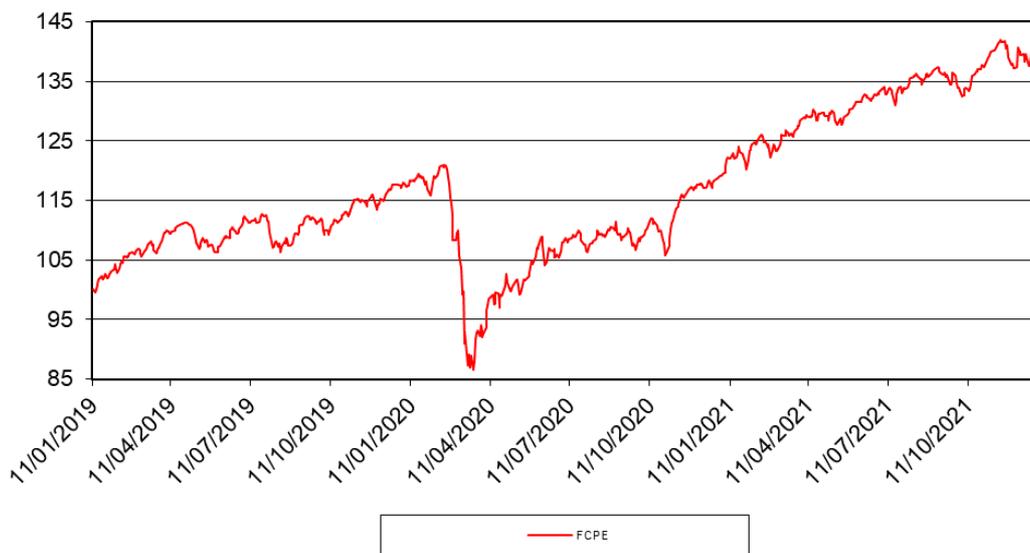
HSBC EE HORIZON 2037-2039 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance depuis l'origine  
Du 11/01/2019 au 31/12/2021

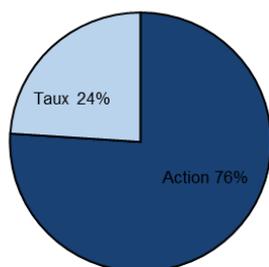


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

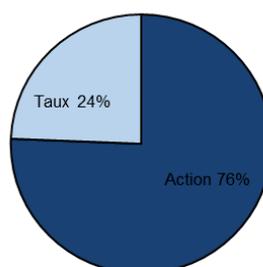
# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Indice de référence : sans

31/12/2020



31/12/2021



# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>4 541 750,30</b>	<b>3 298 588,65</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>4 541 750,30</b>	<b>3 298 588,65</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 541 750,30	3 298 588,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>190,16</b>	<b>186,77</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	190,16	186,77
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>26 548,18</b>	<b>69 440,32</b>
Liquidités	26 548,18	69 440,32
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 568 488,64</b>	<b>3 368 215,74</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	4 477 611,35	3 414 817,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	125 628,94	-22 404,63
Résultat de l'exercice (a,b)	-39 717,86	-28 638,72
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>4 563 522,43</b>	<b>3 363 773,68</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>4 966,21</b>	<b>4 442,06</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 966,21	4 442,06
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 568 488,64</b>	<b>3 368 215,74</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	144,98	216,96
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>144,98</b>	<b>216,96</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-144,98</b>	<b>-216,96</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	37 676,28	25 470,95
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-37 821,26</b>	<b>-25 687,91</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-1 896,60	-2 950,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-39 717,86</b>	<b>-28 638,72</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Frais de gestion

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	<b>Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion</b>			
1 et 2	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000121609	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2031 1.0% TTC l'an maximum*  Du 01/01/2032 au 31/12/2034 0.70% TTC l'an maximum*  Du 01/01/2035 au 31/12/2037 0.50% TTC l'an maximum*  A partir du 01/01/2038 0.30% TTC l'an maximum*  *incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0.10.%TTC l'an maximum plafonnés à 1 500 TTC l'an)	à la charge du compartiment
	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000121789	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2031 1.20% TTC l'an maximum*  Du 01/01/2032 au 31/12/2034 0.80% TTC l'an maximum*  Du 01/01/2035 au 31/12/2037 0.60% TTC l'an maximum*  A partir du 01/01/2038 0.40% TTC l'an maximum*  *incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0.10.%TTC l'an maximum plafonnés à 1 500 TTC l'an)	à la charge du compartiment
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,20% TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du compartiment
4	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant.	-
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant.	-

### Frais de transaction

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>3 363 773,68</b>	<b>2 606 571,40</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	934 845,85	792 468,72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-416 548,50	-150 879,01
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	120 284,37	16 580,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-341,46	-38 672,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	26 639,75	-12 787,65
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	572 690,00	176 179,91
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 049 555,72	476 865,72
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-476 865,72	-300 685,81
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-37 821,26	-25 687,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>4 563 522,43</b>	<b>3 363 773,68</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 31/12/2021

Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>934 845,85</b>	<b>792 468,72</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	400 852,35	400 691,17
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	1,92	0,11
Versement de l'intéressement	81 618,56	45 854,66
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	123 768,74	46 734,88
Abondements de l'entreprise	119 102,88	105 598,20
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	76 533,72	92 510,17
Transferts provenant d'un CET	120 934,74	89 967,11
Transferts provenant de jours de congés non pris	12 032,94	11 112,42
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	338,85	1 185,49
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>416 548,50</b>	<b>150 879,01</b>
Rachats	105 740,80	51 200,67
Transferts à destination d'un autre OPC	310 807,70	99 678,34

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							26 548,18	0,58
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	26 548,18	0,58								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	190,16
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>190,16</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	4 966,21
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 966,21</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-4 776,05</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	69 500,93130	911 693,88
Parts rachetées durant l'exercice	-31 304,31030	-414 982,27
Solde net des souscriptions/rachats	38 196,62100	496 711,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	306 096,41250	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 736,05920	23 151,97
Parts rachetées durant l'exercice	-116,90830	-1 566,23
Solde net des souscriptions/rachats	1 619,15090	21 585,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 908,32720	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	36 255,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Rétrocessions des frais de gestion	630,00
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 080,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Rétrocessions des frais de gestion	29,80

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 541 750,30
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	289 043,31
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	87 395,16
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z	648 066,20
	FR0013076015	HSBC EURO PME PART Z	570 484,48
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	415 353,51
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	86 679,51
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	176 503,62
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE C	109 337,84
	FR0000971277	HSBC MONEY ZC	99 094,33
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	518 360,69
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUITY Z	1 541 431,65
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>4 541 750,30</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-39 717,86	-28 638,72
<b>Total</b>	<b>-39 717,86</b>	<b>-28 638,72</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-37 507,19	-27 013,25
<b>Total</b>	<b>-37 507,19</b>	<b>-27 013,25</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 210,67	-1 625,47
<b>Total</b>	<b>-2 210,67</b>	<b>-1 625,47</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	125 628,94	-22 404,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>125 628,94</b>	<b>-22 404,63</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	119 822,23	-21 349,50
<b>Total</b>	<b>119 822,23</b>	<b>-21 349,50</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 806,71	-1 055,13
<b>Total</b>	<b>5 806,71</b>	<b>-1 055,13</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>2 606 571,40</b>	<b>3 363 773,68</b>	<b>4 563 522,43</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F en EUR</b>			
Actif net	2 486 621,10	3 205 395,89	4 352 777,85
Nombre de titres	212 041,87270	267 899,79150	306 096,41250
Valeur liquidative unitaire	11,727	11,964	14,220
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,12	-0,07	0,39
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,10	-0,10	-0,12
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE en EUR</b>			
Actif net	119 950,30	158 377,79	210 744,58
Nombre de titres	10 248,41290	13 289,17630	14 908,32720
Valeur liquidative unitaire	11,704	11,917	14,136
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,12	-0,07	0,38
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	-0,12	-0,14

# FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC ACTIONS EUROPE Z	EUR	469,981	648 066,20	14,20
HSBC EURO PME PART Z	EUR	308,415	570 484,48	12,50
HSBC MONETAIRE C	EUR	36	109 337,84	2,40
HSBC MONEY ZC	EUR	72,717	99 094,33	2,17
HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC	EUR	478,144	518 360,69	11,35
HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	EUR	721,114	1 541 431,65	33,78
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 486 775,19</b>	<b>76,40</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	14 095,548	289 043,31	6,33
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	7 966,742	87 395,16	1,92
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	5 034,588	415 353,51	9,10
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	7 733,028	86 679,51	1,90
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	3 105,763	176 503,62	3,87
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 054 975,11</b>	<b>23,12</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>4 541 750,30</b>	<b>99,52</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>4 541 750,30</b>	<b>99,52</b>
<b>Créances</b>			<b>190,16</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-4 966,21</b>	<b>-0,11</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>26 548,18</b>	<b>0,58</b>
<b>Actif net</b>			<b>4 563 522,43</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F</b>	<b>EUR</b>	<b>306 096,41250</b>	<b>14,220</b>	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE</b>	<b>EUR</b>	<b>14 908,32720</b>	<b>14,136</b>	

# **FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036**

**Compartiment :**

**HSBC EE HORIZON 2034-2036**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE HORIZON 2034-2036** est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON 2034-2036 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000116309

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2034-2036, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2034-2036 – catégorie «le parts Z», dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après.

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

- A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2026), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

- A compter de 2032, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

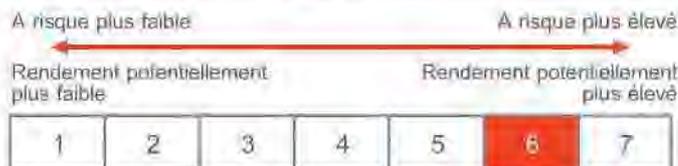
Détail des investissements à faible risque :

De 2024 à 2026	De 2029 à 2031	A compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.

A compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Au minimum une fois par an, le gérant revoye l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

A compter du 4 janvier 2018, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2034. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2036. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Voire demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,15%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 11 janvier 2016.
- La part F a été créée le 11 janvier 2016.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.
  - Plan d'Epargne Retraité d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON 2034-2036 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000115869

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion: HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2034-2036, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2034-2036 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après.

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

- A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2026), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

- A compter de 2032, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

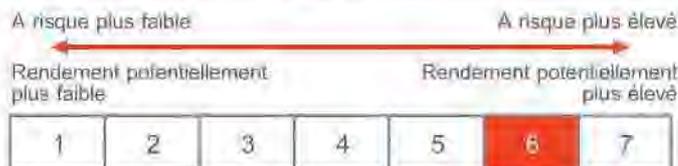
Détention d'actifs à faible risque :

De 2024 à 2026	De 2029 à 2031	A compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.

A compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisés comme suit :

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Au minimum une fois par an, le gérant revoyait l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

A compter du 4 janvier 2018, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2034. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2036. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Voire demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,35%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 11 janvier 2016.
- La part RE a été créée le 11 janvier 2016.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.
  - Plan d'Épargne Retraité d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2034-2036 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2034-2036.

A ce titre, la politique de gestion du Compartiment nourricier est identique à celle de l'OPC maître présentée ci-après.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2034-2036 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 31 décembre 2021 la part en actions est proche de 64.9%.

En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 35.1% au 31 décembre 2021.

### Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 11.7% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 27.9% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la rentabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 5.2% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 31 décembre 2021, la part du fonds investi dans ce thème était de 12.5%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 7.5% de cet actif.

### Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 31 décembre 2021 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 16.5% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 5.6% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 2.8% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 2.8% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

## **Investissements sur les marchés monétaires**

Au 31 décembre 2021, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 6.5%, répartie comme suit :

- 3.3% sur le fonds HSBC Monétaire
- 3.1% sur le fonds HSBC Money Maitre

## **Performances**

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 15,68% pour la part F et de 15,45% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## **Taxonomie**

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

L'OPC maître n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents de l'OPC maître ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **Événements intervenus sur l'exercice 2021**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## **Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure**

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2034-2036 est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

*\* risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

## **Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance**

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

## **Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2034-2036 est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

\* activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :

- a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;
- d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.

\*\* A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,31%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2034-2036 Z	1 043 312,89	359 251,84

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC Maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,93%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,20%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,20%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,13%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 - RE

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,13%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,20%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,20%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,33%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

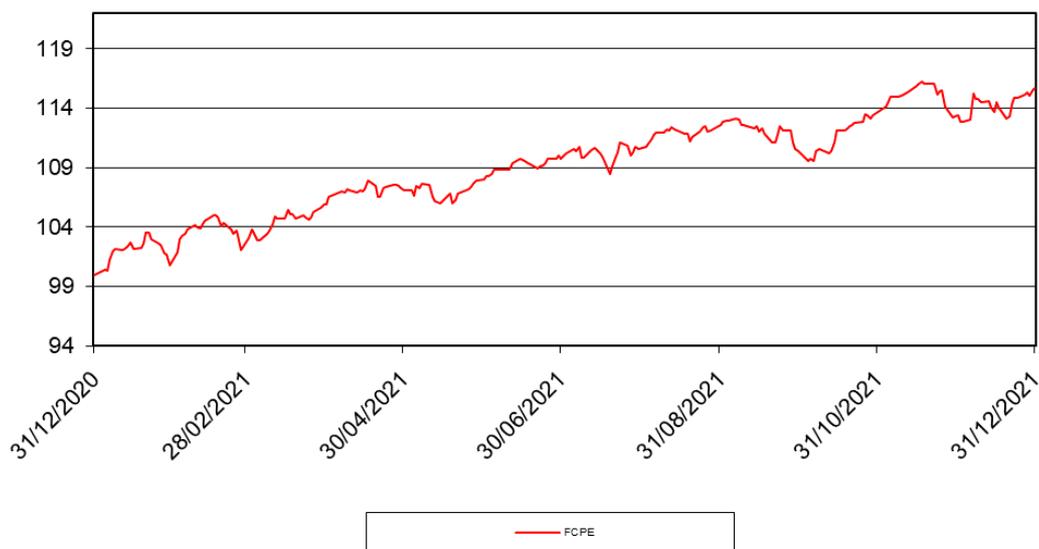
# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Performances

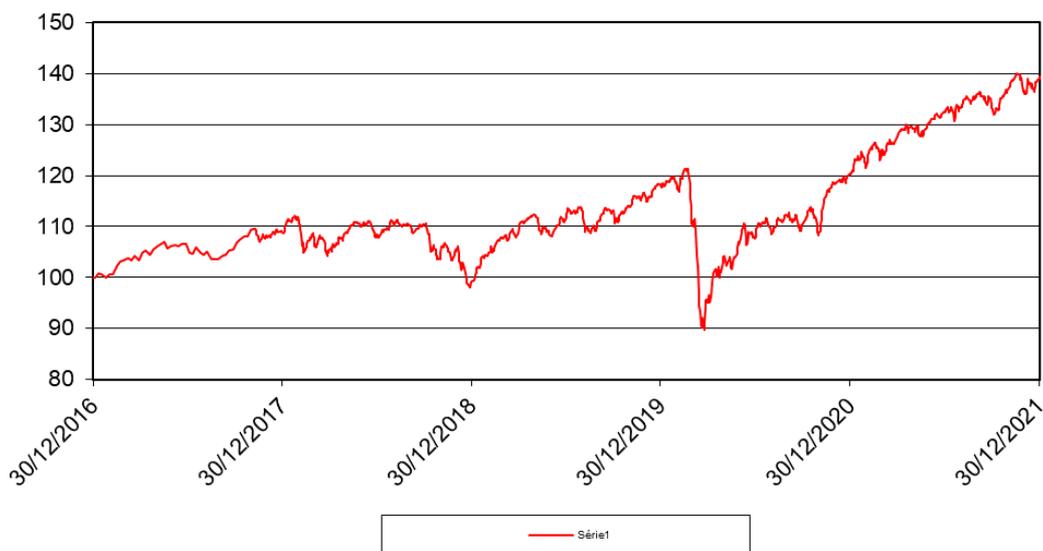
HSBC EE HORIZON 2034-2036 (F)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



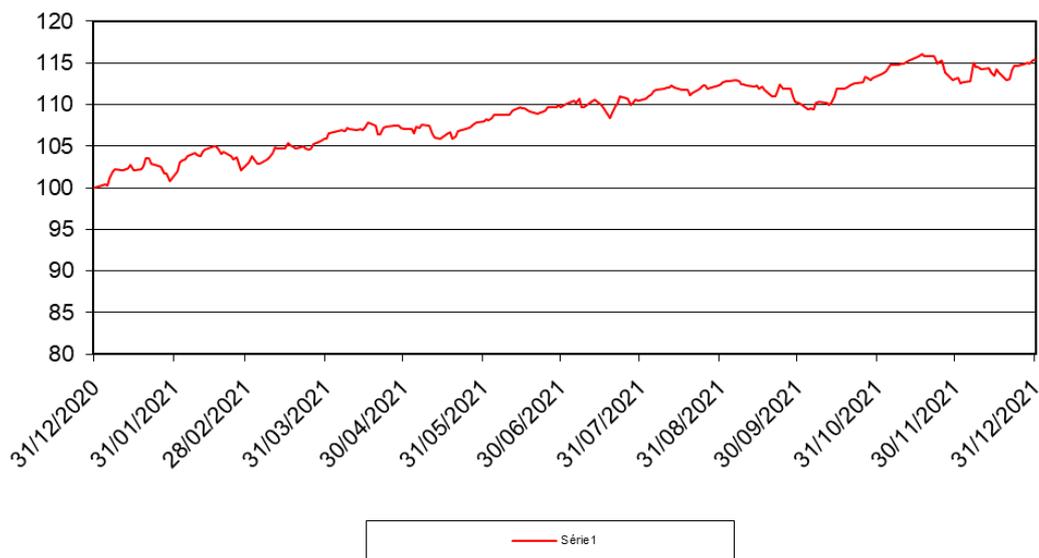
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

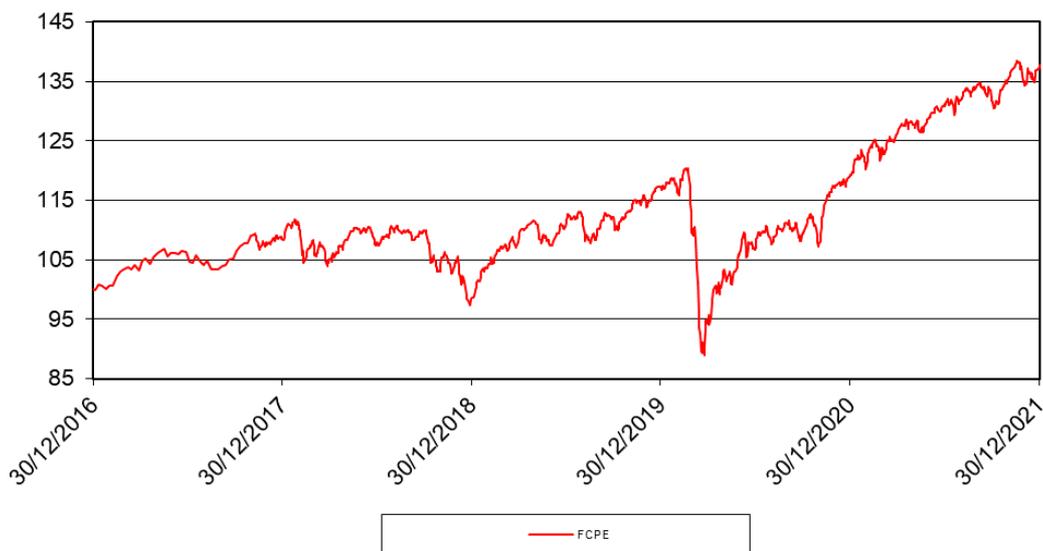
HSBC EE HORIZON 2034-2036 (RE)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021

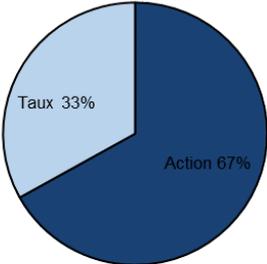


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

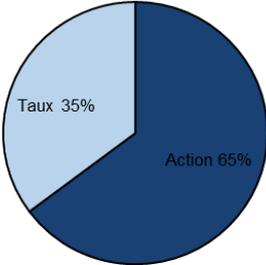
# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Indice de référence : sans

31/12/2020



31/12/2021



# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	31/12/2021	31/12/2020
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>5 389 053,93</b>	<b>3 977 071,41</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>5 389 053,93</b>	<b>3 977 071,41</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>		<b>401,16</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres		401,16
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>48,73</b>	<b>1 725,84</b>
Liquidités	48,73	1 725,84
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 389 102,66</b>	<b>3 979 198,41</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	5 359 323,37	3 987 870,78
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	71 827,93	19 538,20
Résultat de l'exercice (a,b)	-47 619,09	-34 722,76
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>5 383 532,21</b>	<b>3 972 686,22</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>5 570,45</b>	<b>6 512,19</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 570,45	6 512,19
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 389 102,66</b>	<b>3 979 198,41</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	72,64	63,23
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>72,64</b>	<b>63,23</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-72,64</b>	<b>-63,23</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	45 200,64	31 272,79
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-45 273,28</b>	<b>-31 336,02</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 345,81	-3 386,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-47 619,09</b>	<b>-34 722,76</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le compartiment est un compartiment nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2034 – 2036, Part Z », appelé Maître.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du compartiment, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise								
<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>												
1 et 2	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000116309	Actif net	<table border="1"> <tr> <td>Du 07/01/2019 au 31/12/2028</td> <td>1% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2029 au 31/12/2031</td> <td>0,70% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2032 au 31/12/2034</td> <td>0,50% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>A partir du 01/01/2035</td> <td>0,30% TTC l'an maximum*</td> </tr> </table> <p>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)</p>	Du 07/01/2019 au 31/12/2028	1% TTC l'an maximum*	Du 01/01/2029 au 31/12/2031	0,70% TTC l'an maximum*	Du 01/01/2032 au 31/12/2034	0,50% TTC l'an maximum*	A partir du 01/01/2035	0,30% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
	Du 07/01/2019 au 31/12/2028	1% TTC l'an maximum*										
Du 01/01/2029 au 31/12/2031	0,70% TTC l'an maximum*											
Du 01/01/2032 au 31/12/2034	0,50% TTC l'an maximum*											
A partir du 01/01/2035	0,30% TTC l'an maximum*											
	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000115869	Actif net	<table border="1"> <tr> <td>Du 07/01/2019 au 31/12/2028</td> <td>1.20% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2029 au 31/12/2031</td> <td>0,80% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2032 au 31/12/2034</td> <td>0,60% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>A partir du 01/01/2035</td> <td>0,40% TTC l'an maximum*</td> </tr> </table> <p>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)</p>	Du 07/01/2019 au 31/12/2028	1.20% TTC l'an maximum*	Du 01/01/2029 au 31/12/2031	0,80% TTC l'an maximum*	Du 01/01/2032 au 31/12/2034	0,60% TTC l'an maximum*	A partir du 01/01/2035	0,40% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
Du 07/01/2019 au 31/12/2028	1.20% TTC l'an maximum*											
Du 01/01/2029 au 31/12/2031	0,80% TTC l'an maximum*											
Du 01/01/2032 au 31/12/2034	0,60% TTC l'an maximum*											
A partir du 01/01/2035	0,40% TTC l'an maximum*											
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,20% TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment								
4	<b>Commission de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---								
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---								

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>3 972 686,22</b>	<b>3 167 592,65</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 088 461,16	877 092,34
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-360 263,36	-215 731,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	68 249,71	19 907,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-2 677,17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	659 671,76	157 838,08
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 180 719,56	521 047,80
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-521 047,80	-363 209,72
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-45 273,28	-31 336,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>5 383 532,21</b>	<b>3 972 686,22</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 31/12/2021

Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>1 088 461,16</b>	<b>877 092,34</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	395 596,21	416 068,19
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	3,45	0,03
Versement de l'intéressement	91 260,36	71 991,28
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	141 225,23	82 842,24
Abondements de l'entreprise	134 988,28	113 780,31
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	132 424,36	50 261,66
Transferts provenant d'un CET	167 183,92	125 927,37
Transferts provenant de jours de congés non pris	25 779,35	16 221,26
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	253,71	66,25
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>360 263,36</b>	<b>215 731,42</b>
Rachats	89 001,03	57 128,37
Transferts à destination d'un autre OPC	271 262,33	158 603,05

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	5 570,45
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>5 570,45</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-5 570,45</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	70 914,42720	1 069 589,73
Parts rachetées durant l'exercice	-23 370,01560	-359 241,95
Solde net des souscriptions/rachats	47 544,41160	710 347,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	324 498,21230	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 294,47590	18 871,43
Parts rachetées durant l'exercice	-68,55480	-1 021,41
Solde net des souscriptions/rachats	1 225,92110	17 850,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 605,68980	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	43 808,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 391,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 389 053,93
	FR0010299560	HSBC HORIZON 2034-2036 Z	5 389 053,93
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>5 389 053,93</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-47 619,09	-34 722,76
<b>Total</b>	<b>-47 619,09</b>	<b>-34 722,76</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-46 153,39	-33 649,37
<b>Total</b>	<b>-46 153,39</b>	<b>-33 649,37</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 465,70	-1 073,39
<b>Total</b>	<b>-1 465,70</b>	<b>-1 073,39</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	71 827,93	19 538,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>71 827,93</b>	<b>19 538,20</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	69 997,59	19 036,80
<b>Total</b>	<b>69 997,59</b>	<b>19 036,80</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 830,34	501,40
<b>Total</b>	<b>1 830,34</b>	<b>501,40</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 460 955,59</b>	<b>1 749 215,18</b>	<b>3 167 592,65</b>	<b>3 972 686,22</b>	<b>5 383 532,21</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F en EUR</b>					
Actif net	1 354 493,93	1 641 472,80	3 013 991,62	3 870 861,81	5 246 450,40
Nombre de titres	107 258,34240	142 608,26730	220 870,98840	276 953,80070	324 498,21230
Valeur liquidative unitaire	12,628	11,510	13,645	13,976	16,167
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,49	0,06	0,06	0,06	0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,01	-0,12	-0,12	-0,14
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE en EUR</b>					
Actif net	106 461,66	107 742,38	153 601,03	101 824,41	137 081,81
Nombre de titres	8 479,70930	9 443,68160	11 379,19600	7 379,76870	8 605,68980
Valeur liquidative unitaire	12,554	11,408	13,498	13,797	15,929
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,49	0,06	0,06	0,06	0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,05	-0,04	-0,14	-0,14	-0,17

# FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC HORIZON 2034-2036 Z	EUR	3 230,015	5 389 053,93	100,10
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>5 389 053,93</b>	<b>100,10</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>5 389 053,93</b>	<b>100,10</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>5 389 053,93</b>	<b>100,10</b>
<b>Dettes</b>			<b>-5 570,45</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>48,73</b>	
<b>Actif net</b>			<b>5 383 532,21</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F</b>	<b>EUR</b>	<b>324 498,21230</b>	<b>16,167</b>	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE</b>	<b>EUR</b>	<b>8 605,68980</b>	<b>15,929</b>	

# **FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033**

**Compartiment :**

**HSBC EE HORIZON 2031-2033**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE HORIZON 2031-2033** est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC EE HORIZON 2031-2033 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107509

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2031-2033, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2031-2033 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après.

*L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.*

*Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.*

*L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.*

*La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.*

*À son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*

*À 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*

*À compter de 2029, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	À compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

*Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.*

*À compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :*

*- Au minimum une fois par an, le gérant revoyait l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*

*Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

*À compter du 4 janvier 2018, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 5,95 % minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.*

*À compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.*

*Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.*

*Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.*

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2031. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2033. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. À ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profil des marchés de taux.

- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

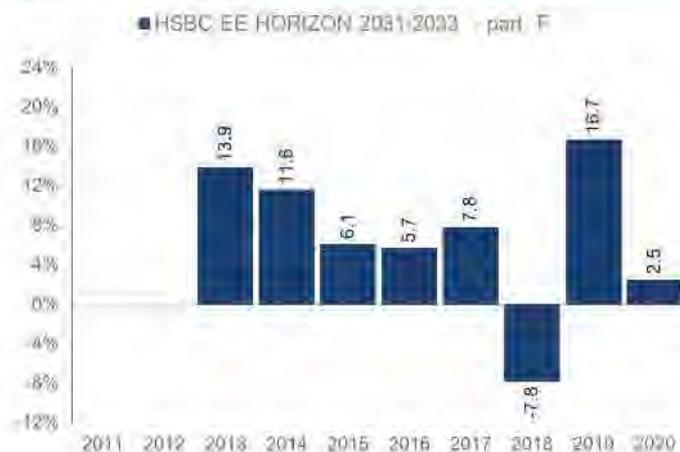
Frais courants	1,14%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro; coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 10 avril 2012.
- La part F a été créée le 10 avril 2012.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.
  - Plan d'Épargne Retraité d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON 2031-2033 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107799

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2031-2033, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2031-2033 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après.

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

- A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

- A compter de 2029, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	A compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagées des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.

A compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profil des marchés de taux.

- Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 5,95 % minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2031. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2033. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile ; ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,34%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 10 avril 2012.
- La part RE a été créée le 17 décembre 2012.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.
  - Plan d'Épargne Retraité d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2031-2033 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2031-2033.

A ce titre, la politique de gestion du Compartiment nourricier est identique à celle de l'OPC maître présentée ci-après.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2031-2033 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 31 décembre 2021 la part en actions est proche de 54.0%.

En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 46.0% au 31 décembre 2021.

### Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 9.7% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 23.1% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la rentabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 4.3% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 31 décembre 2021, la part du fonds investi dans ce thème était de 10.7%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 6.2% de cet actif.

### Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 31 décembre 2021, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 21.8% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 7.4% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 3.6% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 3.7% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

## **Investissements sur les marchés monétaires**

Au 31 décembre 2021, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 8.5%, répartie comme suit :

- 4.4% sur le fonds HSBC Monétaire
- 4.2% sur le fonds HSBC Money Maitre

## **Performances**

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 12,77% pour la part F et de 12,55% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## **Taxonomie**

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

L'OPC maître n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents de l'OPC maître ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Evénements intervenus sur l'exercice 2021

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2031-2033 est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

*\* risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

### Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2031-2033 est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

\* activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :

- a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;
- d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.

\*\* A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,22%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2031-2033 Z	1 413 466,51	593 944,20

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC Maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,93%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,20%  0,20%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b> Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,13%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 - RE

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,13%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,20%  0,20%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b> Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,33%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

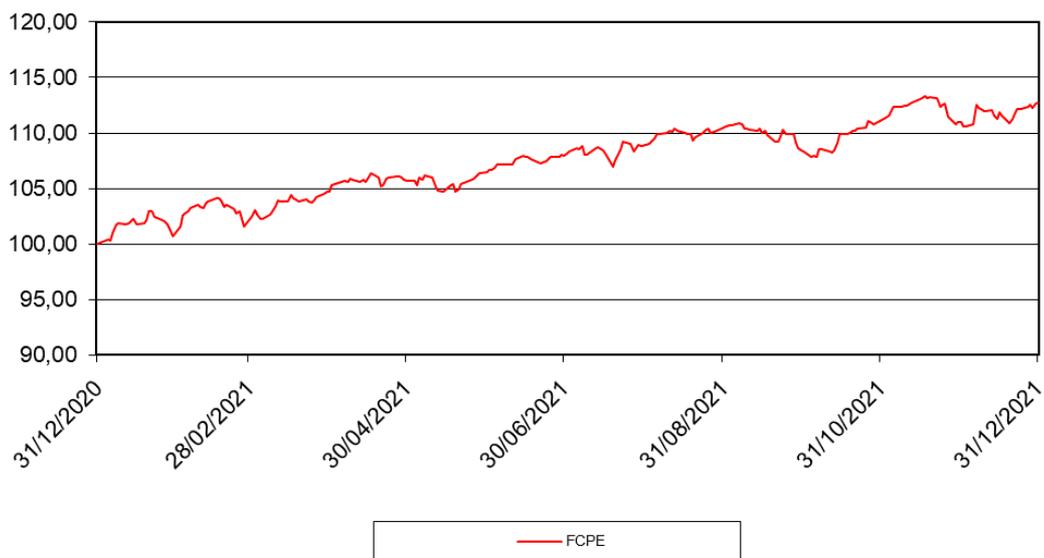
# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Performances

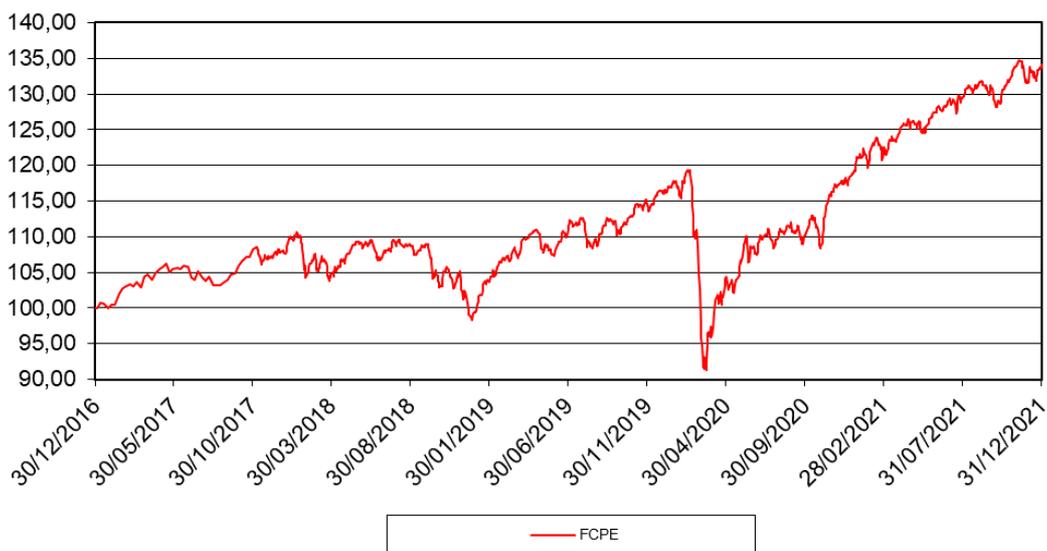
HSBC EE HORIZON 2031-2033 (F)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



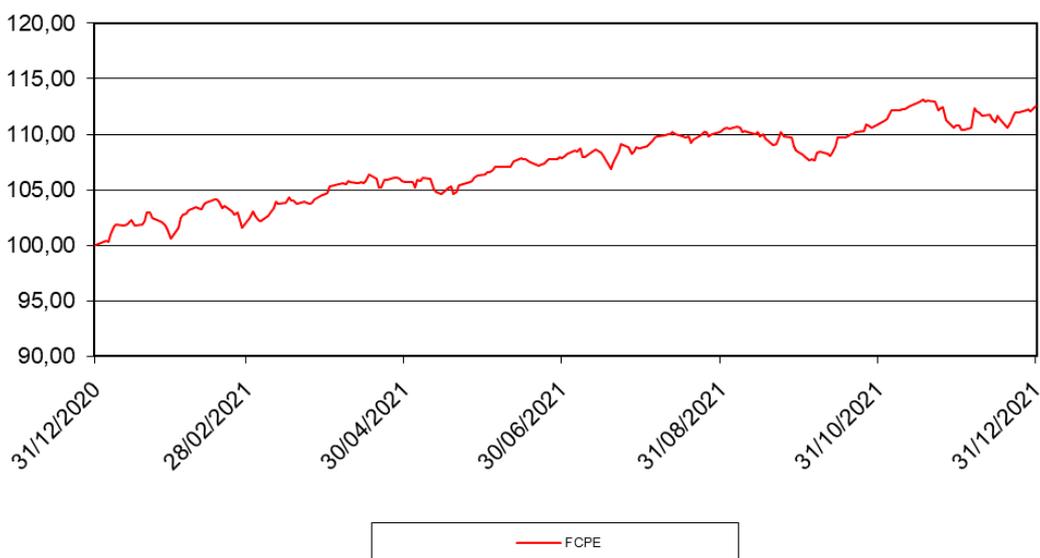
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

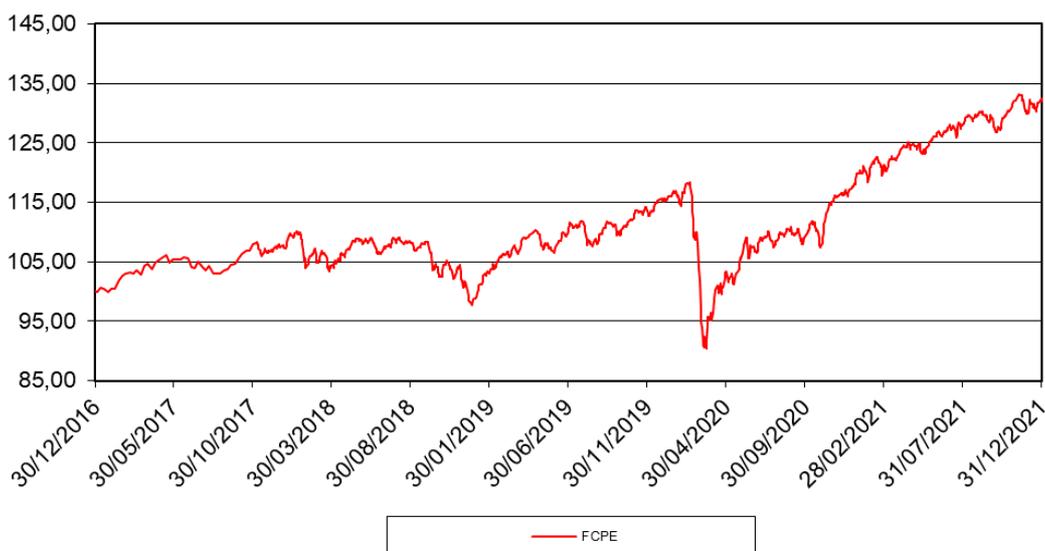
HSBC EE HORIZON 2031-2033 (RE)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021

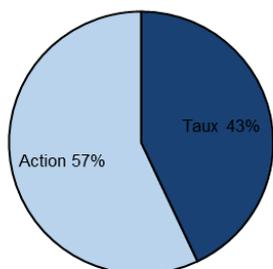


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

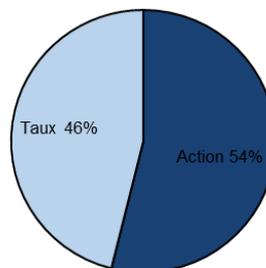
# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Indice de référence : sans

31/12/2020



31/12/2021



# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	31/12/2021	31/12/2020
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>6 060 337,21</b>	<b>4 546 138,82</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>6 060 337,21</b>	<b>4 546 138,82</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>		<b>2 025,97</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres		2 025,97
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>51,19</b>	
Liquidités	51,19	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 060 388,40</b>	<b>4 548 164,79</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	6 007 635,84	4 573 533,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	100 591,06	7 576,26
Résultat de l'exercice (a,b)	-53 932,51	-39 762,22
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>6 054 294,39</b>	<b>4 541 348,03</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>6 094,01</b>	<b>4 911,69</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	6 094,01	4 911,69
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>1 905,07</b>
Concours bancaires courants		1 905,07
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 060 388,40</b>	<b>4 548 164,79</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	93,09	76,71
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>93,09</b>	<b>76,71</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-93,09</b>	<b>-76,71</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	51 178,68	35 619,69
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-51 271,77</b>	<b>-35 696,40</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 660,74	-4 065,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-53 932,51</b>	<b>-39 762,22</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le compartiment est un compartiment nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2031-2033, Part Z », appelé Maître.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du compartiment, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise	
1 et 2	<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>				
	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000107509	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2025	1% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
			Du 01/01/2026 au 31/12/2028	0,70% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2029 au 31/12/2031	0,50% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2032	0,30% TTC l'an maximum*	
			* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)		
	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000107799	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2025	1,20% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
			Du 01/01/2026 au 31/12/2028	0,80% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2029 au 31/12/2031	0,60% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2032	0,40% TTC l'an maximum*	
* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)					
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,20% TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment	
4	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---	
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---	

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 RE	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>4 541 348,03</b>	<b>3 580 695,11</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 411 336,23	1 013 281,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-541 794,18	-204 449,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	96 027,70	13 205,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-5 814,67
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	598 648,38	180 126,64
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 136 386,83	537 738,45
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-537 738,45	-357 611,81
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-51 271,77	-35 696,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>6 054 294,39</b>	<b>4 541 348,03</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 31/12/2021

Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>1 411 336,23</b>	<b>1 013 281,28</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	442 504,11	448 120,55
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	3,12	0,12
Versement de l'intéressement	120 127,33	86 224,14
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	139 711,30	92 485,29
Abondements de l'entreprise	167 163,45	107 935,61
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	276 276,17	129 496,79
Transferts provenant d'un CET	233 348,28	127 975,93
Transferts provenant de jours de congés non pris	32 202,47	21 042,85
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>454,13</i>	<i>188,22</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>541 794,18</b>	<b>204 449,31</b>
Rachats	251 186,47	49 040,26
Transferts à destination d'un autre OPC	290 607,71	155 409,05

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	6 094,01
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>6 094,01</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-6 094,01</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	69 432,58940	1 353 829,96
Parts rachetées durant l'exercice	-26 870,03610	-532 163,83
Solde net des souscriptions/rachats	42 562,55330	821 666,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	283 894,14610	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 259,30070	57 506,27
Parts rachetées durant l'exercice	-527,00470	-9 630,35
Solde net des souscriptions/rachats	2 732,29600	47 875,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 106,56980	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 RE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	49 542,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 RE</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 636,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 060 337,21
	FR0010214031	HSBC HORIZON 2031-2033 Z	6 060 337,21
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>6 060 337,21</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-53 932,51	-39 762,22
<b>Total</b>	<b>-53 932,51</b>	<b>-39 762,22</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-52 093,03	-38 638,76
<b>Total</b>	<b>-52 093,03</b>	<b>-38 638,76</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 839,48	-1 123,46
<b>Total</b>	<b>-1 839,48</b>	<b>-1 123,46</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	100 591,06	7 576,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>100 591,06</b>	<b>7 576,26</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	97 750,37	7 398,96
<b>Total</b>	<b>97 750,37</b>	<b>7 398,96</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 840,69	177,30
<b>Total</b>	<b>2 840,69</b>	<b>177,30</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 440 440,47</b>	<b>1 921 753,94</b>	<b>3 580 695,11</b>	<b>4 541 348,03</b>	<b>6 054 294,39</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 F en EUR</b>					
Actif net	1 388 185,52	1 866 553,84	3 497 947,91	4 435 102,24	5 883 468,04
Nombre de titres	83 350,45620	121 531,03930	195 173,06640	241 331,59280	283 894,14610
Valeur liquidative unitaire	16,654	15,358	17,922	18,377	20,724
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,41	0,14	0,05	0,03	0,34
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,01	-0,16	-0,16	-0,18
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 RE en EUR</b>					
Actif net	52 254,95	55 200,10	82 747,20	106 245,79	170 826,35
Nombre de titres	3 435,12290	3 946,85140	5 080,43150	6 374,27380	9 106,56980
Valeur liquidative unitaire	15,211	13,985	16,287	16,667	18,758
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,37	0,12	0,04	0,02	0,31
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,05	-0,17	-0,17	-0,20

# FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC HORIZON 2031-2033 Z	EUR	2 810,891	6 060 337,21	100,10
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 060 337,21</b>	<b>100,10</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>6 060 337,21</b>	<b>100,10</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>6 060 337,21</b>	<b>100,10</b>
<b>Dettes</b>			<b>-6 094,01</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>51,19</b>	
<b>Actif net</b>			<b>6 054 294,39</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 F</b>	<b>EUR</b>	<b>283 894,14610</b>	<b>20,724</b>	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 RE</b>	<b>EUR</b>	<b>9 106,56980</b>	<b>18,758</b>	

# **FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030**

**Compartiment :**

**HSBC EE HORIZON 2028-2030**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE HORIZON 2028-2030** est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON 2028-2030 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000088539

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2028-2030, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2028-2030 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après.

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

- A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

- A compter de 2026, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.

A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
  - La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
  - La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
  - Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Au minimum une fois par an, le gérant revoye l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
  - Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2028. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2030. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
  - Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
  - Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,13%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 9 septembre 2005.
- La part F est réputée créée le 9 septembre 2005.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.
  - Plan d'Epargne Retraité d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON 2028-2030 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107739

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2028-2030, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2028-2030 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après.

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

- A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

- A compter de 2026, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.

A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
  - La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
  - La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
  - Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Au minimum une fois par an, le gérant revoy l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

A compter du 4 janvier 2018, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
  - Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2028. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2030. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
  - Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
  - Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,33%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 9 septembre 2005.
- La part RE a été créée le 9 juillet 2012.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.
  - Plan d'Epargne Retraité d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2028-2030 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2028-2030.

A ce titre, la politique de gestion du Compartiment nourricier est identique à celle de l'OPC maître présentée ci-après.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2028-2030 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 31 décembre 2021 la part en actions est proche de 42.4%.

En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 57.6% au 31 décembre 2021.

### Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 7.9% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 18.7% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la rentabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 3.5% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 31 décembre 2021, la part du fonds investi dans ce thème était de 7.3%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 5.0% de cet actif.

### Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 31 décembre 2021 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 27.3% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 9.3% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 4.6% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 4.6% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

## **Investissements sur les marchés monétaires**

Au 31 décembre 2021, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 11.5%, répartie comme suit :

- 5.9% sur le fonds HSBC Monétaire
- 5.7% sur le fonds HSBC Money Maitre

## **Performances**

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 9,57% pour la part F et de 9,35% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## **Taxonomie**

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

L'OPC maître n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents de l'OPC maître ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Événements intervenus sur l'exercice 2021

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2028-2030 est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

*\* risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

### Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2028-2030 est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

\* activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :

- a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;
- d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.

\*\* A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,32%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2028-2030 Z FCP 3DEC	1 334 436,64	686 360,33

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC Maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,92%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,20%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,20%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,12%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 - RE

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,12%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,20%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,20%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,32%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

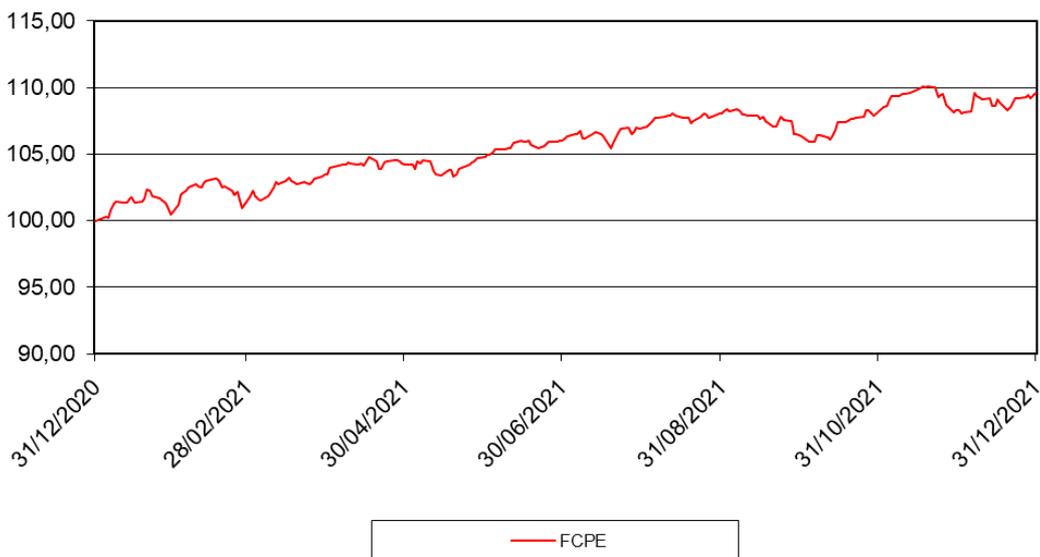
# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Performances

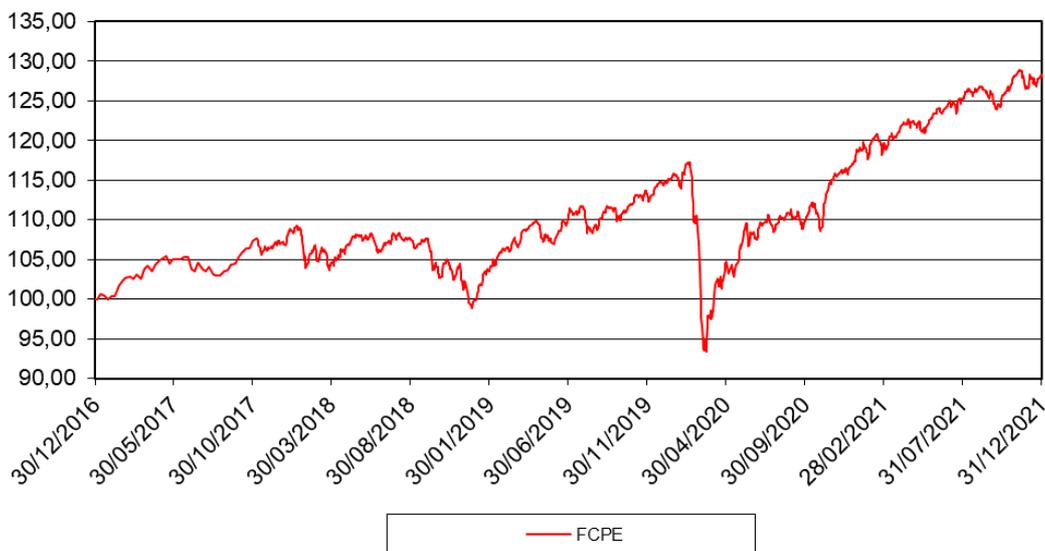
HSBC EE HORIZON 2028-2030 (F)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



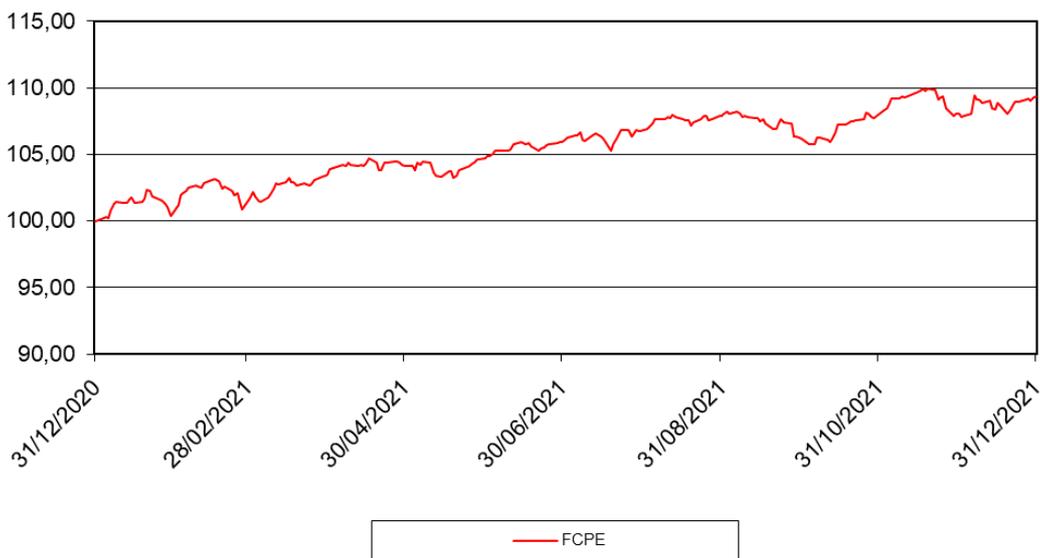
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

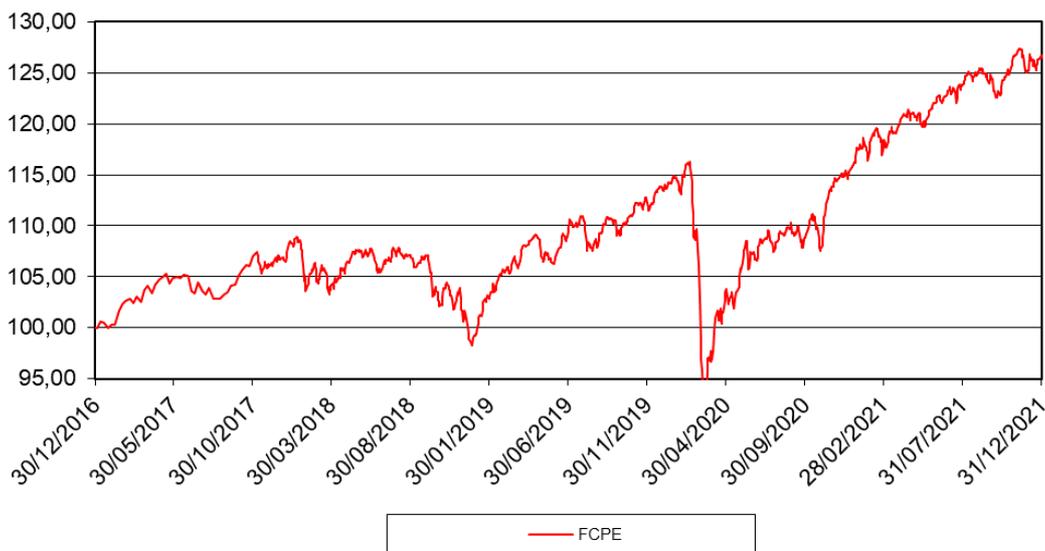
## HSBC EE HORIZON 2028-2030 (RE)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021

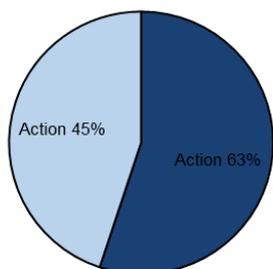


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

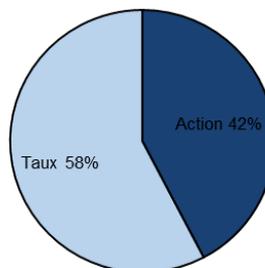
Indice de référence : sans

31/12/2020



■ Taux ■ Action

31/12/2021



■ Action ■ Taux

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	31/12/2021	31/12/2020
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>7 053 122,40</b>	<b>5 760 352,54</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>7 053 122,40</b>	<b>5 760 352,54</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>		<b>414,46</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres		414,46
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Liquidités		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7 053 122,40</b>	<b>5 760 767,00</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	6 977 868,99	5 754 246,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	131 458,68	50 853,34
Résultat de l'exercice (a,b)	-63 336,41	-50 746,58
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>7 045 991,26</b>	<b>5 754 352,90</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>6 898,78</b>	<b>5 868,56</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	6 898,78	5 868,56
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>232,36</b>	<b>545,54</b>
Concours bancaires courants	232,36	545,54
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>7 053 122,40</b>	<b>5 760 767,00</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	99,67	114,01
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>99,67</b>	<b>114,01</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-99,67</b>	<b>-114,01</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	60 624,76	46 544,47
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-60 724,43</b>	<b>-46 658,48</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 611,98	-4 088,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-63 336,41</b>	<b>-50 746,58</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le compartiment est un compartiment nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2028-2030, Part Z », appelé Maître.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du compartiment, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise								
<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>												
1 et 2	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000088539	Actif net	<table border="1"> <tr> <td>Du 07/01/2019 au 31/12/2022</td> <td>1% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2023 au 31/12/2025</td> <td>0,70% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2026 au 31/12/2028</td> <td>0,50% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>A partir du 01/01/2029</td> <td>0,30% TTC l'an maximum</td> </tr> </table> <p>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)</p>	Du 07/01/2019 au 31/12/2022	1% TTC l'an maximum*	Du 01/01/2023 au 31/12/2025	0,70% TTC l'an maximum*	Du 01/01/2026 au 31/12/2028	0,50% TTC l'an maximum*	A partir du 01/01/2029	0,30% TTC l'an maximum	à la charge du Compartiment
	Du 07/01/2019 au 31/12/2022	1% TTC l'an maximum*										
Du 01/01/2023 au 31/12/2025	0,70% TTC l'an maximum*											
Du 01/01/2026 au 31/12/2028	0,50% TTC l'an maximum*											
A partir du 01/01/2029	0,30% TTC l'an maximum											
	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000107739	Actif net	<table border="1"> <tr> <td>Du 07/01/2019 au 31/12/2022</td> <td>1.20% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2023 au 31/12/2025</td> <td>0,80% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2026 au 31/12/2028</td> <td>0,60% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>A partir du 01/01/2029</td> <td>0,40% TTC l'an maximum</td> </tr> </table> <p>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)</p>	Du 07/01/2019 au 31/12/2022	1.20% TTC l'an maximum*	Du 01/01/2023 au 31/12/2025	0,80% TTC l'an maximum*	Du 01/01/2026 au 31/12/2028	0,60% TTC l'an maximum*	A partir du 01/01/2029	0,40% TTC l'an maximum	à la charge du Compartiment
Du 07/01/2019 au 31/12/2022	1.20% TTC l'an maximum*											
Du 01/01/2023 au 31/12/2025	0,80% TTC l'an maximum*											
Du 01/01/2026 au 31/12/2028	0,60% TTC l'an maximum*											
A partir du 01/01/2029	0,40% TTC l'an maximum											
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0.20% TTC maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment								
4	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---								
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---								

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>5 754 352,90</b>	<b>4 677 180,51</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 475 409,95	1 328 315,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-767 740,71	-417 027,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	123 723,57	45 986,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	520 969,98	166 556,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 410 125,02	889 155,04
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-889 155,04	-722 598,11
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-60 724,43	-46 658,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>7 045 991,26</b>	<b>5 754 352,90</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 31/12/2021

Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>1 475 409,95</b>	<b>1 328 315,05</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	471 686,33	384 801,62
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	2,68	
Versement de l'intéressement	100 296,28	81 858,40
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	182 136,44	136 490,41
Abondements de l'entreprise	202 522,68	171 891,93
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	178 092,40	300 787,86
Transferts provenant d'un CET	309 547,17	237 082,74
Transferts provenant de jours de congés non pris	31 125,97	15 402,09
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>479,80</i>	<i>1 156,85</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>767 740,71</b>	<b>417 027,19</b>
Rachats	222 216,29	45 087,88
Transferts à destination d'un autre OPC	545 524,42	371 939,31

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	6 898,78
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>6 898,78</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-6 898,78</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	79 420,03090	1 392 586,64
Parts rachetées durant l'exercice	-36 927,89070	-647 898,72
Solde net des souscriptions/rachats	42 492,14020	744 687,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	369 199,53600	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 840,03040	82 823,31
Parts rachetées durant l'exercice	-6 997,16470	-119 841,99
Solde net des souscriptions/rachats	-2 157,13430	-37 018,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 837,32940	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	57 613,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 011,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			7 053 122,40
	FR0010214023	HSBC HORIZON 2028-2030 Z FCP 3DEC	7 053 122,40
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>7 053 122,40</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-63 336,41	-50 746,58
<b>Total</b>	<b>-63 336,41</b>	<b>-50 746,58</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-60 453,27	-47 794,69
<b>Total</b>	<b>-60 453,27</b>	<b>-47 794,69</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 883,14	-2 951,89
<b>Total</b>	<b>-2 883,14</b>	<b>-2 951,89</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	131 458,68	50 853,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>131 458,68</b>	<b>50 853,34</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	126 497,62	48 391,85
<b>Total</b>	<b>126 497,62</b>	<b>48 391,85</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 961,06	2 461,49
<b>Total</b>	<b>4 961,06</b>	<b>2 461,49</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>4 797 597,20</b>	<b>5 142 516,65</b>	<b>4 677 180,51</b>	<b>5 754 352,90</b>	<b>7 045 991,26</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F en EUR</b>					
Actif net	4 534 686,76	4 853 799,40	4 355 775,27	5 476 126,63	6 780 374,24
Nombre de titres	296 100,35600	339 852,28430	266 240,62830	326 707,39580	369 199,53600
Valeur liquidative unitaire	15,314	14,282	16,360	16,761	18,365
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,31	0,47	1,01	0,14	0,34
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,14	-0,14	-0,16
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE en EUR</b>					
Actif net	262 910,44	288 717,25	321 405,24	278 226,27	265 617,02
Nombre de titres	17 452,91710	20 613,85910	20 073,22020	16 994,46370	14 837,32940
Valeur liquidative unitaire	15,063	14,005	16,011	16,371	17,901
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,31	0,46	0,99	0,14	0,33
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	-0,04	-0,17	-0,17	-0,19

# FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC HORIZON 2028-2030 Z FCP 3DEC	EUR	5 387,106	7 053 122,40	100,10
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>7 053 122,40</b>	<b>100,10</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>7 053 122,40</b>	<b>100,10</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>7 053 122,40</b>	<b>100,10</b>
<b>Dettes</b>			<b>-6 898,78</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-232,36</b>	
<b>Actif net</b>			<b>7 045 991,26</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F</b>	<b>EUR</b>	<b>369 199,53600</b>		<b>18,365</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE</b>	<b>EUR</b>	<b>14 837,32940</b>		<b>17,901</b>

# **FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027**

**Compartment :**

**HSBC EE HORIZON 2025-2027**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE HORIZON 2025-2027** est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON 2025-2027 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000088759

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2025-2027, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2025-2027 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

*L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.*

*Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.*

*L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.*

*La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.*

*A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*

*A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*

*A compter de 2023, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

*Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.*

*A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :*

*- Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*

*- Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

*A compter du 1er janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus puis à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.*

*A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.*

*Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.*

*Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.*

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2025. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2027. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit – Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limitées sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

*Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.*

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 4.

Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment.
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,82%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élèvent à 1,13%.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 13 février 2006.
- La part F est réputée créée le 13 février 2006.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.  
Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Économique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON 2025-2027 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107789

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion: HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2025-2027, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2025-2027 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

*L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.*

*Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.*

*L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.*

*La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.*

*A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*

*A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*

*A compter de 2023, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

*Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.*

*A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :*

*- Au minimum une fois par an, le gérant revoy l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*

*- Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

*A compter du 1er janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus puis à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.*

*A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.*

*Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.*

*Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.*

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2025. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2027. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit – Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

*Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.*

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 4.

Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment.
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,92%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élèvent à 1,33%.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 13 février 2006.
- La part RE a été créée le 9 juillet 2012.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.  
Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Économique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2025-2027 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2025-2027.

A ce titre, la politique de gestion du Compartiment nourricier est identique à celle de l'OPC maître présentée ci-après.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2025-2027 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 31 décembre 2021 la part en actions est proche de 25.6%.

En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 74.4% au 31 décembre 2021.

### Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 5.7% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 13.5% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la rentabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 2.5% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 31 décembre 2021, la part du fonds investi dans ce thème était de 0.3%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 3.6% de cet actif.

### Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 31 décembre 2021, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 37.4% du fonds HSBC Oblig Euro
- 10.0% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 6.3% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 6.3% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

## **Investissements sur les marchés monétaires**

Au 31 décembre 2021, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 14.3%, répartie comme suit :

- 7.4% sur le fonds HSBC Monétaire
- 6.9% sur le fonds HSBC Money Maitre

## **Performances**

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 6,01% pour la part F et de 5,89% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## **Taxonomie**

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

L'OPC maître n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents de l'OPC maître ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Evénements intervenus sur l'exercice 2021

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2025-2027 est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

*\* risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

### Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2025-2027 est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

\* activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :

- a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;
- d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.

\*\* A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,39%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2025-2027 Z FCP 3DEC	1 561 058,44	584 067,86

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC Maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,62%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,20%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,20%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,82%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 - RE

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,72%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,20%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,20%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,92%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

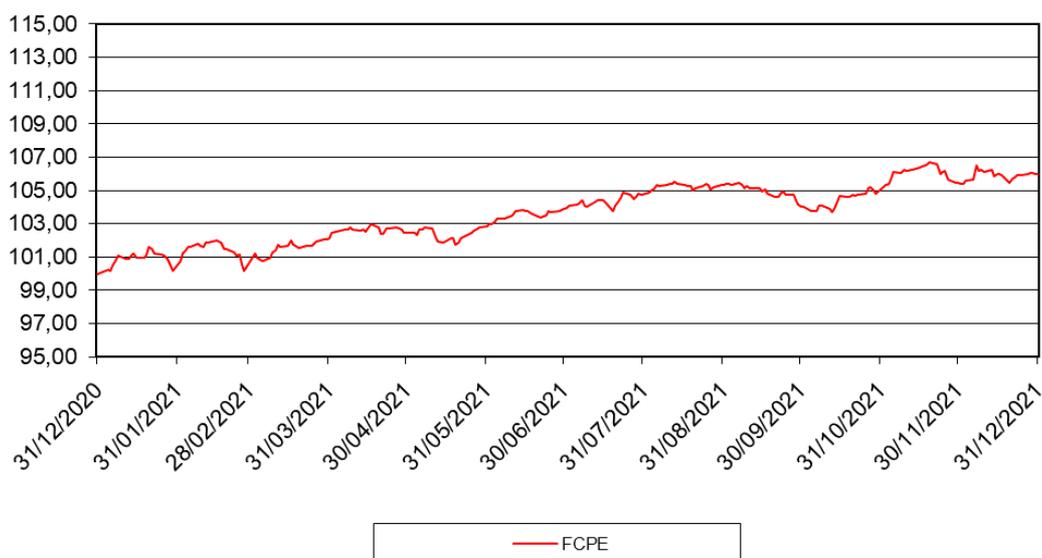
# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Performances

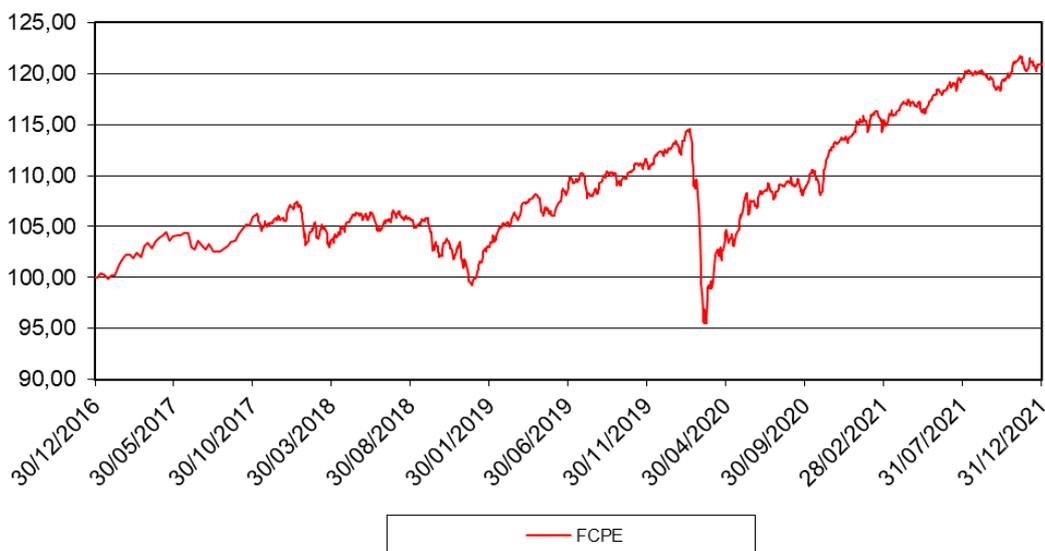
HSBC EE HORIZON 2025-2027 (F)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



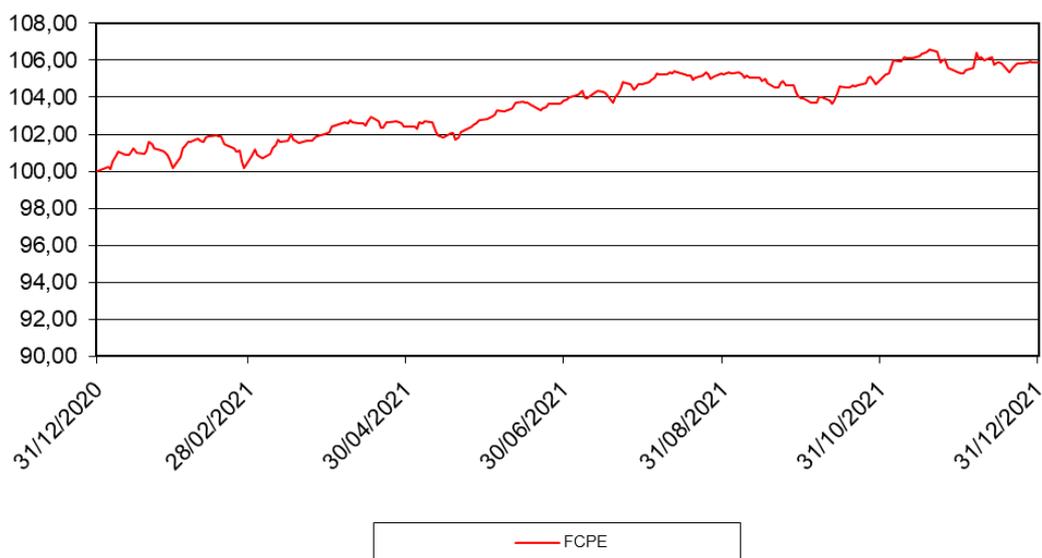
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

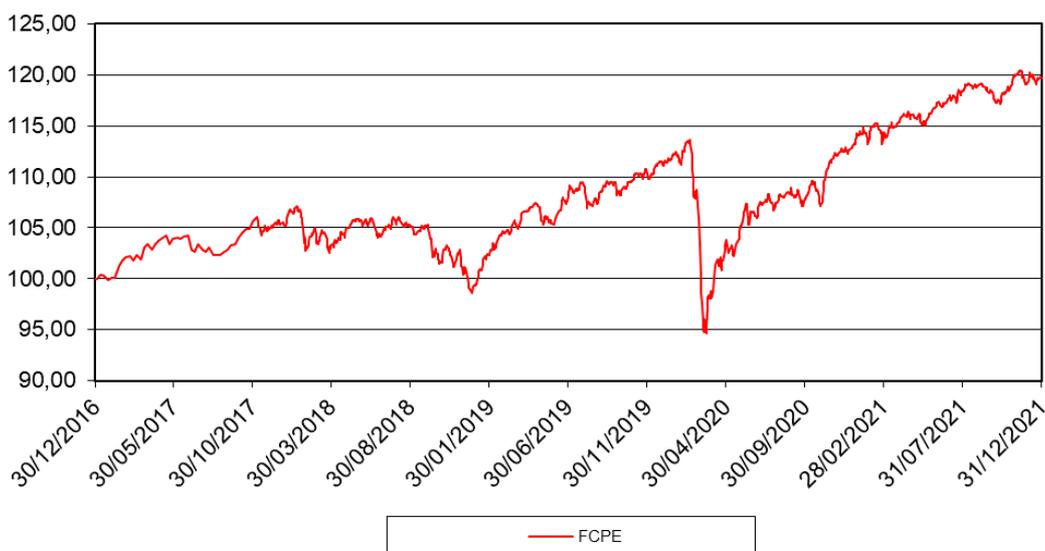
## HSBC EE HORIZON 2025-2027 (RE)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021

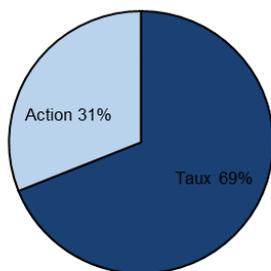


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

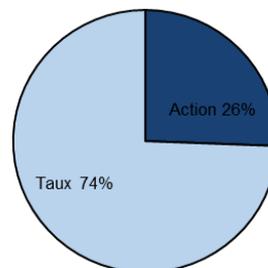
Indice de référence : sans

31/12/2020



■ Taux ■ Action

31/12/2021



■ Action ■ Taux

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	31/12/2021	31/12/2020
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>7 799 317,82</b>	<b>6 362 702,54</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>7 799 317,82</b>	<b>6 362 702,54</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>18,82</b>
Liquidités		18,82
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7 799 317,82</b>	<b>6 362 721,36</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	7 751 330,99	6 368 827,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	90 438,20	27 750,91
Résultat de l'exercice (a,b)	-48 053,27	-38 580,36
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>7 793 715,92</b>	<b>6 357 998,07</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>5 517,38</b>	<b>4 723,29</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 517,38	4 723,29
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>84,52</b>	
Concours bancaires courants	84,52	
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>7 799 317,82</b>	<b>6 362 721,36</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	106,25	112,94
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>106,25</b>	<b>112,94</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-106,25</b>	<b>-112,94</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	45 463,76	34 855,70
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-45 570,01</b>	<b>-34 968,64</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 483,26	-3 611,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-48 053,27</b>	<b>-38 580,36</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le compartiment est un compartiment nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2025-2027, Part Z », appelé Maître.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du compartiment, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise	
<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>					
1 et 2	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000088759	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2019	1% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
			Du 01/01/2020 au 31/12/2022	0,70% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2023 au 31/12/2025	0,50% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2026	0,30% TTC l'an maximum*	
			* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)		
	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000107789	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2019	1,20% TTC l'a maximum*	à la charge du Compartiment
			Du 01/01/2020 au 31/12/2022	0,80% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2023 au 31/12/2025	0,60% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2026	0,40% TTC l'an maximum*	
			* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)		
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,20% TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître		à la charge du Compartiment
4	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant		---
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant		---

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 202562027 RE	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>6 357 998,07</b>	<b>5 021 722,70</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 571 703,29	1 462 101,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-550 040,13	-277 748,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	84 454,77	24 835,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-34,36
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	375 169,93	162 090,20
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 196 610,21	821 440,28
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-821 440,28	-659 350,08
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-45 570,01	-34 968,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>7 793 715,92</b>	<b>6 357 998,07</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 31/12/2021

Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>1 571 703,29</b>	<b>1 462 101,20</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	466 063,26	444 650,80
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	1,30	0,11
Versement de l'intéressement	167 049,61	91 518,60
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	205 999,60	131 457,24
Abondements de l'entreprise	217 554,02	175 377,65
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	241 909,86	399 865,48
Transferts provenant d'un CET	257 688,02	212 968,72
Transferts provenant de jours de congés non pris	15 437,62	6 262,60
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	666,95	1 313,81
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>550 040,13</b>	<b>277 748,27</b>
Rachats	92 978,68	43 466,08
Transferts à destination d'un autre OPC	457 061,45	234 282,19

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	5 517,38
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>5 517,38</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-5 517,38</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	105 718,28990	1 501 009,54
Parts rachetées durant l'exercice	-37 800,25610	-538 328,75
Solde net des souscriptions/rachats	67 918,03380	962 680,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	487 926,59660	
<b>Part HSBC EE HORIZON 202562027 RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5 082,40740	70 693,75
Parts rachetées durant l'exercice	-816,61310	-11 711,38
Solde net des souscriptions/rachats	4 265,79430	58 982,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	45 842,26050	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE HORIZON 202562027 RE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	41 014,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,62
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 449,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			7 799 317,82
Instruments financiers à terme	FR0010213991	HSBC HORIZON 2025-2027 Z FCP 3DEC	7 799 317,82
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>7 799 317,82</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-48 053,27	-38 580,36
<b>Total</b>	<b>-48 053,27</b>	<b>-38 580,36</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-43 426,04	-34 687,90
<b>Total</b>	<b>-43 426,04</b>	<b>-34 687,90</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 627,23	-3 892,46
<b>Total</b>	<b>-4 627,23</b>	<b>-3 892,46</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	90 438,20	27 750,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>90 438,20</b>	<b>27 750,91</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	82 833,17	25 300,93
<b>Total</b>	<b>82 833,17</b>	<b>25 300,93</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	7 605,03	2 449,98
<b>Total</b>	<b>7 605,03</b>	<b>2 449,98</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 303 440,05</b>	<b>3 579 763,19</b>	<b>5 021 722,70</b>	<b>6 357 998,07</b>	<b>7 793 715,92</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F en EUR</b>					
Actif net	2 976 730,74	3 230 906,66	4 534 095,19	5 796 957,53	7 138 631,84
Nombre de titres	232 926,40490	267 347,52640	334 713,30930	420 008,56280	487 926,59660
Valeur liquidative unitaire	12,779	12,085	13,546	13,801	14,630
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,46	0,19	0,08	0,06	0,16
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,12	-0,08	-0,08
<b>Part HSBC EE HORIZON 202562027 RE en EUR</b>					
Actif net	326 709,31	348 856,53	487 627,51	561 040,54	655 084,08
Nombre de titres	25 990,59440	29 436,35730	36 781,78780	41 576,46620	45 842,26050
Valeur liquidative unitaire	12,570	11,851	13,257	13,494	14,289
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,45	0,19	0,08	0,05	0,16
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	-0,04	-0,14	-0,09	-0,10

# FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC HORIZON 2025-2027 Z FCP 3DEC	EUR	6 534,5	7 799 317,82	100,07
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>7 799 317,82</b>	<b>100,07</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>7 799 317,82</b>	<b>100,07</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>7 799 317,82</b>	<b>100,07</b>
<b>Dettes</b>			<b>-5 517,38</b>	<b>-0,07</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-84,52</b>	
<b>Actif net</b>			<b>7 793 715,92</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F</b>	<b>EUR</b>	<b>487 926,59660</b>		<b>14,630</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 202562027 RE</b>	<b>EUR</b>	<b>45 842,26050</b>		<b>14,289</b>

# **FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024**

**Compartment :**

**HSBC EE HORIZON 2022-2024**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE HORIZON 2022-2024** est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000095659

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion: HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2022-2024 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après.

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
- A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
- A compter de 2020, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque:

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.

A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

- Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

- Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

A compter du 4 janvier 2018, le FCP est investi indirectement en litres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.

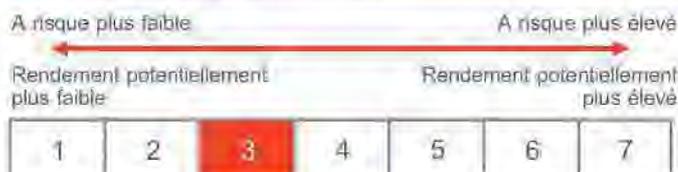
A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2022. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2024. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 3.

Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profil des marchés de taux.

- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,63%
----------------	-------

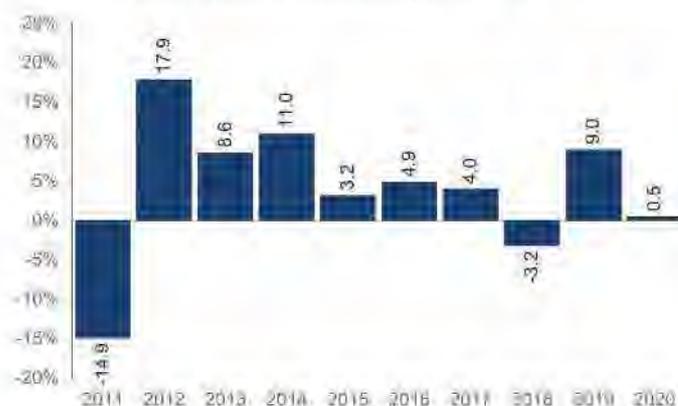
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élevaient à 0,83%.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC EE HORIZON 2022-2024 - part F



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 23 juillet 2007.
- La part F est réputée créée le 23 juillet 2007.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.  
Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum) pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107779

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion: HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2022-2024 = catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après.

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
- A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
- A compter de 2020, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.

A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

- Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

- Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

A compter du 4 janvier 2018, le FCP est investi indirectement en litres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.

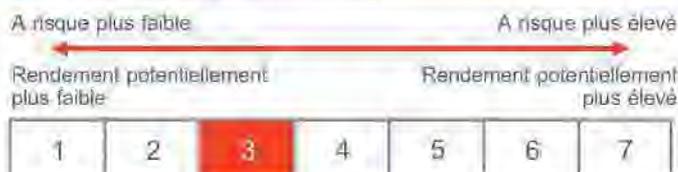
A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2022. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2024. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par Internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 3.

Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profil des marchés de taux.

- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,73%
----------------	-------

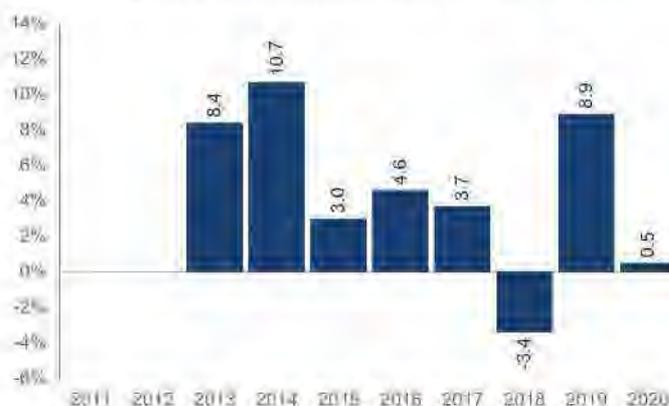
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élevaient à 0,93%.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC EE HORIZON 2022-2024 - part RE



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 23 juillet 2007.
- La part RE a été créée le 18 juin 2012.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.  
Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2022-2024.

A ce titre, la politique de gestion du Compartiment nourricier est identique à celle de l'OPC maître présentée ci-après.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2022-2024 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 31 décembre 2021 la part en actions est proche de 14.9%.

En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 85.1% au 31 décembre 2021.

### Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 3.3% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 7.9% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la rentabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 1.5% de cet actif.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 2.1% de cet actif.

### Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.

L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Au 31 décembre 2021, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 20.5% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 7.0% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 3.4% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 3.5% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

## **Investissements sur les marchés monétaires**

Au 31 décembre 2021, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 50.5%, répartie comme suit :

- 25.3% sur le fonds HSBC Monétaire
- 25.1% sur le fonds HSBC Money Maitre

## **Performances**

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 3% pour la part F et de 2,90% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## **Taxonomie**

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

L'OPC maître n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents de l'OPC maître ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Evénements intervenus sur l'exercice 2021

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2022-2024 est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

*\* risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

### Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2022-2024 est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

\* activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :

- a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;
- d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.

\*\* A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,47%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2022-2024 Z FCP 3DEC	1 838 374,64	1 215 625,15

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC Maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,42%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,20%  0,20%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b> Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,62%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 - RE

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,52%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,20%  0,20%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b> Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,72%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

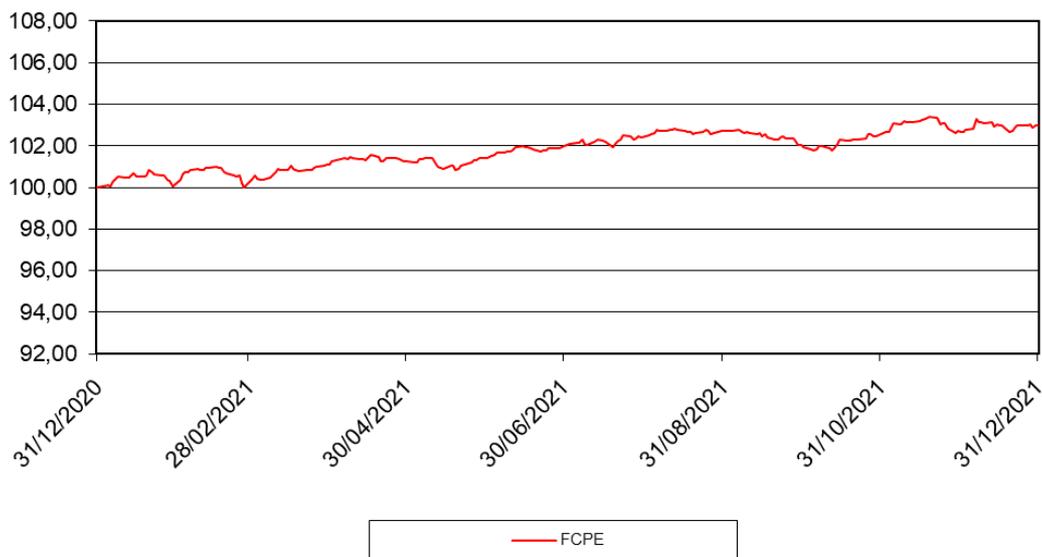
# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Performances

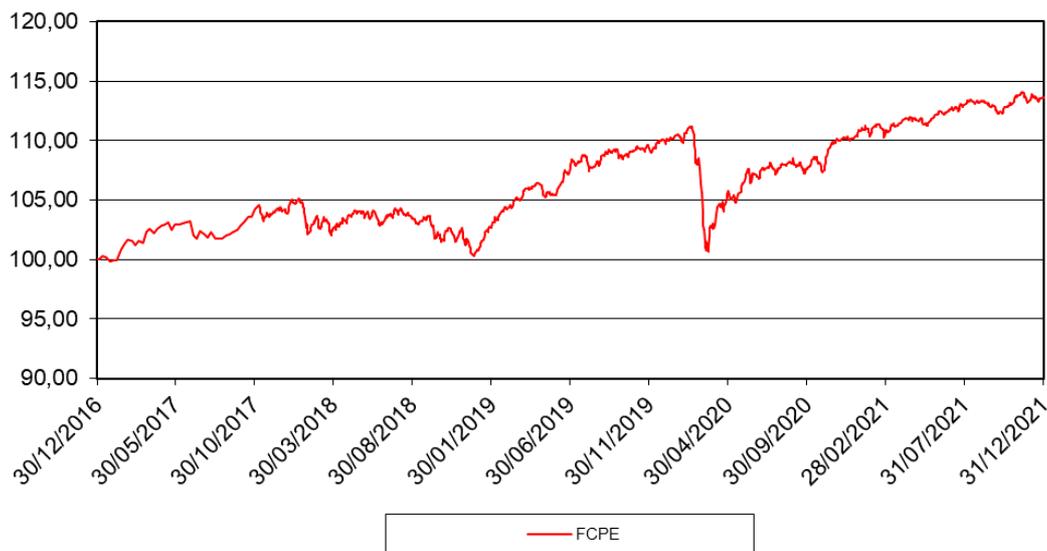
HSBC EE HORIZON 2022-2024 (F)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



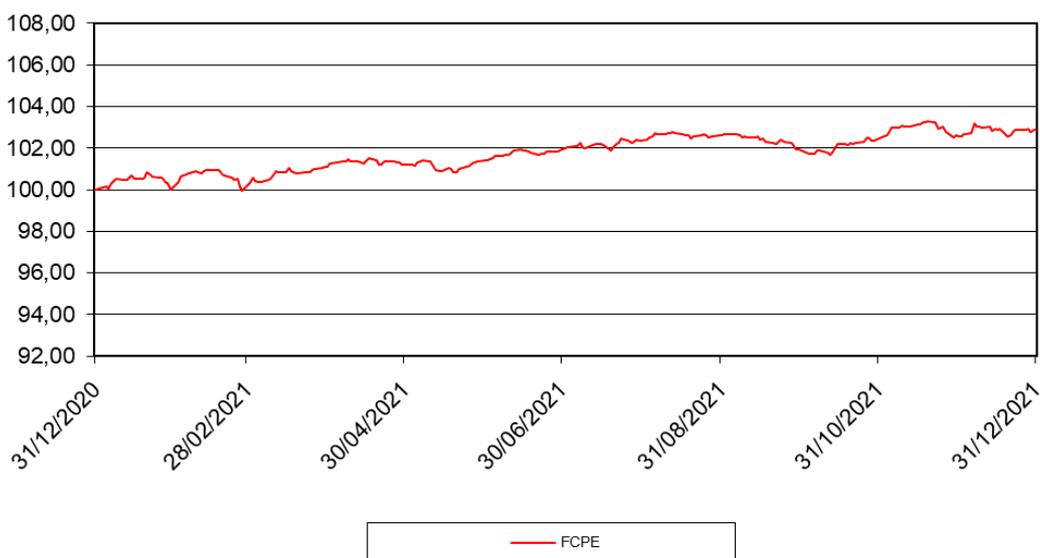
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

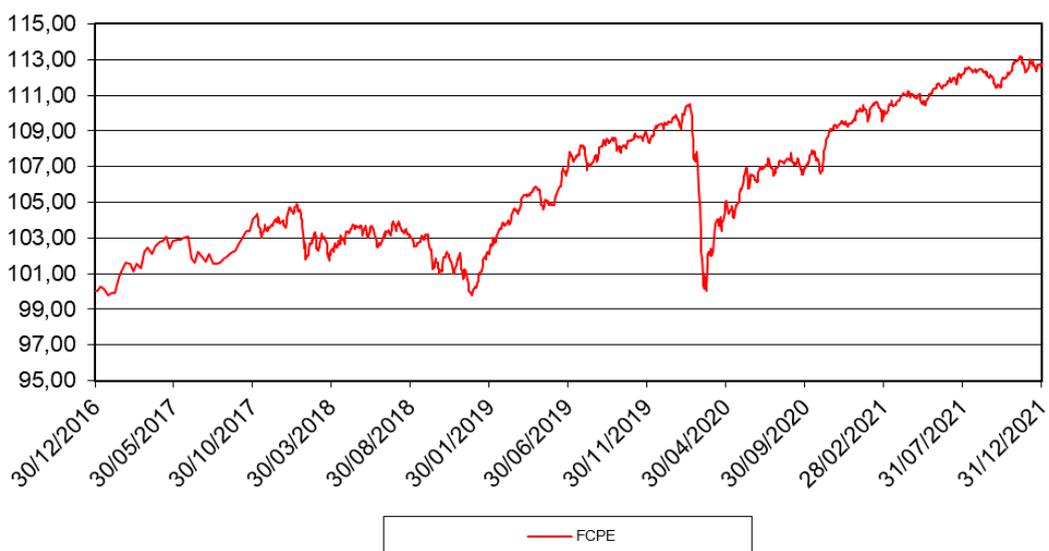
HSBC EE HORIZON 2022-2024 (RE)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021

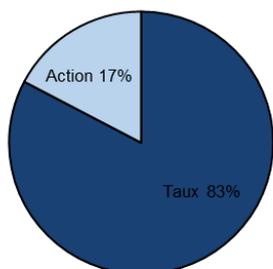


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

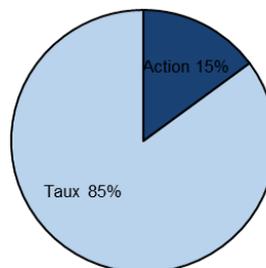
Indice de référence : sans

31/12/2020



■ Taux ■ Action

31/12/2021



■ Action ■ Taux

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	31/12/2021	31/12/2020
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>6 849 282,19</b>	<b>6 006 941,98</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>6 849 282,19</b>	<b>6 006 941,98</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>		<b>429,69</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres		429,69
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>12,87</b>	<b>91,79</b>
Liquidités	12,87	91,79
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 849 295,06</b>	<b>6 007 463,46</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	6 758 217,34	5 991 659,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	116 463,76	37 449,90
Résultat de l'exercice (a,b)	-29 248,62	-25 639,07
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>6 845 432,48</b>	<b>6 003 470,50</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>3 862,58</b>	<b>3 992,96</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 862,58	3 992,96
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 849 295,06</b>	<b>6 007 463,46</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	132,29	114,99
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>132,29</b>	<b>114,99</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-132,29</b>	<b>-114,99</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	28 010,60	24 074,69
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-28 142,89</b>	<b>-24 189,68</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-1 105,73	-1 449,39
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-29 248,62</b>	<b>-25 639,07</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Annexes

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le compartiment est un compartiment nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2022-2024, Part Z », appelé Maître.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du compartiment, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise						
<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>										
1 et 2	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000095659	Actif net	<table border="1"> <tr> <td>Du 07/01/2019 au 31/12/2019</td> <td>0,70% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2020 au 31/12/2022</td> <td>0,50% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>A partir du 01/01/2023</td> <td>0,30% TTC l'an maximum*</td> </tr> </table> <p>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)</p>	Du 07/01/2019 au 31/12/2019	0,70% TTC l'an maximum*	Du 01/01/2020 au 31/12/2022	0,50% TTC l'an maximum*	A partir du 01/01/2023	0,30% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
	Du 07/01/2019 au 31/12/2019	0,70% TTC l'an maximum*								
Du 01/01/2020 au 31/12/2022	0,50% TTC l'an maximum*									
A partir du 01/01/2023	0,30% TTC l'an maximum*									
	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000107779	Actif net	<table border="1"> <tr> <td>Du 07/01/2019 au 31/12/2019</td> <td>0,80% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>Du 01/01/2020 au 31/12/2022</td> <td>0,60% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>A partir du 01/01/2023</td> <td>0,40% TTC l'an maximum*</td> </tr> </table> <p>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)</p>	Du 07/01/2019 au 31/12/2019	0,80% TTC l'an maximum*	Du 01/01/2020 au 31/12/2022	0,60% TTC l'an maximum*	A partir du 01/01/2023	0,40% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
Du 07/01/2019 au 31/12/2019	0,80% TTC l'an maximum*									
Du 01/01/2020 au 31/12/2022	0,60% TTC l'an maximum*									
A partir du 01/01/2023	0,40% TTC l'an maximum*									
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,20% TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment						
4	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---						
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---						

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>6 003 470,50</b>	<b>4 942 246,32</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 771 540,66	1 551 948,38
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 121 026,51	-546 390,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	110 735,10	36 288,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	108 855,62	43 567,04
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	627 958,84	519 103,22
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-519 103,22	-475 536,18
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-28 142,89	-24 189,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>6 845 432,48</b>	<b>6 003 470,50</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 31/12/2021

Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>1 771 540,66</b>	<b>1 551 948,38</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	435 842,87	480 673,75
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	1,79	
Versement de l'intéressement	206 420,50	181 513,11
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	174 316,64	118 795,59
Abondements de l'entreprise	198 570,72	178 684,82
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	508 813,45	381 011,15
Transferts provenant d'un CET	235 184,48	198 257,62
Transferts provenant de jours de congés non pris	12 390,21	13 012,34
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>481,63</i>	<i>525,38</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>1 121 026,51</b>	<b>546 390,24</b>
Rachats	320 472,35	166 483,12
Transferts à destination d'un autre OPC	800 554,16	379 907,12

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	3 862,58
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>3 862,58</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-3 862,58</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	150 941,95100	1 725 472,71
Parts rachetées durant l'exercice	-90 709,01550	-1 038 352,12
Solde net des souscriptions/rachats	60 232,93550	687 120,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	548 252,44190	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 116,27560	46 067,95
Parts rachetées durant l'exercice	-7 335,09120	-82 674,39
Solde net des souscriptions/rachats	-3 218,81560	-36 606,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	42 471,69710	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	25 348,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 662,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 849 282,19
Instruments financiers à terme	FR0010213975	HSBC HORIZON 2022-2024 Z FCP 3DEC	6 849 282,19
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>6 849 282,19</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-29 248,62	-25 639,07
<b>Total</b>	<b>-29 248,62</b>	<b>-25 639,07</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-26 739,87	-23 029,66
<b>Total</b>	<b>-26 739,87</b>	<b>-23 029,66</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 508,75	-2 609,41
<b>Total</b>	<b>-2 508,75</b>	<b>-2 609,41</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	116 463,76	37 449,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>116 463,76</b>	<b>37 449,90</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	108 242,43	34 299,19
<b>Total</b>	<b>108 242,43</b>	<b>34 299,19</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8 221,33	3 150,71
<b>Total</b>	<b>8 221,33</b>	<b>3 150,71</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>2 860 822,25</b>	<b>3 462 123,65</b>	<b>4 942 246,32</b>	<b>6 003 470,50</b>	<b>6 845 432,48</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F en EUR</b>					
Actif net	2 693 080,83	3 220 211,80	4 518 237,65	5 498 512,04	6 362 450,95
Nombre de titres	253 588,87380	313 236,58690	403 174,59120	488 019,50640	548 252,44190
Valeur liquidative unitaire	10,619	10,280	11,206	11,266	11,604
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,29	0,18	0,06	0,07	0,19
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,06	-0,04	-0,04
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE en EUR</b>					
Actif net	167 741,42	241 911,85	424 008,67	504 958,46	482 981,53
Nombre de titres	16 031,82680	23 944,29390	38 539,19700	45 690,51270	42 471,69710
Valeur liquidative unitaire	10,463	10,103	11,002	11,051	11,371
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,29	0,17	0,06	0,06	0,19
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,03	-0,07	-0,05	-0,05

# FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC HORIZON 2022-2024 Z FCP 3DEC	EUR	5 813,739	6 849 282,19	100,06
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 849 282,19</b>	<b>100,06</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>6 849 282,19</b>	<b>100,06</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>6 849 282,19</b>	<b>100,06</b>
<b>Dettes</b>			<b>-3 862,58</b>	<b>-0,06</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>12,87</b>	
<b>Actif net</b>			<b>6 845 432,48</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F</b>	<b>EUR</b>	<b>548 252,44190</b>	<b>11,604</b>	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE</b>	<b>EUR</b>	<b>42 471,69710</b>	<b>11,371</b>	

# **FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021**

**Compartiment :**

**HSBC EE HORIZON 2019-2021**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE HORIZON 2019-2021** est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC EE HORIZON 2019-2021 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000086529

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2019-2021, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2019-2021 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

*L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2019, 2020 ou 2021, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.*

*Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.*

*L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.*

*La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire :*

- A partir de 2012 et jusqu'en 2016, le FCP peut investir jusqu'à 50% maximum en actions.*
- Les 5 dernières années soit en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, la part des actifs à faible risque sera de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3. La proportion des actifs à faible risque continue d'augmenter progressivement jusqu'à l'échéance.*

*A compter du 31 décembre 2021, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF*

*Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :*

- Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
- Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

*Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire. Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.*

*Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.*

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2019. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2021. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 1.

Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,43%
----------------	-------

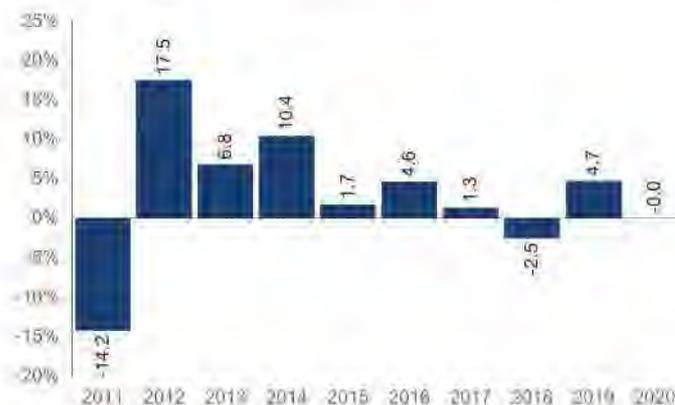
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élevaient à 0,63%.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC EE HORIZON 2019-2021 - part F



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 13 février 2006.
- La part F est réputée créée le 13 février 2006.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment délivre plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.  
Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE - retraité pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC EE HORIZON 2019-2021 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107769

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2019-2021, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2019-2021 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

*L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2019, 2020 ou 2021, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.*

*Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.*

*L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L 224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.*

*La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire :*

- A partir de 2012 et jusqu'en 2016, le FCP peut investir jusqu'à 50% maximum en actions.*
- Les 5 dernières années soit en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, la part des actifs à faible risque sera de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3. La proportion des actifs à faible risque continue d'augmenter progressivement jusqu'à l'échéance.*

*A compter du 31 décembre 2021, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF*

*Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :*

- Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
- Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

*Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.*

*Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.*

*Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.*

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2019. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2021. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 1.

Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,53%
----------------	-------

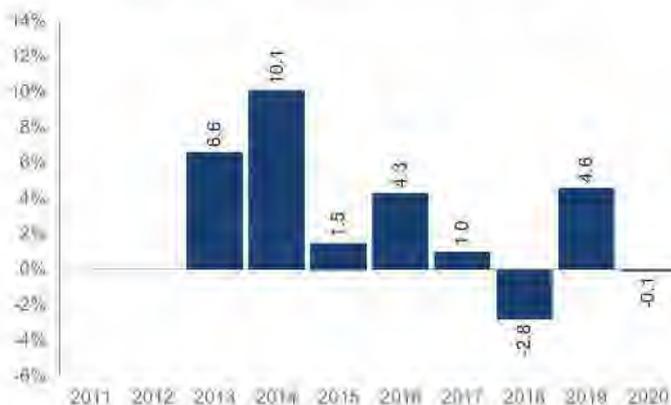
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élèvent à 0,73%.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC EE HORIZON 2019-2021 - part RE



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 13 février 2006.
- La part RE a été créée le 15 octobre 2012.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment délivre plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.  
Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE - retraité pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2019-2021 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2019-2021.

A ce titre, la politique de gestion du Compartiment nourricier est identique à celle de l'OPC maître présentée ci-après.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2019-2021 a vu son exposition en actifs actions et obligataires réduite à zéro lors des premiers jours de l'année. Il est resté intégralement investi en actifs monétaires jusqu'à la fin de la période.

### Investissements sur les marchés monétaires

Au 31 décembre 2021, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 99.8%, répartie comme suit :

- 49.9% sur le fonds HSBC Monétaire
- 49.9% sur le fonds HSBC Money

### Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -0,76% pour la part F et de -0,86% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

### Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

### Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

L'OPC maître n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

Les investissements sous-jacents de l'OPC maître ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## Événements intervenus sur l'exercice 2021

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2019-2021 est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

*\* risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

### Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON 2019-2021 est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

\* activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :

- a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;
- d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.

\*\* A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,08%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2019-2021 Z FCP 3DEC	919 923,15	1 552 793,98

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC Maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,23%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,20%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,20%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,43%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 - RE

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,33%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,20%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,20%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,53%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

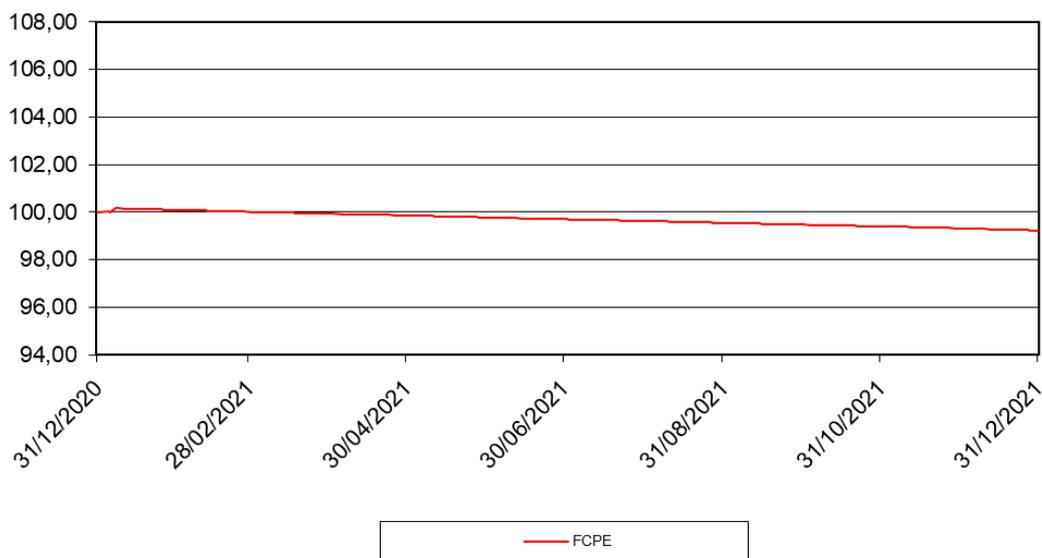
# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Performances

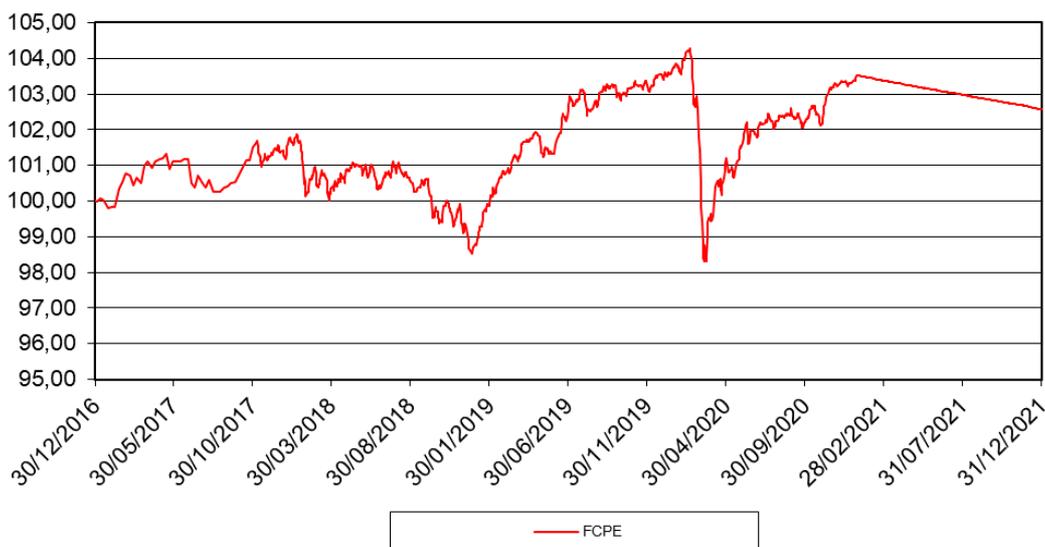
HSBC EE HORIZON 2019-2021 (F)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



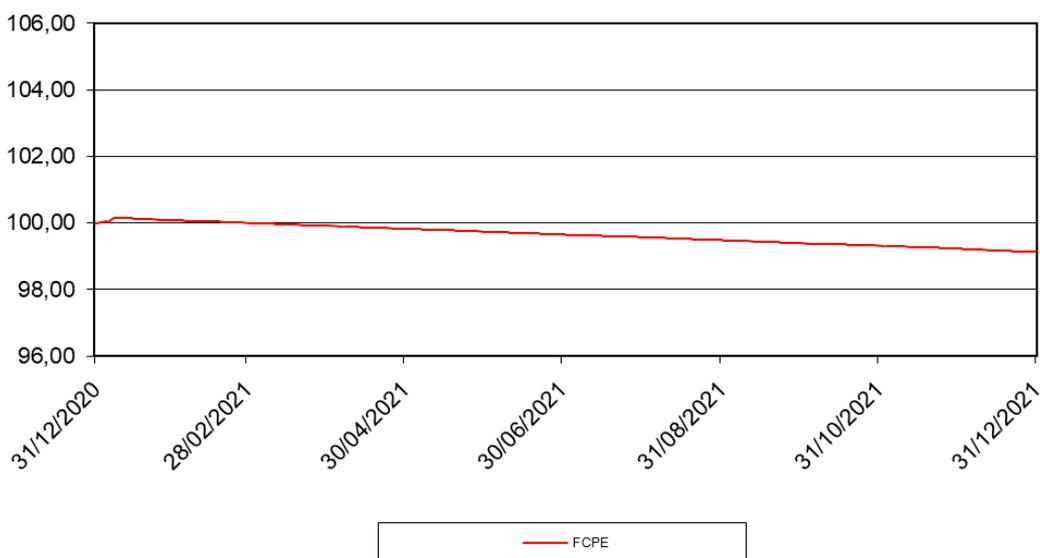
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

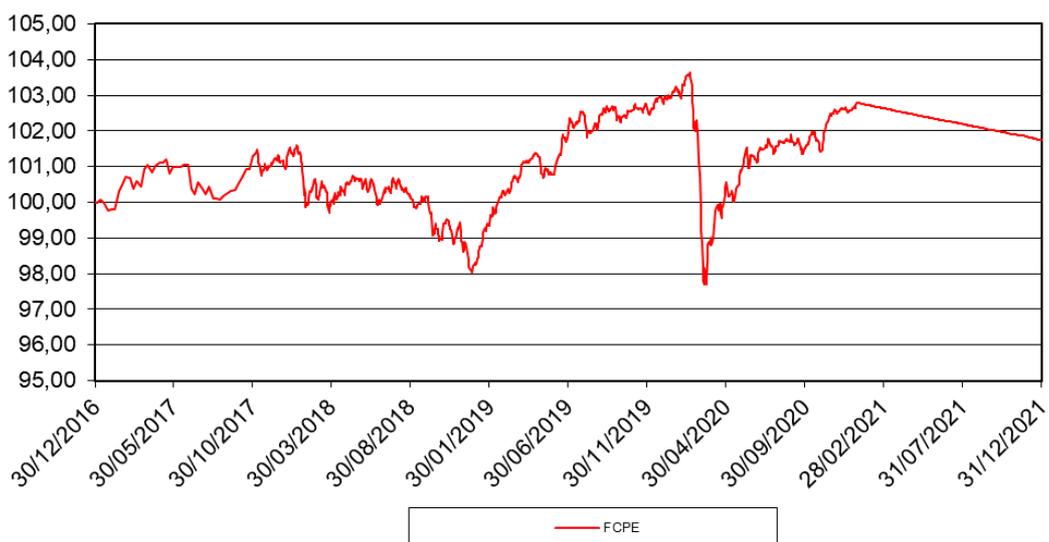
HSBC EE HORIZON 2019-2021 (RE)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021

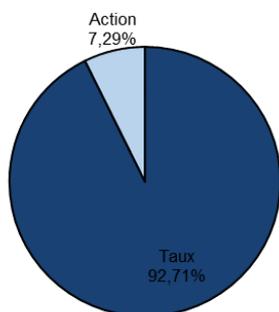


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

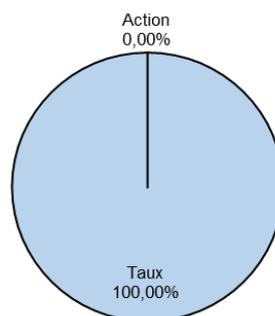
# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

Indice de référence : sans

31/12/2020



31/12/2021



# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 12206 HSBC EE HORIZON 2019-2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>4 440 772,19</b>	<b>5 099 092,76</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>4 440 772,19</b>	<b>5 099 092,76</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>		<b>4 176,16</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres		4 176,16
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Liquidités		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 440 772,19</b>	<b>5 103 268,92</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 12206 HSBC EE HORIZON 2019-2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	4 378 697,18	5 072 173,49
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	70 001,88	36 242,75
Résultat de l'exercice (a,b)	-10 515,72	-11 918,98
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>4 438 183,34</b>	<b>5 096 497,26</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>2 274,47</b>	<b>5 734,95</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 274,47	5 734,95
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>314,38</b>	<b>1 036,71</b>
Concours bancaires courants	314,38	1 036,71
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 440 772,19</b>	<b>5 103 268,92</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 12206 HSBC EE HORIZON 2019-2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 12206 HSBC EE HORIZON 2019-2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	100,27	87,30
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>100,27</b>	<b>87,30</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-100,27</b>	<b>-87,30</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	11 374,38	11 425,23
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-11 474,65</b>	<b>-11 512,53</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	958,93	-406,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-10 515,72</b>	<b>-11 918,98</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le compartiment est un compartiment nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2019-2021, Part Z », appelé Maître.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du compartiment, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise				
<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>								
1 et 2	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000088529	Actif net	<table border="1"> <tr> <td>Du 07/01/2019 au 31/12/2019</td> <td>0,50% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>A partir du 01/01/2020</td> <td>0,30% TTC l'an maximum*</td> </tr> </table> <p>*Incluant les honoraires du commissaire aux comptes ( 0.10% TTC l'an maximum plafonnés à 1 500 euros TTC l'an)</p>	Du 07/01/2019 au 31/12/2019	0,50% TTC l'an maximum*	A partir du 01/01/2020	0,30% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
	Du 07/01/2019 au 31/12/2019	0,50% TTC l'an maximum*						
A partir du 01/01/2020	0,30% TTC l'an maximum*							
	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000107769	Actif net	<table border="1"> <tr> <td>Du 07/01/2019 au 31/12/2019</td> <td>0,60% TTC l'an maximum*</td> </tr> <tr> <td>A partir du 01/01/2020</td> <td>0,40% TTC l'an maximum*</td> </tr> </table> <p>*incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)</p>	Du 07/01/2019 au 31/12/2019	0,60% TTC l'an maximum*	A partir du 01/01/2020	0,40% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
Du 07/01/2019 au 31/12/2019	0,60% TTC l'an maximum*							
A partir du 01/01/2020	0,40% TTC l'an maximum*							
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0.20% TTC maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment				
4	<b>Commission de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---				
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---				

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 RE	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.**

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 12206 HSBC EE HORIZON 2019-2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>5 096 497,26</b>	<b>4 709 128,84</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	982 097,37	1 098 460,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 603 486,90	-713 637,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	75 488,06	34 900,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-100 937,80	-20 841,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	184 229,31	285 167,11
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-285 167,11	-306 009,10
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-11 474,65	-11 512,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>4 438 183,34</b>	<b>5 096 497,26</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 31/12/2021

Portefeuille : 12206 HSBC EE HORIZON 2019-2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>982 097,37</b>	<b>1 098 460,40</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	258 976,79	382 300,02
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		0,06
Versement de l'intéressement	90 447,86	123 655,45
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	84 915,91	69 976,23
Abondements de l'entreprise	96 640,76	142 658,59
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	319 949,82	211 847,87
Transferts provenant d'un CET	125 155,62	154 765,46
Transferts provenant de jours de congés non pris	6 010,61	13 256,72
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>207,77</i>	<i>1 093,59</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>1 603 486,90</b>	<b>713 637,65</b>
Rachats	846 785,60	439 930,84
Transferts à destination d'un autre OPC	756 701,30	273 706,81

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	2 274,47
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 274,47</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-2 274,47</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	74 134,91600	954 961,34
Parts rachetées durant l'exercice	-115 577,00840	-1 487 739,96
Solde net des souscriptions/rachats	-41 442,09240	-532 778,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	336 937,98130	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 146,14280	27 136,03
Parts rachetées durant l'exercice	-9 170,35940	-115 746,94
Solde net des souscriptions/rachats	-7 024,21660	-88 610,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 706,06950	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 RE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10 762,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 RE</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	611,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,33
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 440 772,19
	FR0010174722	HSBC HORIZON 2019-2021 Z FCP 3DEC	4 440 772,19
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>4 440 772,19</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-10 515,72	-11 918,98
<b>Total</b>	<b>-10 515,72</b>	<b>-11 918,98</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-10 107,00	-11 221,64
<b>Total</b>	<b>-10 107,00</b>	<b>-11 221,64</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-408,72	-697,34
<b>Total</b>	<b>-408,72</b>	<b>-697,34</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	70 001,88	36 242,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>70 001,88</b>	<b>36 242,75</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	68 076,06	34 733,13
<b>Total</b>	<b>68 076,06</b>	<b>34 733,13</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 925,82	1 509,62
<b>Total</b>	<b>1 925,82</b>	<b>1 509,62</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 331 735,15</b>	<b>3 580 348,94</b>	<b>4 709 128,84</b>	<b>5 096 497,26</b>	<b>4 438 183,34</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 F en EUR</b>					
Actif net	3 158 956,18	3 395 290,81	4 513 469,38	4 884 303,58	4 316 141,47
Nombre de titres	249 710,39170	275 335,86950	349 529,54040	378 380,07370	336 937,98130
Valeur liquidative unitaire	12,650	12,331	12,912	12,908	12,809
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,53	0,16	0,07	0,09	0,20
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,05	-0,02	-0,02
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 RE en EUR</b>					
Actif net	172 778,97	185 058,13	195 659,46	212 193,68	122 041,87
Nombre de titres	13 837,43100	15 242,55290	15 405,80300	16 730,28610	9 706,06950
Valeur liquidative unitaire	12,486	12,140	12,700	12,683	12,573
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,52	0,15	0,07	0,09	0,19
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,03	-0,06	-0,04	-0,04

# FCPE HSBC EE HORIZON 2019-2021

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC HORIZON 2019-2021 Z FCP 3DEC	EUR	3 636,728	4 440 772,19	100,06
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 440 772,19</b>	<b>100,06</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>4 440 772,19</b>	<b>100,06</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>4 440 772,19</b>	<b>100,06</b>
<b>Dettes</b>			<b>-2 274,47</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-314,38</b>	<b>-0,01</b>
<b>Actif net</b>			<b>4 438 183,34</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 F</b>	<b>EUR</b>	<b>336 937,98130</b>	<b>12,809</b>	
<b>Part HSBC EE HORIZON 2019-2021 RE</b>	<b>EUR</b>	<b>9 706,06950</b>	<b>12,573</b>	

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

**Compartiment :**

**HSBC EE HORIZON MONETAIRE**

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE HORIZON MONETAIRE** est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

# Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON MONETAIRE - part F

### Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF : 990000107499

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme
- Le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, dit nourricier, est investi à 92,5% maximum en parts du FCP HSBC MONEY – catégorie de parts ZC, dit maître, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

*Chercher à surperformer l'ESTR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.*

*Indicateur de référence : ESTR. L'ESTR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.*

*La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.*

*Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.*

*Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent) ou jugés équivalents par la société de gestion dans le cadre de son processus interne).*

*Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la société de gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.*

*En tout état de cause, la société de gestion ne recourt pas*

*exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.*

*Par dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.*

*Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :*

► la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.

► la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.

► la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.

- Le Compartiment nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés notamment dans un but de couverture du risque de taux ou de change.

- Les revenus sont réinvestis dans le Compartiment.

- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.

Elle ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

- Votre demande de souscription dans le Compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.

- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit ; Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par Internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

## Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le profil de risque du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le Compartiment est classé dans la catégorie 1.

Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.

- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :

► Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,50 %*
Frais de sortie	aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés sur une année	
Frais courants	0,20% %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucun
Commission d'arbitrage	convention par entreprise

- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations Pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020 et peut varier d'un exercice à l'autre.

## Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 3 mai 2021, l'orientation de gestion du Compartiment a été modifiée suite au changement de l'OPC maître.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en Euro.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels. Les performances sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- Le Compartiment a été créé le 10 décembre 2012.
- La part F a été créée le 7 janvier 2013.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le Compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.  
Les documents d'information du FCP maître (DICI/ prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).  
Les informations réglementaires et d'ordre commercial du FCP maître sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante [www.asseltmanagement.hsbc.fr](http://www.asseltmanagement.hsbc.fr) dans la rubrique « Nos Fonds », catégorie « Monétaire ».
- Les actifs du Compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le Compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et de retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE - retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

# Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE HORIZON MONETAIRE - part RE

### Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF : 990000107809

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- ▶ Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.
- ▶ Le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, dit nourricier, est investi à 92,5% maximum en parts du FCP HSBC MONEY – catégorie de parts ZC, dit maître, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.
- ▶ La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- ▶ L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

Chercher à surperformer l'€STR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.

Indicateur de référence : €STR. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.

La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.

Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la société de gestion dans le cadre de son processus interne).

Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la société de gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

En tout état de cause, la société de gestion ne recourt pas

exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

Par dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.

Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :

- ▶ la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
- ▶ la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
- ▶ la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.

- ▶ Le Compartiment nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés notamment dans un but de couverture du risque de taux ou de change.

- ▶ Les revenus sont réinvestis dans le Compartiment.

- ▶ **Durée minimale de placement recommandée** : 1 jour.

Elle ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

- ▶ Votre demande de souscription dans le Compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.

- ▶ Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit ; Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement

À risque plus faible

À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible      Rendement potentiellement plus élevé

2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- ▶ Le profil de risque du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le Compartiment est classé dans la catégorie 1.

Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.

- ▶ Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - ▶ **Risque de crédit** : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- ▶ Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,50 %*
Frais de sortie	aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés sur une année	
Frais courants	0,20 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucun
Commission d'arbitrage	convention par entreprise

- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations Pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020 et peut varier d'un exercice à l'autre.

## Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 3 mai 2021, l'orientation de gestion du Compartiment a été modifiée suite au changement de l'OPC maître.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en Euro.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels. Les performances sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- Le Compartiment a été créé le 10 décembre 2012.
- La part RE a été créée le 10 décembre 2012.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le Compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les documents d'information du FCP maître (DICI/ prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les informations réglementaires et d'ordre commercial du FCP maître sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) dans la rubrique « Nos Fonds », catégorie « Monétaire ».
- Les actifs du Compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le Compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et de retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE est nourricier de l'OPC maître HSBC MONEY.

A ce titre, la politique de gestion du Compartiment nourricier est identique à celle de l'OPC maître présentée ci-après.

Au cours de l'exercice, la crise du COVID est restée au centre de l'actualité. La banque centrale européenne (BCE) a donc continué sa politique monétaire très accommodante.

Il est à noter que la banque centrale a laissé ses taux directeurs inchangés et que son taux de facilité de dépôt est à -0.50% depuis le 12 septembre 2019.

Sur l'année écoulée, l'excès de liquidités de l'eurosystème a augmenté jusqu'à 4136 Mds € fin 2021 vs 3386 Mds € fin 2020.

C'est pourquoi, les taux d'intérêts court-terme ont continué leur maintien en territoire négatif. Le taux EURIBOR 3 mois a fixé vers -0.549% en moyenne sur cette même période. Le taux EONIA a fixé vers -0.483% environ en moyenne sur 2021.

Ce dernier a d'ailleurs été officiellement remplacé fin décembre par le taux ESTR. Il a pour objectif de mieux refléter le marché O/N (overnight). Il a fixé à -0.568% en moyenne sur l'année écoulée.

Sur la période, notre stratégie a été de garder une part substantielle de nos investissements dans la poche à 1 jour à une semaine, gage de stabilité en ces temps troublés.

Avec la reprise de l'inflation, nous constatons une légère remontée des taux d'intérêts à court terme. Cependant, leurs niveaux restent toujours négatifs.

C'est pourquoi, l'environnement reste toujours difficile d'un point de vue des performances, la valeur liquidative de HSBC MONEY a baissé dans l'intervalle, en phase avec les taux d'intérêt à court terme négatifs de la zone euro. Notre stratégie nous a permis de garder une très bonne liquidité tout en privilégiant la sécurité du portefeuille.

La durée de vie moyenne du fonds à fin décembre est de 51 jours (WAL), et la maturité moyenne du fonds est de 36 jours (WAM).

### Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -0,76% pour la part F et de -0,76% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

### Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

L'OPC maître n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents de l'OPC maître ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## Evénements intervenus sur l'exercice 2021

### Evolution de l'indice de référence monétaire

→ date de prise d'effet : 31 janvier 2021

Depuis le 2 octobre 2019, l'€STR est devenu l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro en remplacement de l'EONIA qui a cessé d'être en vigueur au 31 décembre 2021.

En conséquence de cette évolution, le 31 janvier 2021, l'indicateur de référence pour information EONIA de l'OPC maître HSBC MONETAIRE ETAT, et par suite du compartiment nourricier HSBC EE HORIZON MONETAIRE, a été remplacé par l'indicateur de référence €STR.

Ce changement de référence n'a aucune incidence sur la stratégie de gestion de l'OPC maître ni du compartiment nourricier.

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON MONETAIRE est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

*\* risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

A cette même date, la documentation réglementaire du compartiment a été mise en conformité avec la doctrine AMF par la prise en compte de sa position-recommandation n°2020-03.

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## **Changement de l'OPC maître et adaptation consécutive de la structure tarifaire**

→ date de prise d'effet : 3 mai 2021

Sur proposition de la Société de Gestion, il a été décidé de substituer à l'OPC maître HSBC MONETAIRE ETAT dont le compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE est nourricier le nouvel OPC maître HSBC MONEY.

Cette évolution, intervenue le 3 mai 2021, s'inscrit dans un objectif de rationaliser l'offre des fonds d'épargne salariale monétaires, gérés par HSBC Global Asset Management (France), en réorientant l'investissement de leurs actifs sur l'OPC HSBC MONEY en remplacement de l'OPC HSBC MONETAIRE ETAT.

En conséquence du changement de son OPC maître, la structure tarifaire du compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE a été redéfinie.

La mutation du compartiment, agréée par l'AMF le 8 mars 2021, a fait l'objet d'une information individuelle des porteurs de parts.

## **Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance**

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

## **Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON, dont HSBC EE HORIZON MONETAIRE est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

\* activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :

- a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;
- d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.

\*\* A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 0%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MONETAIRE ETAT I	107 947,94	1 259 772,95
HSBC MONEY ZC	1 074 550,78	195 635,73

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC Maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,17%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,04%
Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,04%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,21%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE - RE

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,17%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,04%
Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,04%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,21%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

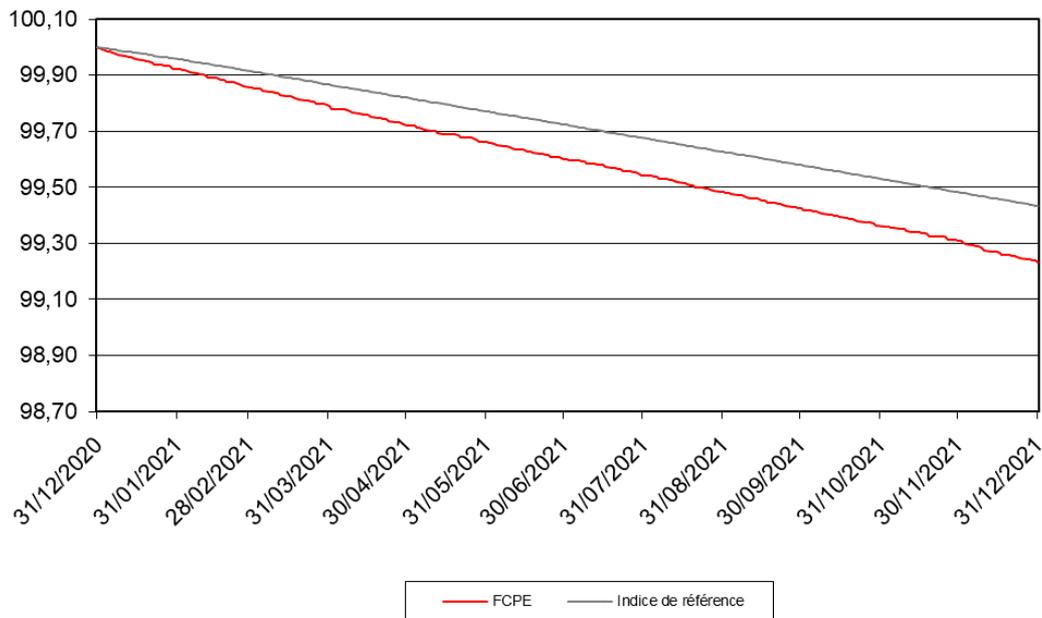
# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Performances

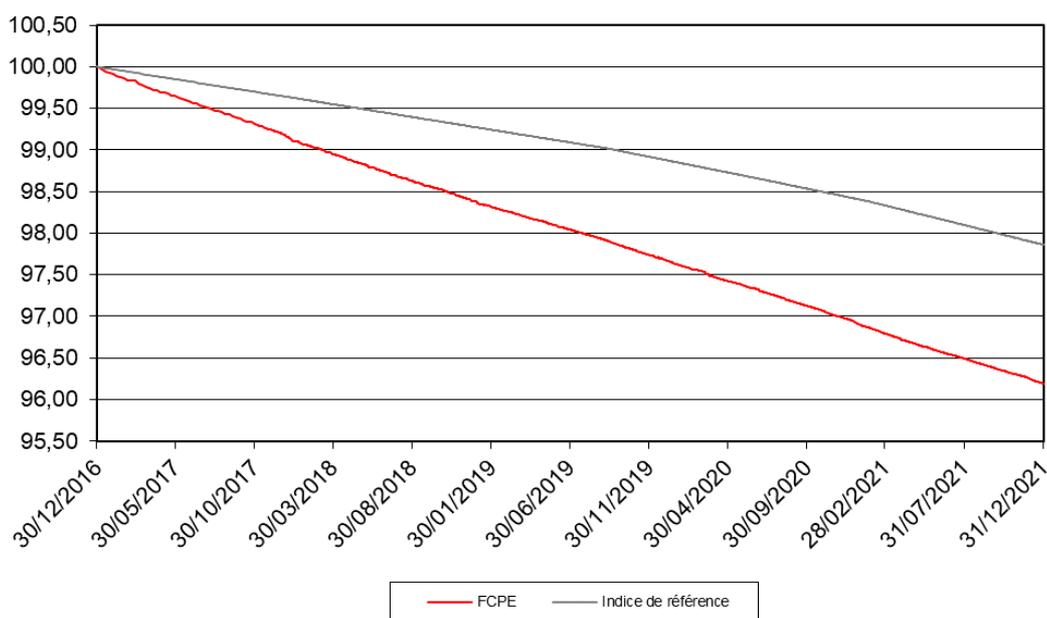
HSBC EE HORIZON MONETAIRE (F) (C) (EUR)

Indice de référence : 100% ESTR

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



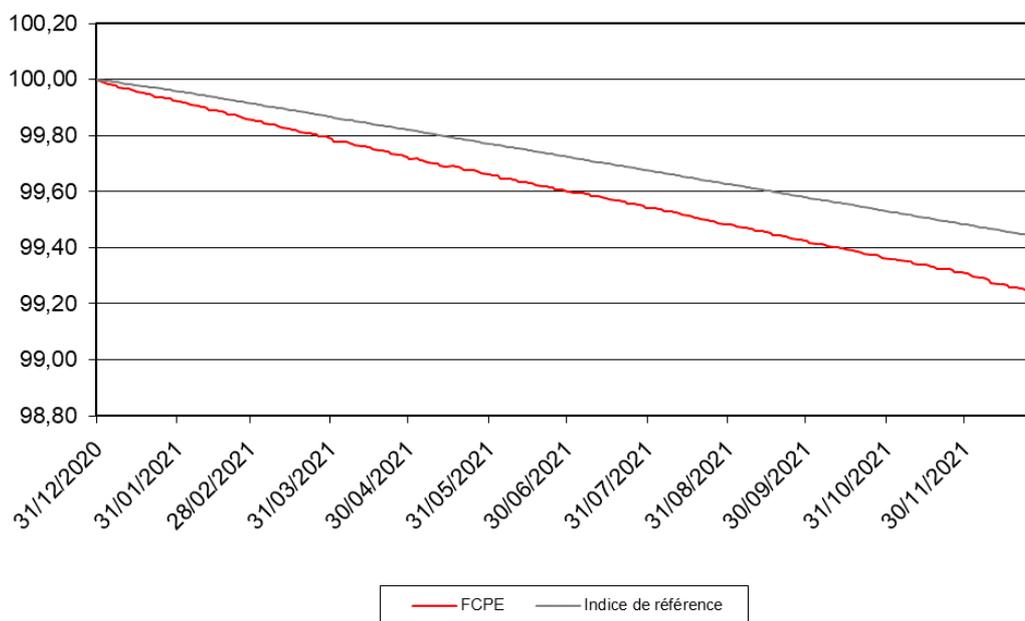
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

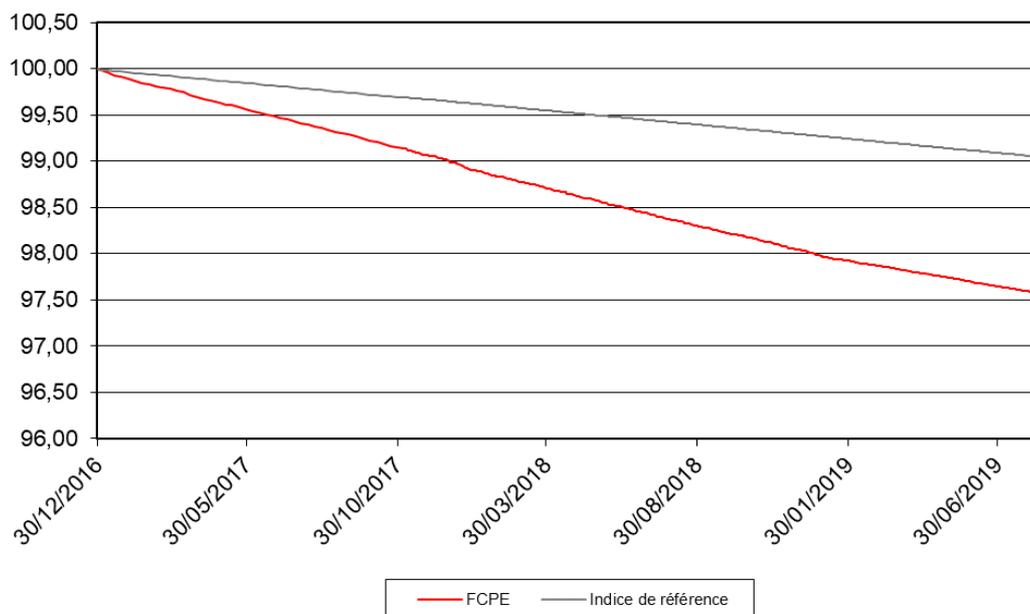
HSBC EE HORIZON MONETAIRE (RE) (C) (EUR)

Indice de référence : 100% ESTR

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

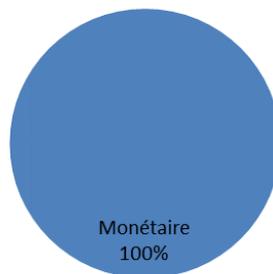
Indice de référence : 100% ESTR

31/12/2020



■ Monétaire

31/12/2021



■ Monétaire

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2021

Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	30/12/2021	30/12/2020
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>875 651,43</b>	<b>1 154 594,80</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>875 651,43</b>	<b>1 154 594,80</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>73 261,91</b>	<b>96 950,11</b>
Liquidités	73 261,91	96 950,11
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>948 913,34</b>	<b>1 251 544,91</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2021

Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	30/12/2021	30/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	964 796,44	1 256 441,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-15 192,14	-4 522,78
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 027,20	-1 878,87
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>947 577,10</b>	<b>1 250 039,99</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>1 336,24</b>	<b>1 504,92</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 336,24	1 504,92
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>948 913,34</b>	<b>1 251 544,91</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2021

Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	30/12/2021	30/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2021

Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	425,74	560,10
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>425,74</b>	<b>560,10</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-425,74</b>	<b>-560,10</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 811,74	1 519,91
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-2 237,48</b>	<b>-2 080,01</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	210,28	201,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-2 027,20</b>	<b>-1 878,87</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le compartiment est un compartiment nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC MONEY, Part ZC », appelé Maître.

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du compartiment, sont composés :

Jusqu'au 02 mai 2021 :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>			
1 et 2	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000107499	Actif net	0,12% TTC l'an maximum Plafonnés à 1 500€ TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000107809	Actif net	0,12% TTC l'an maximum Plafonnés à 1 500€ TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes)	à la charge du Compartiment
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,10% TTC maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment
4	<b>Commission de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Depuis le 03 mai 2021

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>			
1 et 2	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000107499	Actif net	0,20% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000107809	Actif net	0,20% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,03% TTC maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment
4	<b>Commission de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.**

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2021

Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	30/12/2021	30/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 250 039,99</b>	<b>1 504 768,29</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	222 080,06	278 420,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-516 282,89	-522 475,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17 578,80	-4 998,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	11 556,22	-3 595,34
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 968,55	-14 524,77
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	14 524,77	10 929,43
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 237,48	-2 080,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>947 577,10</b>	<b>1 250 039,99</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2021

Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>222 080,06</b>	<b>278 420,29</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	1 693,42	27 816,62
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		
Versement de l'intéressement	6 085,77	32 265,09
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	9 170,64	11 428,50
Abondements de l'entreprise	13 223,75	28 699,93
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	166 013,19	152 785,32
Transferts provenant d'un CET	17 266,37	25 424,83
Transferts provenant de jours de congés non pris	8 626,92	
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>58,57</i>	
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>516 282,89</b>	<b>522 475,24</b>
Rachats	159 911,48	311 576,66
Transferts à destination d'un autre OPC	356 371,41	210 898,58

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	1 336,24
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 336,24</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 336,24</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	17 445,16740	166 533,64
Parts rachetées durant l'exercice	-40 411,23730	-385 861,09
Solde net des souscriptions/rachats	-22 966,06990	-219 327,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	84 684,55900	
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5 889,77780	55 546,42
Parts rachetées durant l'exercice	-13 853,80150	-130 421,80
Solde net des souscriptions/rachats	-7 964,02370	-74 875,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 269,73800	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2021
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 481,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	330,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			875 651,43
Instruments financiers à terme	FR0000971277	HSBC MONEY ZC	875 651,43
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>875 651,43</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-2 027,20	-1 878,87
<b>Total</b>	<b>-2 027,20</b>	<b>-1 878,87</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 720,64	-1 548,80
<b>Total</b>	<b>-1 720,64</b>	<b>-1 548,80</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-306,56	-330,07
<b>Total</b>	<b>-306,56</b>	<b>-330,07</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-15 192,14	-4 522,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-15 192,14</b>	<b>-4 522,78</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-12 895,72	-3 728,15
<b>Total</b>	<b>-12 895,72</b>	<b>-3 728,15</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 296,42	-794,63
<b>Total</b>	<b>-2 296,42</b>	<b>-794,63</b>

# FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/12/2017	28/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>666 657,93</b>	<b>1 561 667,69</b>	<b>1 504 768,29</b>	<b>1 250 039,99</b>	<b>947 577,10</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F en EUR</b>					
Actif net	533 821,29	1 482 108,76	1 286 960,51	1 030 408,37	804 341,81
Nombre de titres	54 510,48680	152 572,64470	133 428,53160	107 650,62890	84 684,55900
Valeur liquidative unitaire	9,7930	9,7140	9,6453	9,5718	9,4981
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,10	-0,01	-0,02	-0,03	-0,15
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,01		-0,01	-0,02
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE en EUR</b>					
Actif net	132 836,64	79 558,93	217 807,78	219 631,62	143 235,29
Nombre de titres	13 706,54350	8 292,51440	22 865,16300	23 233,76170	15 269,73800
Valeur liquidative unitaire	9,6910	9,5940	9,5257	9,4531	9,3803
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,10	-0,01	-0,02	-0,03	-0,15
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,03		-0,01	-0,02

# FCPE HSBC EE HORIZON

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC MONEY ZC	EUR	642,567	875 651,43	92,41
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>875 651,43</b>	<b>92,41</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>875 651,43</b>	<b>92,41</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>875 651,43</b>	<b>92,41</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 336,24</b>	<b>-0,14</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>73 261,91</b>	<b>7,73</b>
<b>Actif net</b>			<b>947 577,10</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F</b>	<b>EUR</b>	<b>84 684,55900</b>	<b>9,4981</b>	
<b>Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE</b>	<b>EUR</b>	<b>15 269,73800</b>	<b>9,3803</b>	

**FCP de droit français**  
**HSBC HORIZON 2034-2036**

Rapport annuel au 31 décembre 2021



# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Sommaire

	Pages
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>6</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>19</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>21</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>27</b>
Bilan Actif	28
Bilan Passif	29
Hors-Bilan	30
Comptes de Résultat	31
<b>Annexes</b>	<b>32</b>
Règles et méthodes comptables	33
Evolution de l'Actif Net	37
Compléments d'information	38
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	45
Inventaire	46
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	47

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

Ernst & Young et Autres

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC HORIZON 2034-2036

Part A Code ISIN : FR0010298564

Fonds d'investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2034-2036 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2034-2036 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - À son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - À 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2026), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - À compter de 2032 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

### Détention d'actifs à faible risque :

De 2024 à 2028	De 2029 à 2031	À compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.

À compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.

- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

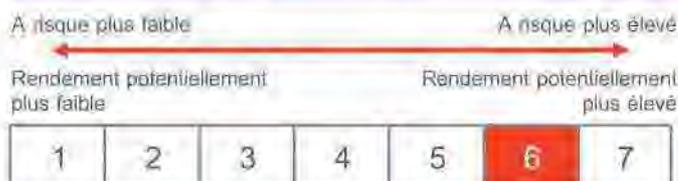
- Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

- À compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,8 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7 % à 10 %, de 5,95 % à 8,5 %, de 4,8 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

### Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2034-2036 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2034. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2036. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 6.

- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profil des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,40%
----------------	-------

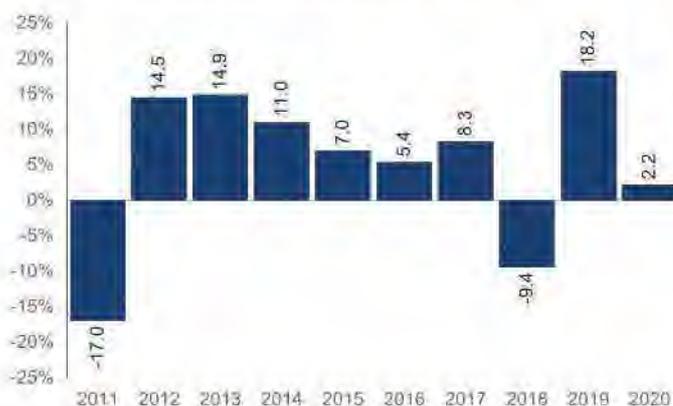
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC HORIZON 2034-2036 - part A



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 3 avril 2006.
- La part A a été créée le 3 avril 2006.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Le premier trimestre 2021 (T1) a marqué un tournant décisif en matière de politique budgétaire aux Etats-Unis. Dès janvier, la nouvelle administration a annoncé un troisième plan de soutien budgétaire (1 900 MM\$ ou 8.4% du PIB US), qui s'ajoute aux 900 MM\$ votés en décembre. Ce troisième plan budgétaire, adopté mi-mars, vise un soutien de la demande des ménages fragilisée par la crise pandémique : chèque supplémentaire de 1400 \$, hausse des allocations chômage supplémentaires et prolongation jusqu'à septembre. La nouvelle administration démocrate sous l'impulsion de Joe Biden, et de sa secrétaire au trésor, Janet Yellen (ex présidente de la Réserve fédérale américaine) vise des changements radicaux par rapport à l'administration précédente : lutte contre le réchauffement climatique, régulation financière, augmentation à venir de la fiscalité, rapprochement avec les pays alliés (entre autres, Europe et Japon), et participation aux négociations internationales. Dès février, un nouveau plan de relance, d'environ 2 200 MM\$ sur 8 ans, est déjà évoqué, autour des infrastructures, de la transition écologique, de la 5G et du capital humain (système de santé, éducation, dette étudiante, entre autres) qui serait compensé en partie par une hausse du taux d'impôt des entreprises (de 21% à 28%), et une imposition minimum sur les revenus à l'étranger des multinationales. Ce plan de relance de long terme, objet d'intenses négociations, sera probablement ajusté, et ne sera soumis au vote que durant l'automne. En parallèle des annonces budgétaires massives, les Etats-Unis voient leur situation pandémique s'améliorer rapidement, avec l'accélération du programme de vaccination, et la réouverture des hôtels et restaurants dans certains états, ce qui laisse entrevoir un fort rebond du PIB et de l'emploi américain dès le T1. Au-delà de ce rebond cyclique, un changement plus structurel semble s'amorcer dans l'après-crise, où les politiques publiques s'interposeraient dans le développement économique, sur la base d'enjeux climatiques, d'inégalités sociales, et d'indépendance technologique ou sanitaire. A contre-tendance des Etats-Unis, la situation pandémique se détériore dans les pays émergents, notamment en Inde et au Brésil, mais aussi dans l'Union européenne (UE). L'UE traverse une troisième vague pandémique, ce qui entraîne de nouvelles restrictions sanitaires. Le programme de vaccination a pris d'importants retards, en raison de difficultés logistiques, des incertitudes sur les risques et l'efficacité des vaccins, mais surtout à cause de délais inattendus sur l'approvisionnement, ce qui, au final, met en doute la politique sanitaire de l'UE. Fin mars, seulement 18% de la population de l'UE avait reçu une première dose (45% aux Etats-Unis, 53% au Royaume-Uni). Le rebond économique anticipé dès avril est donc reporté, et la saison touristique reste incertaine en raison de la montée en puissance des nouveaux variants. Dans ce contexte entre janvier et mars, les perspectives de croissance du PIB en 2021<sup>1</sup> ont été revues à la baisse : de 4.4% à 4.2% en zone euro. A l'inverse, la croissance du PIB américain est révisée en forte hausse, de 4.4% à 6.2% (et de 4.3% à 5.4% au Royaume-Uni). La Chine qui, depuis le début de la crise pandémique, était la locomotive de la croissance mondiale, semble avoir passé le relai aux Etats-Unis. Jusqu'à présent la situation économique de la Chine était plus avancée que dans le reste du monde : le PIB du pays a retrouvé son niveau d'avant crise dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020. Les mesures de soutien budgétaire, aux montants inférieurs à ceux des pays développés, sont centrés non pas sur les ménages et la demande, mais sur les entreprises (baisse de la TVA dans les services, report de taxes, exemption de cotisations sociales, aides à l'exportation). Face aux niveaux d'endettements élevés des entreprises et des collectivités, le retrait des aides fiscales reste progressif, mais les autorités chinoises visent la réduction du soutien monétaire dans un objectif d'assainissement du système financier. Enfin, les relations internationales avec les Etats-Unis sont loin de se détendre, avec entre autres, les enjeux d'indépendance technologique et de protection des données, avec la nécessité de montée en gamme des chaînes de production.

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

Au second trimestre 2021 (T2), la campagne vaccinale s'est accélérée dans les pays développés, ce qui a permis l'assouplissement graduel des restrictions sanitaires, courant mars aux Etats-Unis, suivis par le Royaume-Uni (dès avril), puis la zone euro (courant mai). Le rebond économique des Etats-Unis a été amplifié par le troisième plan budgétaire de 1 900 MM\$ adopté en mars (environ 8% du PIB US), ce qui a contribué à alimenter les tensions sur les prix. L'inflation américaine, déjà attendue en hausse du fait des effets de base sur les prix de l'énergie, a surpris, avec une accélération de 2.6% a/a en mars, puis 4.2% en avril et 5.0% en mai, tirée par la vitesse du rebond de la demande, et les difficultés d'ajustements de l'offre domestique et mondiale. Ainsi, un tiers de la hausse de l'inflation en mai provenait d'une flambée des prix des voitures d'occasion et des transports aériens. Dans le même temps, les créations d'emplois ont déçu, avec une lenteur des recrutements, notamment du fait de la poursuite des aides budgétaires jusqu'à l'été (fermetures de crèches, et allocations chômage). La Réserve fédérale américaine (Fed) a estimé que la normalisation à venir du marché du travail (le taux de participation n'était que de 61.6% en mai, contre 63,4% début 2020) ne permettait pas un emballement prix-salaire, et donc un risque de dérapage inflationniste à moyen terme. Une accélération des créations d'emplois et des salaires conditionnerait la Fed à avancer sa normalisation monétaire. En juin, les prévisions médianes de la Fed tablaient sur deux remontées des taux directeurs en 2023, ce qui laisserait supposer une réduction de ses achats de titres en 2022, un scénario qui a semblé en ligne avec les attentes du marché. Cet environnement a donc amené le consensus des économistes<sup>2</sup> à réviser les prévisions de croissance de PIB et d'inflation pour 2021. Aux Etats-Unis, les prévisions de croissance sont passées de 6.2% à fin mars à 6.6% en juin (avec une inflation révisée de 2.3% à 3.5%). L'accélération de l'inflation était un thème majeur partout dans le monde, avec des révisions haussières ce trimestre. Au niveau mondial, les tensions sur les matières premières (pétrole, bois, cuivre), mais aussi sur les chaînes d'approvisionnement (pénurie de semi-conducteurs qui a ralenti la production de voitures neuves), ainsi que l'effet amplificateur du restockage ont contribué à la montée de l'inflation. Cependant, sans l'évidence de dérapage, les banquiers centraux ont, dans l'ensemble, confirmé le maintien de conditions de financement favorables, notamment en prévision des risques liés à la fin du soutien fiscal qui pourrait entraîner une montée du chômage et des faillites d'entreprises. Dans les pays émergents, en revanche, la reprise de la consommation était moins forte qu'en Europe ou aux Etats-Unis, du fait du déploiement moins rapide des vaccins, et de soutiens budgétaires limités. Cependant, l'accélération de l'inflation a nécessité un début de normalisation des politiques monétaires dans certains pays (Brésil, Mexique, Russie, Hongrie et République tchèque). Enfin, la Chine doit trouver un rythme d'expansion compatible avec de nouvelles contraintes réglementaires et un resserrement des conditions de crédit qui ont contribué à modérer la dynamique économique en Asie.

Au troisième trimestre 2021 (T3), la résurgence pandémique, le resserrement réglementaire en Chine et la poursuite des pressions inflationnistes ont pesé sur les perspectives économiques mondiales, révélant une fracture entre pays développés et émergents. Le PIB américain a bien retrouvé son niveau d'avant-crise (T4 2019) dès le second trimestre (T2), et l'Europe et le Japon étaient en bonne voie de rattrapage au troisième trimestre (T3). Ainsi avec un trimestre d'avance sur les économies développées, les Etats-Unis ont pu, dès l'été, arrêter les plans de soutien aux ménages. Le gouvernement américain a cependant fait adopter un nouveau plan d'infrastructures de 1 000 milliards USD durant l'été, ce qui a maintenu la confiance, en renforçant l'activité et la croissance potentielle. Reste un second volet de soutien fiscal d'environ 2 000 milliards USD toujours en négociation. Celui-ci porterait sur le social, l'éducation et le climat, et serait financé par un relèvement de l'impôt sur les sociétés à 28% ou 25% (contre 21% actuellement), ce qui rend difficile son adoption au Congrès. Face au redémarrage fort de la demande, l'ajustement de l'offre a été pourtant ralenti par les difficultés de recrutements. L'emploi aux Etats-Unis est ressorti inférieur aux attentes en août et septembre (inférieur de -3.3% à son niveau de février 2020), avec un taux de participation autour de 61.5%, en deçà du niveau d'avant-crise (63.4%). Du côté des économies émergentes, la lenteur des campagnes vaccinales, et l'accès à des vaccins moins efficaces ont contribué au développement de mutations virales, et à de nouvelles mesures de confinements, ce

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

qui a continué de perturber les chaînes de production. En Chine, l'émergence de nouveaux foyers pandémiques, les difficultés d'approvisionnement mais aussi l'intensification de la réglementation et des contraintes environnementales ont pesé sur les conditions financières domestiques, mais aussi sur l'industrie et le commerce international. Les nouvelles contraintes environnementales chinoises ont perturbé la production de charbon, et celle de l'acier, fortement dépendante de cette énergie, ce qui a entraîné des ruptures de stocks au niveau mondial. Dans ce contexte, l'OCDE a révisé à la baisse ses prévisions de croissance en 2021<sup>3</sup>, notamment aux Etats-Unis (de 6.9% à 6.0%). Face à l'intensification des contraintes sur l'offre du fait des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, les pressions inflationnistes ont persisté durant l'été : les prix à la production en Chine ont atteint un niveau record en août, en hausse de 9.5% en variation annuelle (a/a). L'inflation est restée soutenue aux Etats-Unis (5.3% a/a en août), et a fortement progressé en zone euro (de 1.9% a/a en juin à 3.4% a/a en septembre), et au Royaume-Uni (de 2.5% a/a en juin à 3.2% a/a en août). Dans les pays émergents, les dernières publications d'inflation ont bondi (a/a) : 10.3% au Brésil, 7.4% en Russie, 19.6% en Turquie, et 5.8% en Pologne. Face aux pressions inflationnistes et un faible ancrage des anticipations d'inflation, les banquiers centraux ont rapidement renforcé les hausses de taux, notamment en Europe de l'est (Hongrie, Pologne, République tchèque et Russie), et en Amérique latine (Brésil, Pérou, Colombie, Chili). Dans les économies développées, les banquiers centraux ont signalé la fin des mesures de crise, mais de façon prudente et graduelle afin de ne pas peser sur l'investissement, la consommation et la reprise de l'emploi. La Réserve fédérale américaine (Fed) a attendu fin août pour signaler qu'elle ralentirait probablement ses achats de titres (« tapering ») dès novembre. Selon les dernières prévisions médianes des taux directeurs de la Fed, le rythme de normalisation monétaire s'inscrirait sur une hausse de 25pb fin 2022, puis trois hausses en 2023. Au Royaume-Uni, les tensions sur le marché du travail avec des dynamiques de salaires significatives du fait des frictions liées au Brexit, la Banque d'Angleterre a évoqué un relèvement de taux, probablement dès l'an prochain. Enfin la Banque Centrale Européenne (BCE) s'est également positionnée en faveur d'une sortie des mesures de crise, mais beaucoup plus graduelle du fait d'une inflation qui pourrait se modérer en dessous de 2% mi 2022 en raison de la faiblesse de la dynamique salariale.

Au dernier trimestre 2021 (T4), les inquiétudes sur l'inflation l'ont emporté sur les risques liés à la nouvelle vague pandémique du variant Omicron. L'inflation a en effet continué d'accélérer dans un contexte de flambée des prix du gaz naturel et d'une forte reprise économique. Aux Etats-Unis, l'inflation (en variation annuelle a/a) a atteint 6.8% en novembre. L'inflation a également bondi en zone euro, à 4.9% en novembre, (un nouveau record historique depuis la création de l'euro), essentiellement tirée par les prix de l'énergie, avec des disparités au sein de la région : 6.0% en Allemagne, 3.4% en France, 3.9% en Italie et 5.5% en Espagne, du fait des différentes réglementations et structures des marchés domestiques face à la flambée du prix du gaz naturel en Europe. Après plusieurs mois de surprises à la hausse, il est devenu évident que l'accélération de l'inflation ne provenait pas seulement d'un déséquilibre de l'offre et la demande lié aux périodes de restrictions sanitaires. Aux Etats-Unis, la dynamique de la demande s'est confirmée au cours du T4, avec de solides indicateurs en novembre : taux de chômage à 4.2% se rapprochant du niveau d'avant-crise (3.5%), hausse de salaires (à +4.8% a/a, contre 2.4% a/a en moyenne entre 2010 et 2019), augmentation des prix des logements (+13.9% a/a contre 4.6% a/a entre 2010 et 2019), enfin fortes dépenses réelles des ménages (+7.4% a/a contre 2.2% a/a entre 2010 et 2019). Du côté de l'offre, la situation s'est légèrement améliorée sur les chaînes de production à l'automne, mais la propagation du variant Omicron et les restrictions sanitaires pourraient à nouveau entraîner de nouvelles perturbations et un report de la demande sur les biens au détriment des services. Enfin la contrainte climatique, en visant l'élimination du charbon et du pétrole, pourrait peser de manière plus persistante que prévu initialement sur l'inflation, avec des hausses des prix du carbone et des énergies de substitution. L'envolée récente des prix du gaz a aussi mis en évidence la plus grande dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des approvisionnements russes, mais aussi vis-à-vis des enjeux géopolitiques. Au final, ce sont les risques inflationnistes plutôt que déflationnistes qui l'ont donc emporté. En effet, la vague Omicron, bien que plus contagieuse, semblerait moins

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

dangereuse que les variants précédents. Malgré de nouvelles restrictions de mobilité, mais grâce aux reprises des campagnes vaccinales et à l'extension des soutiens aux secteurs pénalisés, l'impact sur l'activité économique des pays développés devrait être limité selon le consensus des économistes. Aux Etats-Unis et en Europe, la croissance économique devrait se poursuivre, supérieure à la tendance historique du fait d'une accélération de l'investissement, des soutiens budgétaires ciblés, et de l'excès d'épargne disponible, même si le premier trimestre 2022 risque d'être pénalisé par des contraintes sanitaires. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB<sup>4</sup> est attendue à 3.9% en 2022 (contre 5.6% en 2021 et 2.3% en moyenne 2010-2019). En zone euro, celle-ci est estimée à 4.2% en 2022 (contre 5.1% en 2021 et 1.4% en moyenne 2010-2019). Au Japon, la maîtrise de la pandémie et un plan budgétaire massif devraient soutenir la croissance, attendue à 2.9% en 2022<sup>4</sup> (contre 1.8% en 2021 et 1.2% en moyenne 2010-2019). Dans les pays émergents, l'arrivée du nouveau variant, la moindre couverture vaccinale, l'envolée de l'inflation et les resserrements monétaires risquent d'affecter plus durablement la croissance économique, et notamment en Chine avec une stratégie « zéro Covid » et une efficacité plus faible des vaccins. Les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et les régulations mises en place par le gouvernement chinois (immobilier, éducation ou environnement) ont ralenti la croissance au T3 (4.9% a/a contre 7.9% au T2). Les autorités ont néanmoins pris certaines mesures pour stabiliser la croissance du PIB qui est anticipée à 5.2% en 2022 et 5.3% en 2023<sup>4</sup> (contre 8.0% en 2021 et 7.7% en moyenne depuis 2010). En Amérique latine et en Europe de l'est où l'ancrage des anticipations d'inflation est moins solide que dans les économies développées et asiatiques, l'inflation a continué d'accélérer à un rythme soutenu, ce qui a entraîné d'importants resserrements monétaires. En Pologne et en Russie, l'inflation en novembre a atteint 7.8% et 8.4% respectivement. L'inflation a également bondi à 7.4% au Mexique et 10.7% au Brésil. Enfin en Asie dans l'ensemble, l'inflation a moins progressé (à 2.3% en Chine ; 3.7% en Corée du sud), voire est restée contenue (autour de 5.0% en Inde, et inférieure à 2% en Indonésie), ce qui a permis des stratégies monétaires plus ciblées et graduées que dans les autres régions émergentes.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2021 (T1), les soutiens budgétaires massifs et la rapide progression de la campagne vaccinale aux Etats-Unis, mais aussi l'efficacité du contrôle de la pandémie en Israël grâce aux vaccins, ont entraîné un regain de confiance généralisé sur les marchés financiers. Avec le renforcement des perspectives de croissance économique, les prix du baril de pétrole (Brent) et du cuivre ont augmenté, respectivement, de 23% en variation trimestrielle (t/t), et de 13% t/t au T1. La montée des prix des matières premières a ainsi contribué à une révision à la hausse des perspectives d'inflation, d'autant plus que le Réserve fédérale américaine (Fed) a confirmé le maintien d'une politique monétaire accommodante, en ligne avec son ajustement de stratégie réalisé depuis l'été 2020. La stratégie de la Fed vise en effet à ne pas remonter ses taux directeurs tant que les dynamiques d'inflation et d'emploi ne sont pas durablement améliorées. Les marchés mondiaux se sont donc brutalement ajustés à la réalité de cette politique reflationniste américaine. Le bond des taux 10 ans des Treasuries américains (+83pb à 1.74%) s'est accompagné d'une forte pentification de la courbe des taux (le rendement 2 ans US n'a gagné que 3pb à 0.16%), mais aussi d'une hausse des taux réels et des points morts d'inflation. Ces mouvements ont donc traduit un changement de la distribution des risques sur l'inflation US, avec l'intégration, ce qui est nouveau, d'un risque éventuel de « surchauffe » de l'économie américaine. Dans le sillage des taux Treasuries US, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont augmenté partout : +65pb à 0.85% au Royaume-Uni, +28pb à -0.29% en Allemagne, ou +29pb à -0.05% en France. Cependant en zone euro, la hausse des rendements souverains s'est accompagnée d'une baisse des taux réels, et d'une montée des points morts d'inflation. Face au risque de resserrement prématuré des conditions financières propagé par l'envolée des taux américains, les banques centrales ont dû réagir. Ainsi, la Banque Centrale européenne (BCE) a accéléré ses achats d'obligations, et cela jusqu'en juin. Dans les pays émergents, la remontée des rendements souverains a été très forte, du

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

fait des risques de dérapages inflationnistes, sur fonds de dépréciation des devises et de rebond des prix du pétrole. Ainsi, les banques centrales au Brésil, en Russie, et Turquie ont dû augmenter leurs taux directeurs, et la banque centrale du Mexique a renoncé à sa trajectoire d'assouplissement monétaire. La correction forte et soudaine des obligations souveraines a, au global, entraîné un positionnement sur les marchés d'actifs risqués (ou « reflation trade »), au détriment des valeurs refuges, avec les chutes du yen (-6.7% en variation trimestrielle (t/t) au T1), du franc suisse (-6.2% t/t), ou encore du prix de l'or (-10% t/t). Les bourses mondiales (MSCI\* world en devises locales) ont gagné 6% t/t au T1, avec une légère surperformance des marchés en retard par rapport aux Etats-Unis depuis la crise pandémique, notamment zone euro et Japon (indices MSCI\* +9% t/t). Les bourses des pays exposés aux matières premières ont également relativement bien progressé : indices MSCI\* au Mexique (+7% t/t), Russie (+7% t/t) et Afrique du sud (+13% t/t). Les secteurs profitant de la pentification de la courbe des taux (banques) ou du rebond cyclique de l'économie ont été favorisés, alors que les entreprises sensibles au niveau des taux d'intérêt ont sous-performé, notamment la technologie. Sur les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, les segments les plus risqués (High Yield HY)<sup>5</sup> ont vu un resserrement significatif des écarts de taux (« spreads ») aux niveaux d'avant-crise pandémique. Enfin, les spreads des segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>6</sup> se sont légèrement resserrés, toujours sur des niveaux déjà très bas depuis fin novembre.

Au second trimestre 2021 (T2), les bourses mondiales ont continué sur leur lancée (MSCI\* World +7.2%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* +7.7% t/t) comparés aux pays émergents (MSCI\* EM +3.9% t/t). La politique de reflation de la Réserve fédérale américaine (Fed) (i.e. maintenir des taux bas pendant un certain temps afin de favoriser une remontée des anticipations d'inflation), mais aussi les surprises haussières sur les résultats des entreprises ont été particulièrement favorables à la classe d'actifs. Les succès des campagnes de vaccination, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, puis en zone euro, ont permis la réouverture progressive des secteurs touchés par les contraintes sanitaires. La bourse américaine (MSCI\* +8.9% t/t) a bénéficié d'une représentation sectorielle relativement équilibrée en valeurs de croissance (telles que les technologiques), et les titres « value » ou sous-évaluées (par exemple banque, énergie ou automobile). Les marchés actions aux Etats-Unis ont devancé ceux de la zone euro (MSCI\* +6.2% t/t), du Royaume-Uni (MSCI\* +5.8% t/t), et surtout du Japon (MSCI\* +0.2% t/t en raison des inquiétudes liées à une nouvelle vague de contaminations). Les bourses des pays émergents ont enregistré un certain rattrapage, avec l'Europe de l'est, notamment tirée par la Russie (MSCI\* +11.1% t/t) et l'Amérique latine, portée par le Brésil (MSCI\* +9.3% t/t) et le Mexique (MSCI\* +6.3% t/t). En revanche, les hausses des bourses asiatiques étaient plus modérées, notamment la Chine (MSCI\* +2.1% t/t) qui fait face à des politiques de resserrement réglementaire et monétaire. Le rebond de la demande de services a bénéficié aux marchés des matières premières, notamment le pétrole (WTI +24.2% t/t à 73.5\$/baril) et le cuivre (+6.7% t/t). Du côté des taux de change au T2, à noter le recul de l'indice du dollar US (indice DXY USD<sup>7</sup> -0.9% t/t). L'euro a gagné 1.1% t/t face au dollar US, à 1.19. Les devises émergentes contre dollar US ont évolué de façon assez homogène dans l'ensemble, de +1.5% t/t à +3.5% t/t pour le renminbi chinois, le rouble russe, le peso mexicain, ou le rand sud-africain, malgré quelques exceptions, telles que le real brésilien (+16.2% t/t), la roupie indienne (-1.6% t/t), et la lire turque (-5.2% t/t). Sur les marchés des obligations souveraines, les mouvements disparates ont reflété les retournements des anticipations de marchés quant aux politiques des banques centrales. Ainsi au T2, les taux 10 ans ont chuté aux Etats-Unis (-27.2pb à 1.47%), au Royaume-Uni (-12.9pb à 0.72%), et au Japon (-3.7pb à 0.06%). Ce revirement de tendance au T2 faisait suite à la forte hausse des rendements 10 ans des treasuries US au T1 (+83pb à 1.74%), en raison de brusques rééquilibrages de portefeuilles liés à la sortie de crise, et à la politique reflationniste des Etats-Unis (notamment

<sup>5</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>6</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

<sup>7</sup> L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

l'adoption d'un troisième soutien budgétaire massif). Malgré des surprises à la hausse sur l'inflation américaine au T2 (5.0% a/a en mai), les détails de la publication ont conforté l'idée d'une poussée temporaire de l'inflation. De plus, les chiffres décevants de l'emploi aux Etats-Unis n'ont pas permis d'envisager une surchauffe de l'économie américaine qui puisse contraindre la Fed à resserrer sa politique monétaire rapidement. La normalisation monétaire devrait être lente et graduelle, avec un ralentissement du programme d'achats, i.e. « tapering » en 2022, et une remontée des taux directeurs en 2023. En zone euro en revanche, les rendements 10 ans avaient augmenté moins fortement au T1 du fait d'une nouvelle vague pandémique dans la région et du retard de la campagne vaccinale. Les rendements obligataires ont donc continué de monter au T2, au fur et à mesure que la sortie de crise se précisait avec l'amélioration de la logistique vaccinale. De plus, les incertitudes sur les modalités de la fin des achats de la Banque centrale européenne (BCE), mais aussi les déficits publics élevés des gouvernements ont alimenté les positions vendeuses sur les titres de dette souveraine. Dans ce contexte, le taux 10 ans du Bund allemand a gagné +8pbs à -0.21% au T2, avec un élargissement des écarts de rendements des obligations des pays « cœur » (France, Belgique), et périphériques (Italie, Espagne, Portugal). Seule la Grèce a vu son taux 10 ans baisser, grâce au soutien des achats de la BCE. Sur les marchés des dettes souveraines des économies émergentes, les banques centrales au Brésil, Mexique, Russie, Hongrie, et République Tchèque ont commencé à remonter leurs taux directeurs en vue de contrôler l'inflation, ce qui a entraîné des hausses des rendements obligataires dans ces pays. A l'inverse, leurs équivalents en Afrique du sud et Turquie ont baissé du fait des moindres risques d'un resserrement prématuré de la Fed. La perspective d'une normalisation monétaire lente et graduelle en sortie de crise s'est révélée plutôt favorable aux marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, et particulièrement sur les segments les plus risqués.

Au troisième trimestre (T3) 2021, les inquiétudes sur la poursuite de la croissance mondiale ont stoppé la progression des bourses (indice MSCI\* World -0.3% en variation trimestrielle (t/t). Le tour de vis réglementaire en Chine a précipité la chute des actions chinoises (indice MSCI\* -18% t/t), avec des impacts sur la bourse de Corée du sud (MSCI\* -13.2% t/t), et dans une moindre mesure à Taiwan (MSCI\* -2.1% t/t). Le resserrement réglementaire en Chine s'est accentué dans le but d'améliorer la stabilité financière, de respecter les engagements climatiques, et d'enrayer les inégalités sociales et de revenus, ce qui a fragilisé les secteurs de l'éducation, de l'immobilier mais aussi de la technologie. Face à la chute des marchés chinois, les bourses aux Etats-Unis (MSCI\* +0.4% t/t au T3) et en Europe (Euro Stoxx 600 +0.4% t/t au T3) ont relativement bien résisté, notamment grâce aux rattrapages des secteurs liés aux services. La perspective d'une fin des soutiens des banques centrales a entraîné une sous-performance des marchés obligataires, notamment suite au discours du 27 août à Jackson Hole, où le président de la Fed, M. Powell, a signalé l'approche du « tapering ». Les marchés du crédit aux entreprises ont été pénalisés, notamment le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont fortement monté en septembre, après des points bas en août du fait des inquiétudes pandémiques. C'est au Royaume-Uni que la hausse des rendements 10 ans a été la plus forte au T3, avec +31pb à 1.02%. Le rendement 10 ans du bund allemand s'est inscrit à -0.20% fin septembre (+1bp au T3) après -0.50% début août. Aux Etats-Unis, le rendement Treasuries à 10 ans a aussi peu varié au T3 (+1.9pb à 1.49%), malgré un point bas à 1.17% début août. Sur les places émergentes, les obligations ont fortement sous-performé en raison des ressernements monétaires rapides des banques centrales, notamment en Europe de l'est et en Amérique latine. En Asie, les marchés obligataires ont bien résisté. Face aux risques systémiques liés à la possible faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités chinoises ont temporisé, via quelques mesures d'assouplissement ciblé, notamment des injections de liquidité. Sur le front des devises au T3, le dollar US s'est inscrit en hausse face à l'ensemble des devises de ses partenaires (+1.9% t/t sur l'indice DXY USD<sup>5</sup>). Avec la perspective d'une normalisation de la Fed plus rapide comparé à la BCE, l'euro s'est déprécié de -2.3% t/t contre le dollar US (à 1.16 fin septembre). Sur les marchés émergents, les divergences de politiques monétaires, les différentiels de taux ainsi que les risques liés aux pressions inflationnistes ont marqué les évolutions des devises. Le renminbi chinois ou la roupie indienne ont bien résisté ce trimestre. En revanche, la lire turque, le rand sud-

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

africain et le real brésilien ont perdu -2.9% t/t, -5.2% t/t et -8.9% t/t face au dollar US respectivement. La Banque de Turquie a en effet surpris les marchés en réduisant son taux directeur de -100pb à 18.0%, malgré une inflation proche de 19%. Sur les marchés de matières premières, le prix du gaz naturel s'est envolé (+48% t/t), et celui du pétrole a suivi dans une moindre ampleur (Brent +4.5% t/t). Une combinaison de facteurs a contribué à ces évolutions des prix de l'énergie : fort rattrapage de la demande en Europe, modération des exportations de gaz en provenance de Russie, faiblesse des stocks mondiaux à l'approche de l'hiver, nouvelles réglementations climatiques qui pénalisent le charbon en faveur de sources alternatives, notamment le gaz, enfin l'absence d'un nouvel accord des pays producteurs de pétrole (OPEP+) en vue de relever l'offre sur les marchés mondiaux.

Au quatrième trimestre (T4) 2021, les risques de persistance de l'inflation ont poussé les banquiers centraux à normaliser leur politique monétaire plus rapidement que prévu initialement. Ce revirement s'est précipité au cours des derniers mois, notamment en Amérique latine et Europe de l'est où les taux officiels ont été relevés brusquement. En revanche, en Chine, face à la faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités ont dû contenir les impacts systémiques, en réintroduisant quelques mesures ciblées d'assouplissement du crédit. Dans les pays développés, la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque d'Angleterre (BoE), la Banque Centrale Européenne (BCE), mais aussi les banques centrales de Norvège, Nouvelle-Zélande et du Canada ont annoncé la fin de leurs politiques exceptionnellement accommodantes, tout en restant vigilantes à ne pas freiner la croissance économique. La Fed a malgré tout avancé la fin de son programme d'achats nets de titres de juin 2022 à mars 2022, mais a aligné son orientation de taux (ou « guidance ») sur les anticipations de marché, soient trois hausses de 25pb en 2022. La « guidance » de la Fed à horizon de 2024 table sur des taux directeurs à 2.0%/2.25%, soit un niveau inférieur au taux d'équilibre de long terme (estimé à 2.5%), ce qui, au final, montrerait que la politique monétaire ne devrait pas pénaliser l'activité économique. La BCE a confirmé que les achats nets de titres de son plan d'urgence pandémique (PEPP) s'arrêteraient fin mars 2022, avec une réduction du rythme d'achats au T1, et un allongement de la période de réinvestissements jusqu'à au moins fin 2024. Enfin seule la BoE a surpris les attentes du marché, avec une hausse de son taux directeur plus rapide que prévu en décembre, de 0.10% à 0.25%. Dans ce contexte, les marchés boursiers ont plutôt mieux réagi dans les pays développés (indice MSCI\* DM +8.2% en variation trimestrielle t/t ; +24.7% en variation annuelle a/a) que dans les pays émergents (MSCI\* EM -0.8% t/t et +0.1% a/a). Les places en Chine ont nettement sous-performé le reste du monde (MSCI\* Chine -6.2% t/t ; -21.6% a/a), ainsi qu'au Brésil (-4.3% t/t ; -11.2% a/a). La bourse américaine a poursuivi son avancée au T4 (MSCI\* US +10.1% t/t, soit +27.0% a/a), suivie par la zone euro (MSCI\* Eurozone +5.7% t/t ; +22.9% a/a), et le Royaume-Uni (MSCI\* UK +5.2% t/t et +19.6% a/a). Sur les marchés de devises, le dollar US (USD) s'est apprécié face aux devises de ses partenaires (indice DXY USD<sup>5</sup>+1.5% t/t et +6.4% a/a). Les devises des économies émergentes ont évolué en ordre dispersé, en raison des réponses des banques centrales plus ou moins fortes face aux tensions inflationnistes (renminbi chinois +1.2% t/t ; real brésilien -2.9% t/t contre USD). La livre britannique a gagné 2.2% t/t contre USD au T4 (+6.4% a/a), tandis que l'euro a chuté (-1.8% t/t ; -6.9% a/a), mais aussi le yen (-3.3% t/t ; -10.2% a/a). Face aux revirements des banques centrales, les marchés obligataires se sont dégradés, notamment dans les pays émergents. Sur la dette souveraine, les revirements monétaires ont entraîné un aplatissement des courbes de taux 2-10 ans avec des rendements 2 ans en forte hausse au T4 : +46pb à 0.73% aux Etats-Unis et +28pb à 0.69% au Royaume-Uni, face à des rendements 10 ans bien moins tendus (+2.3pb à 1.51% aux Etats-Unis ; -5.1pb à 0.97% au Royaume-Uni). En Europe, les marchés obligataires étaient très volatils, entre risques pandémiques et tensions inflationnistes. Le rendement 10 ans du Bund allemand a évolué entre -0.39% et -0.09%, pour terminer à -0.18% fin décembre (+2.2pb t/t ; +39.2pb sur un an). L'arrêt du plan pandémique de la BCE a entraîné une hausse des rendements 10 ans des obligations de la périphérie : en Italie +31.4pb à 1.17%, Espagne +10.6pb à 0.57%, Portugal +11pb à 0.47% et Grèce +46pb à 1.34%. Sur les marchés de crédit, les écarts de taux (« spreads ») ont enregistré des mouvements contrastés au T4, avec une forte hausse en Europe. Sur un an, les segments des obligations les

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

plus risquées (High Yield HY)<sup>8</sup> aux Etats-Unis et en Europe ont cependant surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>9</sup> qui sont affectés par les réductions des plans d'achats des banques centrales. Enfin dans un contexte de reprise de la demande globale, les marchés de matières premières sont sortis gagnants cette année : baril Brent +55% a/a à 77.8 USD ; cuivre +25% a/a ; blé +20% a/a, et surtout flambée du gaz naturel en Europe +549% a/a. Seul l'or a terminé l'année en baisse (-3.6% a/a), malgré une remontée au T4 (+4.1% t/t) suite aux incertitudes liés au variant Omicron.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.  
Source : données Bloomberg au 31/12/2021.

## Politique de gestion

Par construction, le Fonds HSBC Horizon 2034-2036 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 31 décembre 2021 la part en actions est proche de 64.9%.

En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 35.1% au 31 décembre 2021.

## Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 11.7% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 27.9% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la rentabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 5.2% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 31 décembre 2021, la part du Fonds investi dans ce thème était de 12.5%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 7.5% de cet actif.

## Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères

<sup>8</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>9</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.

L'allocation obligatoire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 31 décembre 2021 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 16.5% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 5.6% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 2.8% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 2.8% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

## Investissements sur les marchés monétaires

Au 31 décembre 2021, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 6.5%, répartie comme suit :

- 3.3% sur le fonds HSBC Monétaire
- 3.1% sur le fonds HSBC Money Maitre

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 15.35% pour la Part A et de 16.74% pour la Part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

## Informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L533-22-1 du Code Monétaire et Financier, les informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité Gouvernance (critères ESG) dans la politique d'investissement sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ce Fonds n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Événements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

### Le 11 février 2021

Actualisation annuelle des performances de l'année 2020 dans les DICl.

### Le 10 mars 2021

Actualisation du prospectus avec les dispositions de l'article 6 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière des risques de durabilité<sup>(\*)</sup> dans le secteur des services financiers (dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR »).

A cet effet, une explication a été introduite sur la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du Fonds, dans une nouvelle rubrique du prospectus intitulée « *Intégration des risques relatifs à la durabilité dans les décisions d'investissement et impact probable des risques de durabilité sur les performances* » du « Profil de risque » et adaptée selon les caractéristiques du Fonds.

Les DICl n'ont pas fait l'objet de modifications.

(\*) Le risque de durabilité est défini par le règlement SFDR comme « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

### Le 31 décembre 2021

Actualisation du prospectus avec les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »).

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des Fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les Fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des Fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DIC1 qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des Fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les Fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 92.58%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.00%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [http:// www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2021

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2021 représentent une population de 313 personnes en moyenne sur l'année avec 308 personnes à fin 2021. A fin décembre 2021, 40 personnes étaient identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions support.

AMFR	2021				
	Rémunération fixe versée en 2021	Rémunération variable versée en mars 2021 (au titre de la performance 2020) + rémunérations variables différées acquises en 2021	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	Total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out).	27 849 003	9 076 982	7 846 096	1 230 886	36 925 985
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs) **	6 387 621	6 470 612	6 971 325	571 886	13 929 924
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs) **	2 440 781	1 155 003	854 360	361 001	4 986 034

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2021 ainsi que le cash différé indexé payé en 2021.

(\*\*) Prend en compte 2 personnes mises à disposition au prorata du temps de présence.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2021 par les collaborateurs.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	131 075,60	307 984,08
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	384 812,16	31 720,93
HSBC MONEY ZC	192 114,31	121 965,19
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	121 801,18	72 517,25
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	118 864,20	73 856,84
HSBC EURO PME Z C	93 620,43	75 140,08
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	117 359,22	7 177,71
HSBC MONETAIRE	79 235,50	6 077,52
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	60 469,72	4 632,58
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	57 543,32	6 866,94

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier les dispositions de l'article L533-18 et suivants du Code Monétaire et Financier (« COMOFI »). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-14 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



## **HSBC Horizon 2034-2036**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## HSBC Horizon 2034-2036

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2034-2036,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2034-2036 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
c=FR, o=EY et ASSOCIES,  
ou=0002.817723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com  
Date: 2022.04.15 17:21:04 +02'00'

Youssef Boujanoui

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Comptes Annuels

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>6 429 025,52</b>	<b>4 876 884,63</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>6 429 025,52</b>	<b>4 876 884,63</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 248 056,19	4 753 008,28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	180 969,33	123 876,35
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>394,91</b>	<b>334,37</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	394,91	334,37
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>64 654,76</b>	<b>85 674,29</b>
Liquidités	64 654,76	85 674,29
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 494 075,19</b>	<b>4 962 893,29</b>

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	6 332 676,92	4 934 651,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	178 141,73	40 704,76
Résultat de l'exercice (a,b)	-18 489,95	-13 909,83
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>6 492 328,70</b>	<b>4 961 446,02</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>1 746,49</b>	<b>1 447,27</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 746,49	1 447,27
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 494 075,19</b>	<b>4 962 893,29</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	215,63	270,73
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>215,63</b>	<b>270,73</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-215,63</b>	<b>-270,73</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	18 257,57	12 955,86
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-18 473,20</b>	<b>-13 226,59</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-16,75	-683,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-18 489,95</b>	<b>-13 909,83</b>

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

## **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010299560 - HSBC Horizon 2034-2036 Z : Taux de frais maximum de 0.20% TTC.

FR0010298554 - HSBC HORIZON 2034-2036 A : Taux de frais maximum de 1.40% TTC.

Le cumul des frais indirects (commissions et frais de gestion) respecte le taux de frais maximum de 1.40% pour la part A et 0.20% pour la part Z.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC Horizon 2034-2036 Z	Capitalisation	Capitalisation

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>4 961 446,02</b>	<b>4 068 440,54</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 102 097,39	1 037 923,39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-448 577,12	-345 113,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	173 571,89	52 443,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 002,76	-16 328,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		-11,66
Différences de change	31 074,08	-16 149,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	692 192,40	193 469,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 465 706,92	773 514,52
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-773 514,52	-580 045,43
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-18 473,20	-13 226,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>6 492 328,70</b>	<b>4 961 446,02</b>

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							64 654,76	1,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	64 654,76	1,00								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	394,91
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>394,91</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	1 746,49
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 746,49</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 351,58</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	204,34700	58 784,50
Parts rachetées durant l'exercice	-308,96600	-89 325,28
Solde net des souscriptions/rachats	-104,61900	-30 540,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 588,55800	
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	674,951	1 043 312,89
Parts rachetées durant l'exercice	-227,720	-359 251,84
Solde net des souscriptions/rachats	447,231	684 061,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 230,015	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 A</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13 936,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	248,07
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 705,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	1 136,45

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 429 025,52
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	339 409,00
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	180 969,33
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	760 992,85
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	812 146,15
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	487 728,70
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	179 487,44
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	365 486,41
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	215 638,52
	FR0000971277	HSBC MONEY ZC	203 770,44
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	1 073 370,81
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 810 025,87
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>6 429 025,52</b>

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-18 489,95	-13 909,83
<b>Total</b>	<b>-18 489,95</b>	<b>-13 909,83</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-13 526,26	-11 463,32
<b>Total</b>	<b>-13 526,26</b>	<b>-11 463,32</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 963,69	-2 446,51
<b>Total</b>	<b>-4 963,69</b>	<b>-2 446,51</b>

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	178 141,73	40 704,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>178 141,73</b>	<b>40 704,76</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	30 400,63	8 125,40
<b>Total</b>	<b>30 400,63</b>	<b>8 125,40</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	147 741,10	32 579,36
<b>Total</b>	<b>147 741,10</b>	<b>32 579,36</b>

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>2 379 707,37</b>	<b>2 614 084,61</b>	<b>4 068 440,54</b>	<b>4 961 446,02</b>	<b>6 492 328,70</b>
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 A en EUR</b>					
Actif net	917 373,67	863 457,21	896 917,14	984 349,93	1 103 265,05
Nombre de titres	3 765,53800	3 913,53800	3 438,17700	3 693,17700	3 588,55800
Valeur liquidative unitaire	243,62	220,63	260,86	266,53	307,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,49	1,64	3,53	2,20	8,47
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,80	-3,95	-3,07	-3,10	-3,76
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z en EUR</b>					
Actif net	1 462 333,70	1 750 627,40	3 171 523,40	3 977 096,09	5 389 063,65
Nombre de titres	1 154,640	1 515,601	2 294,660	2 782,784	3 230,015
Valeur liquidative unitaire	1 266,48	1 155,07	1 382,13	1 429,17	1 668,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	44,10	8,57	18,63	11,70	45,74
Capitalisation unitaire sur résultat	-11,20	-11,78	-0,73	-0,87	-1,53

# FCP HSBC HORIZON 2034-2036

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	551,876	760 992,85	11,72
HSBC EURO PME Z C	EUR	439,062	812 146,15	12,51
HSBC MONETAIRE	EUR	71	215 638,52	3,32
HSBC MONEY ZC	EUR	149,53	203 770,44	3,14
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	990,094	1 073 370,81	16,54
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	846,768	1 810 025,87	27,88
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 875 944,64</b>	<b>75,11</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	16 551,692	339 409,00	5,23
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	5 911,863	487 728,70	7,51
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	16 012,797	179 487,44	2,76
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z.C.	EUR	6 431,11	365 486,41	5,63
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 372 111,55</b>	<b>21,13</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>6 248 056,19</b>	<b>96,24</b>
<b>Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	16 496,748	180 969,33	2,78
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>180 969,33</b>	<b>2,78</b>
<b>TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés</b>			<b>180 969,33</b>	<b>2,78</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>6 429 025,52</b>	<b>99,02</b>
<b>Créances</b>			<b>394,91</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 746,49</b>	<b>-0,03</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>64 654,76</b>	<b>1,00</b>
<b>Actif net</b>			<b>6 492 328,70</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z</b>				
	EUR	3 230,015	1 668,43	
<b>Part HSBC HORIZON 2034-2036 A</b>				
	EUR	3 588,55800	307,43	

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC HORIZON 2034-2036

Part Z Code ISIN : FR0010299560

Fonds d'investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2034-2036 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2034-2036 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - À son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - À 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2025), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - À compter de 2032 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

#### Détention d'actifs à faible risque :

De 2024 à 2028	De 2029 à 2031	À compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.

À compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.

- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

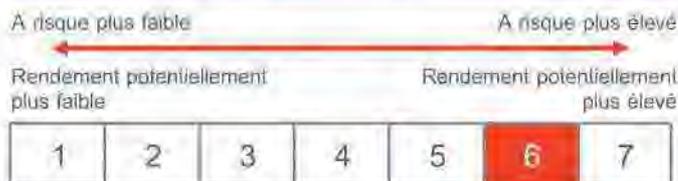
- Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

- À compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,8 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7 % à 10 %, de 5,95 % à 8,5 %, de 4,8 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

#### Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2034-2036 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligataires, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2034. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2036. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 6.

- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profil des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

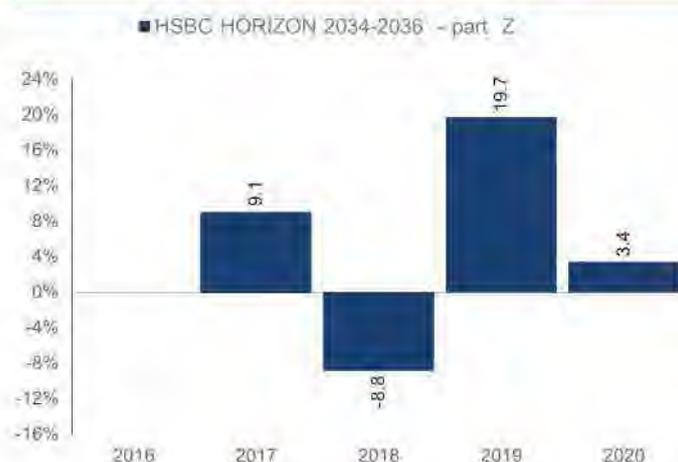
Frais courants	0,20%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 3 avril 2006.
- La part Z a été créée le 3 avril 2006.
- La part Z a été activée le 18 janvier 2016.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

**FCP de droit français**  
**HSBC HORIZON 2031-2033**

Rapport annuel au 31 décembre 2021



# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Sommaire

	Pages
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>6</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>19</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>21</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>27</b>
Bilan Actif	28
Bilan Passif	29
Hors-Bilan	30
Comptes de Résultat	31
<b>Annexes</b>	<b>32</b>
Règles et méthode comptables	33
Evolution de l'actif net	37
Compléments d'information	38
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	45
Inventaire	46
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	47

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

Ernst & Young et Autres

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC HORIZON 2031-2033

Part A Code ISIN : FR0000990707

Fonds d'investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2031-2033 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2031-2033 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%.

Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

A compter de 2029 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	A compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.

- A compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

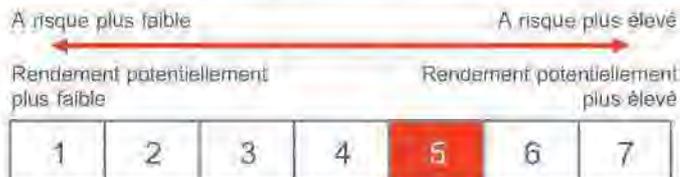
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus, puis à hauteur de 4,8% minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin, à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7% à 10%, de 5,95% à 8,5%, de 4,8% à 7% et de 2,1% à 3%.

#### Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2031-2033 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2031. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2033. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profil des marchés de taux.

- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

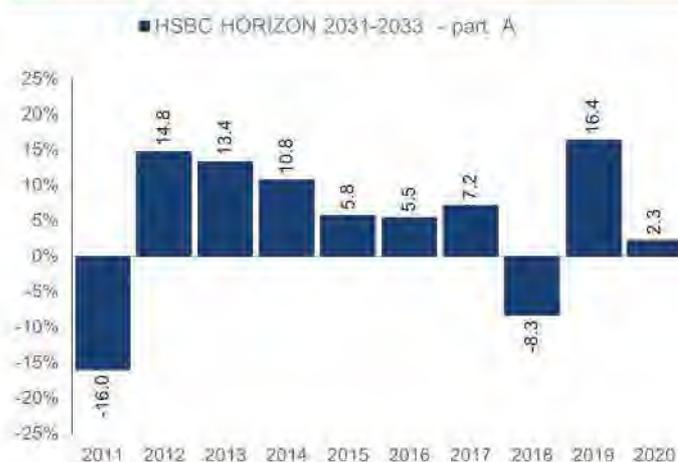
Frais courants	1,40%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 13 janvier 2003.
- La part A a été créée le 13 janvier 2003.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Le premier trimestre 2021 (T1) a marqué un tournant décisif en matière de politique budgétaire aux Etats-Unis. Dès janvier, la nouvelle administration a annoncé un troisième plan de soutien budgétaire (1 900 MM\$ ou 8.4% du PIB US), qui s'ajoute aux 900 MM\$ votés en décembre. Ce troisième plan budgétaire, adopté mi-mars, vise un soutien de la demande des ménages fragilisée par la crise pandémique : chèque supplémentaire de 1400 \$, hausse des allocations chômage supplémentaires et prolongation jusqu'à septembre. La nouvelle administration démocrate sous l'impulsion de Joe Biden, et de sa secrétaire au trésor, Janet Yellen (ex présidente de la Réserve fédérale américaine) vise des changements radicaux par rapport à l'administration précédente : lutte contre le réchauffement climatique, régulation financière, augmentation à venir de la fiscalité, rapprochement avec les pays alliés (entre autres, Europe et Japon), et participation aux négociations internationales. Dès février, un nouveau plan de relance, d'environ 2 200 MM\$ sur 8 ans, est déjà évoqué, autour des infrastructures, de la transition écologique, de la 5G et du capital humain (système de santé, éducation, dette étudiante, entre autres) qui serait compensé en partie par une hausse du taux d'impôt des entreprises (de 21% à 28%), et une imposition minimum sur les revenus à l'étranger des multinationales. Ce plan de relance de long terme, objet d'intenses négociations, sera probablement ajusté, et ne sera soumis au vote que durant l'automne. En parallèle des annonces budgétaires massives, les Etats-Unis voient leur situation pandémique s'améliorer rapidement, avec l'accélération du programme de vaccination, et la réouverture des hôtels et restaurants dans certains états, ce qui laisse entrevoir un fort rebond du PIB et de l'emploi américain dès le T1. Au-delà de ce rebond cyclique, un changement plus structurel semble s'amorcer dans l'après-crise, où les politiques publiques s'interposeraient dans le développement économique, sur la base d'enjeux climatiques, d'inégalités sociales, et d'indépendance technologique ou sanitaire. A contre-tendance des Etats-Unis, la situation pandémique se détériore dans les pays émergents, notamment en Inde et au Brésil, mais aussi dans l'Union européenne (UE). L'UE traverse une troisième vague pandémique, ce qui entraîne de nouvelles restrictions sanitaires. Le programme de vaccination a pris d'importants retards, en raison de difficultés logistiques, des incertitudes sur les risques et l'efficacité des vaccins, mais surtout à cause de délais inattendus sur l'approvisionnement, ce qui, au final, met en doute la politique sanitaire de l'UE. Fin mars, seulement 18% de la population de l'UE avait reçu une première dose (45% aux Etats-Unis, 53% au Royaume-Uni). Le rebond économique anticipé dès avril est donc reporté, et la saison touristique reste incertaine en raison de la montée en puissance des nouveaux variants. Dans ce contexte entre janvier et mars, les perspectives de croissance du PIB en 2021<sup>1</sup> ont été revues à la baisse : de 4.4% à 4.2% en zone euro. A l'inverse, la croissance du PIB américain est révisée en forte hausse, de 4.4% à 6.2% (et de 4.3% à 5.4% au Royaume-Uni). La Chine qui, depuis le début de la crise pandémique, était la locomotive de la croissance mondiale, semble avoir passé le relai aux Etats-Unis. Jusqu'à présent la situation économique de la Chine était plus avancée que dans le reste du monde : le PIB du pays a retrouvé son niveau d'avant crise dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020. Les mesures de soutien budgétaire, aux montants inférieurs à ceux des pays développés, sont centrés non pas sur les ménages et la demande, mais sur les entreprises (baisse de la TVA dans les services, report de taxes, exemption de cotisations sociales, aides à l'exportation). Face aux niveaux d'endettements élevés des entreprises et des collectivités, le retrait des aides fiscales reste progressif, mais les autorités chinoises visent la réduction du soutien monétaire dans un objectif d'assainissement du système financier. Enfin, les relations internationales avec les Etats-Unis sont loin de se détendre, avec entre autres, les enjeux d'indépendance technologique et de protection des données, avec la nécessité de montée en gamme des chaînes de production.

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

Au second trimestre 2021 (T2), la campagne vaccinale s'est accélérée dans les pays développés, ce qui a permis l'assouplissement graduel des restrictions sanitaires, courant mars aux Etats-Unis, suivis par le Royaume-Uni (dès avril), puis la zone euro (courant mai). Le rebond économique des Etats-Unis a été amplifié par le troisième plan budgétaire de 1 900 MM\$ adopté en mars (environ 8% du PIB US), ce qui a contribué à alimenter les tensions sur les prix. L'inflation américaine, déjà attendue en hausse du fait des effets de base sur les prix de l'énergie, a surpris, avec une accélération de 2.6% a/a en mars, puis 4.2% en avril et 5.0% en mai, tirée par la vitesse du rebond de la demande, et les difficultés d'ajustements de l'offre domestique et mondiale. Ainsi, un tiers de la hausse de l'inflation en mai provenait d'une flambée des prix des voitures d'occasion et des transports aériens. Dans le même temps, les créations d'emplois ont déçu, avec une lenteur des recrutements, notamment du fait de la poursuite des aides budgétaires jusqu'à l'été (fermetures de crèches, et allocations chômage). La Réserve fédérale américaine (Fed) a estimé que la normalisation à venir du marché du travail (le taux de participation n'était que de 61.6% en mai, contre 63,4% début 2020) ne permettait pas un emballement prix-salaire, et donc un risque de dérapage inflationniste à moyen terme. Une accélération des créations d'emplois et des salaires conditionnerait la Fed à avancer sa normalisation monétaire. En juin, les prévisions médianes de la Fed tablaient sur deux remontées des taux directeurs en 2023, ce qui laisserait supposer une réduction de ses achats de titres en 2022, un scénario qui a semblé en ligne avec les attentes du marché. Cet environnement a donc amené le consensus des économistes<sup>2</sup> à réviser les prévisions de croissance de PIB et d'inflation pour 2021. Aux Etats-Unis, les prévisions de croissance sont passées de 6.2% à fin mars à 6.6% en juin (avec une inflation révisée de 2.3% à 3.5%). L'accélération de l'inflation était un thème majeur partout dans le monde, avec des révisions haussières ce trimestre. Au niveau mondial, les tensions sur les matières premières (pétrole, bois, cuivre), mais aussi sur les chaînes d'approvisionnement (pénurie de semi-conducteurs qui a ralenti la production de voitures neuves), ainsi que l'effet amplificateur du restockage ont contribué à la montée de l'inflation. Cependant, sans l'évidence de dérapage, les banquiers centraux ont, dans l'ensemble, confirmé le maintien de conditions de financement favorables, notamment en prévision des risques liés à la fin du soutien fiscal qui pourrait entraîner une montée du chômage et des faillites d'entreprises. Dans les pays émergents, en revanche, la reprise de la consommation était moins forte qu'en Europe ou aux Etats-Unis, du fait du déploiement moins rapide des vaccins, et de soutiens budgétaires limités. Cependant, l'accélération de l'inflation a nécessité un début de normalisation des politiques monétaires dans certains pays (Brésil, Mexique, Russie, Hongrie et République tchèque). Enfin, la Chine doit trouver un rythme d'expansion compatible avec de nouvelles contraintes réglementaires et un resserrement des conditions de crédit qui ont contribué à modérer la dynamique économique en Asie.

Au troisième trimestre 2021 (T3), la résurgence pandémique, le resserrement réglementaire en Chine et la poursuite des pressions inflationnistes ont pesé sur les perspectives économiques mondiales, révélant une fracture entre pays développés et émergents. Le PIB américain a bien retrouvé son niveau d'avant-crise (T4 2019) dès le second trimestre (T2), et l'Europe et le Japon étaient en bonne voie de rattrapage au troisième trimestre (T3). Ainsi avec un trimestre d'avance sur les économies développées, les Etats-Unis ont pu, dès l'été, arrêter les plans de soutien aux ménages. Le gouvernement américain a cependant fait adopter un nouveau plan d'infrastructures de 1 000 milliards USD durant l'été, ce qui a maintenu la confiance, en renforçant l'activité et la croissance potentielle. Reste un second volet de soutien fiscal d'environ 2 000 milliards USD toujours en négociation. Celui-ci porterait sur le social, l'éducation et le climat, et serait financé par un relèvement de l'impôt sur les sociétés à 28% ou 25% (contre 21% actuellement), ce qui rend difficile son adoption au Congrès. Face au redémarrage fort de la demande, l'ajustement de l'offre a été pourtant ralenti par les difficultés de recrutements. L'emploi aux Etats-Unis est ressorti inférieur aux attentes en août et septembre (inférieur de -3.3% à son niveau de février 2020), avec un taux de participation autour de 61.5%, en deçà du niveau d'avant-crise (63.4%). Du côté des économies émergentes, la lenteur des campagnes vaccinales, et l'accès à des vaccins moins efficaces ont contribué au développement de mutations virales, et à de nouvelles mesures de confinements, ce

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

qui a continué de perturber les chaînes de production. En Chine, l'émergence de nouveaux foyers pandémiques, les difficultés d'approvisionnement mais aussi l'intensification de la réglementation et des contraintes environnementales ont pesé sur les conditions financières domestiques, mais aussi sur l'industrie et le commerce international. Les nouvelles contraintes environnementales chinoises ont perturbé la production de charbon, et celle de l'acier, fortement dépendante de cette énergie, ce qui a entraîné des ruptures de stocks au niveau mondial. Dans ce contexte, l'OCDE a révisé à la baisse ses prévisions de croissance en 2021<sup>3</sup>, notamment aux Etats-Unis (de 6.9% à 6.0%). Face à l'intensification des contraintes sur l'offre du fait des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, les pressions inflationnistes ont persisté durant l'été : les prix à la production en Chine ont atteint un niveau record en août, en hausse de 9.5% en variation annuelle (a/a). L'inflation est restée soutenue aux Etats-Unis (5.3% a/a en août), et a fortement progressé en zone euro (de 1.9% a/a en juin à 3.4% a/a en septembre), et au Royaume-Uni (de 2.5% a/a en juin à 3.2% a/a en août). Dans les pays émergents, les dernières publications d'inflation ont bondi (a/a) : 10.3% au Brésil, 7.4% en Russie, 19.6% en Turquie, et 5.8% en Pologne. Face aux pressions inflationnistes et un faible ancrage des anticipations d'inflation, les banquiers centraux ont rapidement renforcé les hausses de taux, notamment en Europe de l'est (Hongrie, Pologne, République tchèque et Russie), et en Amérique latine (Brésil, Pérou, Colombie, Chili). Dans les économies développées, les banquiers centraux ont signalé la fin des mesures de crise, mais de façon prudente et graduelle afin de ne pas peser sur l'investissement, la consommation et la reprise de l'emploi. La Réserve fédérale américaine (Fed) a attendu fin août pour signaler qu'elle ralentirait probablement ses achats de titres (« tapering ») dès novembre. Selon les dernières prévisions médianes des taux directeurs de la Fed, le rythme de normalisation monétaire s'inscrirait sur une hausse de 25pb fin 2022, puis trois hausses en 2023. Au Royaume-Uni, les tensions sur le marché du travail avec des dynamiques de salaires significatives du fait des frictions liées au Brexit, la Banque d'Angleterre a évoqué un relèvement de taux, probablement dès l'an prochain. Enfin la Banque Centrale Européenne (BCE) s'est également positionnée en faveur d'une sortie des mesures de crise, mais beaucoup plus graduelle du fait d'une inflation qui pourrait se modérer en dessous de 2% mi 2022 en raison de la faiblesse de la dynamique salariale.

Au dernier trimestre 2021 (T4), les inquiétudes sur l'inflation l'ont emporté sur les risques liés à la nouvelle vague pandémique du variant Omicron. L'inflation a en effet continué d'accélérer dans un contexte de flambée des prix du gaz naturel et d'une forte reprise économique. Aux Etats-Unis, l'inflation (en variation annuelle a/a) a atteint 6.8% en novembre. L'inflation a également bondi en zone euro, à 4.9% en novembre, (un nouveau record historique depuis la création de l'euro), essentiellement tirée par les prix de l'énergie, avec des disparités au sein de la région : 6.0% en Allemagne, 3.4% en France, 3.9% en Italie et 5.5% en Espagne, du fait des différentes réglementations et structures des marchés domestiques face à la flambée du prix du gaz naturel en Europe. Après plusieurs mois de surprises à la hausse, il est devenu évident que l'accélération de l'inflation ne provenait pas seulement d'un déséquilibre de l'offre et la demande lié aux périodes de restrictions sanitaires. Aux Etats-Unis, la dynamique de la demande s'est confirmée au cours du T4, avec de solides indicateurs en novembre : taux de chômage à 4.2% se rapprochant du niveau d'avant-crise (3.5%), hausse de salaires (à +4.8% a/a, contre 2.4% a/a en moyenne entre 2010 et 2019), augmentation des prix des logements (+13.9% a/a contre 4.6% a/a entre 2010 et 2019), enfin fortes dépenses réelles des ménages (+7.4% a/a contre 2.2% a/a entre 2010 et 2019). Du côté de l'offre, la situation s'est légèrement améliorée sur les chaînes de production à l'automne, mais la propagation du variant Omicron et les restrictions sanitaires pourraient à nouveau entraîner de nouvelles perturbations et un report de la demande sur les biens au détriment des services. Enfin la contrainte climatique, en visant l'élimination du charbon et du pétrole, pourrait peser de manière plus persistante que prévu initialement sur l'inflation, avec des hausses des prix du carbone et des énergies de substitution. L'envolée récente des prix du gaz a aussi mis en évidence la plus grande dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des approvisionnements russes, mais aussi vis-à-vis des enjeux géopolitiques. Au final, ce sont les risques inflationnistes plutôt que déflationnistes qui l'ont donc emporté. En effet, la vague Omicron, bien que plus contagieuse, semblerait moins

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

dangereuse que les variants précédents. Malgré de nouvelles restrictions de mobilité, mais grâce aux reprises des campagnes vaccinales et à l'extension des soutiens aux secteurs pénalisés, l'impact sur l'activité économique des pays développés devrait être limité selon le consensus des économistes. Aux Etats-Unis et en Europe, la croissance économique devrait se poursuivre, supérieure à la tendance historique du fait d'une accélération de l'investissement, des soutiens budgétaires ciblés, et de l'excès d'épargne disponible, même si le premier trimestre 2022 risque d'être pénalisé par des contraintes sanitaires. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB<sup>4</sup> est attendue à 3.9% en 2022 (contre 5.6% en 2021 et 2.3% en moyenne 2010-2019). En zone euro, celle-ci est estimée à 4.2% en 2022 (contre 5.1% en 2021 et 1.4% en moyenne 2010-2019). Au Japon, la maîtrise de la pandémie et un plan budgétaire massif devraient soutenir la croissance, attendue à 2.9% en 2022<sup>4</sup> (contre 1.8% en 2021 et 1.2% en moyenne 2010-2019). Dans les pays émergents, l'arrivée du nouveau variant, la moindre couverture vaccinale, l'envolée de l'inflation et les resserrements monétaires risquent d'affecter plus durablement la croissance économique, et notamment en Chine avec une stratégie « zéro Covid » et une efficacité plus faible des vaccins. Les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et les régulations mises en place par le gouvernement chinois (immobilier, éducation ou environnement) ont ralenti la croissance au T3 (4.9% a/a contre 7.9% au T2). Les autorités ont néanmoins pris certaines mesures pour stabiliser la croissance du PIB qui est anticipée à 5.2% en 2022 et 5.3% en 2023<sup>4</sup> (contre 8.0% en 2021 et 7.7% en moyenne depuis 2010). En Amérique latine et en Europe de l'est où l'ancrage des anticipations d'inflation est moins solide que dans les économies développées et asiatiques, l'inflation a continué d'accélérer à un rythme soutenu, ce qui a entraîné d'importants resserrements monétaires. En Pologne et en Russie, l'inflation en novembre a atteint 7.8% et 8.4% respectivement. L'inflation a également bondi à 7.4% au Mexique et 10.7% au Brésil. Enfin en Asie dans l'ensemble, l'inflation a moins progressé (à 2.3% en Chine ; 3.7% en Corée du sud), voire est restée contenue (autour de 5.0% en Inde, et inférieure à 2% en Indonésie), ce qui a permis des stratégies monétaires plus ciblées et graduées que dans les autres régions émergentes.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2021 (T1), les soutiens budgétaires massifs et la rapide progression de la campagne vaccinale aux Etats-Unis, mais aussi l'efficacité du contrôle de la pandémie en Israël grâce aux vaccins, ont entraîné un regain de confiance généralisé sur les marchés financiers. Avec le renforcement des perspectives de croissance économique, les prix du baril de pétrole (Brent) et du cuivre ont augmenté, respectivement, de 23% en variation trimestrielle (t/t), et de 13% t/t au T1. La montée des prix des matières premières a ainsi contribué à une révision à la hausse des perspectives d'inflation, d'autant plus que le Réserve fédérale américaine (Fed) a confirmé le maintien d'une politique monétaire accommodante, en ligne avec son ajustement de stratégie réalisé depuis l'été 2020. La stratégie de la Fed vise en effet à ne pas remonter ses taux directeurs tant que les dynamiques d'inflation et d'emploi ne sont pas durablement améliorées. Les marchés mondiaux se sont donc brutalement ajustés à la réalité de cette politique reflationniste américaine. Le bond des taux 10 ans des Treasuries américains (+83pb à 1.74%) s'est accompagné d'une forte pentification de la courbe des taux (le rendement 2 ans US n'a gagné que 3pb à 0.16%), mais aussi d'une hausse des taux réels et des points morts d'inflation. Ces mouvements ont donc traduit un changement de la distribution des risques sur l'inflation US, avec l'intégration, ce qui est nouveau, d'un risque éventuel de « surchauffe » de l'économie américaine. Dans le sillage des taux Treasuries US, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont augmenté partout : +65pb à 0.85% au Royaume-Uni, +28pb à -0.29% en Allemagne, ou +29pb à -0.05% en France. Cependant en zone euro, la hausse des rendements souverains s'est accompagnée d'une baisse des taux réels, et d'une montée des points morts d'inflation. Face au risque de resserrement prématuré des conditions financières propagé par l'envolée des taux américains, les banques centrales ont dû réagir. Ainsi, la Banque Centrale européenne (BCE) a accéléré ses achats d'obligations, et cela jusqu'en juin. Dans les pays émergents, la remontée des rendements souverains a été très forte, du

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

fait des risques de dérapages inflationnistes, sur fonds de dépréciation des devises et de rebond des prix du pétrole. Ainsi, les banques centrales au Brésil, en Russie, et Turquie ont dû augmenter leurs taux directeurs, et la banque centrale du Mexique a renoncé à sa trajectoire d'assouplissement monétaire. La correction forte et soudaine des obligations souveraines a, au global, entraîné un positionnement sur les marchés d'actifs risqués (ou « reflation trade »), au détriment des valeurs refuges, avec les chutes du yen (-6.7% en variation trimestrielle (t/t) au T1), du franc suisse (-6.2% t/t), ou encore du prix de l'or (-10% t/t). Les bourses mondiales (MSCI\* world en devises locales) ont gagné 6% t/t au T1, avec une légère surperformance des marchés en retard par rapport aux Etats-Unis depuis la crise pandémique, notamment zone euro et Japon (indices MSCI\* +9% t/t). Les bourses des pays exposés aux matières premières ont également relativement bien progressé : indices MSCI\* au Mexique (+7% t/t), Russie (+7% t/t) et Afrique du sud (+13% t/t). Les secteurs profitant de la pentification de la courbe des taux (banques) ou du rebond cyclique de l'économie ont été favorisés, alors que les entreprises sensibles au niveau des taux d'intérêt ont sous-performé, notamment la technologie. Sur les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, les segments les plus risqués (High Yield HY)<sup>5</sup> ont vu un resserrement significatif des écarts de taux (« spreads ») aux niveaux d'avant-crise pandémique. Enfin, les spreads des segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>6</sup> se sont légèrement resserrés, toujours sur des niveaux déjà très bas depuis fin novembre.

Au second trimestre 2021 (T2), les bourses mondiales ont continué sur leur lancée (MSCI\* World +7.2%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* +7.7% t/t) comparés aux pays émergents (MSCI\* EM +3.9% t/t). La politique de reflation de la Réserve fédérale américaine (Fed) (i.e. maintenir des taux bas pendant un certain temps afin de favoriser une remontée des anticipations d'inflation), mais aussi les surprises haussières sur les résultats des entreprises ont été particulièrement favorables à la classe d'actifs. Les succès des campagnes de vaccination, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, puis en zone euro, ont permis la réouverture progressive des secteurs touchés par les contraintes sanitaires. La bourse américaine (MSCI\* +8.9% t/t) a bénéficié d'une représentation sectorielle relativement équilibrée en valeurs de croissance (telles que les technologiques), et les titres « value » ou sous-évaluées (par exemple banque, énergie ou automobile). Les marchés actions aux Etats-Unis ont devancé ceux de la zone euro (MSCI\* +6.2% t/t), du Royaume-Uni (MSCI\* +5.8% t/t), et surtout du Japon (MSCI\* +0.2% t/t en raison des inquiétudes liées à une nouvelle vague de contaminations). Les bourses des pays émergents ont enregistré un certain rattrapage, avec l'Europe de l'est, notamment tirée par la Russie (MSCI\* +11.1% t/t) et l'Amérique latine, portée par le Brésil (MSCI\* +9.3% t/t) et le Mexique (MSCI\* +6.3% t/t). En revanche, les hausses des bourses asiatiques étaient plus modérées, notamment la Chine (MSCI\* +2.1% t/t) qui fait face à des politiques de resserrement réglementaire et monétaire. Le rebond de la demande de services a bénéficié aux marchés des matières premières, notamment le pétrole (WTI +24.2% t/t à 73.5\$/baril) et le cuivre (+6.7% t/t). Du côté des taux de change au T2, à noter le recul de l'indice du dollar US (indice DXY USD<sup>7</sup> -0.9% t/t). L'euro a gagné 1.1% t/t face au dollar US, à 1.19. Les devises émergentes contre dollar US ont évolué de façon assez homogène dans l'ensemble, de +1.5% t/t à +3.5% t/t pour le renminbi chinois, le rouble russe, le peso mexicain, ou le rand sud-africain, malgré quelques exceptions, telles que le real brésilien (+16.2% t/t), la roupie indienne (-1.6% t/t), et la lire turque (-5.2% t/t). Sur les marchés des obligations souveraines, les mouvements disparates ont reflété les retournements des anticipations de marchés quant aux politiques des banques centrales. Ainsi au T2, les taux 10 ans ont chuté aux Etats-Unis (-27.2pb à 1.47%), au Royaume-Uni (-12.9pb à 0.72%), et au Japon (-3.7pb à 0.06%). Ce revirement de tendance au T2 faisait suite à la forte hausse des rendements 10 ans des treasuries US au T1 (+83pb à 1.74%), en raison de brusques rééquilibrages de portefeuilles liés à la sortie de crise, et à la politique reflationniste des Etats-Unis (notamment

<sup>5</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>6</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

<sup>7</sup> L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

l'adoption d'un troisième soutien budgétaire massif). Malgré des surprises à la hausse sur l'inflation américaine au T2 (5.0% a/a en mai), les détails de la publication ont conforté l'idée d'une poussée temporaire de l'inflation. De plus, les chiffres décevants de l'emploi aux Etats-Unis n'ont pas permis d'envisager une surchauffe de l'économie américaine qui puisse contraindre la Fed à resserrer sa politique monétaire rapidement. La normalisation monétaire devrait être lente et graduelle, avec un ralentissement du programme d'achats, i.e. « tapering » en 2022, et une remontée des taux directeurs en 2023. En zone euro en revanche, les rendements 10 ans avaient augmenté moins fortement au T1 du fait d'une nouvelle vague pandémique dans la région et du retard de la campagne vaccinale. Les rendements obligataires ont donc continué de monter au T2, au fur et à mesure que la sortie de crise se précisait avec l'amélioration de la logistique vaccinale. De plus, les incertitudes sur les modalités de la fin des achats de la Banque centrale européenne (BCE), mais aussi les déficits publics élevés des gouvernements ont alimenté les positions vendeuses sur les titres de dette souveraine. Dans ce contexte, le taux 10 ans du Bund allemand a gagné +8pbs à -0.21% au T2, avec un élargissement des écarts de rendements des obligations des pays « cœur » (France, Belgique), et périphériques (Italie, Espagne, Portugal). Seule la Grèce a vu son taux 10 ans baisser, grâce au soutien des achats de la BCE. Sur les marchés des dettes souveraines des économies émergentes, les banques centrales au Brésil, Mexique, Russie, Hongrie, et République Tchèque ont commencé à remonter leurs taux directeurs en vue de contrôler l'inflation, ce qui a entraîné des hausses des rendements obligataires dans ces pays. A l'inverse, leurs équivalents en Afrique du sud et Turquie ont baissé du fait des moindres risques d'un resserrement prématuré de la Fed. La perspective d'une normalisation monétaire lente et graduelle en sortie de crise s'est révélée plutôt favorable aux marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, et particulièrement sur les segments les plus risqués.

Au troisième trimestre (T3) 2021, les inquiétudes sur la poursuite de la croissance mondiale ont stoppé la progression des bourses (indice MSCI\* World -0.3% en variation trimestrielle (t/t). Le tour de vis réglementaire en Chine a précipité la chute des actions chinoises (indice MSCI\* -18% t/t), avec des impacts sur la bourse de Corée du sud (MSCI\* -13.2% t/t), et dans une moindre mesure à Taiwan (MSCI\* -2.1% t/t). Le resserrement réglementaire en Chine s'est accentué dans le but d'améliorer la stabilité financière, de respecter les engagements climatiques, et d'enrayer les inégalités sociales et de revenus, ce qui a fragilisé les secteurs de l'éducation, de l'immobilier mais aussi de la technologie. Face à la chute des marchés chinois, les bourses aux Etats-Unis (MSCI\* +0.4% t/t au T3) et en Europe (Euro Stoxx 600 +0.4% t/t au T3) ont relativement bien résisté, notamment grâce aux rattrapages des secteurs liés aux services. La perspective d'une fin des soutiens des banques centrales a entraîné une sous-performance des marchés obligataires, notamment suite au discours du 27 août à Jackson Hole, où le président de la Fed, M. Powell, a signalé l'approche du « tapering ». Les marchés du crédit aux entreprises ont été pénalisés, notamment le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont fortement monté en septembre, après des points bas en août du fait des inquiétudes pandémiques. C'est au Royaume-Uni que la hausse des rendements 10 ans a été la plus forte au T3, avec +31pb à 1.02%. Le rendement 10 ans du bund allemand s'est inscrit à -0.20% fin septembre (+1bp au T3) après -0.50% début août. Aux Etats-Unis, le rendement Treasuries à 10 ans a aussi peu varié au T3 (+1.9pb à 1.49%), malgré un point bas à 1.17% début août. Sur les places émergentes, les obligations ont fortement sous-performé en raison des resserrements monétaires rapides des banques centrales, notamment en Europe de l'est et en Amérique latine. En Asie, les marchés obligataires ont bien résisté. Face aux risques systémiques liés à la possible faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités chinoises ont temporisé, via quelques mesures d'assouplissement ciblé, notamment des injections de liquidité. Sur le front des devises au T3, le dollar US s'est inscrit en hausse face à l'ensemble des devises de ses partenaires (+1.9% t/t sur l'indice DXY USD<sup>5</sup>). Avec la perspective d'une normalisation de la Fed plus rapide comparé à la BCE, l'euro s'est déprécié de -2.3% t/t contre le dollar US (à 1.16 fin septembre). Sur les marchés émergents, les divergences de politiques monétaires, les différentiels de taux ainsi que les risques liés aux pressions inflationnistes ont marqué les évolutions des devises. Le renminbi chinois ou la roupie indienne ont bien résisté ce trimestre. En revanche, la lire turque, le rand sud-

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

africain et le real brésilien ont perdu -2.9% t/t, -5.2% t/t et -8.9% t/t face au dollar US respectivement. La Banque de Turquie a en effet surpris les marchés en réduisant son taux directeur de -100pb à 18.0%, malgré une inflation proche de 19%. Sur les marchés de matières premières, le prix du gaz naturel s'est envolé (+48% t/t), et celui du pétrole a suivi dans une moindre ampleur (Brent +4.5% t/t). Une combinaison de facteurs a contribué à ces évolutions des prix de l'énergie : fort rattrapage de la demande en Europe, modération des exportations de gaz en provenance de Russie, faiblesse des stocks mondiaux à l'approche de l'hiver, nouvelles réglementations climatiques qui pénalisent le charbon en faveur de sources alternatives, notamment le gaz, enfin l'absence d'un nouvel accord des pays producteurs de pétrole (OPEP+) en vue de relever l'offre sur les marchés mondiaux.

Au quatrième trimestre (T4) 2021, les risques de persistance de l'inflation ont poussé les banquiers centraux à normaliser leur politique monétaire plus rapidement que prévu initialement. Ce revirement s'est précipité au cours des derniers mois, notamment en Amérique latine et Europe de l'est où les taux officiels ont été relevés brusquement. En revanche, en Chine, face à la faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités ont dû contenir les impacts systémiques, en réintroduisant quelques mesures ciblées d'assouplissement du crédit. Dans les pays développés, la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque d'Angleterre (BoE), la Banque Centrale Européenne (BCE), mais aussi les banques centrales de Norvège, Nouvelle-Zélande et du Canada ont annoncé la fin de leurs politiques exceptionnellement accommodantes, tout en restant vigilantes à ne pas freiner la croissance économique. La Fed a malgré tout avancé la fin de son programme d'achats nets de titres de juin 2022 à mars 2022, mais a aligné son orientation de taux (ou « guidance ») sur les anticipations de marché, soient trois hausses de 25pb en 2022. La « guidance » de la Fed à horizon de 2024 table sur des taux directeurs à 2.0%/2.25%, soit un niveau inférieur au taux d'équilibre de long terme (estimé à 2.5%), ce qui, au final, montrerait que la politique monétaire ne devrait pas pénaliser l'activité économique. La BCE a confirmé que les achats nets de titres de son plan d'urgence pandémique (PEPP) s'arrêteraient fin mars 2022, avec une réduction du rythme d'achats au T1, et un allongement de la période de réinvestissements jusqu'à au moins fin 2024. Enfin seule la BoE a surpris les attentes du marché, avec une hausse de son taux directeur plus rapide que prévu en décembre, de 0.10% à 0.25%. Dans ce contexte, les marchés boursiers ont plutôt mieux réagi dans les pays développés (indice MSCI\* DM +8.2% en variation trimestrielle t/t ; +24.7% en variation annuelle a/a) que dans les pays émergents (MSCI\* EM -0.8% t/t et +0.1% a/a). Les places en Chine ont nettement sous-performé le reste du monde (MSCI\* Chine -6.2% t/t ; -21.6% a/a), ainsi qu'au Brésil (-4.3% t/t ; -11.2% a/a). La bourse américaine a poursuivi son avancée au T4 (MSCI\* US +10.1% t/t, soit +27.0% a/a), suivie par la zone euro (MSCI\* Eurozone +5.7% t/t ; +22.9% a/a), et le Royaume-Uni (MSCI\* UK +5.2% t/t et +19.6% a/a). Sur les marchés de devises, le dollar US (USD) s'est apprécié face aux devises de ses partenaires (indice DXY USD<sup>5</sup> +1.5% t/t et +6.4% a/a). Les devises des économies émergentes ont évolué en ordre dispersé, en raison des réponses des banques centrales plus ou moins fortes face aux tensions inflationnistes (renminbi chinois +1.2% t/t ; real brésilien -2.9% t/t contre USD). La livre britannique a gagné 2.2% t/t contre USD au T4 (+6.4% a/a), tandis que l'euro a chuté (-1.8% t/t ; -6.9% a/a), mais aussi le yen (-3.3% t/t ; -10.2% a/a). Face aux revirements des banques centrales, les marchés obligataires se sont dégradés, notamment dans les pays émergents. Sur la dette souveraine, les revirements monétaires ont entraîné un aplatissement des courbes de taux 2-10 ans avec des rendements 2 ans en forte hausse au T4 : +46pb à 0.73% aux Etats-Unis et +28pb à 0.69% au Royaume-Uni, face à des rendements 10 ans bien moins tendus (+2.3pb à 1.51% aux Etats-Unis ; -5.1pb à 0.97% au Royaume-Uni). En Europe, les marchés obligataires étaient très volatils, entre risques pandémiques et tensions inflationnistes. Le rendement 10 ans du Bund allemand a évolué entre -0.39% et -0.09%, pour terminer à -0.18% fin décembre (+2.2pb t/t ; +39.2pb sur un an). L'arrêt du plan pandémique de la BCE a entraîné une hausse des rendements 10 ans des obligations de la périphérie : en Italie +31.4pb à 1.17%, Espagne +10.6pb à 0.57%, Portugal +11pb à 0.47% et Grèce +46pb à 1.34%. Sur les marchés de crédit, les écarts de taux (« spreads ») ont enregistré des mouvements contrastés au T4, avec une forte hausse en Europe. Sur un an, les segments des obligations les

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

plus risquées (High Yield HY)<sup>8</sup> aux Etats-Unis et en Europe ont cependant surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>9</sup> qui sont affectés par les réductions des plans d'achats des banques centrales. Enfin dans un contexte de reprise de la demande globale, les marchés de matières premières sont sortis gagnants cette année : baril Brent +55% a/a à 77.8 USD ; cuivre +25% a/a ; blé +20% a/a, et surtout flambée du gaz naturel en Europe +549% a/a. Seul l'or a terminé l'année en baisse (-3.6% a/a), malgré une remontée au T4 (+4.1% t/t) suite aux incertitudes liés au variant Omicron.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.  
Source : données Bloomberg au 31/12/2021.

## Politique de gestion

Par construction, le Fonds HSBC Horizon 2031-2033 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 31 décembre 2021 la part en actions est proche de 54.0%.

En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 46.0% au 31 décembre 2021.

## Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 9.7% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 23.1% sur le compartiment HRIF - SRI Global Equity. Ce compartiment de la SICAV HRIF permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la rentabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 4.3% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 31 décembre 2021, la part du Fonds investi dans ce thème était de 10.7%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 6.2% de cet actif.

## Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HRIF- SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères

<sup>8</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>9</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.

L'allocation obligatoire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 31 décembre 2021, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 21.8% du compartiment HRIF SRI Euro Bond
- 7.4% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 3.6% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 3.7% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

## Investissements sur les marchés monétaires

Au 31 décembre 2021, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 8.5%, répartie comme suit :

- 4.4% sur le fonds HSBC Monétaire
- 4.2% sur le fonds HSBC Money Maitre

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 12.45% pour la Part A et de 13.80% pour la Part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

## Informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L533-22-1 du Code Monétaire et Financier, les informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité Gouvernance (critères ESG) dans la politique d'investissement sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ce Fonds n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Événements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

### Le 11 février 2021

Actualisation annuelle des performances de l'année 2020 dans les DICl.

### Le 10 mars 2021

Actualisation du prospectus avec les dispositions de l'article 6 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière des risques de durabilité(\*) dans le secteur des services financiers (dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR »).

A cet effet, une explication a été introduite sur la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du Fonds, dans une nouvelle rubrique du prospectus intitulée « *Intégration des risques relatifs à la durabilité dans les décisions d'investissement et impact probable des risques de durabilité sur les performances* » du « Profil de risque » et adaptée selon les caractéristiques du Fonds.

Les DICl n'ont pas fait l'objet de modifications.

(\*) Le risque de durabilité est défini par le règlement SFDR comme « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

### Le 31 décembre 2021

Actualisation du prospectus avec les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »).

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des Fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les Fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des Fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DIC1 qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des Fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les Fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 90.47%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.00%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [http:// www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2021

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2021 représentent une population de 313 personnes en moyenne sur l'année avec 308 personnes à fin 2021. A fin décembre 2021, 40 personnes étaient identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions support.

AMFR	2021				
	Rémunération fixe versée en 2021	Rémunération variable versée en mars 2021 (au titre de la performance 2020) + rémunérations variables différées acquises en 2021	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	Total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out).	27 849 003	9 076 982	7 846 096	1 230 886	36 925 985
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs) **	6 381 621	3 702 712	2 397 325	572 885	10 056 923
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs) **	2 146 781	1 155 025	654 392	301 001	3 956 034

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2021 ainsi que le cash différé indexé payé en 2021.

(\*\*) Prend en compte 2 personnes mises à disposition au prorata du temps de présence.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2021 par les collaborateurs.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	89 254,22	1 319 450,00
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	1 279 004,35	78 085,60
HSBC EURO PME Z C	169 862,47	586 697,00
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	259 931,33	318 491,03
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	200 303,64	341 216,36
HSBC MONEY ZC	317 366,70	175 196,20
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	371 003,89	12 751,54
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	187 309,33	28 440,38
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	194 206,41	10 081,07
HSBC Monétaire	167 704,13	18 232,56

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier les dispositions de l'article L533-18 et suivants du Code Monétaire et Financier (« COMOFI »). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-14 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>.

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>.

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



## **HSBC Horizon 2031-2033**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## HSBC Horizon 2031-2033

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2031-2033,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2031-2033 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
c=FR, o=EY et ASSOCIES,  
ou=0002 017723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com  
Date: 2022.04.15 17:27:08 +0200

Youssef Boujanoui

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Comptes Annuels

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>23 756 096,20</b>	<b>20 603 311,30</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>23 756 096,20</b>	<b>20 603 311,30</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	22 876 351,88	19 913 971,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	879 744,32	689 340,10
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 906,66</b>	<b>1 733,68</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 906,66	1 733,68
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>251 949,35</b>	<b>106 915,70</b>
Liquidités	251 949,35	106 915,70
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>24 009 952,21</b>	<b>20 711 960,68</b>

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	23 256 248,94	20 422 299,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	959 021,82	463 357,01
Résultat de l'exercice (a,b)	-225 791,84	-191 954,66
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>23 989 478,92</b>	<b>20 693 702,22</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>20 473,29</b>	<b>18 258,46</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	20 473,29	18 258,46
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>24 009 952,21</b>	<b>20 711 960,68</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	403,98	841,67
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>403,98</b>	<b>841,67</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-403,98</b>	<b>-841,67</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	225 841,07	191 338,54
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-226 245,05</b>	<b>-192 180,21</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	453,21	225,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-225 791,84</b>	<b>-191 954,66</b>

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## ***Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## ***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## ***Instruments financiers à terme :***

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Instrument financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

### Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

### Catégorie de Parts A :

	Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale :	Assiette	Taux parème
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1.40% maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.40% maximum *
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.

\* Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 1.40% maximum.

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 1.40% maximum de l'actif net.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Catégorie de Parts Z :

	Frais facturés au Fonds d'investissement à Vocation Générale	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.20% maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.20% maximum *
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.

\* Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0.20% maximum.

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0.20% maximum de l'actif net.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part HSBC Horizon 2031-2033 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC Horizon 2031-2033 Z	Capitalisation	Capitalisation

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 1185 HSBC Horizon 2031-2033

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>20 693 702,22</b>	<b>19 285 176,48</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 155 367,12	1 790 588,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 546 598,54	-937 811,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	955 263,92	463 991,45
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 987,43	-7 033,58
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	95 613,79	-57 258,61
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 864 362,89	348 228,89
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 456 951,41	3 592 588,52
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 592 588,52	-3 244 359,63
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-226 245,05	-192 180,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>23 989 478,92</b>	<b>20 693 702,22</b>

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							251 949,35	1,05
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	251 949,35	1,05								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	1 906,66
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 906,66</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	20 473,29
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>20 473,29</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-18 566,63</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 571,54700	741 900,61
Parts rachetées durant l'exercice	-2 034,63400	-952 654,34
Solde net des souscriptions/rachats	-463,08700	-210 753,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	36 371,01600	
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	700,517	1 413 466,51
Parts rachetées durant l'exercice	-289,277	-593 944,20
Solde net des souscriptions/rachats	411,240	819 522,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 810,891	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 A</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	226 334,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	5 316,91
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 528,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	1 704,68

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			23 756 096,20
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	1 037 144,78
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	879 744,32
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	2 325 392,76
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	2 576 196,66
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	1 490 370,92
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	872 540,44
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	1 776 735,29
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	1 047 820,99
	FR0000971277	HSBC MONEY ZC	1 001 215,61
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	5 217 967,78
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	5 530 966,65
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>23 756 096,20</b>

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-225 791,84	-191 954,66
<b>Total</b>	<b>-225 791,84</b>	<b>-191 954,66</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-220 642,12	-189 238,88
<b>Total</b>	<b>-220 642,12</b>	<b>-189 238,88</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 149,72	-2 715,78
<b>Total</b>	<b>-5 149,72</b>	<b>-2 715,78</b>

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	959 021,82	463 357,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>959 021,82</b>	<b>463 357,01</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	717 793,87	361 920,48
<b>Total</b>	<b>717 793,87</b>	<b>361 920,48</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	241 227,95	101 436,53
<b>Total</b>	<b>241 227,95</b>	<b>101 436,53</b>

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>15 434 710,23</b>	<b>15 147 619,05</b>	<b>19 285 176,48</b>	<b>20 693 702,22</b>	<b>23 989 478,92</b>
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 A en EUR</b>					
Actif net	14 004 115,67	13 224 552,51	15 701 016,40	16 147 547,26	17 929 113,64
Nombre de titres	34 871,80900	35 910,80900	36 632,59900	36 834,10300	36 371,01600
Valeur liquidative unitaire	401,58	368,26	428,60	438,38	492,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,19	7,25	8,56	9,82	19,73
Capitalisation unitaire sur résultat	-5,93	-6,11	-5,07	-5,13	-6,06
<b>Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z en EUR</b>					
Actif net	1 430 594,56	1 923 066,54	3 584 160,08	4 546 154,96	6 060 365,28
Nombre de titres	849,397	1 237,638	1 958,391	2 399,651	2 810,891
Valeur liquidative unitaire	1 684,24	1 553,81	1 830,15	1 894,50	2 156,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	21,73	30,51	36,39	42,27	85,81
Capitalisation unitaire sur résultat	-15,05	-15,63	-0,93	-1,13	-1,83

# FCP HSBC HORIZON 2031-2033

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	1 686,387	2 325 392,76	9,69
HSBC EURO PME Z C	EUR	1 392,742	2 576 196,66	10,74
HSBC MONETAIRE	EUR	345	1 047 820,99	4,37
HSBC MONEY ZC	EUR	734,708	1 001 215,61	4,17
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	4 813,135	5 217 967,78	21,75
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	2 587,502	5 530 966,65	23,06
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>17 699 560,45</b>	<b>73,78</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	50 577,625	1 037 144,78	4,32
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	18 065,102	1 490 370,92	6,21
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	77 842,844	872 540,44	3,64
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	31 263,488	1 776 735,29	7,41
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>5 176 791,43</b>	<b>21,58</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>22 876 351,88</b>	<b>95,36</b>
<b>Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	80 195,471	879 744,32	3,67
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>879 744,32</b>	<b>3,67</b>
<b>TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés</b>			<b>879 744,32</b>	<b>3,67</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>23 756 096,20</b>	<b>99,03</b>
<b>Créances</b>			<b>1 906,66</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-20 473,29</b>	<b>-0,09</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>251 949,35</b>	<b>1,05</b>
<b>Actif net</b>			<b>23 989 478,92</b>	<b>100,00</b>

Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z	EUR	2 810,891	2 156,02
Part HSBC HORIZON 2031-2033 A	EUR	36 371,01600	492,95

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC HORIZON 2031-2033

Part Z Code ISIN : FR0010214031

Fonds d'investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2031-2033 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2031-2033 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%.

Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

A compter de 2029 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	A compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.

- A compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

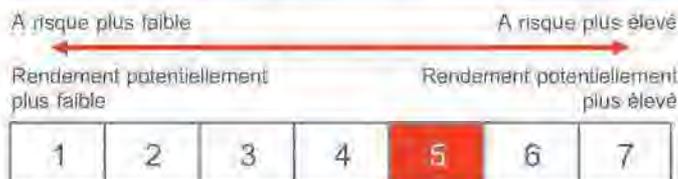
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus, puis à hauteur de 4,8% minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin, à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7% à 10%, de 5,95% à 8,5%, de 4,8% à 7% et de 2,1% à 3%.

### Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2031-2033 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2031. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2033. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profil des marchés de taux.

- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,20%
----------------	-------

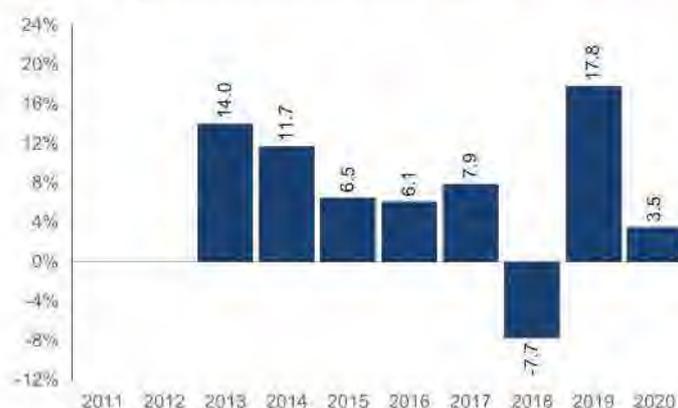
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC HORIZON 2031-2033 - part Z



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 13 janvier 2003.
- La part Z a été créée le 13 janvier 2003.
- La part Z (antérieurement dénommée I) a été activée le 19 avril 2012.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

**FCP de droit français  
HSBC HORIZON 2028-2030**

Rapport annuel au 31 décembre 2021



# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Sommaire

Pages

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>6</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>19</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>21</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>27</b>
Bilan Actif	28
Bilan Passif	29
Hors-Bilan	30
Comptes de Résultat	31
<b>Annexes</b>	<b>32</b>
Règles et méthode comptables	33
Evolution de l'actif net	37
Compléments d'information	38
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	45
Inventaire	46
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	47

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

Ernst & Young et Autres

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC HORIZON 2028-2030

Part A Code ISIN : FR000097893A

Fonds d'investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2028-2030 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2028-2030 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2026, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

### Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.

- A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA-PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin, à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.
- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 5,95% à 8,5%, de 4,9% à 7% et de 2,1% à 3%.

### Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2028-2030 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut avoir une exposition aux marchés émergents dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2028. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2030. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement

À risque plus faible À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

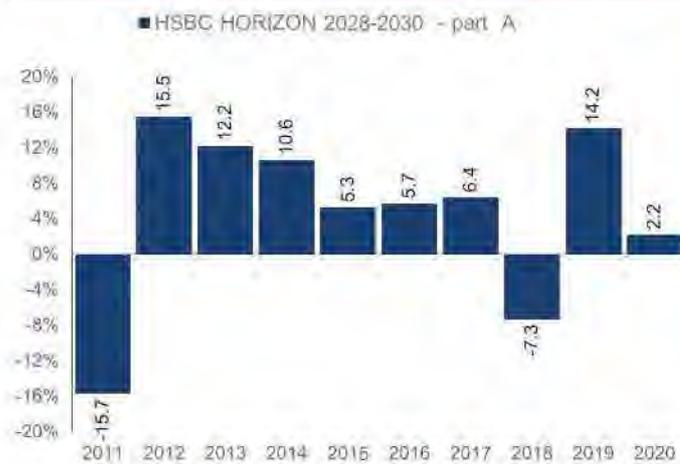
Frais courants	1,40%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part A a été créée le 25 octobre 2001.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Le premier trimestre 2021 (T1) a marqué un tournant décisif en matière de politique budgétaire aux Etats-Unis. Dès janvier, la nouvelle administration a annoncé un troisième plan de soutien budgétaire (1 900 MM\$ ou 8.4% du PIB US), qui s'ajoute aux 900 MM\$ votés en décembre. Ce troisième plan budgétaire, adopté mi-mars, vise un soutien de la demande des ménages fragilisée par la crise pandémique : chèque supplémentaire de 1400 \$, hausse des allocations chômage supplémentaires et prolongation jusqu'à septembre. La nouvelle administration démocrate sous l'impulsion de Joe Biden, et de sa secrétaire au trésor, Janet Yellen (ex présidente de la Réserve fédérale américaine) vise des changements radicaux par rapport à l'administration précédente : lutte contre le réchauffement climatique, régulation financière, augmentation à venir de la fiscalité, rapprochement avec les pays alliés (entre autres, Europe et Japon), et participation aux négociations internationales. Dès février, un nouveau plan de relance, d'environ 2 200 MM\$ sur 8 ans, est déjà évoqué, autour des infrastructures, de la transition écologique, de la 5G et du capital humain (système de santé, éducation, dette étudiante, entre autres) qui serait compensé en partie par une hausse du taux d'impôt des entreprises (de 21% à 28%), et une imposition minimum sur les revenus à l'étranger des multinationales. Ce plan de relance de long terme, objet d'intenses négociations, sera probablement ajusté, et ne sera soumis au vote que durant l'automne. En parallèle des annonces budgétaires massives, les Etats-Unis voient leur situation pandémique s'améliorer rapidement, avec l'accélération du programme de vaccination, et la réouverture des hôtels et restaurants dans certains états, ce qui laisse entrevoir un fort rebond du PIB et de l'emploi américain dès le T1. Au-delà de ce rebond cyclique, un changement plus structurel semble s'amorcer dans l'après-crise, où les politiques publiques s'interposeraient dans le développement économique, sur la base d'enjeux climatiques, d'inégalités sociales, et d'indépendance technologique ou sanitaire. A contre-tendance des Etats-Unis, la situation pandémique se détériore dans les pays émergents, notamment en Inde et au Brésil, mais aussi dans l'Union européenne (UE). L'UE traverse une troisième vague pandémique, ce qui entraîne de nouvelles restrictions sanitaires. Le programme de vaccination a pris d'importants retards, en raison de difficultés logistiques, des incertitudes sur les risques et l'efficacité des vaccins, mais surtout à cause de délais inattendus sur l'approvisionnement, ce qui, au final, met en doute la politique sanitaire de l'UE. Fin mars, seulement 18% de la population de l'UE avait reçu une première dose (45% aux Etats-Unis, 53% au Royaume-Uni). Le rebond économique anticipé dès avril est donc reporté, et la saison touristique reste incertaine en raison de la montée en puissance des nouveaux variants. Dans ce contexte entre janvier et mars, les perspectives de croissance du PIB en 2021<sup>1</sup> ont été revues à la baisse : de 4.4% à 4.2% en zone euro. A l'inverse, la croissance du PIB américain est révisée en forte hausse, de 4.4% à 6.2% (et de 4.3% à 5.4% au Royaume-Uni). La Chine qui, depuis le début de la crise pandémique, était la locomotive de la croissance mondiale, semble avoir passé le relai aux Etats-Unis. Jusqu'à présent la situation économique de la Chine était plus avancée que dans le reste du monde : le PIB du pays a retrouvé son niveau d'avant crise dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020. Les mesures de soutien budgétaire, aux montants inférieurs à ceux des pays développés, sont centrés non pas sur les ménages et la demande, mais sur les entreprises (baisse de la TVA dans les services, report de taxes, exemption de cotisations sociales, aides à l'exportation). Face aux niveaux d'endettements élevés des entreprises et des collectivités, le retrait des aides fiscales reste progressif, mais les autorités chinoises visent la réduction du soutien monétaire dans un objectif d'assainissement du système financier. Enfin, les relations internationales avec les Etats-Unis sont loin de se détendre, avec entre autres, les enjeux d'indépendance technologique et de protection des données, avec la nécessité de montée en gamme des chaînes de production.

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

Au second trimestre 2021 (T2), la campagne vaccinale s'est accélérée dans les pays développés, ce qui a permis l'assouplissement graduel des restrictions sanitaires, courant mars aux Etats-Unis, suivis par le Royaume-Uni (dès avril), puis la zone euro (courant mai). Le rebond économique des Etats-Unis a été amplifié par le troisième plan budgétaire de 1 900 MM\$ adopté en mars (environ 8% du PIB US), ce qui a contribué à alimenter les tensions sur les prix. L'inflation américaine, déjà attendue en hausse du fait des effets de base sur les prix de l'énergie, a surpris, avec une accélération de 2.6% a/a en mars, puis 4.2% en avril et 5.0% en mai, tirée par la vitesse du rebond de la demande, et les difficultés d'ajustements de l'offre domestique et mondiale. Ainsi, un tiers de la hausse de l'inflation en mai provenait d'une flambée des prix des voitures d'occasion et des transports aériens. Dans le même temps, les créations d'emplois ont déçu, avec une lenteur des recrutements, notamment du fait de la poursuite des aides budgétaires jusqu'à l'été (fermetures de crèches, et allocations chômage). La Réserve fédérale américaine (Fed) a estimé que la normalisation à venir du marché du travail (le taux de participation n'était que de 61.6% en mai, contre 63,4% début 2020) ne permettait pas un emballement prix-salaire, et donc un risque de dérapage inflationniste à moyen terme. Une accélération des créations d'emplois et des salaires conditionnerait la Fed à avancer sa normalisation monétaire. En juin, les prévisions médianes de la Fed tablaient sur deux remontées des taux directeurs en 2023, ce qui laisserait supposer une réduction de ses achats de titres en 2022, un scénario qui a semblé en ligne avec les attentes du marché. Cet environnement a donc amené le consensus des économistes<sup>2</sup> à réviser les prévisions de croissance de PIB et d'inflation pour 2021. Aux Etats-Unis, les prévisions de croissance sont passées de 6.2% à fin mars à 6.6% en juin (avec une inflation révisée de 2.3% à 3.5%). L'accélération de l'inflation était un thème majeur partout dans le monde, avec des révisions haussières ce trimestre. Au niveau mondial, les tensions sur les matières premières (pétrole, bois, cuivre), mais aussi sur les chaînes d'approvisionnement (pénurie de semi-conducteurs qui a ralenti la production de voitures neuves), ainsi que l'effet amplificateur du restockage ont contribué à la montée de l'inflation. Cependant, sans l'évidence de dérapage, les banquiers centraux ont, dans l'ensemble, confirmé le maintien de conditions de financement favorables, notamment en prévision des risques liés à la fin du soutien fiscal qui pourrait entraîner une montée du chômage et des faillites d'entreprises. Dans les pays émergents, en revanche, la reprise de la consommation était moins forte qu'en Europe ou aux Etats-Unis, du fait du déploiement moins rapide des vaccins, et de soutiens budgétaires limités. Cependant, l'accélération de l'inflation a nécessité un début de normalisation des politiques monétaires dans certains pays (Brésil, Mexique, Russie, Hongrie et République tchèque). Enfin, la Chine doit trouver un rythme d'expansion compatible avec de nouvelles contraintes réglementaires et un resserrement des conditions de crédit qui ont contribué à modérer la dynamique économique en Asie.

Au troisième trimestre 2021 (T3), la résurgence pandémique, le resserrement réglementaire en Chine et la poursuite des pressions inflationnistes ont pesé sur les perspectives économiques mondiales, révélant une fracture entre pays développés et émergents. Le PIB américain a bien retrouvé son niveau d'avant-crise (T4 2019) dès le second trimestre (T2), et l'Europe et le Japon étaient en bonne voie de rattrapage au troisième trimestre (T3). Ainsi avec un trimestre d'avance sur les économies développées, les Etats-Unis ont pu, dès l'été, arrêter les plans de soutien aux ménages. Le gouvernement américain a cependant fait adopter un nouveau plan d'infrastructures de 1 000 milliards USD durant l'été, ce qui a maintenu la confiance, en renforçant l'activité et la croissance potentielle. Reste un second volet de soutien fiscal d'environ 2 000 milliards USD toujours en négociation. Celui-ci porterait sur le social, l'éducation et le climat, et serait financé par un relèvement de l'impôt sur les sociétés à 28% ou 25% (contre 21% actuellement), ce qui rend difficile son adoption au Congrès. Face au redémarrage fort de la demande, l'ajustement de l'offre a été pourtant ralenti par les difficultés de recrutements. L'emploi aux Etats-Unis est ressorti inférieur aux attentes en août et septembre (inférieur de -3.3% à son niveau de février 2020), avec un taux de participation autour de 61.5%, en deçà du niveau d'avant-crise (63.4%). Du côté des économies émergentes, la lenteur des campagnes vaccinales, et l'accès à des vaccins moins efficaces ont contribué au développement de mutations virales, et à de nouvelles mesures de confinements, ce

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

qui a continué de perturber les chaînes de production. En Chine, l'émergence de nouveaux foyers pandémiques, les difficultés d'approvisionnement mais aussi l'intensification de la réglementation et des contraintes environnementales ont pesé sur les conditions financières domestiques, mais aussi sur l'industrie et le commerce international. Les nouvelles contraintes environnementales chinoises ont perturbé la production de charbon, et celle de l'acier, fortement dépendante de cette énergie, ce qui a entraîné des ruptures de stocks au niveau mondial. Dans ce contexte, l'OCDE a révisé à la baisse ses prévisions de croissance en 2021<sup>3</sup>, notamment aux Etats-Unis (de 6.9% à 6.0%). Face à l'intensification des contraintes sur l'offre du fait des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, les pressions inflationnistes ont persisté durant l'été : les prix à la production en Chine ont atteint un niveau record en août, en hausse de 9.5% en variation annuelle (a/a). L'inflation est restée soutenue aux Etats-Unis (5.3% a/a en août), et a fortement progressé en zone euro (de 1.9% a/a en juin à 3.4% a/a en septembre), et au Royaume-Uni (de 2.5% a/a en juin à 3.2% a/a en août). Dans les pays émergents, les dernières publications d'inflation ont bondi (a/a) : 10.3% au Brésil, 7.4% en Russie, 19.6% en Turquie, et 5.8% en Pologne. Face aux pressions inflationnistes et un faible ancrage des anticipations d'inflation, les banquiers centraux ont rapidement renforcé les hausses de taux, notamment en Europe de l'est (Hongrie, Pologne, République tchèque et Russie), et en Amérique latine (Brésil, Pérou, Colombie, Chili). Dans les économies développées, les banquiers centraux ont signalé la fin des mesures de crise, mais de façon prudente et graduelle afin de ne pas peser sur l'investissement, la consommation et la reprise de l'emploi. La Réserve fédérale américaine (Fed) a attendu fin août pour signaler qu'elle ralentirait probablement ses achats de titres (« tapering ») dès novembre. Selon les dernières prévisions médianes des taux directeurs de la Fed, le rythme de normalisation monétaire s'inscrirait sur une hausse de 25pb fin 2022, puis trois hausses en 2023. Au Royaume-Uni, les tensions sur le marché du travail avec des dynamiques de salaires significatives du fait des frictions liées au Brexit, la Banque d'Angleterre a évoqué un relèvement de taux, probablement dès l'an prochain. Enfin la Banque Centrale Européenne (BCE) s'est également positionnée en faveur d'une sortie des mesures de crise, mais beaucoup plus graduelle du fait d'une inflation qui pourrait se modérer en dessous de 2% mi 2022 en raison de la faiblesse de la dynamique salariale.

Au dernier trimestre 2021 (T4), les inquiétudes sur l'inflation l'ont emporté sur les risques liés à la nouvelle vague pandémique du variant Omicron. L'inflation a en effet continué d'accélérer dans un contexte de flambée des prix du gaz naturel et d'une forte reprise économique. Aux Etats-Unis, l'inflation (en variation annuelle a/a) a atteint 6.8% en novembre. L'inflation a également bondi en zone euro, à 4.9% en novembre, (un nouveau record historique depuis la création de l'euro), essentiellement tirée par les prix de l'énergie, avec des disparités au sein de la région : 6.0% en Allemagne, 3.4% en France, 3.9% en Italie et 5.5% en Espagne, du fait des différentes réglementations et structures des marchés domestiques face à la flambée du prix du gaz naturel en Europe. Après plusieurs mois de surprises à la hausse, il est devenu évident que l'accélération de l'inflation ne provenait pas seulement d'un déséquilibre de l'offre et la demande lié aux périodes de restrictions sanitaires. Aux Etats-Unis, la dynamique de la demande s'est confirmée au cours du T4, avec de solides indicateurs en novembre : taux de chômage à 4.2% se rapprochant du niveau d'avant-crise (3.5%), hausse de salaires (à +4.8% a/a, contre 2.4% a/a en moyenne entre 2010 et 2019), augmentation des prix des logements (+13.9% a/a contre 4.6% a/a entre 2010 et 2019), enfin fortes dépenses réelles des ménages (+7.4% a/a contre 2.2% a/a entre 2010 et 2019). Du côté de l'offre, la situation s'est légèrement améliorée sur les chaînes de production à l'automne, mais la propagation du variant Omicron et les restrictions sanitaires pourraient à nouveau entraîner de nouvelles perturbations et un report de la demande sur les biens au détriment des services. Enfin la contrainte climatique, en visant l'élimination du charbon et du pétrole, pourrait peser de manière plus persistante que prévu initialement sur l'inflation, avec des hausses des prix du carbone et des énergies de substitution. L'envolée récente des prix du gaz a aussi mis en évidence la plus grande dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des approvisionnements russes, mais aussi vis-à-vis des enjeux géopolitiques. Au final, ce sont les risques inflationnistes plutôt que déflationnistes qui l'ont donc emporté. En effet, la vague Omicron, bien que plus contagieuse, semblerait moins

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

dangereuse que les variants précédents. Malgré de nouvelles restrictions de mobilité, mais grâce aux reprises des campagnes vaccinales et à l'extension des soutiens aux secteurs pénalisés, l'impact sur l'activité économique des pays développés devrait être limité selon le consensus des économistes. Aux Etats-Unis et en Europe, la croissance économique devrait se poursuivre, supérieure à la tendance historique du fait d'une accélération de l'investissement, des soutiens budgétaires ciblés, et de l'excès d'épargne disponible, même si le premier trimestre 2022 risque d'être pénalisé par des contraintes sanitaires. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB<sup>4</sup> est attendue à 3.9% en 2022 (contre 5.6% en 2021 et 2.3% en moyenne 2010-2019). En zone euro, celle-ci est estimée à 4.2% en 2022 (contre 5.1% en 2021 et 1.4% en moyenne 2010-2019). Au Japon, la maîtrise de la pandémie et un plan budgétaire massif devraient soutenir la croissance, attendue à 2.9% en 2022<sup>4</sup> (contre 1.8% en 2021 et 1.2% en moyenne 2010-2019). Dans les pays émergents, l'arrivée du nouveau variant, la moindre couverture vaccinale, l'envolée de l'inflation et les resserrements monétaires risquent d'affecter plus durablement la croissance économique, et notamment en Chine avec une stratégie « zéro Covid » et une efficacité plus faible des vaccins. Les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et les régulations mises en place par le gouvernement chinois (immobilier, éducation ou environnement) ont ralenti la croissance au T3 (4.9% a/a contre 7.9% au T2). Les autorités ont néanmoins pris certaines mesures pour stabiliser la croissance du PIB qui est anticipée à 5.2% en 2022 et 5.3% en 2023<sup>4</sup> (contre 8.0% en 2021 et 7.7% en moyenne depuis 2010). En Amérique latine et en Europe de l'est où l'ancrage des anticipations d'inflation est moins solide que dans les économies développées et asiatiques, l'inflation a continué d'accélérer à un rythme soutenu, ce qui a entraîné d'importants resserrements monétaires. En Pologne et en Russie, l'inflation en novembre a atteint 7.8% et 8.4% respectivement. L'inflation a également bondi à 7.4% au Mexique et 10.7% au Brésil. Enfin en Asie dans l'ensemble, l'inflation a moins progressé (à 2.3% en Chine ; 3.7% en Corée du sud), voire est restée contenue (autour de 5.0% en Inde, et inférieure à 2% en Indonésie), ce qui a permis des stratégies monétaires plus ciblées et graduées que dans les autres régions émergentes.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2021 (T1), les soutiens budgétaires massifs et la rapide progression de la campagne vaccinale aux Etats-Unis, mais aussi l'efficacité du contrôle de la pandémie en Israël grâce aux vaccins, ont entraîné un regain de confiance généralisé sur les marchés financiers. Avec le renforcement des perspectives de croissance économique, les prix du baril de pétrole (Brent) et du cuivre ont augmenté, respectivement, de 23% en variation trimestrielle (t/t), et de 13% t/t au T1. La montée des prix des matières premières a ainsi contribué à une révision à la hausse des perspectives d'inflation, d'autant plus que le Réserve fédérale américaine (Fed) a confirmé le maintien d'une politique monétaire accommodante, en ligne avec son ajustement de stratégie réalisé depuis l'été 2020. La stratégie de la Fed vise en effet à ne pas remonter ses taux directeurs tant que les dynamiques d'inflation et d'emploi ne sont pas durablement améliorées. Les marchés mondiaux se sont donc brutalement ajustés à la réalité de cette politique reflationniste américaine. Le bond des taux 10 ans des Treasuries américains (+83pb à 1.74%) s'est accompagné d'une forte pentification de la courbe des taux (le rendement 2 ans US n'a gagné que 3pb à 0.16%), mais aussi d'une hausse des taux réels et des points morts d'inflation. Ces mouvements ont donc traduit un changement de la distribution des risques sur l'inflation US, avec l'intégration, ce qui est nouveau, d'un risque éventuel de « surchauffe » de l'économie américaine. Dans le sillage des taux Treasuries US, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont augmenté partout : +65pb à 0.85% au Royaume-Uni, +28pb à -0.29% en Allemagne, ou +29pb à -0.05% en France. Cependant en zone euro, la hausse des rendements souverains s'est accompagnée d'une baisse des taux réels, et d'une montée des points morts d'inflation. Face au risque de resserrement prématuré des conditions financières propagé par l'envolée des taux américains, les banques centrales ont dû réagir. Ainsi, la Banque Centrale européenne (BCE) a accéléré ses achats d'obligations, et cela jusqu'en juin. Dans les pays émergents, la remontée des rendements souverains a été très forte, du

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

fait des risques de dérapages inflationnistes, sur fonds de dépréciation des devises et de rebond des prix du pétrole. Ainsi, les banques centrales au Brésil, en Russie, et Turquie ont dû augmenter leurs taux directeurs, et la banque centrale du Mexique a renoncé à sa trajectoire d'assouplissement monétaire. La correction forte et soudaine des obligations souveraines a, au global, entraîné un positionnement sur les marchés d'actifs risqués (ou « reflation trade »), au détriment des valeurs refuges, avec les chutes du yen (-6.7% en variation trimestrielle (t/t) au T1), du franc suisse (-6.2% t/t), ou encore du prix de l'or (-10% t/t). Les bourses mondiales (MSCI\* world en devises locales) ont gagné 6% t/t au T1, avec une légère surperformance des marchés en retard par rapport aux Etats-Unis depuis la crise pandémique, notamment zone euro et Japon (indices MSCI\* +9% t/t). Les bourses des pays exposés aux matières premières ont également relativement bien progressé : indices MSCI\* au Mexique (+7% t/t), Russie (+7% t/t) et Afrique du sud (+13% t/t). Les secteurs profitant de la pentification de la courbe des taux (banques) ou du rebond cyclique de l'économie ont été favorisés, alors que les entreprises sensibles au niveau des taux d'intérêt ont sous-performé, notamment la technologie. Sur les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, les segments les plus risqués (High Yield HY)<sup>5</sup> ont vu un resserrement significatif des écarts de taux (« spreads ») aux niveaux d'avant-crise pandémique. Enfin, les spreads des segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>6</sup> se sont légèrement resserrés, toujours sur des niveaux déjà très bas depuis fin novembre.

Au second trimestre 2021 (T2), les bourses mondiales ont continué sur leur lancée (MSCI\* World +7.2%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* +7.7% t/t) comparés aux pays émergents (MSCI\* EM +3.9% t/t). La politique de reflation de la Réserve fédérale américaine (Fed) (i.e. maintenir des taux bas pendant un certain temps afin de favoriser une remontée des anticipations d'inflation), mais aussi les surprises haussières sur les résultats des entreprises ont été particulièrement favorables à la classe d'actifs. Les succès des campagnes de vaccination, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, puis en zone euro, ont permis la réouverture progressive des secteurs touchés par les contraintes sanitaires. La bourse américaine (MSCI\* +8.9% t/t) a bénéficié d'une représentation sectorielle relativement équilibrée en valeurs de croissance (telles que les technologiques), et les titres « value » ou sous-évaluées (par exemple banque, énergie ou automobile). Les marchés actions aux Etats-Unis ont devancé ceux de la zone euro (MSCI\* +6.2% t/t), du Royaume-Uni (MSCI\* +5.8% t/t), et surtout du Japon (MSCI\* +0.2% t/t en raison des inquiétudes liées à une nouvelle vague de contaminations). Les bourses des pays émergents ont enregistré un certain rattrapage, avec l'Europe de l'est, notamment tirée par la Russie (MSCI\* +11.1% t/t) et l'Amérique latine, portée par le Brésil (MSCI\* +9.3% t/t) et le Mexique (MSCI\* +6.3% t/t). En revanche, les hausses des bourses asiatiques étaient plus modérées, notamment la Chine (MSCI\* +2.1% t/t) qui fait face à des politiques de resserrement réglementaire et monétaire. Le rebond de la demande de services a bénéficié aux marchés des matières premières, notamment le pétrole (WTI +24.2% t/t à 73.5\$/baril) et le cuivre (+6.7% t/t). Du côté des taux de change au T2, à noter le recul de l'indice du dollar US (indice DXY USD<sup>7</sup> -0.9% t/t). L'euro a gagné 1.1% t/t face au dollar US, à 1.19. Les devises émergentes contre dollar US ont évolué de façon assez homogène dans l'ensemble, de +1.5% t/t à +3.5% t/t pour le renminbi chinois, le rouble russe, le peso mexicain, ou le rand sud-africain, malgré quelques exceptions, telles que le real brésilien (+16.2% t/t), la roupie indienne (-1.6% t/t), et la lire turque (-5.2% t/t). Sur les marchés des obligations souveraines, les mouvements disparates ont reflété les retournements des anticipations de marchés quant aux politiques des banques centrales. Ainsi au T2, les taux 10 ans ont chuté aux Etats-Unis (-27.2pb à 1.47%), au Royaume-Uni (-12.9pb à 0.72%), et au Japon (-3.7pb à 0.06%). Ce revirement de tendance au T2 faisait suite à la forte hausse des rendements 10 ans des treasuries US au T1 (+83pb à 1.74%), en raison de brusques rééquilibrages de portefeuilles liés à la sortie de crise, et à la politique reflationniste des Etats-Unis (notamment

<sup>5</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>6</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

<sup>7</sup> L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

l'adoption d'un troisième soutien budgétaire massif). Malgré des surprises à la hausse sur l'inflation américaine au T2 (5.0% a/a en mai), les détails de la publication ont conforté l'idée d'une poussée temporaire de l'inflation. De plus, les chiffres décevants de l'emploi aux Etats-Unis n'ont pas permis d'envisager une surchauffe de l'économie américaine qui puisse contraindre la Fed à resserrer sa politique monétaire rapidement. La normalisation monétaire devrait être lente et graduelle, avec un ralentissement du programme d'achats, i.e. « tapering » en 2022, et une remontée des taux directeurs en 2023. En zone euro en revanche, les rendements 10 ans avaient augmenté moins fortement au T1 du fait d'une nouvelle vague pandémique dans la région et du retard de la campagne vaccinale. Les rendements obligataires ont donc continué de monter au T2, au fur et à mesure que la sortie de crise se précisait avec l'amélioration de la logistique vaccinale. De plus, les incertitudes sur les modalités de la fin des achats de la Banque centrale européenne (BCE), mais aussi les déficits publics élevés des gouvernements ont alimenté les positions vendeuses sur les titres de dette souveraine. Dans ce contexte, le taux 10 ans du Bund allemand a gagné +8pbs à -0.21% au T2, avec un élargissement des écarts de rendements des obligations des pays « cœur » (France, Belgique), et périphériques (Italie, Espagne, Portugal). Seule la Grèce a vu son taux 10 ans baisser, grâce au soutien des achats de la BCE. Sur les marchés des dettes souveraines des économies émergentes, les banques centrales au Brésil, Mexique, Russie, Hongrie, et République Tchèque ont commencé à remonter leurs taux directeurs en vue de contrôler l'inflation, ce qui a entraîné des hausses des rendements obligataires dans ces pays. A l'inverse, leurs équivalents en Afrique du sud et Turquie ont baissé du fait des moindres risques d'un resserrement prématuré de la Fed. La perspective d'une normalisation monétaire lente et graduelle en sortie de crise s'est révélée plutôt favorable aux marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, et particulièrement sur les segments les plus risqués.

Au troisième trimestre (T3) 2021, les inquiétudes sur la poursuite de la croissance mondiale ont stoppé la progression des bourses (indice MSCI\* World -0.3% en variation trimestrielle (t/t). Le tour de vis réglementaire en Chine a précipité la chute des actions chinoises (indice MSCI\* -18% t/t), avec des impacts sur la bourse de Corée du sud (MSCI\* -13.2% t/t), et dans une moindre mesure à Taiwan (MSCI\* -2.1% t/t). Le resserrement réglementaire en Chine s'est accentué dans le but d'améliorer la stabilité financière, de respecter les engagements climatiques, et d'enrayer les inégalités sociales et de revenus, ce qui a fragilisé les secteurs de l'éducation, de l'immobilier mais aussi de la technologie. Face à la chute des marchés chinois, les bourses aux Etats-Unis (MSCI\* +0.4% t/t au T3) et en Europe (Euro Stoxx 600 +0.4% t/t au T3) ont relativement bien résisté, notamment grâce aux rattrapages des secteurs liés aux services. La perspective d'une fin des soutiens des banques centrales a entraîné une sous-performance des marchés obligataires, notamment suite au discours du 27 août à Jackson Hole, où le président de la Fed, M. Powell, a signalé l'approche du « tapering ». Les marchés du crédit aux entreprises ont été pénalisés, notamment le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont fortement monté en septembre, après des points bas en août du fait des inquiétudes pandémiques. C'est au Royaume-Uni que la hausse des rendements 10 ans a été la plus forte au T3, avec +31pb à 1.02%. Le rendement 10 ans du bund allemand s'est inscrit à -0.20% fin septembre (+1bp au T3) après -0.50% début août. Aux Etats-Unis, le rendement Treasuries à 10 ans a aussi peu varié au T3 (+1.9pb à 1.49%), malgré un point bas à 1.17% début août. Sur les places émergentes, les obligations ont fortement sous-performé en raison des resserrements monétaires rapides des banques centrales, notamment en Europe de l'est et en Amérique latine. En Asie, les marchés obligataires ont bien résisté. Face aux risques systémiques liés à la possible faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités chinoises ont temporisé, via quelques mesures d'assouplissement ciblé, notamment des injections de liquidité. Sur le front des devises au T3, le dollar US s'est inscrit en hausse face à l'ensemble des devises de ses partenaires (+1.9% t/t sur l'indice DXY USD<sup>5</sup>). Avec la perspective d'une normalisation de la Fed plus rapide comparé à la BCE, l'euro s'est déprécié de -2.3% t/t contre le dollar US (à 1.16 fin septembre). Sur les marchés émergents, les divergences de politiques monétaires, les différentiels de taux ainsi que les risques liés aux pressions inflationnistes ont marqué les évolutions des devises. Le renminbi chinois ou la roupie indienne ont bien résisté ce trimestre. En revanche, la lire turque, le rand sud-

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

africain et le real brésilien ont perdu -2.9% t/t, -5.2% t/t et -8.9% t/t face au dollar US respectivement. La Banque de Turquie a en effet surpris les marchés en réduisant son taux directeur de -100pb à 18.0%, malgré une inflation proche de 19%. Sur les marchés de matières premières, le prix du gaz naturel s'est envolé (+48% t/t), et celui du pétrole a suivi dans une moindre ampleur (Brent +4.5% t/t). Une combinaison de facteurs a contribué à ces évolutions des prix de l'énergie : fort rattrapage de la demande en Europe, modération des exportations de gaz en provenance de Russie, faiblesse des stocks mondiaux à l'approche de l'hiver, nouvelles réglementations climatiques qui pénalisent le charbon en faveur de sources alternatives, notamment le gaz, enfin l'absence d'un nouvel accord des pays producteurs de pétrole (OPEP+) en vue de relever l'offre sur les marchés mondiaux.

Au quatrième trimestre (T4) 2021, les risques de persistance de l'inflation ont poussé les banquiers centraux à normaliser leur politique monétaire plus rapidement que prévu initialement. Ce revirement s'est précipité au cours des derniers mois, notamment en Amérique latine et Europe de l'est où les taux officiels ont été relevés brusquement. En revanche, en Chine, face à la faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités ont dû contenir les impacts systémiques, en réintroduisant quelques mesures ciblées d'assouplissement du crédit. Dans les pays développés, la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque d'Angleterre (BoE), la Banque Centrale Européenne (BCE), mais aussi les banques centrales de Norvège, Nouvelle-Zélande et du Canada ont annoncé la fin de leurs politiques exceptionnellement accommodantes, tout en restant vigilantes à ne pas freiner la croissance économique. La Fed a malgré tout avancé la fin de son programme d'achats nets de titres de juin 2022 à mars 2022, mais a aligné son orientation de taux (ou « guidance ») sur les anticipations de marché, soient trois hausses de 25pb en 2022. La « guidance » de la Fed à horizon de 2024 table sur des taux directeurs à 2.0%/2.25%, soit un niveau inférieur au taux d'équilibre de long terme (estimé à 2.5%), ce qui, au final, montrerait que la politique monétaire ne devrait pas pénaliser l'activité économique. La BCE a confirmé que les achats nets de titres de son plan d'urgence pandémique (PEPP) s'arrêteraient fin mars 2022, avec une réduction du rythme d'achats au T1, et un allongement de la période de réinvestissements jusqu'à au moins fin 2024. Enfin seule la BoE a surpris les attentes du marché, avec une hausse de son taux directeur plus rapide que prévu en décembre, de 0.10% à 0.25%. Dans ce contexte, les marchés boursiers ont plutôt mieux réagi dans les pays développés (indice MSCI\* DM +8.2% en variation trimestrielle t/t ; +24.7% en variation annuelle a/a) que dans les pays émergents (MSCI\* EM -0.8% t/t et +0.1% a/a). Les places en Chine ont nettement sous-performé le reste du monde (MSCI\* Chine -6.2% t/t ; -21.6% a/a), ainsi qu'au Brésil (-4.3% t/t ; -11.2% a/a). La bourse américaine a poursuivi son avancée au T4 (MSCI\* US +10.1% t/t, soit +27.0% a/a), suivie par la zone euro (MSCI\* Eurozone +5.7% t/t ; +22.9% a/a), et le Royaume-Uni (MSCI\* UK +5.2% t/t et +19.6% a/a). Sur les marchés de devises, le dollar US (USD) s'est apprécié face aux devises de ses partenaires (indice DXY USD<sup>5</sup> +1.5% t/t et +6.4% a/a). Les devises des économies émergentes ont évolué en ordre dispersé, en raison des réponses des banques centrales plus ou moins fortes face aux tensions inflationnistes (renminbi chinois +1.2% t/t ; real brésilien -2.9% t/t contre USD). La livre britannique a gagné 2.2% t/t contre USD au T4 (+6.4% a/a), tandis que l'euro a chuté (-1.8% t/t ; -6.9% a/a), mais aussi le yen (-3.3% t/t ; -10.2% a/a). Face aux revirements des banques centrales, les marchés obligataires se sont dégradés, notamment dans les pays émergents. Sur la dette souveraine, les revirements monétaires ont entraîné un aplatissement des courbes de taux 2-10 ans avec des rendements 2 ans en forte hausse au T4 : +46pb à 0.73% aux Etats-Unis et +28pb à 0.69% au Royaume-Uni, face à des rendements 10 ans bien moins tendus (+2.3pb à 1.51% aux Etats-Unis ; -5.1pb à 0.97% au Royaume-Uni). En Europe, les marchés obligataires étaient très volatils, entre risques pandémiques et tensions inflationnistes. Le rendement 10 ans du Bund allemand a évolué entre -0.39% et -0.09%, pour terminer à -0.18% fin décembre (+2.2pb t/t ; +39.2pb sur un an). L'arrêt du plan pandémique de la BCE a entraîné une hausse des rendements 10 ans des obligations de la périphérie : en Italie +31.4pb à 1.17%, Espagne +10.6pb à 0.57%, Portugal +11pb à 0.47% et Grèce +46pb à 1.34%. Sur les marchés de crédit, les écarts de taux (« spreads ») ont enregistré des mouvements contrastés au T4, avec une forte hausse en Europe. Sur un an, les segments des obligations les

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

plus risquées (High Yield HY)<sup>8</sup> aux Etats-Unis et en Europe ont cependant surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>9</sup> qui sont affectés par les réductions des plans d'achats des banques centrales. Enfin dans un contexte de reprise de la demande globale, les marchés de matières premières sont sortis gagnants cette année : baril Brent +55% a/a à 77.8 USD ; cuivre +25% a/a ; blé +20% a/a, et surtout flambée du gaz naturel en Europe +549% a/a. Seul l'or a terminé l'année en baisse (-3.6% a/a), malgré une remontée au T4 (+4.1% t/t) suite aux incertitudes liés au variant Omicron.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.  
Source : données Bloomberg au 31/12/2021.

## Politique de gestion

Par construction, le Fonds HSBC Horizon 2028-2030 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 31 décembre 2021 la part en actions est proche de 42.4%.

En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 57.6% au 31 décembre 2021.

## Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 7.9% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 18.7% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la rentabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 3.5% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 31 décembre 2021, la part du Fonds investi dans ce thème était de 7.3%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 5.0% de cet actif.

<sup>8</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>9</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.

L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 31 décembre 2021 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 27.3% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 9.3% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 4.6% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 4.6% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

## Investissements sur les marchés monétaires

Au 31 décembre 2021, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 11.5%, répartie comme suit :

- 5.9% sur le fonds HSBC Monétaire
- 5.7% sur le fonds HSBC Money Maitre

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 9.25% pour la Part A et de 10.57% pour la Part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

## Informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L533-22-1 du Code Monétaire et Financier, les informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité Gouvernance (critères ESG) dans la politique d'investissement sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ce Fonds n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

Les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir**

### **Le 11 février 2021**

Actualisation annuelle des performances de l'année 2020 dans les DICI.

### **Le 10 mars 2021**

Actualisation du prospectus avec les dispositions de l'article 6 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière des risques de durabilité<sup>(\*)</sup> dans le secteur des services financiers (dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR »).

A cet effet, une explication a été introduite sur la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du Fonds, dans une nouvelle rubrique du prospectus intitulée « *Intégration des risques relatifs à la durabilité dans les décisions d'investissement et impact probable des risques de durabilité sur les performances* » du « *Profil de risque* » et adaptée selon les caractéristiques du Fonds.

Les DICI n'ont pas fait l'objet de modifications.

(\*) Le risque de durabilité est défini par le règlement SFDR comme « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

### **Le 31 décembre 2021**

Actualisation du prospectus avec les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »).

## **Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA**

### **Gestion du risque de liquidité :**

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des Fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les Fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des Fonds.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## **Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion**

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DICI qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des Fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les Fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## **Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA**

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 88.21%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.00%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## **Information relative aux éléments de rémunération**

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [http:// www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2021

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2021 représentent une population de 313 personnes en moyenne sur l'année avec 308 personnes à fin 2021. A fin décembre 2021, 40 personnes étaient identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions support.

AMFR	2021				Total €
	Rémunération fixe versée en 2021	Rémunération variable versée en mars 2021 (au titre de la performance 2020) + rémunérations variables différées acquises en 2021	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out).	27 849 003	9 076 982	7 846 096	1 230 886	36 925 985
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs) **	6 881 821	3 476 712	2 971 325	505 387	10 854 925
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs) **	2 446 781	1 155 065	854 382	201 681	3 957 829

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2021 ainsi que le cash différé indexé payé en 2021.

(\*\*) Prend en compte 2 personnes mises à disposition au prorata du temps de présence.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2021 par les collaborateurs.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	699 483,35	78 738,14
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	67 707,42	585 503,89
HSBC MONEY ZC	287 545,89	150 618,17
HSBC EURO PME Z C	40 693,80	354 830,35
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	117 300,49	145 300,57
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	94 244,62	154 793,95
HSBC MONETAIRE	176 758,69	36 546,79
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	194 555,49	15 853,80
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	104 477,59	12 138,65
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	94 093,72	17 958,01

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier les dispositions de l'article L533-18 et suivants du Code Monétaire et Financier (« COMOFI »). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-14 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>.

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>.

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

**Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**



## **HSBC Horizon 2028-2030**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## HSBC Horizon 2028-2030

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2028-2030,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2028-2030 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
o=FR, ou=EY et ASSOCIES,  
ou=0002 817723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com  
Date: 2022.04.15.17:27:24 +02'00'

Youssef Boujanoui

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Comptes Annuels

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>12 256 896,68</b>	<b>10 799 376,89</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>12 256 896,68</b>	<b>10 799 376,89</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 690 414,57	10 329 972,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	566 482,11	469 404,09
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 236,27</b>	<b>1 112,26</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 236,27	1 112,26
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>40 764,35</b>	<b>114 454,45</b>
Liquidités	40 764,35	114 454,45
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12 298 897,30</b>	<b>10 914 943,60</b>

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	11 915 483,91	10 791 478,28
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	447 429,48	181 525,24
Résultat de l'exercice (a,b)	-70 561,62	-64 309,67
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>12 292 351,77</b>	<b>10 908 693,85</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>6 545,53</b>	<b>6 249,75</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	6 545,53	6 249,75
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>12 298 897,30</b>	<b>10 914 943,60</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	326,04	378,49
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>326,04</b>	<b>378,49</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-326,04</b>	<b>-378,49</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	72 102,07	63 936,34
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-72 428,11</b>	<b>-64 314,83</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 866,49	5,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-70 561,62</b>	<b>-64 309,67</b>

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Instrument financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

### Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

### Catégorie de Parts A :

	Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale:	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1.40% maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.40% maximum *
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.

\* Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 1.40% maximum.

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 1.40% maximum de l'actif net.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Catégorie de Parts Z :

	Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale	Actif net	Taux maximum
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.20% maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.20% maximum *
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP

**\* Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0.20% maximum.**

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0.20% maximum de l'actif net.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z	Capitalisation	Capitalisation

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>10 908 693,85</b>	<b>9 597 604,83</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 533 133,20	1 788 640,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 256 102,40	-801 737,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	446 158,78	181 531,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 654,16	-4 290,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		-17,81
Différences de change	40 063,06	-24 086,28
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	694 487,55	235 364,13
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 299 104,36	1 604 616,81
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 604 616,81	-1 369 252,68
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-72 428,11	-64 314,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>12 292 351,77</b>	<b>10 908 693,85</b>

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							40 764,35	0,33
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	40 764,35	0,33								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	1 236,27
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 236,27</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	6 545,53
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>6 545,53</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-5 309,26</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	613,24500	197 369,13
Parts rachetées durant l'exercice	-1 772,00000	-568 420,84
Solde net des souscriptions/rachats	-1 158,75500	-371 051,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 748,30400	
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 072,95700	1 335 764,07
Parts rachetées durant l'exercice	-550,72600	-687 681,56
Solde net des souscriptions/rachats	522,23100	648 082,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 387,10600	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 A</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	68 901,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	2 047,15
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 806,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	2 558,93

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			12 256 896,68
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	430 123,05
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	566 482,11
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	964 383,55
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	903 903,86
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	618 084,31
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	561 843,41
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	1 144 069,63
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	719 807,47
	FR0000971277	HSBC MONEY ZC	694 468,40
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	3 359 936,59
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	2 293 794,30
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>12 256 896,68</b>

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-70 561,62	-64 309,67
<b>Total</b>	<b>-70 561,62</b>	<b>-64 309,67</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-64 922,78	-60 938,86
<b>Total</b>	<b>-64 922,78</b>	<b>-60 938,86</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 638,84	-3 370,81
<b>Total</b>	<b>-5 638,84</b>	<b>-3 370,81</b>

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	447 429,48	181 525,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>447 429,48</b>	<b>181 525,24</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	191 367,07	85 861,28
<b>Total</b>	<b>191 367,07</b>	<b>85 861,28</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	256 062,41	95 663,96
<b>Total</b>	<b>256 062,41</b>	<b>95 663,96</b>

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>9 210 367,40</b>	<b>9 381 940,65</b>	<b>9 597 604,83</b>	<b>10 908 693,85</b>	<b>12 292 351,77</b>
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 A en EUR</b>					
Actif net	4 404 081,15	4 237 978,62	4 922 158,43	5 148 317,94	5 239 220,50
Nombre de titres	15 652,54900	16 246,50000	16 518,96500	16 907,05900	15 748,30400
Valeur liquidative unitaire	281,36	260,85	297,97	304,50	332,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,99	5,90	12,12	5,07	12,15
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,88	-4,00	-3,55	-3,60	-4,12
<b>Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z en EUR</b>					
Actif net	4 806 286,25	5 143 962,03	4 675 446,40	5 760 375,91	7 053 131,27
Nombre de titres	4 526,61100	5 194,12500	4 083,94800	4 864,87500	5 387,10600
Valeur liquidative unitaire	1 061,78	990,34	1 144,83	1 184,07	1 309,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	15,02	22,33	46,24	19,66	47,53
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,42	-8,82	-0,58	-0,69	-1,04

# FCP HSBC HORIZON 2028-2030

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	699,376	964 383,55	7,84
HSBC EURO PME Z C	EUR	488,668	903 903,86	7,35
HSBC MONETAIRE	EUR	237	719 807,47	5,86
HSBC MONEY ZC	EUR	509,612	694 468,40	5,65
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	3 099,258	3 359 936,59	27,33
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	1 073,085	2 293 794,30	18,66
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 936 294,17</b>	<b>72,69</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	20 975,473	430 123,05	3,49
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	7 491,931	618 084,31	5,03
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	50 124,312	561 843,41	4,58
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	20 131,084	1 144 069,63	9,31
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 754 120,40</b>	<b>22,41</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>11 690 414,57</b>	<b>95,10</b>
<b>Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	51 639,208	566 482,11	4,61
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>566 482,11</b>	<b>4,61</b>
<b>TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés</b>			<b>566 482,11</b>	<b>4,61</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>12 256 896,68</b>	<b>99,71</b>
<b>Créances</b>			<b>1 236,27</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-6 545,53</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>40 764,35</b>	<b>0,33</b>
<b>Actif net</b>			<b>12 292 351,77</b>	<b>100,00</b>

Part HSBC HORIZON 2028-2030 A	EUR	15 748,30400	332,68
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z	EUR	5 387,10600	1 309,26

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC HORIZON 2028-2030

Part Z Code ISIN : FR0010214023

Fonds d'investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2028-2030 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2028-2030 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2026, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

### Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.

- A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin, à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.
- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 5,95% à 8,5%, de 4,9% à 7% et de 2,1% à 3%.

### Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2028-2030 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut avoir une exposition aux marchés émergents dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2028. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2030. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement

À risque plus faible À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

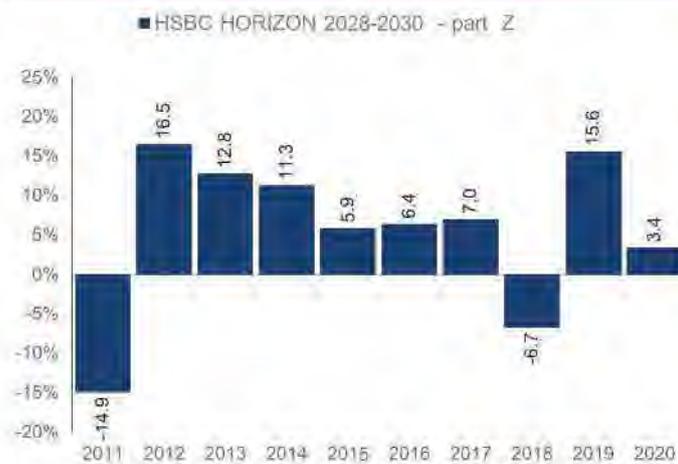
Frais courants	0,20%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part Z a été créée le 22 juin 2007.

## Informations pratiques

- Dépositaire : GACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

# **FCP de droit français HSBC HORIZON 2025-2027**

Rapport annuel au 31 décembre 2021



# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Sommaire

	Pages
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>6</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>19</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>21</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>27</b>
Bilan Actif	28
Bilan Passif	29
Hors-Bilan	30
Comptes de Résultat	31
<b>Annexes</b>	<b>32</b>
Règles et méthode comptables	33
Evolution de l'actif net	37
Compléments d'information	38
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	45
Inventaire	46
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	47

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

Ernst & Young et Autres

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC HORIZON 2025-2027

Part A Code ISIN : FR0000978900

Fonds d'investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2025-2027 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2025-2027 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2023 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

### Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.

- A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

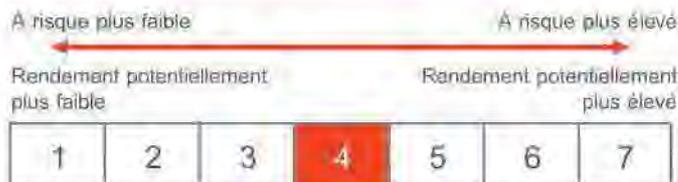
Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPCVM et FIA correspondant à son allocation.

- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus, puis à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.
- A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

### Caractéristiques essentielles du Fonds d'investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2025-2027 est investi essentiellement en OPCVM et FIA du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2025. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2027. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCP est classé dans la catégorie 4.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

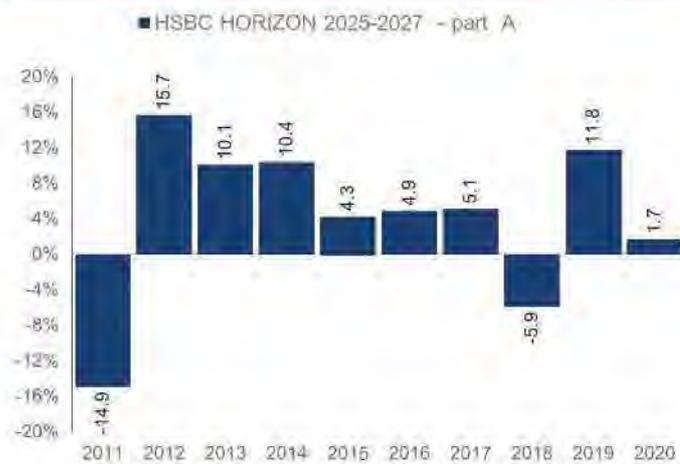
Frais courants	0,99%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élevaient à 1,40%.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part A a été créée le 25 octobre 2001.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Le premier trimestre 2021 (T1) a marqué un tournant décisif en matière de politique budgétaire aux Etats-Unis. Dès janvier, la nouvelle administration a annoncé un troisième plan de soutien budgétaire (1 900 MM\$ ou 8.4% du PIB US), qui s'ajoute aux 900 MM\$ votés en décembre. Ce troisième plan budgétaire, adopté mi-mars, vise un soutien de la demande des ménages fragilisée par la crise pandémique : chèque supplémentaire de 1400 \$, hausse des allocations chômage supplémentaires et prolongation jusqu'à septembre. La nouvelle administration démocrate sous l'impulsion de Joe Biden, et de sa secrétaire au trésor, Janet Yellen (ex présidente de la Réserve fédérale américaine) vise des changements radicaux par rapport à l'administration précédente : lutte contre le réchauffement climatique, régulation financière, augmentation à venir de la fiscalité, rapprochement avec les pays alliés (entre autres, Europe et Japon), et participation aux négociations internationales. Dès février, un nouveau plan de relance, d'environ 2 200 MM\$ sur 8 ans, est déjà évoqué, autour des infrastructures, de la transition écologique, de la 5G et du capital humain (système de santé, éducation, dette étudiante, entre autres) qui serait compensé en partie par une hausse du taux d'impôt des entreprises (de 21% à 28%), et une imposition minimum sur les revenus à l'étranger des multinationales. Ce plan de relance de long terme, objet d'intenses négociations, sera probablement ajusté, et ne sera soumis au vote que durant l'automne. En parallèle des annonces budgétaires massives, les Etats-Unis voient leur situation pandémique s'améliorer rapidement, avec l'accélération du programme de vaccination, et la réouverture des hôtels et restaurants dans certains états, ce qui laisse entrevoir un fort rebond du PIB et de l'emploi américain dès le T1. Au-delà de ce rebond cyclique, un changement plus structurel semble s'amorcer dans l'après-crise, où les politiques publiques s'interposeraient dans le développement économique, sur la base d'enjeux climatiques, d'inégalités sociales, et d'indépendance technologique ou sanitaire. A contre-tendance des Etats-Unis, la situation pandémique se détériore dans les pays émergents, notamment en Inde et au Brésil, mais aussi dans l'Union européenne (UE). L'UE traverse une troisième vague pandémique, ce qui entraîne de nouvelles restrictions sanitaires. Le programme de vaccination a pris d'importants retards, en raison de difficultés logistiques, des incertitudes sur les risques et l'efficacité des vaccins, mais surtout à cause de délais inattendus sur l'approvisionnement, ce qui, au final, met en doute la politique sanitaire de l'UE. Fin mars, seulement 18% de la population de l'UE avait reçu une première dose (45% aux Etats-Unis, 53% au Royaume-Uni). Le rebond économique anticipé dès avril est donc reporté, et la saison touristique reste incertaine en raison de la montée en puissance des nouveaux variants. Dans ce contexte entre janvier et mars, les perspectives de croissance du PIB en 2021<sup>1</sup> ont été revues à la baisse : de 4.4% à 4.2% en zone euro. A l'inverse, la croissance du PIB américain est révisée en forte hausse, de 4.4% à 6.2% (et de 4.3% à 5.4% au Royaume-Uni). La Chine qui, depuis le début de la crise pandémique, était la locomotive de la croissance mondiale, semble avoir passé le relai aux Etats-Unis. Jusqu'à présent la situation économique de la Chine était plus avancée que dans le reste du monde : le PIB du pays a retrouvé son niveau d'avant crise dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020. Les mesures de soutien budgétaire, aux montants inférieurs à ceux des pays développés, sont centrés non pas sur les ménages et la demande, mais sur les entreprises (baisse de la TVA dans les services, report de taxes, exemption de cotisations sociales, aides à l'exportation). Face aux niveaux d'endettements élevés des entreprises et des collectivités, le retrait des aides fiscales reste progressif, mais les autorités chinoises visent la réduction du soutien monétaire dans un objectif d'assainissement du système financier. Enfin, les relations internationales avec les Etats-Unis sont loin de se détendre, avec entre autres, les enjeux d'indépendance technologique et de protection des données, avec la nécessité de montée en gamme des chaînes de production.

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

Au second trimestre 2021 (T2), la campagne vaccinale s'est accélérée dans les pays développés, ce qui a permis l'assouplissement graduel des restrictions sanitaires, courant mars aux Etats-Unis, suivis par le Royaume-Uni (dès avril), puis la zone euro (courant mai). Le rebond économique des Etats-Unis a été amplifié par le troisième plan budgétaire de 1 900 MM\$ adopté en mars (environ 8% du PIB US), ce qui a contribué à alimenter les tensions sur les prix. L'inflation américaine, déjà attendue en hausse du fait des effets de base sur les prix de l'énergie, a surpris, avec une accélération de 2.6% a/a en mars, puis 4.2% en avril et 5.0% en mai, tirée par la vitesse du rebond de la demande, et les difficultés d'ajustements de l'offre domestique et mondiale. Ainsi, un tiers de la hausse de l'inflation en mai provenait d'une flambée des prix des voitures d'occasion et des transports aériens. Dans le même temps, les créations d'emplois ont déçu, avec une lenteur des recrutements, notamment du fait de la poursuite des aides budgétaires jusqu'à l'été (fermetures de crèches, et allocations chômage). La Réserve fédérale américaine (Fed) a estimé que la normalisation à venir du marché du travail (le taux de participation n'était que de 61.6% en mai, contre 63,4% début 2020) ne permettait pas un emballement prix-salaire, et donc un risque de dérapage inflationniste à moyen terme. Une accélération des créations d'emplois et des salaires conditionnerait la Fed à avancer sa normalisation monétaire. En juin, les prévisions médianes de la Fed tablaient sur deux remontées des taux directeurs en 2023, ce qui laisserait supposer une réduction de ses achats de titres en 2022, un scénario qui a semblé en ligne avec les attentes du marché. Cet environnement a donc amené le consensus des économistes<sup>2</sup> à réviser les prévisions de croissance de PIB et d'inflation pour 2021. Aux Etats-Unis, les prévisions de croissance sont passées de 6.2% à fin mars à 6.6% en juin (avec une inflation révisée de 2.3% à 3.5%). L'accélération de l'inflation était un thème majeur partout dans le monde, avec des révisions haussières ce trimestre. Au niveau mondial, les tensions sur les matières premières (pétrole, bois, cuivre), mais aussi sur les chaînes d'approvisionnement (pénurie de semi-conducteurs qui a ralenti la production de voitures neuves), ainsi que l'effet amplificateur du restockage ont contribué à la montée de l'inflation. Cependant, sans l'évidence de dérapage, les banquiers centraux ont, dans l'ensemble, confirmé le maintien de conditions de financement favorables, notamment en prévision des risques liés à la fin du soutien fiscal qui pourrait entraîner une montée du chômage et des faillites d'entreprises. Dans les pays émergents, en revanche, la reprise de la consommation était moins forte qu'en Europe ou aux Etats-Unis, du fait du déploiement moins rapide des vaccins, et de soutiens budgétaires limités. Cependant, l'accélération de l'inflation a nécessité un début de normalisation des politiques monétaires dans certains pays (Brésil, Mexique, Russie, Hongrie et République tchèque). Enfin, la Chine doit trouver un rythme d'expansion compatible avec de nouvelles contraintes réglementaires et un resserrement des conditions de crédit qui ont contribué à modérer la dynamique économique en Asie.

Au troisième trimestre 2021 (T3), la résurgence pandémique, le resserrement réglementaire en Chine et la poursuite des pressions inflationnistes ont pesé sur les perspectives économiques mondiales, révélant une fracture entre pays développés et émergents. Le PIB américain a bien retrouvé son niveau d'avant-crise (T4 2019) dès le second trimestre (T2), et l'Europe et le Japon étaient en bonne voie de rattrapage au troisième trimestre (T3). Ainsi avec un trimestre d'avance sur les économies développées, les Etats-Unis ont pu, dès l'été, arrêter les plans de soutien aux ménages. Le gouvernement américain a cependant fait adopter un nouveau plan d'infrastructures de 1 000 milliards USD durant l'été, ce qui a maintenu la confiance, en renforçant l'activité et la croissance potentielle. Reste un second volet de soutien fiscal d'environ 2 000 milliards USD toujours en négociation. Celui-ci porterait sur le social, l'éducation et le climat, et serait financé par un relèvement de l'impôt sur les sociétés à 28% ou 25% (contre 21% actuellement), ce qui rend difficile son adoption au Congrès. Face au redémarrage fort de la demande, l'ajustement de l'offre a été pourtant ralenti par les difficultés de recrutements. L'emploi aux Etats-Unis est ressorti inférieur aux attentes en août et septembre (inférieur de -3.3% à son niveau de février 2020), avec un taux de participation autour de 61.5%, en deçà du niveau d'avant-crise (63.4%). Du côté des économies émergentes, la lenteur des campagnes vaccinales, et l'accès à des vaccins moins efficaces ont contribué au développement de mutations virales, et à de nouvelles mesures de confinements, ce

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

qui a continué de perturber les chaînes de production. En Chine, l'émergence de nouveaux foyers pandémiques, les difficultés d'approvisionnement mais aussi l'intensification de la réglementation et des contraintes environnementales ont pesé sur les conditions financières domestiques, mais aussi sur l'industrie et le commerce international. Les nouvelles contraintes environnementales chinoises ont perturbé la production de charbon, et celle de l'acier, fortement dépendante de cette énergie, ce qui a entraîné des ruptures de stocks au niveau mondial. Dans ce contexte, l'OCDE a révisé à la baisse ses prévisions de croissance en 2021<sup>3</sup>, notamment aux Etats-Unis (de 6.9% à 6.0%). Face à l'intensification des contraintes sur l'offre du fait des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, les pressions inflationnistes ont persisté durant l'été : les prix à la production en Chine ont atteint un niveau record en août, en hausse de 9.5% en variation annuelle (a/a). L'inflation est restée soutenue aux Etats-Unis (5.3% a/a en août), et a fortement progressé en zone euro (de 1.9% a/a en juin à 3.4% a/a en septembre), et au Royaume-Uni (de 2.5% a/a en juin à 3.2% a/a en août). Dans les pays émergents, les dernières publications d'inflation ont bondi (a/a) : 10.3% au Brésil, 7.4% en Russie, 19.6% en Turquie, et 5.8% en Pologne. Face aux pressions inflationnistes et un faible ancrage des anticipations d'inflation, les banquiers centraux ont rapidement renforcé les hausses de taux, notamment en Europe de l'est (Hongrie, Pologne, République tchèque et Russie), et en Amérique latine (Brésil, Pérou, Colombie, Chili). Dans les économies développées, les banquiers centraux ont signalé la fin des mesures de crise, mais de façon prudente et graduelle afin de ne pas peser sur l'investissement, la consommation et la reprise de l'emploi. La Réserve fédérale américaine (Fed) a attendu fin août pour signaler qu'elle ralentirait probablement ses achats de titres (« tapering ») dès novembre. Selon les dernières prévisions médianes des taux directeurs de la Fed, le rythme de normalisation monétaire s'inscrirait sur une hausse de 25pb fin 2022, puis trois hausses en 2023. Au Royaume-Uni, les tensions sur le marché du travail avec des dynamiques de salaires significatives du fait des frictions liées au Brexit, la Banque d'Angleterre a évoqué un relèvement de taux, probablement dès l'an prochain. Enfin la Banque Centrale Européenne (BCE) s'est également positionnée en faveur d'une sortie des mesures de crise, mais beaucoup plus graduelle du fait d'une inflation qui pourrait se modérer en dessous de 2% mi 2022 en raison de la faiblesse de la dynamique salariale.

Au dernier trimestre 2021 (T4), les inquiétudes sur l'inflation l'ont emporté sur les risques liés à la nouvelle vague pandémique du variant Omicron. L'inflation a en effet continué d'accélérer dans un contexte de flambée des prix du gaz naturel et d'une forte reprise économique. Aux Etats-Unis, l'inflation (en variation annuelle a/a) a atteint 6.8% en novembre. L'inflation a également bondi en zone euro, à 4.9% en novembre, (un nouveau record historique depuis la création de l'euro), essentiellement tirée par les prix de l'énergie, avec des disparités au sein de la région : 6.0% en Allemagne, 3.4% en France, 3.9% en Italie et 5.5% en Espagne, du fait des différentes réglementations et structures des marchés domestiques face à la flambée du prix du gaz naturel en Europe. Après plusieurs mois de surprises à la hausse, il est devenu évident que l'accélération de l'inflation ne provenait pas seulement d'un déséquilibre de l'offre et la demande lié aux périodes de restrictions sanitaires. Aux Etats-Unis, la dynamique de la demande s'est confirmée au cours du T4, avec de solides indicateurs en novembre : taux de chômage à 4.2% se rapprochant du niveau d'avant-crise (3.5%), hausse de salaires (à +4.8% a/a, contre 2.4% a/a en moyenne entre 2010 et 2019), augmentation des prix des logements (+13.9% a/a contre 4.6% a/a entre 2010 et 2019), enfin fortes dépenses réelles des ménages (+7.4% a/a contre 2.2% a/a entre 2010 et 2019). Du côté de l'offre, la situation s'est légèrement améliorée sur les chaînes de production à l'automne, mais la propagation du variant Omicron et les restrictions sanitaires pourraient à nouveau entraîner de nouvelles perturbations et un report de la demande sur les biens au détriment des services. Enfin la contrainte climatique, en visant l'élimination du charbon et du pétrole, pourrait peser de manière plus persistante que prévu initialement sur l'inflation, avec des hausses des prix du carbone et des énergies de substitution. L'envolée récente des prix du gaz a aussi mis en évidence la plus grande dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des approvisionnements russes, mais aussi vis-à-vis des enjeux géopolitiques. Au final, ce sont les risques inflationnistes plutôt que déflationnistes qui l'ont donc emporté. En effet, la vague Omicron, bien que plus contagieuse, semblerait moins

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

dangereuse que les variants précédents. Malgré de nouvelles restrictions de mobilité, mais grâce aux reprises des campagnes vaccinales et à l'extension des soutiens aux secteurs pénalisés, l'impact sur l'activité économique des pays développés devrait être limité selon le consensus des économistes. Aux Etats-Unis et en Europe, la croissance économique devrait se poursuivre, supérieure à la tendance historique du fait d'une accélération de l'investissement, des soutiens budgétaires ciblés, et de l'excès d'épargne disponible, même si le premier trimestre 2022 risque d'être pénalisé par des contraintes sanitaires. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB<sup>4</sup> est attendue à 3.9% en 2022 (contre 5.6% en 2021 et 2.3% en moyenne 2010-2019). En zone euro, celle-ci est estimée à 4.2% en 2022 (contre 5.1% en 2021 et 1.4% en moyenne 2010-2019). Au Japon, la maîtrise de la pandémie et un plan budgétaire massif devraient soutenir la croissance, attendue à 2.9% en 2022<sup>4</sup> (contre 1.8% en 2021 et 1.2% en moyenne 2010-2019). Dans les pays émergents, l'arrivée du nouveau variant, la moindre couverture vaccinale, l'envolée de l'inflation et les resserrements monétaires risquent d'affecter plus durablement la croissance économique, et notamment en Chine avec une stratégie « zéro Covid » et une efficacité plus faible des vaccins. Les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et les régulations mises en place par le gouvernement chinois (immobilier, éducation ou environnement) ont ralenti la croissance au T3 (4.9% a/a contre 7.9% au T2). Les autorités ont néanmoins pris certaines mesures pour stabiliser la croissance du PIB qui est anticipée à 5.2% en 2022 et 5.3% en 2023<sup>4</sup> (contre 8.0% en 2021 et 7.7% en moyenne depuis 2010). En Amérique latine et en Europe de l'est où l'ancrage des anticipations d'inflation est moins solide que dans les économies développées et asiatiques, l'inflation a continué d'accélérer à un rythme soutenu, ce qui a entraîné d'importants resserrements monétaires. En Pologne et en Russie, l'inflation en novembre a atteint 7.8% et 8.4% respectivement. L'inflation a également bondi à 7.4% au Mexique et 10.7% au Brésil. Enfin en Asie dans l'ensemble, l'inflation a moins progressé (à 2.3% en Chine ; 3.7% en Corée du sud), voire est restée contenue (autour de 5.0% en Inde, et inférieure à 2% en Indonésie), ce qui a permis des stratégies monétaires plus ciblées et graduées que dans les autres régions émergentes.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2021 (T1), les soutiens budgétaires massifs et la rapide progression de la campagne vaccinale aux Etats-Unis, mais aussi l'efficacité du contrôle de la pandémie en Israël grâce aux vaccins, ont entraîné un regain de confiance généralisé sur les marchés financiers. Avec le renforcement des perspectives de croissance économique, les prix du baril de pétrole (Brent) et du cuivre ont augmenté, respectivement, de 23% en variation trimestrielle (t/t), et de 13% t/t au T1. La montée des prix des matières premières a ainsi contribué à une révision à la hausse des perspectives d'inflation, d'autant plus que le Réserve fédérale américaine (Fed) a confirmé le maintien d'une politique monétaire accommodante, en ligne avec son ajustement de stratégie réalisé depuis l'été 2020. La stratégie de la Fed vise en effet à ne pas remonter ses taux directeurs tant que les dynamiques d'inflation et d'emploi ne sont pas durablement améliorées. Les marchés mondiaux se sont donc brutalement ajustés à la réalité de cette politique reflationniste américaine. Le bond des taux 10 ans des Treasuries américains (+83pb à 1.74%) s'est accompagné d'une forte pentification de la courbe des taux (le rendement 2 ans US n'a gagné que 3pb à 0.16%), mais aussi d'une hausse des taux réels et des points morts d'inflation. Ces mouvements ont donc traduit un changement de la distribution des risques sur l'inflation US, avec l'intégration, ce qui est nouveau, d'un risque éventuel de « surchauffe » de l'économie américaine. Dans le sillage des taux Treasuries US, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont augmenté partout : +65pb à 0.85% au Royaume-Uni, +28pb à -0.29% en Allemagne, ou +29pb à -0.05% en France. Cependant en zone euro, la hausse des rendements souverains s'est accompagnée d'une baisse des taux réels, et d'une montée des points morts d'inflation. Face au risque de resserrement prématuré des conditions financières propagé par l'envolée des taux américains, les banques centrales ont dû réagir. Ainsi, la Banque Centrale européenne (BCE) a accéléré ses achats d'obligations, et cela jusqu'en juin. Dans les pays émergents, la remontée des rendements souverains a été très forte, du

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

fait des risques de dérapages inflationnistes, sur fonds de dépréciation des devises et de rebond des prix du pétrole. Ainsi, les banques centrales au Brésil, en Russie, et Turquie ont dû augmenter leurs taux directeurs, et la banque centrale du Mexique a renoncé à sa trajectoire d'assouplissement monétaire. La correction forte et soudaine des obligations souveraines a, au global, entraîné un positionnement sur les marchés d'actifs risqués (ou « reflation trade »), au détriment des valeurs refuges, avec les chutes du yen (-6.7% en variation trimestrielle (t/t) au T1), du franc suisse (-6.2% t/t), ou encore du prix de l'or (-10% t/t). Les bourses mondiales (MSCI\* world en devises locales) ont gagné 6% t/t au T1, avec une légère surperformance des marchés en retard par rapport aux Etats-Unis depuis la crise pandémique, notamment zone euro et Japon (indices MSCI\* +9% t/t). Les bourses des pays exposés aux matières premières ont également relativement bien progressé : indices MSCI\* au Mexique (+7% t/t), Russie (+7% t/t) et Afrique du sud (+13% t/t). Les secteurs profitant de la pentification de la courbe des taux (banques) ou du rebond cyclique de l'économie ont été favorisés, alors que les entreprises sensibles au niveau des taux d'intérêt ont sous-performé, notamment la technologie. Sur les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, les segments les plus risqués (High Yield HY)<sup>5</sup> ont vu un resserrement significatif des écarts de taux (« spreads ») aux niveaux d'avant-crise pandémique. Enfin, les spreads des segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>6</sup> se sont légèrement resserrés, toujours sur des niveaux déjà très bas depuis fin novembre.

Au second trimestre 2021 (T2), les bourses mondiales ont continué sur leur lancée (MSCI\* World +7.2%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* +7.7% t/t) comparés aux pays émergents (MSCI\* EM +3.9% t/t). La politique de reflation de la Réserve fédérale américaine (Fed) (i.e. maintenir des taux bas pendant un certain temps afin de favoriser une remontée des anticipations d'inflation), mais aussi les surprises haussières sur les résultats des entreprises ont été particulièrement favorables à la classe d'actifs. Les succès des campagnes de vaccination, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, puis en zone euro, ont permis la réouverture progressive des secteurs touchés par les contraintes sanitaires. La bourse américaine (MSCI\* +8.9% t/t) a bénéficié d'une représentation sectorielle relativement équilibrée en valeurs de croissance (telles que les technologiques), et les titres « value » ou sous-évaluées (par exemple banque, énergie ou automobile). Les marchés actions aux Etats-Unis ont devancé ceux de la zone euro (MSCI\* +6.2% t/t), du Royaume-Uni (MSCI\* +5.8% t/t), et surtout du Japon (MSCI\* +0.2% t/t en raison des inquiétudes liées à une nouvelle vague de contaminations). Les bourses des pays émergents ont enregistré un certain rattrapage, avec l'Europe de l'est, notamment tirée par la Russie (MSCI\* +11.1% t/t) et l'Amérique latine, portée par le Brésil (MSCI\* +9.3% t/t) et le Mexique (MSCI\* +6.3% t/t). En revanche, les hausses des bourses asiatiques étaient plus modérées, notamment la Chine (MSCI\* +2.1% t/t) qui fait face à des politiques de resserrement réglementaire et monétaire. Le rebond de la demande de services a bénéficié aux marchés des matières premières, notamment le pétrole (WTI +24.2% t/t à 73.5\$/baril) et le cuivre (+6.7% t/t). Du côté des taux de change au T2, à noter le recul de l'indice du dollar US (indice DXY USD<sup>7</sup> -0.9% t/t). L'euro a gagné 1.1% t/t face au dollar US, à 1.19. Les devises émergentes contre dollar US ont évolué de façon assez homogène dans l'ensemble, de +1.5% t/t à +3.5% t/t pour le renminbi chinois, le rouble russe, le peso mexicain, ou le rand sud-africain, malgré quelques exceptions, telles que le real brésilien (+16.2% t/t), la roupie indienne (-1.6% t/t), et la lire turque (-5.2% t/t). Sur les marchés des obligations souveraines, les mouvements disparates ont reflété les retournements des anticipations de marchés quant aux politiques des banques centrales. Ainsi au T2, les taux 10 ans ont chuté aux Etats-Unis (-27.2pb à 1.47%), au Royaume-Uni (-12.9pb à 0.72%), et au Japon (-3.7pb à 0.06%). Ce revirement de tendance au T2 faisait suite à la forte hausse des rendements 10 ans des treasuries US au T1 (+83pb à 1.74%), en raison de brusques rééquilibrages de portefeuilles liés à la sortie de crise, et à la politique reflationniste des Etats-Unis (notamment

<sup>5</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>6</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

<sup>7</sup> L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

l'adoption d'un troisième soutien budgétaire massif). Malgré des surprises à la hausse sur l'inflation américaine au T2 (5.0% a/a en mai), les détails de la publication ont conforté l'idée d'une poussée temporaire de l'inflation. De plus, les chiffres décevants de l'emploi aux Etats-Unis n'ont pas permis d'envisager une surchauffe de l'économie américaine qui puisse contraindre la Fed à resserrer sa politique monétaire rapidement. La normalisation monétaire devrait être lente et graduelle, avec un ralentissement du programme d'achats, i.e. « tapering » en 2022, et une remontée des taux directeurs en 2023. En zone euro en revanche, les rendements 10 ans avaient augmenté moins fortement au T1 du fait d'une nouvelle vague pandémique dans la région et du retard de la campagne vaccinale. Les rendements obligataires ont donc continué de monter au T2, au fur et à mesure que la sortie de crise se précisait avec l'amélioration de la logistique vaccinale. De plus, les incertitudes sur les modalités de la fin des achats de la Banque centrale européenne (BCE), mais aussi les déficits publics élevés des gouvernements ont alimenté les positions vendeuses sur les titres de dette souveraine. Dans ce contexte, le taux 10 ans du Bund allemand a gagné +8pbs à -0.21% au T2, avec un élargissement des écarts de rendements des obligations des pays « cœur » (France, Belgique), et périphériques (Italie, Espagne, Portugal). Seule la Grèce a vu son taux 10 ans baisser, grâce au soutien des achats de la BCE. Sur les marchés des dettes souveraines des économies émergentes, les banques centrales au Brésil, Mexique, Russie, Hongrie, et République Tchèque ont commencé à remonter leurs taux directeurs en vue de contrôler l'inflation, ce qui a entraîné des hausses des rendements obligataires dans ces pays. A l'inverse, leurs équivalents en Afrique du sud et Turquie ont baissé du fait des moindres risques d'un resserrement prématuré de la Fed. La perspective d'une normalisation monétaire lente et graduelle en sortie de crise s'est révélée plutôt favorable aux marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, et particulièrement sur les segments les plus risqués.

Au troisième trimestre (T3) 2021, les inquiétudes sur la poursuite de la croissance mondiale ont stoppé la progression des bourses (indice MSCI\* World -0.3% en variation trimestrielle (t/t). Le tour de vis réglementaire en Chine a précipité la chute des actions chinoises (indice MSCI\* -18% t/t), avec des impacts sur la bourse de Corée du sud (MSCI\* -13.2% t/t), et dans une moindre mesure à Taiwan (MSCI\* -2.1% t/t). Le resserrement réglementaire en Chine s'est accentué dans le but d'améliorer la stabilité financière, de respecter les engagements climatiques, et d'enrayer les inégalités sociales et de revenus, ce qui a fragilisé les secteurs de l'éducation, de l'immobilier mais aussi de la technologie. Face à la chute des marchés chinois, les bourses aux Etats-Unis (MSCI\* +0.4% t/t au T3) et en Europe (Euro Stoxx 600 +0.4% t/t au T3) ont relativement bien résisté, notamment grâce aux rattrapages des secteurs liés aux services. La perspective d'une fin des soutiens des banques centrales a entraîné une sous-performance des marchés obligataires, notamment suite au discours du 27 août à Jackson Hole, où le président de la Fed, M. Powell, a signalé l'approche du « tapering ». Les marchés du crédit aux entreprises ont été pénalisés, notamment le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont fortement monté en septembre, après des points bas en août du fait des inquiétudes pandémiques. C'est au Royaume-Uni que la hausse des rendements 10 ans a été la plus forte au T3, avec +31pb à 1.02%. Le rendement 10 ans du bund allemand s'est inscrit à -0.20% fin septembre (+1bp au T3) après -0.50% début août. Aux Etats-Unis, le rendement Treasuries à 10 ans a aussi peu varié au T3 (+1.9pb à 1.49%), malgré un point bas à 1.17% début août. Sur les places émergentes, les obligations ont fortement sous-performé en raison des ressernements monétaires rapides des banques centrales, notamment en Europe de l'est et en Amérique latine. En Asie, les marchés obligataires ont bien résisté. Face aux risques systémiques liés à la possible faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités chinoises ont temporisé, via quelques mesures d'assouplissement ciblé, notamment des injections de liquidité. Sur le front des devises au T3, le dollar US s'est inscrit en hausse face à l'ensemble des devises de ses partenaires (+1.9% t/t sur l'indice DXY USD<sup>5</sup>). Avec la perspective d'une normalisation de la Fed plus rapide comparé à la BCE, l'euro s'est déprécié de -2.3% t/t contre le dollar US (à 1.16 fin septembre). Sur les marchés émergents, les divergences de politiques monétaires, les différentiels de taux ainsi que les risques liés aux pressions inflationnistes ont marqué les évolutions des devises. Le renminbi chinois ou la roupie indienne ont bien résisté ce trimestre. En revanche, la lire turque, le rand sud-

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

africain et le real brésilien ont perdu -2.9% t/t, -5.2% t/t et -8.9% t/t face au dollar US respectivement. La Banque de Turquie a en effet surpris les marchés en réduisant son taux directeur de -100pb à 18.0%, malgré une inflation proche de 19%. Sur les marchés de matières premières, le prix du gaz naturel s'est envolé (+48% t/t), et celui du pétrole a suivi dans une moindre ampleur (Brent +4.5% t/t). Une combinaison de facteurs a contribué à ces évolutions des prix de l'énergie : fort rattrapage de la demande en Europe, modération des exportations de gaz en provenance de Russie, faiblesse des stocks mondiaux à l'approche de l'hiver, nouvelles réglementations climatiques qui pénalisent le charbon en faveur de sources alternatives, notamment le gaz, enfin l'absence d'un nouvel accord des pays producteurs de pétrole (OPEP+) en vue de relever l'offre sur les marchés mondiaux.

Au quatrième trimestre (T4) 2021, les risques de persistance de l'inflation ont poussé les banquiers centraux à normaliser leur politique monétaire plus rapidement que prévu initialement. Ce revirement s'est précipité au cours des derniers mois, notamment en Amérique latine et Europe de l'est où les taux officiels ont été relevés brusquement. En revanche, en Chine, face à la faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités ont dû contenir les impacts systémiques, en réintroduisant quelques mesures ciblées d'assouplissement du crédit. Dans les pays développés, la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque d'Angleterre (BoE), la Banque Centrale Européenne (BCE), mais aussi les banques centrales de Norvège, Nouvelle-Zélande et du Canada ont annoncé la fin de leurs politiques exceptionnellement accommodantes, tout en restant vigilantes à ne pas freiner la croissance économique. La Fed a malgré tout avancé la fin de son programme d'achats nets de titres de juin 2022 à mars 2022, mais a aligné son orientation de taux (ou « guidance ») sur les anticipations de marché, soient trois hausses de 25pb en 2022. La « guidance » de la Fed à horizon de 2024 table sur des taux directeurs à 2.0%/2.25%, soit un niveau inférieur au taux d'équilibre de long terme (estimé à 2.5%), ce qui, au final, montrerait que la politique monétaire ne devrait pas pénaliser l'activité économique. La BCE a confirmé que les achats nets de titres de son plan d'urgence pandémique (PEPP) s'arrêteraient fin mars 2022, avec une réduction du rythme d'achats au T1, et un allongement de la période de réinvestissements jusqu'à au moins fin 2024. Enfin seule la BoE a surpris les attentes du marché, avec une hausse de son taux directeur plus rapide que prévu en décembre, de 0.10% à 0.25%. Dans ce contexte, les marchés boursiers ont plutôt mieux réagi dans les pays développés (indice MSCI\* DM +8.2% en variation trimestrielle t/t ; +24.7% en variation annuelle a/a) que dans les pays émergents (MSCI\* EM -0.8% t/t et +0.1% a/a). Les places en Chine ont nettement sous-performé le reste du monde (MSCI\* Chine -6.2% t/t ; -21.6% a/a), ainsi qu'au Brésil (-4.3% t/t ; -11.2% a/a). La bourse américaine a poursuivi son avancée au T4 (MSCI\* US +10.1% t/t, soit +27.0% a/a), suivie par la zone euro (MSCI\* Eurozone +5.7% t/t ; +22.9% a/a), et le Royaume-Uni (MSCI\* UK +5.2% t/t et +19.6% a/a). Sur les marchés de devises, le dollar US (USD) s'est apprécié face aux devises de ses partenaires (indice DXY USD<sup>5</sup> +1.5% t/t et +6.4% a/a). Les devises des économies émergentes ont évolué en ordre dispersé, en raison des réponses des banques centrales plus ou moins fortes face aux tensions inflationnistes (renminbi chinois +1.2% t/t ; real brésilien -2.9% t/t contre USD). La livre britannique a gagné 2.2% t/t contre USD au T4 (+6.4% a/a), tandis que l'euro a chuté (-1.8% t/t ; -6.9% a/a), mais aussi le yen (-3.3% t/t ; -10.2% a/a). Face aux revirements des banques centrales, les marchés obligataires se sont dégradés, notamment dans les pays émergents. Sur la dette souveraine, les revirements monétaires ont entraîné un aplatissement des courbes de taux 2-10 ans avec des rendements 2 ans en forte hausse au T4 : +46pb à 0.73% aux Etats-Unis et +28pb à 0.69% au Royaume-Uni, face à des rendements 10 ans bien moins tendus (+2.3pb à 1.51% aux Etats-Unis ; -5.1pb à 0.97% au Royaume-Uni). En Europe, les marchés obligataires étaient très volatils, entre risques pandémiques et tensions inflationnistes. Le rendement 10 ans du Bund allemand a évolué entre -0.39% et -0.09%, pour terminer à -0.18% fin décembre (+2.2pb t/t ; +39.2pb sur un an). L'arrêt du plan pandémique de la BCE a entraîné une hausse des rendements 10 ans des obligations de la périphérie : en Italie +31.4pb à 1.17%, Espagne +10.6pb à 0.57%, Portugal +11pb à 0.47% et Grèce +46pb à 1.34%. Sur les marchés de crédit, les écarts de taux (« spreads ») ont enregistré des mouvements contrastés au T4, avec une forte hausse en Europe. Sur un an, les segments des obligations les

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

plus risquées (High Yield HY)<sup>8</sup> aux Etats-Unis et en Europe ont cependant surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>9</sup> qui sont affectés par les réductions des plans d'achats des banques centrales. Enfin dans un contexte de reprise de la demande globale, les marchés de matières premières sont sortis gagnants cette année : baril Brent +55% a/a à 77.8 USD ; cuivre +25% a/a ; blé +20% a/a, et surtout flambée du gaz naturel en Europe +549% a/a. Seul l'or a terminé l'année en baisse (-3.6% a/a), malgré une remontée au T4 (+4.1% t/t) suite aux incertitudes liés au variant Omicron.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.  
Source : données Bloomberg au 31/12/2021.

## Politique de gestion

Par construction, le Fonds HSBC Horizon 2025-2027 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 31 décembre 2021 la part en actions est proche de 25.6%.

En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 74.4% au 31 décembre 2021.

## Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « coeur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « coeur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 5.7% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 13.5% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la rentabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 2.5% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 31 décembre 2021, la part du Fonds investi dans ce thème était de 0.3%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 3.6% de cet actif.

<sup>8</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>9</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.

L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 31 décembre 2021, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 37.4% du fonds HSBC Oblig Euro
- 10.0% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 6.3% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 6.3% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

## Investissements sur les marchés monétaires

Au 31 décembre 2021, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 14.3%, répartie comme suit :

- 7.4% sur le fonds HSBC Monétaire
- 6.9% sur le fonds HSBC Money Maitre

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 5.81% pour la Part A et de 6.66% pour la Part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

## Informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L533-22-1 du Code Monétaire et Financier, les informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité Gouvernance (critères ESG) dans la politique d'investissement sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ce Fonds n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

Les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **Événements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir**

### **Le 11 février 2021**

Actualisation annuelle des performances de l'année 2020 dans les DICI.

### **Le 10 mars 2021**

Actualisation du prospectus avec les dispositions de l'article 6 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière des risques de durabilité(\*) dans le secteur des services financiers (dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR »).

A cet effet, une explication a été introduite sur la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du Fonds, dans une nouvelle rubrique du prospectus intitulée « *Intégration des risques relatifs à la durabilité dans les décisions d'investissement et impact probable des risques de durabilité sur les performances* » du « *Profil de risque* » et adaptée selon les caractéristiques du Fonds.

Les DICI n'ont pas fait l'objet de modifications.

*(\*) Le risque de durabilité est défini par le règlement SFDR comme « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».*

### **Le 31 décembre 2021**

Actualisation du prospectus avec les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »).

## **Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA**

### **Gestion du risque de liquidité :**

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des Fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les Fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des Fonds.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## **Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion**

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DICI qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des Fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les Fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## **Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA**

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 85,56%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.00%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## **Information relative aux éléments de rémunération**

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [http:// www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2021

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2021 représentent une population de 313 personnes en moyenne sur l'année avec 308 personnes à fin 2021. A fin décembre 2021, 40 personnes étaient identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions support.

AMFR	2021				
	Rémunération fixe versée en 2021	Rémunération variable versée en mars 2021 (au titre de la performance 2020) + rémunérations variables différées acquises en 2021	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	Total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out).	27 849 003	9 076 982	7 846 096	1 230 886	36 925 985
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs) **	6 681 804	3 974 714	2 971 325	971 885	10 628 309
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs) **	2 440 781	1 153 003	854 382	301 001	3 989 067

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2021 ainsi que le cash différé indexé payé en 2021.

(\*\*) Prend en compte 2 personnes mises à disposition au prorata du temps de présence.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2021 par les collaborateurs.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	1 206 267,61	
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	29 426,47	585 219,57
HSBC EURO PME Z C	9 479,57	566 467,55
HSBC MONEY ZC	322 665,58	182 770,88
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	60 029,32	161 973,12
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	81 046,73	138 805,88
HSBC MONETAIRE	185 906,79	
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	184 570,82	
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	165 417,49	6 095,07
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	139 227,39	3 857,34

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier les dispositions de l'article L533-18 et suivants du Code Monétaire et Financier (« COMOFI »). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-14 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr>.

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr>.

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



## **HSBC Horizon 2025-2027**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## HSBC Horizon 2025-2027

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2025-2027,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2025-2027 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
c=FR, o=EY et ASSOCIES,  
ou=D002.817723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com,  
Date: 2022.04.15 17:27:45 +02'00'

Youssef Boujanoui

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Comptes Annuels

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 1091 HSBC Horizon 2025-2027

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>14 236 005,97</b>	<b>12 675 219,33</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>14 236 005,97</b>	<b>12 675 219,33</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	13 337 006,79	11 967 413,98
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	898 999,18	707 805,35
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 933,66</b>	<b>1 613,60</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 933,66	1 613,60
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>18 400,21</b>	<b>145 933,06</b>
Liquidités	18 400,21	145 933,06
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>14 256 339,84</b>	<b>12 822 765,99</b>

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 1091 HSBC Horizon 2025-2027

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	13 777 001,58	12 640 026,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	533 937,39	233 468,64
Résultat de l'exercice (a,b)	-60 490,28	-56 387,58
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>14 250 448,69</b>	<b>12 817 107,32</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>5 891,15</b>	<b>5 658,67</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 891,15	5 658,67
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>14 256 339,84</b>	<b>12 822 765,99</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 1091 HSBC Horizon 2025-2027

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 1091 HSBC Horizon 2025-2027

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	345,97	463,39
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>345,97</b>	<b>463,39</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-345,97</b>	<b>-463,39</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	60 893,55	56 622,65
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-61 239,52</b>	<b>-57 086,04</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	749,24	698,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-60 490,28</b>	<b>-56 387,58</b>

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010213991 - HSBC HORIZON 2025-2027 Z : Taux de frais maximum de 0.20% TTC

FR0000978900 - HSBC HORIZON 2025-2027 A : Taux de frais maximum de 1% TTC

Les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 1% maximum de l'actif net pour la part A et 0.20% maximum de l'actif net pour la part Z.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z	Capitalisation	Capitalisation

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 1091 HSBC Horizon 2025-2027

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>12 817 107,32</b>	<b>11 487 672,45</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 906 964,30	1 750 745,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 295 594,28	-715 805,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	527 177,20	231 652,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 673,61	-4 065,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		-16,15
Différences de change	33 624,88	-21 833,31
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	324 082,40	145 843,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 997 880,34</i>	<i>1 673 797,94</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 673 797,94</i>	<i>-1 527 954,32</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-61 239,52	-57 086,04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>14 250 448,69</b>	<b>12 817 107,32</b>

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							18 400,21	0,13
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	18 400,21	0,13								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	1 933,66
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 933,66</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	5 891,15
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>5 891,15</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-3 957,49</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 150,92800	345 905,86
Parts rachetées durant l'exercice	-2 374,80000	-711 526,10
Solde net des souscriptions/rachats	-1 223,87200	-365 620,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 874,37700	
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 351,51900	1 561 058,44
Parts rachetées durant l'exercice	-502,87700	-584 068,18
Solde net des souscriptions/rachats	848,64200	976 990,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 534,50000	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 A</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	59 205,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Rétrocessions des frais de gestion	3 319,20
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 748,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	3 740,82

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			14 236 005,97
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	359 966,98
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	898 999,18
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	807 086,01
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	45 926,95
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	517 270,46
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	891 637,62
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	1 420 921,96
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	1 056 932,48
	FR0000971277	HSBC MONEY ZC	985 432,36
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	5 332 172,27
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 919 659,70
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>14 236 005,97</b>

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-60 490,28	-56 387,58
<b>Total</b>	<b>-60 490,28</b>	<b>-56 387,58</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-55 030,05	-52 797,07
<b>Total</b>	<b>-55 030,05</b>	<b>-52 797,07</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 460,23	-3 590,51
<b>Total</b>	<b>-5 460,23</b>	<b>-3 590,51</b>

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	533 937,39	233 468,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>533 937,39</b>	<b>233 468,64</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	242 244,12	117 749,54
<b>Total</b>	<b>242 244,12</b>	<b>117 749,54</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	291 693,27	115 719,10
<b>Total</b>	<b>291 693,27</b>	<b>115 719,10</b>

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>9 464 999,17</b>	<b>9 553 672,16</b>	<b>11 487 672,45</b>	<b>12 817 107,32</b>	<b>14 250 448,69</b>
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 A en EUR</b>					
Actif net	6 162 731,95	5 972 520,26	6 481 384,16	6 454 371,41	6 451 095,80
Nombre de titres	22 573,34700	23 252,68600	22 573,99200	22 098,24900	20 874,37700
Valeur liquidative unitaire	273,00	256,85	287,11	292,07	309,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,84	3,70	5,59	5,32	11,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,66	-3,75	-3,44	-2,38	-2,63
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z en EUR</b>					
Actif net	3 302 267,22	3 581 151,90	5 006 288,29	6 362 735,91	7 799 352,89
Nombre de titres	3 238,47400	3 712,29000	4 587,53200	5 685,85800	6 534,50000
Valeur liquidative unitaire	1 019,69	964,67	1 091,28	1 119,04	1 193,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	14,33	13,88	21,13	20,35	44,63
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,17	-8,46	-0,51	-0,63	-0,83

# FCP HSBC HORIZON 2025-2027

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	585,303	807 086,01	5,66
HSBC EURO PME Z C	EUR	24,829	45 926,95	0,32
HSBC MONETAIRE	EUR	348	1 056 932,48	7,42
HSBC MONEY ZC	EUR	723,126	985 432,36	6,92
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	EUR	4 918,479	5 332 172,27	37,42
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	898,057	1 919 659,70	13,47
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>10 147 209,77</b>	<b>71,21</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	17 554,227	359 966,98	2,53
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	6 269,945	517 270,46	3,63
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	79 546,58	891 637,62	6,25
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	25 002,586	1 420 921,96	9,97
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>3 189 797,02</b>	<b>22,38</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>13 337 006,79</b>	<b>93,59</b>
<b>Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	81 950,7	898 999,18	6,31
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>898 999,18</b>	<b>6,31</b>
<b>TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés</b>			<b>898 999,18</b>	<b>6,31</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>14 236 005,97</b>	<b>99,90</b>
<b>Créances</b>			<b>1 933,66</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-5 891,15</b>	<b>-0,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>18 400,21</b>	<b>0,13</b>
<b>Actif net</b>			<b>14 250 448,69</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 A</b>				
	EUR	20 874,37700	309,04	
<b>Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z</b>				
	EUR	6 534,50000	1 193,56	

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC HORIZON 2025-2027

Part Z Code ISIN : FR0010213991

Fonds d'investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2025-2027 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2025-2027 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2023 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

#### Détention d'actifs à faible risque

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.

- A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

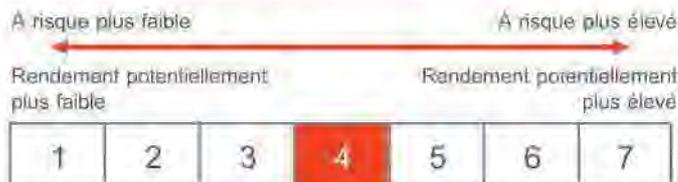
Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPCVM et FIA correspondant à son allocation.

- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus, puis à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.
- A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

#### Caractéristiques essentielles du Fonds d'investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2025-2027 est investi essentiellement en OPCVM et FIA du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2025. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2027. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCP est classé dans la catégorie 4.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

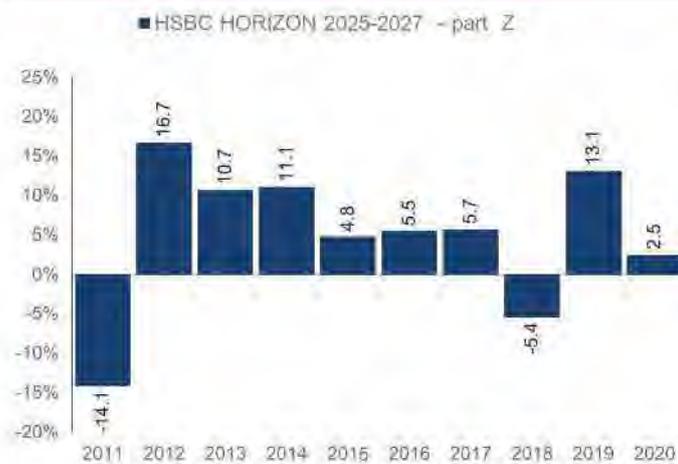
Frais courants	0,19%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part Z a été créée le 8 juillet 2005.
- La part Z (antérieurement dénommée I) a été activée le 20 juin 2007.

## Informations pratiques

- Dépositaire : GACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

# **FCP de droit français HSBC HORIZON 2022-2024**

Rapport annuel au 31 décembre 2021



# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Sommaire

Pages

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>6</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>19</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>21</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>27</b>
Bilan Actif	28
Bilan Passif	29
Hors-Bilan	30
Comptes de Résultat	31
<b>Annexes</b>	<b>32</b>
Règles et méthodes comptables	33
Evolution de l'Actif Net	37
Compléments d'information	38
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	45
Inventaire	46
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	47

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

Ernst & Young et Autres

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC HORIZON 2022-2024

Part A Code ISIN : FR0000978801

Fonds d'investissement à vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2022-2024 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle.

Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2022-2024 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.

- A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.

A compter de 2020, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.

- A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.

- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

- Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA. PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

#### Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2022-2024 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.

- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.

- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2022. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2024. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCP est classé dans la catégorie 3.

- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.

- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

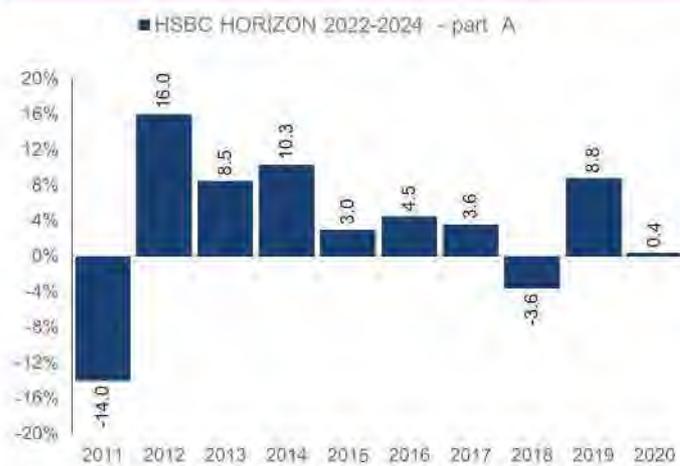
Frais courants	0,80%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élevaient à 1,00%.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part A a été créée le 25 octobre 2001.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Le premier trimestre 2021 (T1) a marqué un tournant décisif en matière de politique budgétaire aux Etats-Unis. Dès janvier, la nouvelle administration a annoncé un troisième plan de soutien budgétaire (1 900 MM\$ ou 8.4% du PIB US), qui s'ajoute aux 900 MM\$ votés en décembre. Ce troisième plan budgétaire, adopté mi-mars, vise un soutien de la demande des ménages fragilisée par la crise pandémique : chèque supplémentaire de 1400 \$, hausse des allocations chômage supplémentaires et prolongation jusqu'à septembre. La nouvelle administration démocrate sous l'impulsion de Joe Biden, et de sa secrétaire au trésor, Janet Yellen (ex présidente de la Réserve fédérale américaine) vise des changements radicaux par rapport à l'administration précédente : lutte contre le réchauffement climatique, régulation financière, augmentation à venir de la fiscalité, rapprochement avec les pays alliés (entre autres, Europe et Japon), et participation aux négociations internationales. Dès février, un nouveau plan de relance, d'environ 2 200 MM\$ sur 8 ans, est déjà évoqué, autour des infrastructures, de la transition écologique, de la 5G et du capital humain (système de santé, éducation, dette étudiante, entre autres) qui serait compensé en partie par une hausse du taux d'impôt des entreprises (de 21% à 28%), et une imposition minimum sur les revenus à l'étranger des multinationales. Ce plan de relance de long terme, objet d'intenses négociations, sera probablement ajusté, et ne sera soumis au vote que durant l'automne. En parallèle des annonces budgétaires massives, les Etats-Unis voient leur situation pandémique s'améliorer rapidement, avec l'accélération du programme de vaccination, et la réouverture des hôtels et restaurants dans certains états, ce qui laisse entrevoir un fort rebond du PIB et de l'emploi américain dès le T1. Au-delà de ce rebond cyclique, un changement plus structurel semble s'amorcer dans l'après-crise, où les politiques publiques s'interposeraient dans le développement économique, sur la base d'enjeux climatiques, d'inégalités sociales, et d'indépendance technologique ou sanitaire. A contre-tendance des Etats-Unis, la situation pandémique se détériore dans les pays émergents, notamment en Inde et au Brésil, mais aussi dans l'Union européenne (UE). L'UE traverse une troisième vague pandémique, ce qui entraîne de nouvelles restrictions sanitaires. Le programme de vaccination a pris d'importants retards, en raison de difficultés logistiques, des incertitudes sur les risques et l'efficacité des vaccins, mais surtout à cause de délais inattendus sur l'approvisionnement, ce qui, au final, met en doute la politique sanitaire de l'UE. Fin mars, seulement 18% de la population de l'UE avait reçu une première dose (45% aux Etats-Unis, 53% au Royaume-Uni). Le rebond économique anticipé dès avril est donc reporté, et la saison touristique reste incertaine en raison de la montée en puissance des nouveaux variants. Dans ce contexte entre janvier et mars, les perspectives de croissance du PIB en 2021<sup>1</sup> ont été revues à la baisse : de 4.4% à 4.2% en zone euro. A l'inverse, la croissance du PIB américain est révisée en forte hausse, de 4.4% à 6.2% (et de 4.3% à 5.4% au Royaume-Uni). La Chine qui, depuis le début de la crise pandémique, était la locomotive de la croissance mondiale, semble avoir passé le relai aux Etats-Unis. Jusqu'à présent la situation économique de la Chine était plus avancée que dans le reste du monde : le PIB du pays a retrouvé son niveau d'avant crise dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020. Les mesures de soutien budgétaire, aux montants inférieurs à ceux des pays développés, sont centrés non pas sur les ménages et la demande, mais sur les entreprises (baisse de la TVA dans les services, report de taxes, exemption de cotisations sociales, aides à l'exportation). Face aux niveaux d'endettements élevés des entreprises et des collectivités, le retrait des aides fiscales reste progressif, mais les autorités chinoises visent la réduction du soutien monétaire dans un objectif d'assainissement du système financier. Enfin, les relations internationales avec les Etats-Unis sont loin de se détendre, avec entre autres, les enjeux d'indépendance technologique et de protection des données, avec la nécessité de montée en gamme des chaînes de production.

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

Au second trimestre 2021 (T2), la campagne vaccinale s'est accélérée dans les pays développés, ce qui a permis l'assouplissement graduel des restrictions sanitaires, courant mars aux Etats-Unis, suivis par le Royaume-Uni (dès avril), puis la zone euro (courant mai). Le rebond économique des Etats-Unis a été amplifié par le troisième plan budgétaire de 1 900 MM\$ adopté en mars (environ 8% du PIB US), ce qui a contribué à alimenter les tensions sur les prix. L'inflation américaine, déjà attendue en hausse du fait des effets de base sur les prix de l'énergie, a surpris, avec une accélération de 2.6% a/a en mars, puis 4.2% en avril et 5.0% en mai, tirée par la vitesse du rebond de la demande, et les difficultés d'ajustements de l'offre domestique et mondiale. Ainsi, un tiers de la hausse de l'inflation en mai provenait d'une flambée des prix des voitures d'occasion et des transports aériens. Dans le même temps, les créations d'emplois ont déçu, avec une lenteur des recrutements, notamment du fait de la poursuite des aides budgétaires jusqu'à l'été (fermetures de crèches, et allocations chômage). La Réserve fédérale américaine (Fed) a estimé que la normalisation à venir du marché du travail (le taux de participation n'était que de 61.6% en mai, contre 63,4% début 2020) ne permettait pas un emballement prix-salaire, et donc un risque de dérapage inflationniste à moyen terme. Une accélération des créations d'emplois et des salaires conditionnerait la Fed à avancer sa normalisation monétaire. En juin, les prévisions médianes de la Fed tablaient sur deux remontées des taux directeurs en 2023, ce qui laisserait supposer une réduction de ses achats de titres en 2022, un scénario qui a semblé en ligne avec les attentes du marché. Cet environnement a donc amené le consensus des économistes<sup>2</sup> à réviser les prévisions de croissance de PIB et d'inflation pour 2021. Aux Etats-Unis, les prévisions de croissance sont passées de 6.2% à fin mars à 6.6% en juin (avec une inflation révisée de 2.3% à 3.5%). L'accélération de l'inflation était un thème majeur partout dans le monde, avec des révisions haussières ce trimestre. Au niveau mondial, les tensions sur les matières premières (pétrole, bois, cuivre), mais aussi sur les chaînes d'approvisionnement (pénurie de semi-conducteurs qui a ralenti la production de voitures neuves), ainsi que l'effet amplificateur du restockage ont contribué à la montée de l'inflation. Cependant, sans l'évidence de dérapage, les banquiers centraux ont, dans l'ensemble, confirmé le maintien de conditions de financement favorables, notamment en prévision des risques liés à la fin du soutien fiscal qui pourrait entraîner une montée du chômage et des faillites d'entreprises. Dans les pays émergents, en revanche, la reprise de la consommation était moins forte qu'en Europe ou aux Etats-Unis, du fait du déploiement moins rapide des vaccins, et de soutiens budgétaires limités. Cependant, l'accélération de l'inflation a nécessité un début de normalisation des politiques monétaires dans certains pays (Brésil, Mexique, Russie, Hongrie et République tchèque). Enfin, la Chine doit trouver un rythme d'expansion compatible avec de nouvelles contraintes réglementaires et un resserrement des conditions de crédit qui ont contribué à modérer la dynamique économique en Asie.

Au troisième trimestre 2021 (T3), la résurgence pandémique, le resserrement réglementaire en Chine et la poursuite des pressions inflationnistes ont pesé sur les perspectives économiques mondiales, révélant une fracture entre pays développés et émergents. Le PIB américain a bien retrouvé son niveau d'avant-crise (T4 2019) dès le second trimestre (T2), et l'Europe et le Japon étaient en bonne voie de rattrapage au troisième trimestre (T3). Ainsi avec un trimestre d'avance sur les économies développées, les Etats-Unis ont pu, dès l'été, arrêter les plans de soutien aux ménages. Le gouvernement américain a cependant fait adopter un nouveau plan d'infrastructures de 1 000 milliards USD durant l'été, ce qui a maintenu la confiance, en renforçant l'activité et la croissance potentielle. Reste un second volet de soutien fiscal d'environ 2 000 milliards USD toujours en négociation. Celui-ci porterait sur le social, l'éducation et le climat, et serait financé par un relèvement de l'impôt sur les sociétés à 28% ou 25% (contre 21% actuellement), ce qui rend difficile son adoption au Congrès. Face au redémarrage fort de la demande, l'ajustement de l'offre a été pourtant ralenti par les difficultés de recrutements. L'emploi aux Etats-Unis est ressorti inférieur aux attentes en août et septembre (inférieur de -3.3% à son niveau de février 2020), avec un taux de participation autour de 61.5%, en deçà du niveau d'avant-crise (63.4%). Du côté des économies émergentes, la lenteur des campagnes vaccinales, et l'accès à des vaccins moins efficaces ont contribué au développement de mutations virales, et à de nouvelles mesures de confinements, ce

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

qui a continué de perturber les chaînes de production. En Chine, l'émergence de nouveaux foyers pandémiques, les difficultés d'approvisionnement mais aussi l'intensification de la réglementation et des contraintes environnementales ont pesé sur les conditions financières domestiques, mais aussi sur l'industrie et le commerce international. Les nouvelles contraintes environnementales chinoises ont perturbé la production de charbon, et celle de l'acier, fortement dépendante de cette énergie, ce qui a entraîné des ruptures de stocks au niveau mondial. Dans ce contexte, l'OCDE a révisé à la baisse ses prévisions de croissance en 2021<sup>3</sup>, notamment aux Etats-Unis (de 6.9% à 6.0%). Face à l'intensification des contraintes sur l'offre du fait des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, les pressions inflationnistes ont persisté durant l'été : les prix à la production en Chine ont atteint un niveau record en août, en hausse de 9.5% en variation annuelle (a/a). L'inflation est restée soutenue aux Etats-Unis (5.3% a/a en août), et a fortement progressé en zone euro (de 1.9% a/a en juin à 3.4% a/a en septembre), et au Royaume-Uni (de 2.5% a/a en juin à 3.2% a/a en août). Dans les pays émergents, les dernières publications d'inflation ont bondi (a/a) : 10.3% au Brésil, 7.4% en Russie, 19.6% en Turquie, et 5.8% en Pologne. Face aux pressions inflationnistes et un faible ancrage des anticipations d'inflation, les banquiers centraux ont rapidement renforcé les hausses de taux, notamment en Europe de l'est (Hongrie, Pologne, République tchèque et Russie), et en Amérique latine (Brésil, Pérou, Colombie, Chili). Dans les économies développées, les banquiers centraux ont signalé la fin des mesures de crise, mais de façon prudente et graduelle afin de ne pas peser sur l'investissement, la consommation et la reprise de l'emploi. La Réserve fédérale américaine (Fed) a attendu fin août pour signaler qu'elle ralentirait probablement ses achats de titres (« tapering ») dès novembre. Selon les dernières prévisions médianes des taux directeurs de la Fed, le rythme de normalisation monétaire s'inscrirait sur une hausse de 25pb fin 2022, puis trois hausses en 2023. Au Royaume-Uni, les tensions sur le marché du travail avec des dynamiques de salaires significatives du fait des frictions liées au Brexit, la Banque d'Angleterre a évoqué un relèvement de taux, probablement dès l'an prochain. Enfin la Banque Centrale Européenne (BCE) s'est également positionnée en faveur d'une sortie des mesures de crise, mais beaucoup plus graduelle du fait d'une inflation qui pourrait se modérer en dessous de 2% mi 2022 en raison de la faiblesse de la dynamique salariale.

Au dernier trimestre 2021 (T4), les inquiétudes sur l'inflation l'ont emporté sur les risques liés à la nouvelle vague pandémique du variant Omicron. L'inflation a en effet continué d'accélérer dans un contexte de flambée des prix du gaz naturel et d'une forte reprise économique. Aux Etats-Unis, l'inflation (en variation annuelle a/a) a atteint 6.8% en novembre. L'inflation a également bondi en zone euro, à 4.9% en novembre, (un nouveau record historique depuis la création de l'euro), essentiellement tirée par les prix de l'énergie, avec des disparités au sein de la région : 6.0% en Allemagne, 3.4% en France, 3.9% en Italie et 5.5% en Espagne, du fait des différentes réglementations et structures des marchés domestiques face à la flambée du prix du gaz naturel en Europe. Après plusieurs mois de surprises à la hausse, il est devenu évident que l'accélération de l'inflation ne provenait pas seulement d'un déséquilibre de l'offre et la demande lié aux périodes de restrictions sanitaires. Aux Etats-Unis, la dynamique de la demande s'est confirmée au cours du T4, avec de solides indicateurs en novembre : taux de chômage à 4.2% se rapprochant du niveau d'avant-crise (3.5%), hausse de salaires (+4.8% a/a, contre 2.4% a/a en moyenne entre 2010 et 2019), augmentation des prix des logements (+13.9% a/a contre 4.6% a/a entre 2010 et 2019), enfin fortes dépenses réelles des ménages (+7.4% a/a contre 2.2% a/a entre 2010 et 2019). Du côté de l'offre, la situation s'est légèrement améliorée sur les chaînes de production à l'automne, mais la propagation du variant Omicron et les restrictions sanitaires pourraient à nouveau entraîner de nouvelles perturbations et un report de la demande sur les biens au détriment des services. Enfin la contrainte climatique, en visant l'élimination du charbon et du pétrole, pourrait peser de manière plus persistante que prévu initialement sur l'inflation, avec des hausses des prix du carbone et des énergies de substitution. L'envolée récente des prix du gaz a aussi mis en évidence la plus grande dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des approvisionnements russes, mais aussi vis-à-vis des enjeux géopolitiques. Au final, ce sont les risques inflationnistes plutôt que déflationnistes qui l'ont donc emporté. En effet, la vague Omicron, bien que plus contagieuse, semblerait moins

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

dangereuse que les variants précédents. Malgré de nouvelles restrictions de mobilité, mais grâce aux reprises des campagnes vaccinales et à l'extension des soutiens aux secteurs pénalisés, l'impact sur l'activité économique des pays développés devrait être limité selon le consensus des économistes. Aux Etats-Unis et en Europe, la croissance économique devrait se poursuivre, supérieure à la tendance historique du fait d'une accélération de l'investissement, des soutiens budgétaires ciblés, et de l'excès d'épargne disponible, même si le premier trimestre 2022 risque d'être pénalisé par des contraintes sanitaires. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB<sup>4</sup> est attendue à 3.9% en 2022 (contre 5.6% en 2021 et 2.3% en moyenne 2010-2019). En zone euro, celle-ci est estimée à 4.2% en 2022 (contre 5.1% en 2021 et 1.4% en moyenne 2010-2019). Au Japon, la maîtrise de la pandémie et un plan budgétaire massif devraient soutenir la croissance, attendue à 2.9% en 2022<sup>4</sup> (contre 1.8% en 2021 et 1.2% en moyenne 2010-2019). Dans les pays émergents, l'arrivée du nouveau variant, la moindre couverture vaccinale, l'envolée de l'inflation et les resserrements monétaires risquent d'affecter plus durablement la croissance économique, et notamment en Chine avec une stratégie « zéro Covid » et une efficacité plus faible des vaccins. Les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et les régulations mises en place par le gouvernement chinois (immobilier, éducation ou environnement) ont ralenti la croissance au T3 (4.9% a/a contre 7.9% au T2). Les autorités ont néanmoins pris certaines mesures pour stabiliser la croissance du PIB qui est anticipée à 5.2% en 2022 et 5.3% en 2023<sup>4</sup> (contre 8.0% en 2021 et 7.7% en moyenne depuis 2010). En Amérique latine et en Europe de l'est où l'ancrage des anticipations d'inflation est moins solide que dans les économies développées et asiatiques, l'inflation a continué d'accélérer à un rythme soutenu, ce qui a entraîné d'importants resserrements monétaires. En Pologne et en Russie, l'inflation en novembre a atteint 7.8% et 8.4% respectivement. L'inflation a également bondi à 7.4% au Mexique et 10.7% au Brésil. Enfin en Asie dans l'ensemble, l'inflation a moins progressé (à 2.3% en Chine ; 3.7% en Corée du sud), voire est restée contenue (autour de 5.0% en Inde, et inférieure à 2% en Indonésie), ce qui a permis des stratégies monétaires plus ciblées et graduées que dans les autres régions émergentes.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2021 (T1), les soutiens budgétaires massifs et la rapide progression de la campagne vaccinale aux Etats-Unis, mais aussi l'efficacité du contrôle de la pandémie en Israël grâce aux vaccins, ont entraîné un regain de confiance généralisé sur les marchés financiers. Avec le renforcement des perspectives de croissance économique, les prix du baril de pétrole (Brent) et du cuivre ont augmenté, respectivement, de 23% en variation trimestrielle (t/t), et de 13% t/t au T1. La montée des prix des matières premières a ainsi contribué à une révision à la hausse des perspectives d'inflation, d'autant plus que le Réserve fédérale américaine (Fed) a confirmé le maintien d'une politique monétaire accommodante, en ligne avec son ajustement de stratégie réalisé depuis l'été 2020. La stratégie de la Fed vise en effet à ne pas remonter ses taux directeurs tant que les dynamiques d'inflation et d'emploi ne sont pas durablement améliorées. Les marchés mondiaux se sont donc brutalement ajustés à la réalité de cette politique reflationniste américaine. Le bond des taux 10 ans des Treasuries américains (+83pb à 1.74%) s'est accompagné d'une forte pentification de la courbe des taux (le rendement 2 ans US n'a gagné que 3pb à 0.16%), mais aussi d'une hausse des taux réels et des points morts d'inflation. Ces mouvements ont donc traduit un changement de la distribution des risques sur l'inflation US, avec l'intégration, ce qui est nouveau, d'un risque éventuel de « surchauffe » de l'économie américaine. Dans le sillage des taux Treasuries US, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont augmenté partout : +65pb à 0.85% au Royaume-Uni, +28pb à -0.29% en Allemagne, ou +29pb à -0.05% en France. Cependant en zone euro, la hausse des rendements souverains s'est accompagnée d'une baisse des taux réels, et d'une montée des points morts d'inflation. Face au risque de resserrement prématuré des conditions financières propagé par l'envolée des taux américains, les banques centrales ont dû réagir. Ainsi, la Banque Centrale européenne (BCE) a accéléré ses achats d'obligations, et cela jusqu'en juin. Dans les pays émergents, la remontée des rendements souverains a été très forte, du

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

fait des risques de dérapages inflationnistes, sur fonds de dépréciation des devises et de rebond des prix du pétrole. Ainsi, les banques centrales au Brésil, en Russie, et Turquie ont dû augmenter leurs taux directeurs, et la banque centrale du Mexique a renoncé à sa trajectoire d'assouplissement monétaire. La correction forte et soudaine des obligations souveraines a, au global, entraîné un positionnement sur les marchés d'actifs risqués (ou « reflation trade »), au détriment des valeurs refuges, avec les chutes du yen (-6.7% en variation trimestrielle (t/t) au T1), du franc suisse (-6.2% t/t), ou encore du prix de l'or (-10% t/t). Les bourses mondiales (MSCI\* world en devises locales) ont gagné 6% t/t au T1, avec une légère surperformance des marchés en retard par rapport aux Etats-Unis depuis la crise pandémique, notamment zone euro et Japon (indices MSCI\* +9% t/t). Les bourses des pays exposés aux matières premières ont également relativement bien progressé : indices MSCI\* au Mexique (+7% t/t), Russie (+7% t/t) et Afrique du sud (+13% t/t). Les secteurs profitant de la pentification de la courbe des taux (banques) ou du rebond cyclique de l'économie ont été favorisés, alors que les entreprises sensibles au niveau des taux d'intérêt ont sous-performé, notamment la technologie. Sur les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, les segments les plus risqués (High Yield HY)<sup>5</sup> ont vu un resserrement significatif des écarts de taux (« spreads ») aux niveaux d'avant-crise pandémique. Enfin, les spreads des segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>6</sup> se sont légèrement resserrés, toujours sur des niveaux déjà très bas depuis fin novembre.

Au second trimestre 2021 (T2), les bourses mondiales ont continué sur leur lancée (MSCI\* World +7.2%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* +7.7% t/t) comparés aux pays émergents (MSCI\* EM +3.9% t/t). La politique de reflation de la Réserve fédérale américaine (Fed) (i.e. maintenir des taux bas pendant un certain temps afin de favoriser une remontée des anticipations d'inflation), mais aussi les surprises haussières sur les résultats des entreprises ont été particulièrement favorables à la classe d'actifs. Les succès des campagnes de vaccination, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, puis en zone euro, ont permis la réouverture progressive des secteurs touchés par les contraintes sanitaires. La bourse américaine (MSCI\* +8.9% t/t) a bénéficié d'une représentation sectorielle relativement équilibrée en valeurs de croissance (telles que les technologiques), et les titres « value » ou sous-évaluées (par exemple banque, énergie ou automobile). Les marchés actions aux Etats-Unis ont devancé ceux de la zone euro (MSCI\* +6.2% t/t), du Royaume-Uni (MSCI\* +5.8% t/t), et surtout du Japon (MSCI\* +0.2% t/t en raison des inquiétudes liées à une nouvelle vague de contaminations). Les bourses des pays émergents ont enregistré un certain rattrapage, avec l'Europe de l'est, notamment tirée par la Russie (MSCI\* +11.1% t/t) et l'Amérique latine, portée par le Brésil (MSCI\* +9.3% t/t) et le Mexique (MSCI\* +6.3% t/t). En revanche, les hausses des bourses asiatiques étaient plus modérées, notamment la Chine (MSCI\* +2.1% t/t) qui fait face à des politiques de resserrement réglementaire et monétaire. Le rebond de la demande de services a bénéficié aux marchés des matières premières, notamment le pétrole (WTI +24.2% t/t à 73.5\$/baril) et le cuivre (+6.7% t/t). Du côté des taux de change au T2, à noter le recul de l'indice du dollar US (indice DXY USD<sup>7</sup> -0.9% t/t). L'euro a gagné 1.1% t/t face au dollar US, à 1.19. Les devises émergentes contre dollar US ont évolué de façon assez homogène dans l'ensemble, de +1.5% t/t à +3.5% t/t pour le renminbi chinois, le rouble russe, le peso mexicain, ou le rand sud-africain, malgré quelques exceptions, telles que le real brésilien (+16.2% t/t), la roupie indienne (-1.6% t/t), et la lire turque (-5.2% t/t). Sur les marchés des obligations souveraines, les mouvements disparates ont reflété les retournements des anticipations de marchés quant aux politiques des banques centrales. Ainsi au T2, les taux 10 ans ont chuté aux Etats-Unis (-27.2pb à 1.47%), au Royaume-Uni (-12.9pb à 0.72%), et au Japon (-3.7pb à 0.06%). Ce revirement de tendance au T2 faisait suite à la forte hausse des rendements 10 ans des treasuries US au T1 (+83pb à 1.74%), en raison de brusques rééquilibrages de portefeuilles liés à la sortie de crise, et à la politique reflationniste des Etats-Unis (notamment

<sup>5</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>6</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

<sup>7</sup> L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

l'adoption d'un troisième soutien budgétaire massif). Malgré des surprises à la hausse sur l'inflation américaine au T2 (5.0% a/a en mai), les détails de la publication ont conforté l'idée d'une poussée temporaire de l'inflation. De plus, les chiffres décevants de l'emploi aux Etats-Unis n'ont pas permis d'envisager une surchauffe de l'économie américaine qui puisse contraindre la Fed à resserrer sa politique monétaire rapidement. La normalisation monétaire devrait être lente et graduelle, avec un ralentissement du programme d'achats, i.e. « tapering » en 2022, et une remontée des taux directeurs en 2023. En zone euro en revanche, les rendements 10 ans avaient augmenté moins fortement au T1 du fait d'une nouvelle vague pandémique dans la région et du retard de la campagne vaccinale. Les rendements obligataires ont donc continué de monter au T2, au fur et à mesure que la sortie de crise se précisait avec l'amélioration de la logistique vaccinale. De plus, les incertitudes sur les modalités de la fin des achats de la Banque centrale européenne (BCE), mais aussi les déficits publics élevés des gouvernements ont alimenté les positions vendeuses sur les titres de dette souveraine. Dans ce contexte, le taux 10 ans du Bund allemand a gagné +8pbs à -0.21% au T2, avec un élargissement des écarts de rendements des obligations des pays « cœur » (France, Belgique), et périphériques (Italie, Espagne, Portugal). Seule la Grèce a vu son taux 10 ans baisser, grâce au soutien des achats de la BCE. Sur les marchés des dettes souveraines des économies émergentes, les banques centrales au Brésil, Mexique, Russie, Hongrie, et République Tchèque ont commencé à remonter leurs taux directeurs en vue de contrôler l'inflation, ce qui a entraîné des hausses des rendements obligataires dans ces pays. A l'inverse, leurs équivalents en Afrique du sud et Turquie ont baissé du fait des moindres risques d'un resserrement prématuré de la Fed. La perspective d'une normalisation monétaire lente et graduelle en sortie de crise s'est révélée plutôt favorable aux marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, et particulièrement sur les segments les plus risqués.

Au troisième trimestre (T3) 2021, les inquiétudes sur la poursuite de la croissance mondiale ont stoppé la progression des bourses (indice MSCI\* World -0.3% en variation trimestrielle (t/t). Le tour de vis réglementaire en Chine a précipité la chute des actions chinoises (indice MSCI\* -18% t/t), avec des impacts sur la bourse de Corée du sud (MSCI\* -13.2% t/t), et dans une moindre mesure à Taiwan (MSCI\* -2.1% t/t). Le resserrement réglementaire en Chine s'est accentué dans le but d'améliorer la stabilité financière, de respecter les engagements climatiques, et d'enrayer les inégalités sociales et de revenus, ce qui a fragilisé les secteurs de l'éducation, de l'immobilier mais aussi de la technologie. Face à la chute des marchés chinois, les bourses aux Etats-Unis (MSCI\* +0.4% t/t au T3) et en Europe (Euro Stoxx 600 +0.4% t/t au T3) ont relativement bien résisté, notamment grâce aux rattrapages des secteurs liés aux services. La perspective d'une fin des soutiens des banques centrales a entraîné une sous-performance des marchés obligataires, notamment suite au discours du 27 août à Jackson Hole, où le président de la Fed, M. Powell, a signalé l'approche du « tapering ». Les marchés du crédit aux entreprises ont été pénalisés, notamment le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont fortement monté en septembre, après des points bas en août du fait des inquiétudes pandémiques. C'est au Royaume-Uni que la hausse des rendements 10 ans a été la plus forte au T3, avec +31pb à 1.02%. Le rendement 10 ans du bund allemand s'est inscrit à -0.20% fin septembre (+1bp au T3) après -0.50% début août. Aux Etats-Unis, le rendement Treasuries à 10 ans a aussi peu varié au T3 (+1.9pb à 1.49%), malgré un point bas à 1.17% début août. Sur les places émergentes, les obligations ont fortement sous-performé en raison des resserrements monétaires rapides des banques centrales, notamment en Europe de l'est et en Amérique latine. En Asie, les marchés obligataires ont bien résisté. Face aux risques systémiques liés à la possible faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités chinoises ont temporisé, via quelques mesures d'assouplissement ciblé, notamment des injections de liquidité. Sur le front des devises au T3, le dollar US s'est inscrit en hausse face à l'ensemble des devises de ses partenaires (+1.9% t/t sur l'indice DXY USD<sup>5</sup>). Avec la perspective d'une normalisation de la Fed plus rapide comparé à la BCE, l'euro s'est déprécié de -2.3% t/t contre le dollar US (à 1.16 fin septembre). Sur les marchés émergents, les divergences de politiques monétaires, les différentiels de taux ainsi que les risques liés aux pressions inflationnistes ont marqué les évolutions des devises. Le renminbi chinois ou la roupie indienne ont bien résisté ce trimestre. En revanche, la lire turque, le rand sud-

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

africain et le real brésilien ont perdu -2.9% t/t, -5.2% t/t et -8.9% t/t face au dollar US respectivement. La Banque de Turquie a en effet surpris les marchés en réduisant son taux directeur de -100pb à 18.0%, malgré une inflation proche de 19%. Sur les marchés de matières premières, le prix du gaz naturel s'est envolé (+48% t/t), et celui du pétrole a suivi dans une moindre ampleur (Brent +4.5% t/t). Une combinaison de facteurs a contribué à ces évolutions des prix de l'énergie : fort rattrapage de la demande en Europe, modération des exportations de gaz en provenance de Russie, faiblesse des stocks mondiaux à l'approche de l'hiver, nouvelles réglementations climatiques qui pénalisent le charbon en faveur de sources alternatives, notamment le gaz, enfin l'absence d'un nouvel accord des pays producteurs de pétrole (OPEP+) en vue de relever l'offre sur les marchés mondiaux.

Au quatrième trimestre (T4) 2021, les risques de persistance de l'inflation ont poussé les banquiers centraux à normaliser leur politique monétaire plus rapidement que prévu initialement. Ce revirement s'est précipité au cours des derniers mois, notamment en Amérique latine et Europe de l'est où les taux officiels ont été relevés brusquement. En revanche, en Chine, face à la faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités ont dû contenir les impacts systémiques, en réintroduisant quelques mesures ciblées d'assouplissement du crédit. Dans les pays développés, la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque d'Angleterre (BoE), la Banque Centrale Européenne (BCE), mais aussi les banques centrales de Norvège, Nouvelle-Zélande et du Canada ont annoncé la fin de leurs politiques exceptionnellement accommodantes, tout en restant vigilantes à ne pas freiner la croissance économique. La Fed a malgré tout avancé la fin de son programme d'achats nets de titres de juin 2022 à mars 2022, mais a aligné son orientation de taux (ou « guidance ») sur les anticipations de marché, soient trois hausses de 25pb en 2022. La « guidance » de la Fed à horizon de 2024 table sur des taux directeurs à 2.0%/2.25%, soit un niveau inférieur au taux d'équilibre de long terme (estimé à 2.5%), ce qui, au final, montrerait que la politique monétaire ne devrait pas pénaliser l'activité économique. La BCE a confirmé que les achats nets de titres de son plan d'urgence pandémique (PEPP) s'arrêteraient fin mars 2022, avec une réduction du rythme d'achats au T1, et un allongement de la période de réinvestissements jusqu'à au moins fin 2024. Enfin seule la BoE a surpris les attentes du marché, avec une hausse de son taux directeur plus rapide que prévu en décembre, de 0.10% à 0.25%. Dans ce contexte, les marchés boursiers ont plutôt mieux réagi dans les pays développés (indice MSCI\* DM +8.2% en variation trimestrielle t/t ; +24.7% en variation annuelle a/a) que dans les pays émergents (MSCI\* EM -0.8% t/t et +0.1% a/a). Les places en Chine ont nettement sous-performé le reste du monde (MSCI\* Chine -6.2% t/t ; -21.6% a/a), ainsi qu'au Brésil (-4.3% t/t ; -11.2% a/a). La bourse américaine a poursuivi son avancée au T4 (MSCI\* US +10.1% t/t, soit +27.0% a/a), suivie par la zone euro (MSCI\* Eurozone +5.7% t/t ; +22.9% a/a), et le Royaume-Uni (MSCI\* UK +5.2% t/t et +19.6% a/a). Sur les marchés de devises, le dollar US (USD) s'est apprécié face aux devises de ses partenaires (indice DXY USD<sup>5</sup> +1.5% t/t et +6.4% a/a). Les devises des économies émergentes ont évolué en ordre dispersé, en raison des réponses des banques centrales plus ou moins fortes face aux tensions inflationnistes (renminbi chinois +1.2% t/t ; real brésilien -2.9% t/t contre USD). La livre britannique a gagné 2.2% t/t contre USD au T4 (+6.4% a/a), tandis que l'euro a chuté (-1.8% t/t ; -6.9% a/a), mais aussi le yen (-3.3% t/t ; -10.2% a/a). Face aux revirements des banques centrales, les marchés obligataires se sont dégradés, notamment dans les pays émergents. Sur la dette souveraine, les revirements monétaires ont entraîné un aplatissement des courbes de taux 2-10 ans avec des rendements 2 ans en forte hausse au T4 : +46pb à 0.73% aux Etats-Unis et +28pb à 0.69% au Royaume-Uni, face à des rendements 10 ans bien moins tendus (+2.3pb à 1.51% aux Etats-Unis ; -5.1pb à 0.97% au Royaume-Uni). En Europe, les marchés obligataires étaient très volatils, entre risques pandémiques et tensions inflationnistes. Le rendement 10 ans du Bund allemand a évolué entre -0.39% et -0.09%, pour terminer à -0.18% fin décembre (+2.2pb t/t ; +39.2pb sur un an). L'arrêt du plan pandémique de la BCE a entraîné une hausse des rendements 10 ans des obligations de la périphérie : en Italie +31.4pb à 1.17%, Espagne +10.6pb à 0.57%, Portugal +11pb à 0.47% et Grèce +46pb à 1.34%. Sur les marchés de crédit, les écarts de taux (« spreads ») ont enregistré des mouvements contrastés au T4, avec une forte hausse en Europe. Sur un an, les segments des obligations les

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

plus risquées (High Yield HY)<sup>8</sup> aux Etats-Unis et en Europe ont cependant surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>9</sup> qui sont affectés par les réductions des plans d'achats des banques centrales. Enfin dans un contexte de reprise de la demande globale, les marchés de matières premières sont sortis gagnants cette année : baril Brent +55% a/a à 77.8 USD ; cuivre +25% a/a ; blé +20% a/a, et surtout flambée du gaz naturel en Europe +549% a/a. Seul l'or a terminé l'année en baisse (-3.6% a/a), malgré une remontée au T4 (+4.1% t/t) suite aux incertitudes liés au variant Omicron.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.  
Source : données Bloomberg au 31/12/2021.

## Politique de gestion

Par construction, le Fonds HSBC Horizon 2022-2024 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 31 décembre 2021 la part en actions est proche de 14.9%.

En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 85.1% au 31 décembre 2021.

## Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement :

- 3.3% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 7.9% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la rentabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 1.5% de cet actif.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 31 décembre 2021, nous détenons environ 2.1% de cet actif.

## Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.

L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

<sup>8</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>9</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

Au 31 décembre 2021, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 20.5% du fonds HSBC SRI Euro Bond
- 7.0% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 3.4% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 3.5% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

## Investissements sur les marchés monétaires

Au 31 décembre 2021, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 50.5%, répartie comme suit :

- 25.3% sur le fonds HSBC Monétaire
- 25.1% sur le fonds HSBC Money Maitre

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 2.82% pour la Part A et de 3.44% pour la Part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

## Informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L533-22-1 du Code Monétaire et Financier, les informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité Gouvernance (critères ESG) dans la politique d'investissement sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ce Fonds n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

### Le 11 février 2021

Actualisation annuelle des performances de l'année 2020 dans les DIC1.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Le 10 mars 2021

Actualisation du prospectus avec les dispositions de l'article 6 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière des risques de durabilité(\*) dans le secteur des services financiers (dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR »).

A cet effet, une explication a été introduite sur la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du Fonds, dans une nouvelle rubrique du prospectus intitulée « *Intégration des risques relatifs à la durabilité dans les décisions d'investissement et impact probable des risques de durabilité sur les performances* » du « Profil de risque » et adaptée selon les caractéristiques du Fonds.

Les DICI n'ont pas fait l'objet de modifications.

*(\*) Le risque de durabilité est défini par le règlement SFDR comme « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».*

## Le 31 décembre 2021

Actualisation du prospectus avec les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »).

## **Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA**

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des Fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les Fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des Fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## **Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion**

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DICI qui sont rattachés au rapport annuel.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des Fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les Fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 49,23%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.00%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [http:// www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2021

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2021 représentent une population de 313 personnes en moyenne sur l'année avec 308 personnes à fin 2021. A fin décembre 2021, 40 personnes étaient identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions support.

AMFR	2021				Total €
	Rémunération fixe versée en 2021	Rémunération variable versée en mars 2021 (au titre de la performance 2020) + rémunérations variables différées acquises en 2021	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés In et succursales (hors détachés out).	27 849 003	9 076 982	7 846 096	1 230 886	36 925 985
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs) **	6 381 621	3 470 914	2 977 325	573 589	10 026 429
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs) **	2 140 781	1 155 005	854 362	300 701	3 596 049

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2021 ainsi que le cash différé indexé payé en 2021.

(\*\*) Prend en compte 2 personnes mises à disposition au prorata du temps de présence.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2021 par les collaborateurs.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MONEY ZC	448 139,12	288 648,97
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	10 766,25	478 853,84
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	378 544,99	30 772,08
HSBC MONETAIRE	256 065,92	118 812,84
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	21 838,68	147 165,02
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	35 460,60	114 356,65
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z.C.	107 458,92	14 888,63
EUROLAND GROWTH ZC	6 003,63	70 542,67
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	55 114,23	6 025,95
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	46 716,44	10 385,59

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier les dispositions de l'article L533-18 et suivants du Code Monétaire et Financier (« COMOFI »). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-14 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>.

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>.

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



## **HSBC Horizon 2022-2024**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## HSBC Horizon 2022-2024

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2022-2024,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2022-2024 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
c=FR, o=EY et ASSOCIES,  
ou=0002.017723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com  
Date: 2022.04.15 17:28:25 +02'00'

Youssef Boujanoui

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Comptes Annuels

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 1089 HSBC HORIZON 2022-2024

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>12 720 014,18</b>	<b>12 195 703,97</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>12 720 014,18</b>	<b>12 195 703,97</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 279 101,00	11 807 396,35
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	440 913,18	388 307,62
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 371,90</b>	<b>1 301,99</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 371,90	1 301,99
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>40 873,73</b>	
Liquidités	40 873,73	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12 762 259,81</b>	<b>12 197 005,96</b>

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 1089 HSBC HORIZON 2022-2024

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	12 536 218,38	11 763 198,69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	269 696,92	469 049,47
Résultat de l'exercice (a,b)	-48 232,42	-47 890,03
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>12 757 682,88</b>	<b>12 184 358,13</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>4 576,93</b>	<b>4 609,87</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 576,93	4 609,87
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>8 037,96</b>
Concours bancaires courants		8 037,96
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>12 762 259,81</b>	<b>12 197 005,96</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 1089 HSBC HORIZON 2022-2024

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 1089 HSBC HORIZON 2022-2024

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	313,47	699,26
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>313,47</b>	<b>699,26</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-313,47</b>	<b>-699,26</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	49 285,47	47 554,76
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-49 598,94</b>	<b>-48 254,02</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 366,52	363,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-48 232,42</b>	<b>-47 890,03</b>

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Annexes

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## ***Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## ***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## ***Instruments financiers à terme :***

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010213975 - HSBC HORIZON 2022-2024 Z : Taux de frais maximum de 0.20% TTC

FR0000978801 - HSBC HORIZON 2022-2024 A : Taux de frais maximum de 0.80% TTC

Les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0.80% maximum de l'actif net pour la part A et 0.20% maximum de l'actif net pour la part Z.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z	Capitalisation	Capitalisation

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 1089 HSBC HORIZON 2022-2024

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>12 184 358,13</b>	<b>11 291 021,25</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 218 073,65	1 763 981,42
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 033 803,63	-968 985,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	273 827,32	451 732,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 605,92	-4 224,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	18 661,59	-13 343,45
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	149 770,68	-287 569,37
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 057 255,21	907 484,53
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-907 484,53	-1 195 053,90
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-49 598,94	-48 254,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>12 757 682,88</b>	<b>12 184 358,13</b>

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							40 873,73	0,32
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	40 873,73	0,32								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	1 371,90
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 371,90</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	4 576,93
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 576,93</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-3 205,03</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 326,63700	379 699,01
Parts rachetées durant l'exercice	-2 864,75900	-818 167,68
Solde net des souscriptions/rachats	-1 538,12200	-438 468,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 497,10300	
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 585,90700	1 838 374,64
Parts rachetées durant l'exercice	-1 046,41200	-1 215 635,95
Solde net des souscriptions/rachats	539,49500	622 738,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 813,73900	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 A</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	45 195,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Rétrocessions des frais de gestion	2 536,96
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 344,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Rétrocessions des frais de gestion	2 717,40

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			12 720 014,18
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	189 470,13
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	440 913,18
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	424 812,16
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	272 267,49
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	437 302,71
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	890 470,11
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	3 231 540,69
	FR0000971277	HSBC MONEY ZC	3 207 658,48
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	2 615 158,44
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 010 420,79
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>12 720 014,18</b>

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-48 232,42	-47 890,03
<b>Total</b>	<b>-48 232,42</b>	<b>-47 890,03</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-41 178,65	-42 142,81
<b>Total</b>	<b>-41 178,65</b>	<b>-42 142,81</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-7 053,77	-5 747,22
<b>Total</b>	<b>-7 053,77</b>	<b>-5 747,22</b>

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	269 696,92	469 049,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>269 696,92</b>	<b>469 049,47</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	125 104,50	238 358,80
<b>Total</b>	<b>125 104,50</b>	<b>238 358,80</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	144 592,42	230 690,67
<b>Total</b>	<b>144 592,42</b>	<b>230 690,67</b>

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>8 977 873,27</b>	<b>9 404 904,12</b>	<b>11 291 021,25</b>	<b>12 184 358,13</b>	<b>12 757 682,88</b>
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 A en EUR</b>					
Actif net	6 115 532,69	5 941 328,07	6 346 890,17	6 177 370,32	5 908 370,48
Nombre de titres	22 969,20600	23 145,23100	22 721,23100	22 035,22500	20 497,10300
Valeur liquidative unitaire	266,24	256,69	279,33	280,34	288,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,16	5,35	4,71	10,81	6,10
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,35	-3,40	-2,31	-1,91	-2,00
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z en EUR</b>					
Actif net	2 862 340,58	3 463 576,05	4 944 131,08	6 006 987,81	6 849 312,40
Nombre de titres	2 695,57500	3 367,87500	4 382,84700	5 274,24400	5 813,73900
Valeur liquidative unitaire	1 061,86	1 028,41	1 128,06	1 138,92	1 178,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	16,58	21,37	18,96	43,73	24,87
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,67	-8,83	-0,59	-1,08	-1,21

# FCP HSBC HORIZON 2022-2024

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	308,076	424 812,16	3,33
HSBC Monétaire	EUR	1 064	3 231 540,69	25,33
HSBC MONEY ZC	EUR	2 353,831	3 207 658,48	25,14
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	2 412,263	2 615 158,44	20,50
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	472,696	1 010 420,79	7,92
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>10 489 590,56</b>	<b>82,22</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	9 239,741	189 470,13	1,49
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	3 300,212	272 267,49	2,13
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	39 013,535	437 302,71	3,43
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z.C.	EUR	15 668,739	890 470,11	6,98
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 789 510,44</b>	<b>14,03</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>12 279 101,00</b>	<b>96,25</b>
<b>Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	40 192,633	440 913,18	3,45
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>440 913,18</b>	<b>3,45</b>
<b>TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés</b>			<b>440 913,18</b>	<b>3,45</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>12 720 014,18</b>	<b>99,70</b>
<b>Créances</b>			<b>1 371,90</b>	<b>0,02</b>
<b>Dettes</b>			<b>-4 576,93</b>	<b>-0,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>40 873,73</b>	<b>0,32</b>
<b>Actif net</b>			<b>12 757 682,88</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z</b>	<b>EUR</b>	<b>5 813,73900</b>	<b>1 178,12</b>	
<b>Part HSBC HORIZON 2022-2024 A</b>	<b>EUR</b>	<b>20 497,10300</b>	<b>288,25</b>	

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC HORIZON 2022-2024

Part Z Code ISIN : FR0010213975

Fonds d'investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2022-2024 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle.

Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2022-2024 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2020, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.

- A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

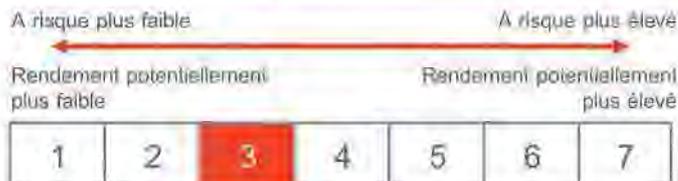
Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA, PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.
- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

#### Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2022-2024 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2022, l'échéance du FCP est le 31 décembre 2024. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCP est classé dans la catégorie 3.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

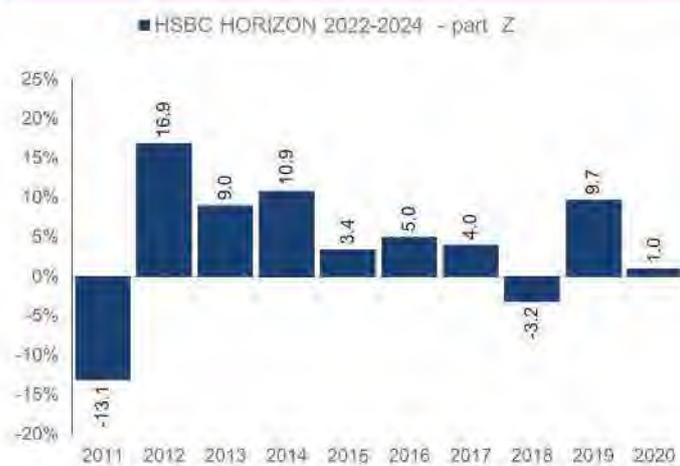
Frais courants	0,20%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part Z a été créée le 8 juillet 2005.
- La part Z (antérieurement dénommée I) a été activée le 6 septembre 2007.

## Informations pratiques

- Dépositaire : GACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

# **FCP de droit français HSBC HORIZON 2019-2021**

Rapport annuel au 31 décembre 2021



# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## Sommaire

Pages

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>6</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>18</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>20</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>26</b>
Bilan Actif	27
Bilan Passif	28
Hors-Bilan	29
Comptes de Résultat	30
<b>Annexes</b>	<b>31</b>
Règles et méthode comptables	32
Evolution de l'actif net	37
Compléments d'information	38
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	45
Inventaire	46

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

Ernst & Young et Autres

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC HORIZON 2019-2021

Part A Code ISIN : FR0000971418

Fonds d'investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2019-2021 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2019, 2020 ou 2021, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle.

Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2019-2021 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- A partir de 2012 et jusqu'en 2016, le FCP peut investir jusqu'à 50% maximum en actions.

- Les 5 dernières années soit en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, la part d'actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3, sera de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum.

La proportion des actifs à faible risque continue d'augmenter progressivement jusqu'à l'échéance.

- A compter du 31 décembre 2021, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.

- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

Au minimum une fois par semestre, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

#### Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2019-2021 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.

- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.

- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2019. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2021. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCP est classé dans la catégorie 1.

- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.

- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

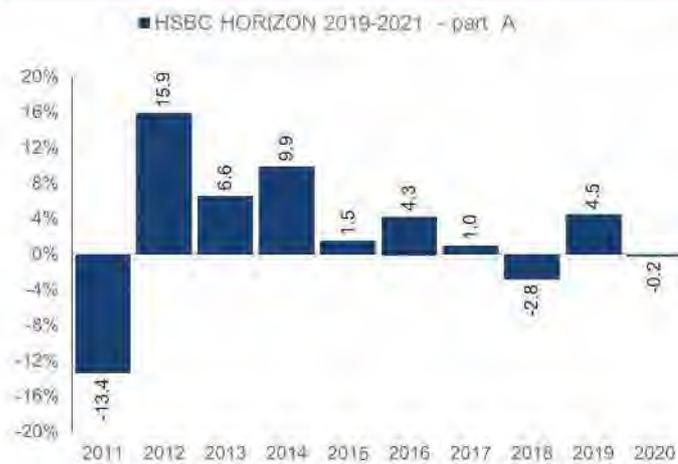
Frais courants	0,80%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élevaient à 0,80%.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 5 février 2001.
- La part A a été créée le 5 février 2001.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Le premier trimestre 2021 (T1) a marqué un tournant décisif en matière de politique budgétaire aux Etats-Unis. Dès janvier, la nouvelle administration a annoncé un troisième plan de soutien budgétaire (1 900 MM\$ ou 8.4% du PIB US), qui s'ajoute aux 900 MM\$ votés en décembre. Ce troisième plan budgétaire, adopté mi-mars, vise un soutien de la demande des ménages fragilisée par la crise pandémique : chèque supplémentaire de 1400 \$, hausse des allocations chômage supplémentaires et prolongation jusqu'à septembre. La nouvelle administration démocrate sous l'impulsion de Joe Biden, et de sa secrétaire au trésor, Janet Yellen (ex présidente de la Réserve fédérale américaine) vise des changements radicaux par rapport à l'administration précédente : lutte contre le réchauffement climatique, régulation financière, augmentation à venir de la fiscalité, rapprochement avec les pays alliés (entre autres, Europe et Japon), et participation aux négociations internationales. Dès février, un nouveau plan de relance, d'environ 2 200 MM\$ sur 8 ans, est déjà évoqué, autour des infrastructures, de la transition écologique, de la 5G et du capital humain (système de santé, éducation, dette étudiante, entre autres) qui serait compensé en partie par une hausse du taux d'impôt des entreprises (de 21% à 28%), et une imposition minimum sur les revenus à l'étranger des multinationales. Ce plan de relance de long terme, objet d'intenses négociations, sera probablement ajusté, et ne sera soumis au vote que durant l'automne. En parallèle des annonces budgétaires massives, les Etats-Unis voient leur situation pandémique s'améliorer rapidement, avec l'accélération du programme de vaccination, et la réouverture des hôtels et restaurants dans certains états, ce qui laisse entrevoir un fort rebond du PIB et de l'emploi américain dès le T1. Au-delà de ce rebond cyclique, un changement plus structurel semble s'amorcer dans l'après-crise, où les politiques publiques s'interposeraient dans le développement économique, sur la base d'enjeux climatiques, d'inégalités sociales, et d'indépendance technologique ou sanitaire. A contre-tendance des Etats-Unis, la situation pandémique se détériore dans les pays émergents, notamment en Inde et au Brésil, mais aussi dans l'Union européenne (UE). L'UE traverse une troisième vague pandémique, ce qui entraîne de nouvelles restrictions sanitaires. Le programme de vaccination a pris d'importants retards, en raison de difficultés logistiques, des incertitudes sur les risques et l'efficacité des vaccins, mais surtout à cause de délais inattendus sur l'approvisionnement, ce qui, au final, met en doute la politique sanitaire de l'UE. Fin mars, seulement 18% de la population de l'UE avait reçu une première dose (45% aux Etats-Unis, 53% au Royaume-Uni). Le rebond économique anticipé dès avril est donc reporté, et la saison touristique reste incertaine en raison de la montée en puissance des nouveaux variants. Dans ce contexte entre janvier et mars, les perspectives de croissance du PIB en 2021<sup>1</sup> ont été revues à la baisse : de 4.4% à 4.2% en zone euro. A l'inverse, la croissance du PIB américain est révisée en forte hausse, de 4.4% à 6.2% (et de 4.3% à 5.4% au Royaume-Uni). La Chine qui, depuis le début de la crise pandémique, était la locomotive de la croissance mondiale, semble avoir passé le relai aux Etats-Unis. Jusqu'à présent la situation économique de la Chine était plus avancée que dans le reste du monde : le PIB du pays a retrouvé son niveau d'avant crise dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020. Les mesures de soutien budgétaire, aux montants inférieurs à ceux des pays développés, sont centrés non pas sur les ménages et la demande, mais sur les entreprises (baisse de la TVA dans les services, report de taxes, exemption de cotisations sociales, aides à l'exportation). Face aux niveaux d'endettements élevés des entreprises et des collectivités, le retrait des aides fiscales reste progressif, mais les autorités chinoises visent la réduction du soutien monétaire dans un objectif d'assainissement du système financier. Enfin, les relations internationales avec les Etats-Unis sont loin de se détendre, avec entre autres, les enjeux d'indépendance technologique et de protection des données, avec la nécessité de montée en gamme des chaînes de production.

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

Au second trimestre 2021 (T2), la campagne vaccinale s'est accélérée dans les pays développés, ce qui a permis l'assouplissement graduel des restrictions sanitaires, courant mars aux Etats-Unis, suivis par le Royaume-Uni (dès avril), puis la zone euro (courant mai). Le rebond économique des Etats-Unis a été amplifié par le troisième plan budgétaire de 1 900 MM\$ adopté en mars (environ 8% du PIB US), ce qui a contribué à alimenter les tensions sur les prix. L'inflation américaine, déjà attendue en hausse du fait des effets de base sur les prix de l'énergie, a surpris, avec une accélération de 2.6% a/a en mars, puis 4.2% en avril et 5.0% en mai, tirée par la vitesse du rebond de la demande, et les difficultés d'ajustements de l'offre domestique et mondiale. Ainsi, un tiers de la hausse de l'inflation en mai provenait d'une flambée des prix des voitures d'occasion et des transports aériens. Dans le même temps, les créations d'emplois ont déçu, avec une lenteur des recrutements, notamment du fait de la poursuite des aides budgétaires jusqu'à l'été (fermetures de crèches, et allocations chômage). La Réserve fédérale américaine (Fed) a estimé que la normalisation à venir du marché du travail (le taux de participation n'était que de 61.6% en mai, contre 63,4% début 2020) ne permettait pas un emballement prix-salaire, et donc un risque de dérapage inflationniste à moyen terme. Une accélération des créations d'emplois et des salaires conditionnerait la Fed à avancer sa normalisation monétaire. En juin, les prévisions médianes de la Fed tablaient sur deux remontées des taux directeurs en 2023, ce qui laisserait supposer une réduction de ses achats de titres en 2022, un scénario qui a semblé en ligne avec les attentes du marché. Cet environnement a donc amené le consensus des économistes<sup>2</sup> à réviser les prévisions de croissance de PIB et d'inflation pour 2021. Aux Etats-Unis, les prévisions de croissance sont passées de 6.2% à fin mars à 6.6% en juin (avec une inflation révisée de 2.3% à 3.5%). L'accélération de l'inflation était un thème majeur partout dans le monde, avec des révisions haussières ce trimestre. Au niveau mondial, les tensions sur les matières premières (pétrole, bois, cuivre), mais aussi sur les chaînes d'approvisionnement (pénurie de semi-conducteurs qui a ralenti la production de voitures neuves), ainsi que l'effet amplificateur du restockage ont contribué à la montée de l'inflation. Cependant, sans l'évidence de dérapage, les banquiers centraux ont, dans l'ensemble, confirmé le maintien de conditions de financement favorables, notamment en prévision des risques liés à la fin du soutien fiscal qui pourrait entraîner une montée du chômage et des faillites d'entreprises. Dans les pays émergents, en revanche, la reprise de la consommation était moins forte qu'en Europe ou aux Etats-Unis, du fait du déploiement moins rapide des vaccins, et de soutiens budgétaires limités. Cependant, l'accélération de l'inflation a nécessité un début de normalisation des politiques monétaires dans certains pays (Brésil, Mexique, Russie, Hongrie et République tchèque). Enfin, la Chine doit trouver un rythme d'expansion compatible avec de nouvelles contraintes réglementaires et un resserrement des conditions de crédit qui ont contribué à modérer la dynamique économique en Asie.

Au troisième trimestre 2021 (T3), la résurgence pandémique, le resserrement réglementaire en Chine et la poursuite des pressions inflationnistes ont pesé sur les perspectives économiques mondiales, révélant une fracture entre pays développés et émergents. Le PIB américain a bien retrouvé son niveau d'avant-crise (T4 2019) dès le second trimestre (T2), et l'Europe et le Japon étaient en bonne voie de rattrapage au troisième trimestre (T3). Ainsi avec un trimestre d'avance sur les économies développées, les Etats-Unis ont pu, dès l'été, arrêter les plans de soutien aux ménages. Le gouvernement américain a cependant fait adopter un nouveau plan d'infrastructures de 1 000 milliards USD durant l'été, ce qui a maintenu la confiance, en renforçant l'activité et la croissance potentielle. Reste un second volet de soutien fiscal d'environ 2 000 milliards USD toujours en négociation. Celui-ci porterait sur le social, l'éducation et le climat, et serait financé par un relèvement de l'impôt sur les sociétés à 28% ou 25% (contre 21% actuellement), ce qui rend difficile son adoption au Congrès. Face au redémarrage fort de la demande, l'ajustement de l'offre a été pourtant ralenti par les difficultés de recrutements. L'emploi aux Etats-Unis est ressorti inférieur aux attentes en août et septembre (inférieur de -3.3% à son niveau de février 2020), avec un taux de participation autour de 61.5%, en deçà du niveau d'avant-crise (63.4%). Du côté des économies émergentes, la lenteur des campagnes vaccinales, et l'accès à des vaccins moins efficaces ont contribué au développement de mutations virales, et à de nouvelles mesures de confinements, ce

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

qui a continué de perturber les chaînes de production. En Chine, l'émergence de nouveaux foyers pandémiques, les difficultés d'approvisionnement mais aussi l'intensification de la réglementation et des contraintes environnementales ont pesé sur les conditions financières domestiques, mais aussi sur l'industrie et le commerce international. Les nouvelles contraintes environnementales chinoises ont perturbé la production de charbon, et celle de l'acier, fortement dépendante de cette énergie, ce qui a entraîné des ruptures de stocks au niveau mondial. Dans ce contexte, l'OCDE a révisé à la baisse ses prévisions de croissance en 2021<sup>3</sup>, notamment aux Etats-Unis (de 6.9% à 6.0%). Face à l'intensification des contraintes sur l'offre du fait des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, les pressions inflationnistes ont persisté durant l'été : les prix à la production en Chine ont atteint un niveau record en août, en hausse de 9.5% en variation annuelle (a/a). L'inflation est restée soutenue aux Etats-Unis (5.3% a/a en août), et a fortement progressé en zone euro (de 1.9% a/a en juin à 3.4% a/a en septembre), et au Royaume-Uni (de 2.5% a/a en juin à 3.2% a/a en août). Dans les pays émergents, les dernières publications d'inflation ont bondi (a/a) : 10.3% au Brésil, 7.4% en Russie, 19.6% en Turquie, et 5.8% en Pologne. Face aux pressions inflationnistes et un faible ancrage des anticipations d'inflation, les banquiers centraux ont rapidement renforcé les hausses de taux, notamment en Europe de l'est (Hongrie, Pologne, République tchèque et Russie), et en Amérique latine (Brésil, Pérou, Colombie, Chili). Dans les économies développées, les banquiers centraux ont signalé la fin des mesures de crise, mais de façon prudente et graduelle afin de ne pas peser sur l'investissement, la consommation et la reprise de l'emploi. La Réserve fédérale américaine (Fed) a attendu fin août pour signaler qu'elle ralentirait probablement ses achats de titres (« tapering ») dès novembre. Selon les dernières prévisions médianes des taux directeurs de la Fed, le rythme de normalisation monétaire s'inscrirait sur une hausse de 25pb fin 2022, puis trois hausses en 2023. Au Royaume-Uni, les tensions sur le marché du travail avec des dynamiques de salaires significatives du fait des frictions liées au Brexit, la Banque d'Angleterre a évoqué un relèvement de taux, probablement dès l'an prochain. Enfin la Banque Centrale Européenne (BCE) s'est également positionnée en faveur d'une sortie des mesures de crise, mais beaucoup plus graduelle du fait d'une inflation qui pourrait se modérer en dessous de 2% mi 2022 en raison de la faiblesse de la dynamique salariale.

Au dernier trimestre 2021 (T4), les inquiétudes sur l'inflation l'ont emporté sur les risques liés à la nouvelle vague pandémique du variant Omicron. L'inflation a en effet continué d'accélérer dans un contexte de flambée des prix du gaz naturel et d'une forte reprise économique. Aux Etats-Unis, l'inflation (en variation annuelle a/a) a atteint 6.8% en novembre. L'inflation a également bondi en zone euro, à 4.9% en novembre, (un nouveau record historique depuis la création de l'euro), essentiellement tirée par les prix de l'énergie, avec des disparités au sein de la région : 6.0% en Allemagne, 3.4% en France, 3.9% en Italie et 5.5% en Espagne, du fait des différentes réglementations et structures des marchés domestiques face à la flambée du prix du gaz naturel en Europe. Après plusieurs mois de surprises à la hausse, il est devenu évident que l'accélération de l'inflation ne provenait pas seulement d'un déséquilibre de l'offre et la demande lié aux périodes de restrictions sanitaires. Aux Etats-Unis, la dynamique de la demande s'est confirmée au cours du T4, avec de solides indicateurs en novembre : taux de chômage à 4.2% se rapprochant du niveau d'avant-crise (3.5%), hausse de salaires (+4.8% a/a, contre 2.4% a/a en moyenne entre 2010 et 2019), augmentation des prix des logements (+13.9% a/a contre 4.6% a/a entre 2010 et 2019), enfin fortes dépenses réelles des ménages (+7.4% a/a contre 2.2% a/a entre 2010 et 2019). Du côté de l'offre, la situation s'est légèrement améliorée sur les chaînes de production à l'automne, mais la propagation du variant Omicron et les restrictions sanitaires pourraient à nouveau entraîner de nouvelles perturbations et un report de la demande sur les biens au détriment des services. Enfin la contrainte climatique, en visant l'élimination du charbon et du pétrole, pourrait peser de manière plus persistante que prévu initialement sur l'inflation, avec des hausses des prix du carbone et des énergies de substitution. L'envolée récente des prix du gaz a aussi mis en évidence la plus grande dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des approvisionnements russes, mais aussi vis-à-vis des enjeux géopolitiques. Au final, ce sont les risques inflationnistes plutôt que déflationnistes qui l'ont donc emporté. En effet, la vague Omicron, bien que plus contagieuse, semblerait moins

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

dangereuse que les variants précédents. Malgré de nouvelles restrictions de mobilité, mais grâce aux reprises des campagnes vaccinales et à l'extension des soutiens aux secteurs pénalisés, l'impact sur l'activité économique des pays développés devrait être limité selon le consensus des économistes. Aux Etats-Unis et en Europe, la croissance économique devrait se poursuivre, supérieure à la tendance historique du fait d'une accélération de l'investissement, des soutiens budgétaires ciblés, et de l'excès d'épargne disponible, même si le premier trimestre 2022 risque d'être pénalisé par des contraintes sanitaires. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB<sup>4</sup> est attendue à 3.9% en 2022 (contre 5.6% en 2021 et 2.3% en moyenne 2010-2019). En zone euro, celle-ci est estimée à 4.2% en 2022 (contre 5.1% en 2021 et 1.4% en moyenne 2010-2019). Au Japon, la maîtrise de la pandémie et un plan budgétaire massif devraient soutenir la croissance, attendue à 2.9% en 2022<sup>4</sup> (contre 1.8% en 2021 et 1.2% en moyenne 2010-2019). Dans les pays émergents, l'arrivée du nouveau variant, la moindre couverture vaccinale, l'envolée de l'inflation et les resserrements monétaires risquent d'affecter plus durablement la croissance économique, et notamment en Chine avec une stratégie « zéro Covid » et une efficacité plus faible des vaccins. Les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et les régulations mises en place par le gouvernement chinois (immobilier, éducation ou environnement) ont ralenti la croissance au T3 (4.9% a/a contre 7.9% au T2). Les autorités ont néanmoins pris certaines mesures pour stabiliser la croissance du PIB qui est anticipée à 5.2% en 2022 et 5.3% en 2023<sup>4</sup> (contre 8.0% en 2021 et 7.7% en moyenne depuis 2010). En Amérique latine et en Europe de l'est où l'ancrage des anticipations d'inflation est moins solide que dans les économies développées et asiatiques, l'inflation a continué d'accélérer à un rythme soutenu, ce qui a entraîné d'importants resserrements monétaires. En Pologne et en Russie, l'inflation en novembre a atteint 7.8% et 8.4% respectivement. L'inflation a également bondi à 7.4% au Mexique et 10.7% au Brésil. Enfin en Asie dans l'ensemble, l'inflation a moins progressé (à 2.3% en Chine ; 3.7% en Corée du sud), voire est restée contenue (autour de 5.0% en Inde, et inférieure à 2% en Indonésie), ce qui a permis des stratégies monétaires plus ciblées et graduées que dans les autres régions émergentes.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2021 (T1), les soutiens budgétaires massifs et la rapide progression de la campagne vaccinale aux Etats-Unis, mais aussi l'efficacité du contrôle de la pandémie en Israël grâce aux vaccins, ont entraîné un regain de confiance généralisé sur les marchés financiers. Avec le renforcement des perspectives de croissance économique, les prix du baril de pétrole (Brent) et du cuivre ont augmenté, respectivement, de 23% en variation trimestrielle (t/t), et de 13% t/t au T1. La montée des prix des matières premières a ainsi contribué à une révision à la hausse des perspectives d'inflation, d'autant plus que le Réserve fédérale américaine (Fed) a confirmé le maintien d'une politique monétaire accommodante, en ligne avec son ajustement de stratégie réalisé depuis l'été 2020. La stratégie de la Fed vise en effet à ne pas remonter ses taux directeurs tant que les dynamiques d'inflation et d'emploi ne sont pas durablement améliorées. Les marchés mondiaux se sont donc brutalement ajustés à la réalité de cette politique reflationniste américaine. Le bond des taux 10 ans des Treasuries américains (+83pb à 1.74%) s'est accompagné d'une forte pentification de la courbe des taux (le rendement 2 ans US n'a gagné que 3pb à 0.16%), mais aussi d'une hausse des taux réels et des points morts d'inflation. Ces mouvements ont donc traduit un changement de la distribution des risques sur l'inflation US, avec l'intégration, ce qui est nouveau, d'un risque éventuel de « surchauffe » de l'économie américaine. Dans le sillage des taux Treasuries US, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont augmenté partout : +65pb à 0.85% au Royaume-Uni, +28pb à -0.29% en Allemagne, ou +29pb à -0.05% en France. Cependant en zone euro, la hausse des rendements souverains s'est accompagnée d'une baisse des taux réels, et d'une montée des points morts d'inflation. Face au risque de resserrement prématuré des conditions financières propagé par l'envolée des taux américains, les banques centrales ont dû réagir. Ainsi, la Banque Centrale européenne (BCE) a accéléré ses achats d'obligations, et cela jusqu'en juin. Dans les pays émergents, la remontée des rendements souverains a été très forte, du

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2021.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

fait des risques de dérapages inflationnistes, sur fonds de dépréciation des devises et de rebond des prix du pétrole. Ainsi, les banques centrales au Brésil, en Russie, et Turquie ont dû augmenter leurs taux directeurs, et la banque centrale du Mexique a renoncé à sa trajectoire d'assouplissement monétaire. La correction forte et soudaine des obligations souveraines a, au global, entraîné un positionnement sur les marchés d'actifs risqués (ou « reflation trade »), au détriment des valeurs refuges, avec les chutes du yen (-6.7% en variation trimestrielle (t/t) au T1), du franc suisse (-6.2% t/t), ou encore du prix de l'or (-10% t/t). Les bourses mondiales (MSCI\* world en devises locales) ont gagné 6% t/t au T1, avec une légère surperformance des marchés en retard par rapport aux Etats-Unis depuis la crise pandémique, notamment zone euro et Japon (indices MSCI\* +9% t/t). Les bourses des pays exposés aux matières premières ont également relativement bien progressé : indices MSCI\* au Mexique (+7% t/t), Russie (+7% t/t) et Afrique du sud (+13% t/t). Les secteurs profitant de la pentification de la courbe des taux (banques) ou du rebond cyclique de l'économie ont été favorisés, alors que les entreprises sensibles au niveau des taux d'intérêt ont sous-performé, notamment la technologie. Sur les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, les segments les plus risqués (High Yield HY)<sup>5</sup> ont vu un resserrement significatif des écarts de taux (« spreads ») aux niveaux d'avant-crise pandémique. Enfin, les spreads des segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>6</sup> se sont légèrement resserrés, toujours sur des niveaux déjà très bas depuis fin novembre.

Au second trimestre 2021 (T2), les bourses mondiales ont continué sur leur lancée (MSCI\* World +7.2%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* +7.7% t/t) comparés aux pays émergents (MSCI\* EM +3.9% t/t). La politique de reflation de la Réserve fédérale américaine (Fed) (i.e. maintenir des taux bas pendant un certain temps afin de favoriser une remontée des anticipations d'inflation), mais aussi les surprises haussières sur les résultats des entreprises ont été particulièrement favorables à la classe d'actifs. Les succès des campagnes de vaccination, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, puis en zone euro, ont permis la réouverture progressive des secteurs touchés par les contraintes sanitaires. La bourse américaine (MSCI\* +8.9% t/t) a bénéficié d'une représentation sectorielle relativement équilibrée en valeurs de croissance (telles que les technologiques), et les titres « value » ou sous-évaluées (par exemple banque, énergie ou automobile). Les marchés actions aux Etats-Unis ont devancé ceux de la zone euro (MSCI\* +6.2% t/t), du Royaume-Uni (MSCI\* +5.8% t/t), et surtout du Japon (MSCI\* +0.2% t/t en raison des inquiétudes liées à une nouvelle vague de contaminations). Les bourses des pays émergents ont enregistré un certain rattrapage, avec l'Europe de l'est, notamment tirée par la Russie (MSCI\* +11.1% t/t) et l'Amérique latine, portée par le Brésil (MSCI\* +9.3% t/t) et le Mexique (MSCI\* +6.3% t/t). En revanche, les hausses des bourses asiatiques étaient plus modérées, notamment la Chine (MSCI\* +2.1% t/t) qui fait face à des politiques de resserrement réglementaire et monétaire. Le rebond de la demande de services a bénéficié aux marchés des matières premières, notamment le pétrole (WTI +24.2% t/t à 73.5\$/baril) et le cuivre (+6.7% t/t). Du côté des taux de change au T2, à noter le recul de l'indice du dollar US (indice DXY USD<sup>7</sup> -0.9% t/t). L'euro a gagné 1.1% t/t face au dollar US, à 1.19. Les devises émergentes contre dollar US ont évolué de façon assez homogène dans l'ensemble, de +1.5% t/t à +3.5% t/t pour le renminbi chinois, le rouble russe, le peso mexicain, ou le rand sud-africain, malgré quelques exceptions, telles que le real brésilien (+16.2% t/t), la roupie indienne (-1.6% t/t), et la lire turque (-5.2% t/t). Sur les marchés des obligations souveraines, les mouvements disparates ont reflété les retournements des anticipations de marchés quant aux politiques des banques centrales. Ainsi au T2, les taux 10 ans ont chuté aux Etats-Unis (-27.2pb à 1.47%), au Royaume-Uni (-12.9pb à 0.72%), et au Japon (-3.7pb à 0.06%). Ce revirement de tendance au T2 faisait suite à la forte hausse des rendements 10 ans des treasuries US au T1 (+83pb à 1.74%), en raison de brusques rééquilibrages de portefeuilles liés à la sortie de crise, et à la politique reflationniste des Etats-Unis (notamment

<sup>5</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>6</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

<sup>7</sup> L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

l'adoption d'un troisième soutien budgétaire massif). Malgré des surprises à la hausse sur l'inflation américaine au T2 (5.0% a/a en mai), les détails de la publication ont conforté l'idée d'une poussée temporaire de l'inflation. De plus, les chiffres décevants de l'emploi aux Etats-Unis n'ont pas permis d'envisager une surchauffe de l'économie américaine qui puisse contraindre la Fed à resserrer sa politique monétaire rapidement. La normalisation monétaire devrait être lente et graduelle, avec un ralentissement du programme d'achats, i.e. « tapering » en 2022, et une remontée des taux directeurs en 2023. En zone euro en revanche, les rendements 10 ans avaient augmenté moins fortement au T1 du fait d'une nouvelle vague pandémique dans la région et du retard de la campagne vaccinale. Les rendements obligataires ont donc continué de monter au T2, au fur et à mesure que la sortie de crise se précisait avec l'amélioration de la logistique vaccinale. De plus, les incertitudes sur les modalités de la fin des achats de la Banque centrale européenne (BCE), mais aussi les déficits publics élevés des gouvernements ont alimenté les positions vendeuses sur les titres de dette souveraine. Dans ce contexte, le taux 10 ans du Bund allemand a gagné +8pbs à -0.21% au T2, avec un élargissement des écarts de rendements des obligations des pays « cœur » (France, Belgique), et périphériques (Italie, Espagne, Portugal). Seule la Grèce a vu son taux 10 ans baisser, grâce au soutien des achats de la BCE. Sur les marchés des dettes souveraines des économies émergentes, les banques centrales au Brésil, Mexique, Russie, Hongrie, et République Tchèque ont commencé à remonter leurs taux directeurs en vue de contrôler l'inflation, ce qui a entraîné des hausses des rendements obligataires dans ces pays. A l'inverse, leurs équivalents en Afrique du sud et Turquie ont baissé du fait des moindres risques d'un resserrement prématuré de la Fed. La perspective d'une normalisation monétaire lente et graduelle en sortie de crise s'est révélée plutôt favorable aux marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, et particulièrement sur les segments les plus risqués.

Au troisième trimestre (T3) 2021, les inquiétudes sur la poursuite de la croissance mondiale ont stoppé la progression des bourses (indice MSCI\* World -0.3% en variation trimestrielle (t/t). Le tour de vis réglementaire en Chine a précipité la chute des actions chinoises (indice MSCI\* -18% t/t), avec des impacts sur la bourse de Corée du sud (MSCI\* -13.2% t/t), et dans une moindre mesure à Taiwan (MSCI\* -2.1% t/t). Le resserrement réglementaire en Chine s'est accentué dans le but d'améliorer la stabilité financière, de respecter les engagements climatiques, et d'enrayer les inégalités sociales et de revenus, ce qui a fragilisé les secteurs de l'éducation, de l'immobilier mais aussi de la technologie. Face à la chute des marchés chinois, les bourses aux Etats-Unis (MSCI\* +0.4% t/t au T3) et en Europe (Euro Stoxx 600 +0.4% t/t au T3) ont relativement bien résisté, notamment grâce aux rattrapages des secteurs liés aux services. La perspective d'une fin des soutiens des banques centrales a entraîné une sous-performance des marchés obligataires, notamment suite au discours du 27 août à Jackson Hole, où le président de la Fed, M. Powell, a signalé l'approche du « tapering ». Les marchés du crédit aux entreprises ont été pénalisés, notamment le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont fortement monté en septembre, après des points bas en août du fait des inquiétudes pandémiques. C'est au Royaume-Uni que la hausse des rendements 10 ans a été la plus forte au T3, avec +31pb à 1.02%. Le rendement 10 ans du bund allemand s'est inscrit à -0.20% fin septembre (+1bp au T3) après -0.50% début août. Aux Etats-Unis, le rendement Treasuries à 10 ans a aussi peu varié au T3 (+1.9pb à 1.49%), malgré un point bas à 1.17% début août. Sur les places émergentes, les obligations ont fortement sous-performé en raison des resserrements monétaires rapides des banques centrales, notamment en Europe de l'est et en Amérique latine. En Asie, les marchés obligataires ont bien résisté. Face aux risques systémiques liés à la possible faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités chinoises ont temporisé, via quelques mesures d'assouplissement ciblé, notamment des injections de liquidité. Sur le front des devises au T3, le dollar US s'est inscrit en hausse face à l'ensemble des devises de ses partenaires (+1.9% t/t sur l'indice DXY USD<sup>5</sup>). Avec la perspective d'une normalisation de la Fed plus rapide comparé à la BCE, l'euro s'est déprécié de -2.3% t/t contre le dollar US (à 1.16 fin septembre). Sur les marchés émergents, les divergences de politiques monétaires, les différentiels de taux ainsi que les risques liés aux pressions inflationnistes ont marqué les évolutions des devises. Le renminbi chinois ou la roupie indienne ont bien résisté ce trimestre. En revanche, la lire turque, le rand sud-

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

africain et le real brésilien ont perdu -2.9% t/t, -5.2% t/t et -8.9% t/t face au dollar US respectivement. La Banque de Turquie a en effet surpris les marchés en réduisant son taux directeur de -100pb à 18.0%, malgré une inflation proche de 19%. Sur les marchés de matières premières, le prix du gaz naturel s'est envolé (+48% t/t), et celui du pétrole a suivi dans une moindre ampleur (Brent +4.5% t/t). Une combinaison de facteurs a contribué à ces évolutions des prix de l'énergie : fort rattrapage de la demande en Europe, modération des exportations de gaz en provenance de Russie, faiblesse des stocks mondiaux à l'approche de l'hiver, nouvelles réglementations climatiques qui pénalisent le charbon en faveur de sources alternatives, notamment le gaz, enfin l'absence d'un nouvel accord des pays producteurs de pétrole (OPEP+) en vue de relever l'offre sur les marchés mondiaux.

Au quatrième trimestre (T4) 2021, les risques de persistance de l'inflation ont poussé les banquiers centraux à normaliser leur politique monétaire plus rapidement que prévu initialement. Ce revirement s'est précipité au cours des derniers mois, notamment en Amérique latine et Europe de l'est où les taux officiels ont été relevés brusquement. En revanche, en Chine, face à la faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités ont dû contenir les impacts systémiques, en réintroduisant quelques mesures ciblées d'assouplissement du crédit. Dans les pays développés, la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque d'Angleterre (BoE), la Banque Centrale Européenne (BCE), mais aussi les banques centrales de Norvège, Nouvelle-Zélande et du Canada ont annoncé la fin de leurs politiques exceptionnellement accommodantes, tout en restant vigilantes à ne pas freiner la croissance économique. La Fed a malgré tout avancé la fin de son programme d'achats nets de titres de juin 2022 à mars 2022, mais a aligné son orientation de taux (ou « guidance ») sur les anticipations de marché, soient trois hausses de 25pb en 2022. La « guidance » de la Fed à horizon de 2024 table sur des taux directeurs à 2.0%/2.25%, soit un niveau inférieur au taux d'équilibre de long terme (estimé à 2.5%), ce qui, au final, montrerait que la politique monétaire ne devrait pas pénaliser l'activité économique. La BCE a confirmé que les achats nets de titres de son plan d'urgence pandémique (PEPP) s'arrêteraient fin mars 2022, avec une réduction du rythme d'achats au T1, et un allongement de la période de réinvestissements jusqu'à au moins fin 2024. Enfin seule la BoE a surpris les attentes du marché, avec une hausse de son taux directeur plus rapide que prévu en décembre, de 0.10% à 0.25%. Dans ce contexte, les marchés boursiers ont plutôt mieux réagi dans les pays développés (indice MSCI\* DM +8.2% en variation trimestrielle t/t ; +24.7% en variation annuelle a/a) que dans les pays émergents (MSCI\* EM -0.8% t/t et +0.1% a/a). Les places en Chine ont nettement sous-performé le reste du monde (MSCI\* Chine -6.2% t/t ; -21.6% a/a), ainsi qu'au Brésil (-4.3% t/t ; -11.2% a/a). La bourse américaine a poursuivi son avancée au T4 (MSCI\* US +10.1% t/t, soit +27.0% a/a), suivie par la zone euro (MSCI\* Eurozone +5.7% t/t ; +22.9% a/a), et le Royaume-Uni (MSCI\* UK +5.2% t/t et +19.6% a/a). Sur les marchés de devises, le dollar US (USD) s'est apprécié face aux devises de ses partenaires (indice DXY USD<sup>5</sup> +1.5% t/t et +6.4% a/a). Les devises des économies émergentes ont évolué en ordre dispersé, en raison des réponses des banques centrales plus ou moins fortes face aux tensions inflationnistes (renminbi chinois +1.2% t/t ; real brésilien -2.9% t/t contre USD). La livre britannique a gagné 2.2% t/t contre USD au T4 (+6.4% a/a), tandis que l'euro a chuté (-1.8% t/t ; -6.9% a/a), mais aussi le yen (-3.3% t/t ; -10.2% a/a). Face aux revirements des banques centrales, les marchés obligataires se sont dégradés, notamment dans les pays émergents. Sur la dette souveraine, les revirements monétaires ont entraîné un aplatissement des courbes de taux 2-10 ans avec des rendements 2 ans en forte hausse au T4 : +46pb à 0.73% aux Etats-Unis et +28pb à 0.69% au Royaume-Uni, face à des rendements 10 ans bien moins tendus (+2.3pb à 1.51% aux Etats-Unis ; -5.1pb à 0.97% au Royaume-Uni). En Europe, les marchés obligataires étaient très volatils, entre risques pandémiques et tensions inflationnistes. Le rendement 10 ans du Bund allemand a évolué entre -0.39% et -0.09%, pour terminer à -0.18% fin décembre (+2.2pb t/t ; +39.2pb sur un an). L'arrêt du plan pandémique de la BCE a entraîné une hausse des rendements 10 ans des obligations de la périphérie : en Italie +31.4pb à 1.17%, Espagne +10.6pb à 0.57%, Portugal +11pb à 0.47% et Grèce +46pb à 1.34%. Sur les marchés de crédit, les écarts de taux (« spreads ») ont enregistré des mouvements contrastés au T4, avec une forte hausse en Europe. Sur un an, les segments des obligations les

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

plus risquées (High Yield HY)<sup>8</sup> aux Etats-Unis et en Europe ont cependant surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>9</sup> qui sont affectés par les réductions des plans d'achats des banques centrales. Enfin dans un contexte de reprise de la demande globale, les marchés de matières premières sont sortis gagnants cette année : baril Brent +55% a/a à 77.8 USD ; cuivre +25% a/a ; blé +20% a/a, et surtout flambée du gaz naturel en Europe +549% a/a. Seul l'or a terminé l'année en baisse (-3.6% a/a), malgré une remontée au T4 (+4.1% t/t) suite aux incertitudes liés au variant Omicron.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.  
Source : données Bloomberg au 31/12/2021.

## Politique de gestion

Par construction, le Fonds HSBC Horizon 2019-2021 a vu son exposition en actifs actions et obligataires réduite à zéro lors des premiers jours de l'année. Il est resté intégralement investi en actifs monétaires jusqu'à la fin de la période.

## Investissements sur les marchés monétaires

Au 31 décembre 2021, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 99.8%, répartie comme suit :

- 49.9% sur le fonds HSBC Monétaire
- 49.9% sur le fonds HSBC Money Maitre

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de -0.93% pour la Part A et de -0.53% pour la Part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

## Informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L533-22-1 du Code Monétaire et Financier, les informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité Gouvernance (critères ESG) dans la politique d'investissement sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

<sup>8</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>9</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

Ce Fonds n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **Événements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir**

### **Le 11 février 2021**

Actualisation annuelle des performances de l'année 2020 dans les DICI.

### **Le 10 mars 2021**

Actualisation du prospectus avec les dispositions de l'article 6 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière des risques de durabilité<sup>(\*)</sup> dans le secteur des services financiers (dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR »).

A cet effet, une explication a été introduite sur la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du Fonds, dans une nouvelle rubrique du prospectus intitulée « *Intégration des risques relatifs à la durabilité dans les décisions d'investissement et impact probable des risques de durabilité sur les performances* » du « *Profil de risque* » et adaptée selon les caractéristiques du Fonds.

Les DICI n'ont pas fait l'objet de modifications.

*(\*) Le risque de durabilité est défini par le règlement SFDR comme « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».*

### **Le 31 décembre 2021**

Actualisation du prospectus avec les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »).

## **Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA**

### **Gestion du risque de liquidité :**

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des Fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les Fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des Fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## **Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion**

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DICI qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des Fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les Fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## **Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA**

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 0.00%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## **Information relative aux éléments de rémunération**

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [http:// www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2021

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2021 représentent une population de 313 personnes en moyenne sur l'année avec 308 personnes à fin 2021. A fin décembre 2021, 40 personnes étaient identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions support.

AMFR	2021				
	Rémunération fixe versée en 2021	Rémunération variable versée en mars 2021 (au titre de la performance 2020) + rémunérations variables différées acquises en 2021	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	Total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out).	27 849 003	9 076 982	7 846 096	1 230 886	36 925 985
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs) **	6 687 674	6 476 710	2 937 325	371 685	16 057 809
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs) **	2 440 761	1 158 005	654 362	301 701	5 986 034

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2021 ainsi que le cash différé indexé payé en 2021.

(\*\*) Prend en compte 2 personnes mises à disposition au prorata du temps de présence.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2021 par les collaborateurs.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MONETAIRE	1 487 245,98	1 270 266,52
HSBC MONEY ZC	1 468 246,28	1 233 089,70
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC		1 181 114,39
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT		412 472,08
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.		397 766,69
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR		197 420,21
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR		196 026,64
HSBC ACTIONS EUROPE Z C		178 423,56
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC		121 705,22
EUROLAND GROWTH ZC		77 771,38

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier les dispositions de l'article L533-18 et suivants du Code Monétaire et Financier (« COMOFI »). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-14 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr>.

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr>.

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## **Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**



## **HSBC Horizon 2019-2021**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## HSBC Horizon 2019-2021

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2019-2021,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2019-2021 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
o=FR, ou=EY et ASSOCIES,  
ou=0002 817723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com  
Date: 2022.04.15 17:28:05 +02'00'

Youssef Boujanoui

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## Comptes Annuels

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 1033 HSBC Horizon 2019-2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>8 108 971,54</b>	<b>10 452 732,02</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>8 108 971,54</b>	<b>10 452 732,02</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 108 971,54	10 255 509,33
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		197 222,69
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>640,46</b>	<b>1 019,54</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	640,46	1 019,54
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>21 523,88</b>	
Liquidités	21 523,88	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>8 131 135,88</b>	<b>10 453 751,56</b>

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 1033 HSBC Horizon 2019-2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	7 802 082,02	10 215 489,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	353 755,32	236 276,69
Résultat de l'exercice (a,b)	-27 184,50	-32 775,41
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>8 128 652,84</b>	<b>10 418 990,80</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>2 483,04</b>	<b>3 205,91</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 483,04	3 205,91
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>31 554,85</b>
Concours bancaires courants		31 554,85
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>8 131 135,88</b>	<b>10 453 751,56</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 1033 HSBC Horizon 2019-2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 1033 HSBC Horizon 2019-2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	633,41	439,01
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>633,41</b>	<b>439,01</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-633,41</b>	<b>-439,01</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	30 888,25	33 886,46
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-31 521,66</b>	<b>-34 325,47</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	4 337,16	1 550,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-27 184,50</b>	<b>-32 775,41</b>

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## Catégorie de Parts A :

	Frais facturés au Fonds d'investissement à Vocation Générale	Auxiliaire	Taux maximum
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,60% maximum*
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,60% maximum*
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP

\* Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0,60% maximum.

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0,60% maximum de l'actif net.

## Catégorie de Parts Z :

	Frais facturés au Fonds d'investissement à Vocation Générale	Auxiliaire	Taux maximum
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,20% maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,20% maximum *
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.

\* Le total des lignes 1 et 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0,20% maximum.

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0,20% maximum de l'actif net.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC HORIZON 2019-2021 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2019-2021 Z	Capitalisation	Capitalisation

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 1033 HSBC Horizon 2019-2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>10 418 990,80</b>	<b>10 525 903,71</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 181 554,91	1 395 394,98
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 407 174,86	-1 498 096,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	485 510,49	244 018,65
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28 736,64	-3 545,27
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	-198,05	-5 044,12
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-489 772,15	-205 315,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-114 383,92	375 388,23
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-375 388,23	-580 703,26
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-31 521,66	-34 325,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>8 128 652,84</b>	<b>10 418 990,80</b>

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							21 523,88	0,26
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	21 523,88	0,26								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	640,46
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>640,46</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	2 483,04
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 483,04</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 842,58</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 364,00000	261 631,76
Parts rachetées durant l'exercice	-9 654,64800	-1 854 380,90
Solde net des souscriptions/rachats	-8 290,64800	-1 592 749,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 319,06200	
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 Z</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	750,55700	919 923,15
Parts rachetées durant l'exercice	-1 267,47000	-1 552 793,96
Solde net des souscriptions/rachats	-516,91300	-632 870,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 636,72800	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 Z</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 A</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	25 187,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,57
Rétrocessions des frais de gestion	1 317,28
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 Z</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 474,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Rétrocessions des frais de gestion	1 456,64

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			8 108 971,54
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	4 054 611,67
	FR0000971277	HSBC MONEY ZC	4 054 359,87
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>8 108 971,54</b>

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-27 184,50	-32 775,41
<b>Total</b>	<b>-27 184,50</b>	<b>-32 775,41</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-20 443,18	-27 048,35
<b>Total</b>	<b>-20 443,18</b>	<b>-27 048,35</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-6 741,32	-5 727,06
<b>Total</b>	<b>-6 741,32</b>	<b>-5 727,06</b>

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	353 755,32	236 276,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>353 755,32</b>	<b>236 276,69</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	160 852,16	120 751,04
<b>Total</b>	<b>160 852,16</b>	<b>120 751,04</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	192 903,16	115 525,65
<b>Total</b>	<b>192 903,16</b>	<b>115 525,65</b>

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>9 738 094,48</b>	<b>9 517 543,60</b>	<b>10 525 903,71</b>	<b>10 418 990,80</b>	<b>8 128 652,84</b>
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 A en EUR</b>					
Actif net	6 406 971,17	5 935 559,28	5 815 719,60	5 319 891,63	3 687 862,57
Nombre de titres	33 712,45900	32 138,26100	30 121,02500	27 609,71000	19 319,06200
Valeur liquidative unitaire	190,04	184,68	193,07	192,68	190,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,84	1,63	3,87	4,37	8,32
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,28	-2,32	-1,32	-0,97	-1,05
<b>Part HSBC HORIZON 2019-2021 Z en EUR</b>					
Actif net	3 331 123,31	3 581 984,32	4 710 184,11	5 099 099,17	4 440 790,27
Nombre de titres	2 788,46000	3 074,62400	3 844,30500	4 153,64100	3 636,72800
Valeur liquidative unitaire	1 194,61	1 165,01	1 225,23	1 227,62	1 221,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	36,63	10,21	24,54	27,81	53,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-10,21	-10,46	-1,19	-1,37	-1,85

# FCP HSBC HORIZON 2019-2021

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC MONETAIRE	EUR	1 335	4 054 611,67	49,88
HSBC MONEY ZC	EUR	2 975,154	4 054 359,87	49,88
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 108 971,54</b>	<b>99,76</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>8 108 971,54</b>	<b>99,76</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>8 108 971,54</b>	<b>99,76</b>
<b>Créances</b>			<b>640,46</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-2 483,04</b>	<b>-0,03</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>21 523,88</b>	<b>0,26</b>
<b>Actif net</b>			<b>8 128 652,84</b>	<b>100,00</b>

Part HSBC HORIZON 2019-2021 A	EUR	19 319,06200	190,89
Part HSBC HORIZON 2019-2021 Z	EUR	3 636,72800	1 221,09

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC HORIZON 2019-2021

Part Z Code ISIN : FR0010174722

Fonds d'investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2019-2021 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2019, 2020 ou 2021, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle.

Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2019-2021 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- A partir de 2012 et jusqu'en 2016, le FCP peut investir jusqu'à 50% maximum en actions.

- Les 5 dernières années soit en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, la part d'actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3, sera de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum.

La proportion des actifs à faible risque continue d'augmenter progressivement jusqu'à l'échéance.

- A compter du 31 décembre 2021, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.

- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

Au minimum une fois par semestre, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.

Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

#### Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2019-2021 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.

- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.

- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2019. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2021. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCP est classé dans la catégorie 1.

- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.

- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

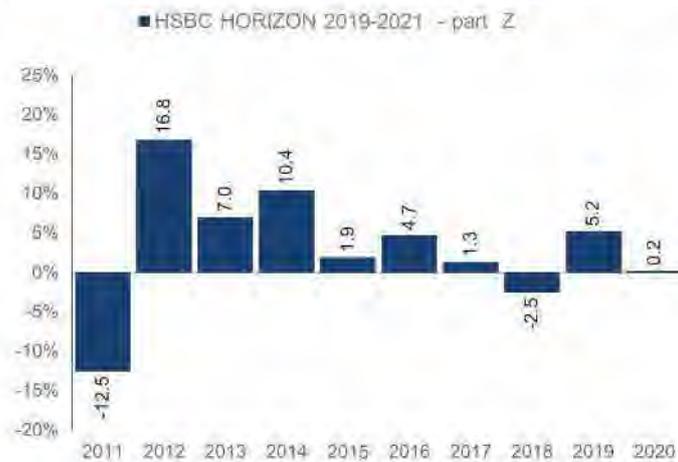
Frais courants	0,20%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 5 février 2001.
- La part Z a été créée le 31 mars 2005.
- La part Z (antérieurement dénommée I) a été activée le 15 février 2006.

## Informations pratiques

- Dépositaire : GACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

# **FCP de droit français HSBC MONEY**

Rapport annuel au 30 décembre 2021



## Sommaire

	Pages
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>6</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>21</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>23</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>29</b>
Bilan Actif	30
Bilan Passif	31
Hors-Bilan	32
Comptes de Résultat	33
<b>Annexes</b>	<b>34</b>
Règles et méthodes comptables	35
Evolution de l'Actif Net	39
Compléments d'information	40
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	51
Inventaire	53
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	57
Reporting ESG-Carbone	73

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

Ernst & Young Audit

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC MONEY

Part ZC Code ISIN : FR0000971277

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Money, de classification « fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme », a pour objectif de gestion de chercher à surperformer l'€STR +0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part.
- Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- Indicateur de référence : €STR. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.
- La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.
- Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

#### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

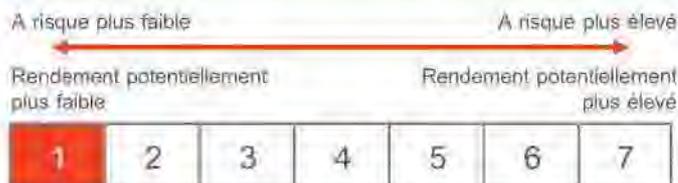
- Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).
- Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont

noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

- Par dérogation, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus.
- Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
  - la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
  - la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
  - la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés, dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les sommes distribuables de la part ZC sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 1.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

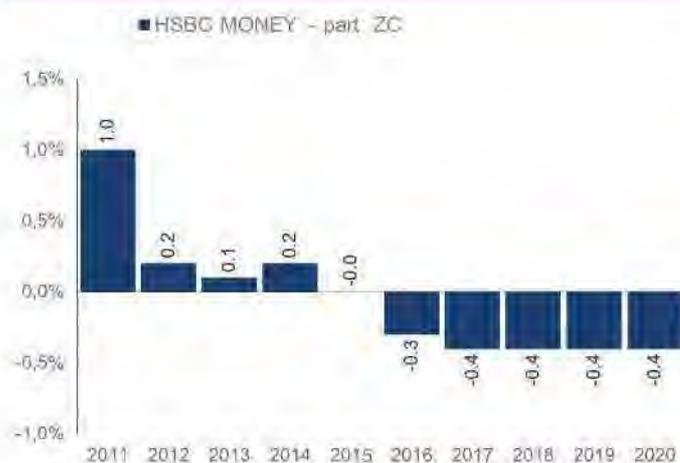
Frais courants	0,02%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 janvier, l'indice EONIA capitalisé a été remplacé par l'€STR.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 20 août 1999.
- La part ZC a été créée le 19 août 1999.

## Informations pratiques

- Dépositaire : GACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC)/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part ZC est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Le premier trimestre 2021 (T1) a marqué un tournant décisif en matière de politique budgétaire aux Etats-Unis. Dès janvier, la nouvelle administration a annoncé un troisième plan de soutien budgétaire (1 900 MM\$ ou 8.4% du PIB US), qui s'ajoute aux 900 MM\$ votés en décembre. Ce troisième plan budgétaire, adopté mi-mars, vise un soutien de la demande des ménages fragilisée par la crise pandémique : chèque supplémentaire de 1400 \$, hausse des allocations chômage supplémentaires et prolongation jusqu'à septembre. La nouvelle administration démocrate sous l'impulsion de Joe Biden, et de sa secrétaire au trésor, Janet Yellen (ex présidente de la Réserve fédérale américaine) vise des changements radicaux par rapport à l'administration précédente : lutte contre le réchauffement climatique, régulation financière, augmentation à venir de la fiscalité, rapprochement avec les pays alliés (entre autres, Europe et Japon), et participation aux négociations internationales. Dès février, un nouveau plan de relance, d'environ 2 200 MM\$ sur 8 ans, est déjà évoqué, autour des infrastructures, de la transition écologique, de la 5G et du capital humain (système de santé, éducation, dette étudiante, entre autres) qui serait compensé en partie par une hausse du taux d'impôt des entreprises (de 21% à 28%), et une imposition minimum sur les revenus à l'étranger des multinationales. Ce plan de relance de long terme, objet d'intenses négociations, sera probablement ajusté, et ne sera soumis au vote que durant l'automne. En parallèle des annonces budgétaires massives, les Etats-Unis voient leur situation pandémique s'améliorer rapidement, avec l'accélération du programme de vaccination, et la réouverture des hôtels et restaurants dans certains états, ce qui laisse entrevoir un fort rebond du PIB et de l'emploi américain dès le T1. Au-delà de ce rebond cyclique, un changement plus structurel semble s'amorcer dans l'après-crise, où les politiques publiques s'interposeraient dans le développement économique, sur la base d'enjeux climatiques, d'inégalités sociales, et d'indépendance technologique ou sanitaire. A contre-tendance des Etats-Unis, la situation pandémique se détériore dans les pays émergents, notamment en Inde et au Brésil, mais aussi dans l'Union européenne (UE). L'UE traverse une troisième vague pandémique, ce qui entraîne de nouvelles restrictions sanitaires. Le programme de vaccination a pris d'importants retards, en raison de difficultés logistiques, des incertitudes sur les risques et l'efficacité des vaccins, mais surtout à cause de délais inattendus sur l'approvisionnement, ce qui, au final, met en doute la politique sanitaire de l'UE. Fin mars, seulement 18% de la population de l'UE avait reçu une première dose (45% aux Etats-Unis, 53% au Royaume-Uni). Le rebond économique anticipé dès avril est donc reporté, et la saison touristique reste incertaine en raison de la montée en puissance des nouveaux variants. Dans ce contexte entre janvier et mars, les perspectives de croissance du PIB en 2021<sup>1</sup> ont été revues à la baisse : de 4.4% à 4.2% en zone euro. A l'inverse, la croissance du PIB américain est révisée en forte hausse, de 4.4% à 6.2% (et de 4.3% à 5.4% au Royaume-Uni). La Chine qui, depuis le début de la crise pandémique, était la locomotive de la croissance mondiale, semble avoir passé le relai aux Etats-Unis. Jusqu'à présent la situation économique de la Chine était plus avancée que dans le reste du monde : le PIB du pays a retrouvé son niveau d'avant crise dès le 3ième trimestre 2020. Les mesures de soutien budgétaire, aux montants inférieurs à ceux des pays développés, sont centrés non pas sur les ménages et la demande, mais sur les entreprises (baisse de la TVA dans les services, report de taxes, exemption de cotisations sociales, aides à l'exportation). Face aux niveaux d'endettements élevés des entreprises et des collectivités, le retrait des aides fiscales reste progressif, mais les autorités chinoises visent la réduction du soutien monétaire dans un objectif d'assainissement du système financier. Enfin, les relations internationales avec les Etats-Unis sont loin de se détendre, avec entre autres, les enjeux d'indépendance technologique et de protection des données, avec la nécessité de montée en gamme des chaînes de production.

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2021.

# FCP HSBC MONEY

Au second trimestre 2021 (T2), la campagne vaccinale s'est accélérée dans les pays développés, ce qui a permis l'assouplissement graduel des restrictions sanitaires, courant mars aux Etats-Unis, suivis par le Royaume-Uni (dès avril), puis la zone euro (courant mai). Le rebond économique des Etats-Unis a été amplifié par le troisième plan budgétaire de 1 900 MM\$ adopté en mars (environ 8% du PIB US), ce qui a contribué à alimenter les tensions sur les prix. L'inflation américaine, déjà attendue en hausse du fait des effets de base sur les prix de l'énergie, a surpris, avec une accélération de 2.6% a/a en mars, puis 4.2% en avril et 5.0% en mai, tirée par la vitesse du rebond de la demande, et les difficultés d'ajustements de l'offre domestique et mondiale. Ainsi, un tiers de la hausse de l'inflation en mai provenait d'une flambée des prix des voitures d'occasion et des transports aériens. Dans le même temps, les créations d'emplois ont déçu, avec une lenteur des recrutements, notamment du fait de la poursuite des aides budgétaires jusqu'à l'été (fermetures de crèches, et allocations chômage). La Réserve fédérale américaine (Fed) a estimé que la normalisation à venir du marché du travail (le taux de participation n'était que de 61.6% en mai, contre 63,4% début 2020) ne permettait pas un emballement prix-salaire, et donc un risque de dérapage inflationniste à moyen terme. Une accélération des créations d'emplois et des salaires conditionnerait la Fed à avancer sa normalisation monétaire. En juin, les prévisions médianes de la Fed tablaient sur deux remontées des taux directeurs en 2023, ce qui laisserait supposer une réduction de ses achats de titres en 2022, un scénario qui a semblé en ligne avec les attentes du marché. Cet environnement a donc amené le consensus des économistes<sup>2</sup> à réviser les prévisions de croissance de PIB et d'inflation pour 2021. Aux Etats-Unis, les prévisions de croissance sont passées de 6.2% à fin mars à 6.6% en juin (avec une inflation révisée de 2.3% à 3.5%). L'accélération de l'inflation était un thème majeur partout dans le monde, avec des révisions haussières ce trimestre. Au niveau mondial, les tensions sur les matières premières (pétrole, bois, cuivre), mais aussi sur les chaînes d'approvisionnement (pénurie de semi-conducteurs qui a ralenti la production de voitures neuves), ainsi que l'effet amplificateur du restockage ont contribué à la montée de l'inflation. Cependant, sans l'évidence de dérapage, les banquiers centraux ont, dans l'ensemble, confirmé le maintien de conditions de financement favorables, notamment en prévision des risques liés à la fin du soutien fiscal qui pourrait entraîner une montée du chômage et des faillites d'entreprises. Dans les pays émergents, en revanche, la reprise de la consommation était moins forte qu'en Europe ou aux Etats-Unis, du fait du déploiement moins rapide des vaccins, et de soutiens budgétaires limités. Cependant, l'accélération de l'inflation a nécessité un début de normalisation des politiques monétaires dans certains pays (Brésil, Mexique, Russie, Hongrie et République tchèque). Enfin, la Chine doit trouver un rythme d'expansion compatible avec de nouvelles contraintes réglementaires et un resserrement des conditions de crédit qui ont contribué à modérer la dynamique économique en Asie.

Au troisième trimestre 2021 (T3), la résurgence pandémique, le resserrement réglementaire en Chine et la poursuite des pressions inflationnistes ont pesé sur les perspectives économiques mondiales, révélant une fracture entre pays développés et émergents. Le PIB américain a bien retrouvé son niveau d'avant-crise (T4 2019) dès le second trimestre (T2), et l'Europe et le Japon étaient en bonne voie de rattrapage au troisième trimestre (T3). Ainsi avec un trimestre d'avance sur les économies développées, les Etats-Unis ont pu, dès l'été, arrêter les plans de soutien aux ménages. Le gouvernement américain a cependant fait adopter un nouveau plan d'infrastructures de 1 000 milliards USD durant l'été, ce qui a maintenu la confiance, en renforçant l'activité et la croissance potentielle. Reste un second volet de soutien fiscal d'environ 2 000 milliards USD toujours en négociation. Celui-ci porterait sur le social, l'éducation et le climat, et serait financé par un relèvement de l'impôt sur les sociétés à 28% ou 25% (contre 21% actuellement), ce qui rend difficile son adoption au Congrès. Face au redémarrage fort de la demande, l'ajustement de l'offre a été pourtant ralenti par les difficultés de recrutements. L'emploi aux Etats-Unis est ressorti inférieur aux attentes en août et septembre (inférieur de -3.3% à son niveau de février 2020), avec un taux de participation autour de 61.5%, en deçà du niveau d'avant-crise (63.4%). Du côté des économies émergentes, la lenteur des campagnes vaccinales, et l'accès à des vaccins moins efficaces ont

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2021.

contribué au développement de mutations virales, et à de nouvelles mesures de confinements, ce qui a continué de perturber les chaînes de production. En Chine, l'émergence de nouveaux foyers pandémiques, les difficultés d'approvisionnement mais aussi l'intensification de la réglementation et des contraintes environnementales ont pesé sur les conditions financières domestiques, mais aussi sur l'industrie et le commerce international. Les nouvelles contraintes environnementales chinoises ont perturbé la production de charbon, et celle de l'acier, fortement dépendante de cette énergie, ce qui a entraîné des ruptures de stocks au niveau mondial. Dans ce contexte, l'OCDE a révisé à la baisse ses prévisions de croissance en 2021<sup>3</sup>, notamment aux Etats-Unis (de 6.9% à 6.0%). Face à l'intensification des contraintes sur l'offre du fait des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, les pressions inflationnistes ont persisté durant l'été : les prix à la production en Chine ont atteint un niveau record en août, en hausse de 9.5% en variation annuelle (a/a). L'inflation est restée soutenue aux Etats-Unis (5.3% a/a en août), et a fortement progressé en zone euro (de 1.9% a/a en juin à 3.4% a/a en septembre), et au Royaume-Uni (de 2.5% a/a en juin à 3.2% a/a en août). Dans les pays émergents, les dernières publications d'inflation ont bondi (a/a) : 10.3% au Brésil, 7.4% en Russie, 19.6% en Turquie, et 5.8% en Pologne. Face aux pressions inflationnistes et un faible ancrage des anticipations d'inflation, les banquiers centraux ont rapidement renforcé les hausses de taux, notamment en Europe de l'est (Hongrie, Pologne, République tchèque et Russie), et en Amérique latine (Brésil, Pérou, Colombie, Chili). Dans les économies développées, les banquiers centraux ont signalé la fin des mesures de crise, mais de façon prudente et graduelle afin de ne pas peser sur l'investissement, la consommation et la reprise de l'emploi. La Réserve fédérale américaine (Fed) a attendu fin août pour signaler qu'elle ralentirait probablement ses achats de titres (« tapering ») dès novembre. Selon les dernières prévisions médianes des taux directeurs de la Fed, le rythme de normalisation monétaire s'inscrirait sur une hausse de 25pb fin 2022, puis trois hausses en 2023. Au Royaume-Uni, les tensions sur le marché du travail avec des dynamiques de salaires significatives du fait des frictions liées au Brexit, la Banque d'Angleterre a évoqué un relèvement de taux, probablement dès l'an prochain. Enfin la Banque Centrale Européenne (BCE) s'est également positionnée en faveur d'une sortie des mesures de crise, mais beaucoup plus graduelle du fait d'une inflation qui pourrait se modérer en dessous de 2% mi 2022 en raison de la faiblesse de la dynamique salariale.

Au dernier trimestre 2021 (T4), les inquiétudes sur l'inflation l'ont emporté sur les risques liés à la nouvelle vague pandémique du variant Omicron. L'inflation a en effet continué d'accélérer dans un contexte de flambée des prix du gaz naturel et d'une forte reprise économique. Aux Etats-Unis, l'inflation (en variation annuelle a/a) a atteint 6.8% en novembre. L'inflation a également bondi en zone euro, à 4.9% en novembre, (un nouveau record historique depuis la création de l'euro), essentiellement tirée par les prix de l'énergie, avec des disparités au sein de la région : 6.0% en Allemagne, 3.4% en France, 3.9% en Italie et 5.5% en Espagne, du fait des différentes réglementations et structures des marchés domestiques face à la flambée du prix du gaz naturel en Europe. Après plusieurs mois de surprises à la hausse, il est devenu évident que l'accélération de l'inflation ne provenait pas seulement d'un déséquilibre de l'offre et la demande lié aux périodes de restrictions sanitaires. Aux Etats-Unis, la dynamique de la demande s'est confirmée au cours du T4, avec de solides indicateurs en novembre : taux de chômage à 4.2% se rapprochant du niveau d'avant-crise (3.5%), hausse de salaires (à +4.8% a/a, contre 2.4% a/a en moyenne entre 2010 et 2019), augmentation des prix des logements (+13.9% a/a contre 4.6% a/a entre 2010 et 2019), enfin fortes dépenses réelles des ménages (+7.4% a/a contre 2.2% a/a entre 2010 et 2019). Du côté de l'offre, la situation s'est légèrement améliorée sur les chaînes de production à l'automne, mais la propagation du variant Omicron et les restrictions sanitaires pourraient à nouveau entraîner de nouvelles perturbations et un report de la demande sur les biens au détriment des services. Enfin la contrainte climatique, en visant l'élimination du charbon et du pétrole, pourrait peser de manière plus persistante que prévu initialement sur l'inflation, avec des hausses des prix du carbone et des énergies de substitution. L'envolée récente des prix du gaz a aussi mis en évidence la plus grande dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des approvisionnements russes, mais aussi vis-à-vis des enjeux géopolitiques. Au final, ce sont les risques inflationnistes plutôt que déflationnistes qui

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2021.

l'ont donc emporté. En effet, la vague Omicron, bien que plus contagieuse, semblerait moins dangereuse que les variants précédents. Malgré de nouvelles restrictions de mobilité, mais grâce aux reprises des campagnes vaccinales et à l'extension des soutiens aux secteurs pénalisés, l'impact sur l'activité économique des pays développés devrait être limité selon le consensus des économistes. Aux Etats-Unis et en Europe, la croissance économique devrait se poursuivre, supérieure à la tendance historique du fait d'une accélération de l'investissement, des soutiens budgétaires ciblés, et de l'excès d'épargne disponible, même si le premier trimestre 2022 risque d'être pénalisé par des contraintes sanitaires. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB<sup>4</sup> est attendue à 3.9% en 2022 (contre 5.6% en 2021 et 2.3% en moyenne 2010-2019). En zone euro, celle-ci est estimée à 4.2% en 2022 (contre 5.1% en 2021 et 1.4% en moyenne 2010-2019). Au Japon, la maîtrise de la pandémie et un plan budgétaire massif devraient soutenir la croissance, attendue à 2.9% en 2022<sup>4</sup> (contre 1.8% en 2021 et 1.2% en moyenne 2010-2019). Dans les pays émergents, l'arrivée du nouveau variant, la moindre couverture vaccinale, l'envolée de l'inflation et les resserrements monétaires risquent d'affecter plus durablement la croissance économique, et notamment en Chine avec une stratégie « zéro Covid » et une efficacité plus faible des vaccins. Les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et les régulations mises en place par le gouvernement chinois (immobilier, éducation ou environnement) ont ralenti la croissance au T3 (4.9% a/a contre 7.9% au T2). Les autorités ont néanmoins pris certaines mesures pour stabiliser la croissance du PIB qui est anticipée à 5.2% en 2022 et 5.3% en 2023<sup>4</sup> (contre 8.0% en 2021 et 7.7% en moyenne depuis 2010). En Amérique latine et en Europe de l'est où l'ancrage des anticipations d'inflation est moins solide que dans les économies développées et asiatiques, l'inflation a continué d'accélérer à un rythme soutenu, ce qui a entraîné d'importants resserrements monétaires. En Pologne et en Russie, l'inflation en novembre a atteint 7.8% et 8.4% respectivement. L'inflation a également bondi à 7.4% au Mexique et 10.7% au Brésil. Enfin en Asie dans l'ensemble, l'inflation a moins progressé (à 2.3% en Chine ; 3.7% en Corée du sud), voire est restée contenue (autour de 5.0% en Inde, et inférieure à 2% en Indonésie), ce qui a permis des stratégies monétaires plus ciblées et graduelles que dans les autres régions émergentes.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2021 (T1), les soutiens budgétaires massifs et la rapide progression de la campagne vaccinale aux Etats-Unis, mais aussi l'efficacité du contrôle de la pandémie en Israël grâce aux vaccins, ont entraîné un regain de confiance généralisé sur les marchés financiers. Avec le renforcement des perspectives de croissance économique, les prix du baril de pétrole (Brent) et du cuivre ont augmenté, respectivement, de 23% en variation trimestrielle (t/t), et de 13% t/t au T1. La montée des prix des matières premières a ainsi contribué à une révision à la hausse des perspectives d'inflation, d'autant plus que le Réserve fédérale américaine (Fed) a confirmé le maintien d'une politique monétaire accommodante, en ligne avec son ajustement de stratégie réalisé depuis l'été 2020. La stratégie de la Fed vise en effet à ne pas remonter ses taux directeurs tant que les dynamiques d'inflation et d'emploi ne sont pas durablement améliorées. Les marchés mondiaux se sont donc brutalement ajustés à la réalité de cette politique reflationniste américaine. Le bond des taux 10 ans des Treasuries américains (+83pb à 1.74%) s'est accompagné d'une forte pentification de la courbe des taux (le rendement 2 ans US n'a gagné que 3pb à 0.16%), mais aussi d'une hausse des taux réels et des points morts d'inflation. Ces mouvements ont donc traduit un changement de la distribution des risques sur l'inflation US, avec l'intégration, ce qui est nouveau, d'un risque éventuel de « surchauffe » de l'économie américaine. Dans le sillage des taux Treasuries US, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont augmenté partout : +65pb à 0.85% au Royaume-Uni, +28pb à -0.29% en Allemagne, ou +29pb à -0.05% en France. Cependant en zone euro, la hausse des rendements souverains s'est accompagnée d'une baisse des taux réels, et d'une montée des points morts d'inflation. Face au risque de resserrement prématuré des conditions financières propagé par l'envolée des taux américains, les banques centrales ont dû réagir. Ainsi, la Banque Centrale européenne (BCE) a accéléré ses achats d'obligations, et cela

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2021.

jusqu'en juin. Dans les pays émergents, la remontée des rendements souverains a été très forte, du fait des risques de dérapages inflationnistes, sur fonds de dépréciation des devises et de rebond des prix du pétrole. Ainsi, les banques centrales au Brésil, en Russie, et Turquie ont dû augmenter leurs taux directeurs, et la banque centrale du Mexique a renoncé à sa trajectoire d'assouplissement monétaire. La correction forte et soudaine des obligations souveraines a, au global, entraîné un positionnement sur les marchés d'actifs risqués (ou « reflation trade »), au détriment des valeurs refuges, avec les chutes du yen (-6.7% en variation trimestrielle (t/t) au T1), du franc suisse (-6.2% t/t), ou encore du prix de l'or (-10% t/t). Les bourses mondiales (MSCI\* world en devises locales) ont gagné 6% t/t au T1, avec une légère surperformance des marchés en retard par rapport aux Etats-Unis depuis la crise pandémique, notamment zone euro et Japon (indices MSCI\* +9% t/t). Les bourses des pays exposés aux matières premières ont également relativement bien progressé : indices MSCI\* au Mexique (+7% t/t), Russie (+7% t/t) et Afrique du sud (+13% t/t). Les secteurs profitant de la pentification de la courbe des taux (banques) ou du rebond cyclique de l'économie ont été favorisés, alors que les entreprises sensibles au niveau des taux d'intérêt ont sous-performé, notamment la technologie. Sur les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, les segments les plus risqués (High Yield HY)<sup>5</sup> ont vu un resserrement significatif des écarts de taux (« spreads ») aux niveaux d'avant-crise pandémique. Enfin, les spreads des segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>6</sup> se sont légèrement resserrés, toujours sur des niveaux déjà très bas depuis fin novembre.

Au second trimestre 2021 (T2), les bourses mondiales ont continué sur leur lancée (MSCI\* World +7.2%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* +7.7% t/t) comparés aux pays émergents (MSCI\* EM +3.9% t/t). La politique de reflation de la Réserve fédérale américaine (Fed) (i.e. maintenir des taux bas pendant un certain temps afin de favoriser une remontée des anticipations d'inflation), mais aussi les surprises haussières sur les résultats des entreprises ont été particulièrement favorables à la classe d'actifs. Les succès des campagnes de vaccination, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, puis en zone euro, ont permis la réouverture progressive des secteurs touchés par les contraintes sanitaires. La bourse américaine (MSCI\* +8.9% t/t) a bénéficié d'une représentation sectorielle relativement équilibrée en valeurs de croissance (telles que les technologiques), et les titres « value » ou sous-évaluées (par exemple banque, énergie ou automobile). Les marchés actions aux Etats-Unis ont devancé ceux de la zone euro (MSCI\* +6.2% t/t), du Royaume-Uni (MSCI\* +5.8% t/t), et surtout du Japon (MSCI\* +0.2% t/t en raison des inquiétudes liées à une nouvelle vague de contaminations). Les bourses des pays émergents ont enregistré un certain rattrapage, avec l'Europe de l'est, notamment tirée par la Russie (MSCI\* +11.1% t/t) et l'Amérique latine, portée par le Brésil (MSCI\* +9.3% t/t) et le Mexique (MSCI\* +6.3% t/t). En revanche, les hausses des bourses asiatiques étaient plus modérées, notamment la Chine (MSCI\* +2.1% t/t) qui fait face à des politiques de resserrement réglementaire et monétaire. Le rebond de la demande de services a bénéficié aux marchés des matières premières, notamment le pétrole (WTI +24.2% t/t à 73.5\$/baril) et le cuivre (+6.7% t/t). Du côté des taux de change au T2, à noter le recul de l'indice du dollar US (indice DXY USD<sup>7</sup> -0.9% t/t). L'euro a gagné 1.1% t/t face au dollar US, à 1.19. Les devises émergentes contre dollar US ont évolué de façon assez homogène dans l'ensemble, de +1.5% t/t à +3.5% t/t pour le renminbi chinois, le rouble russe, le peso mexicain, ou le rand sud-africain, malgré quelques exceptions, telles que le real brésilien (+16.2% t/t), la roupie indienne (-1.6% t/t), et la lire turque (-5.2% t/t). Sur les marchés des obligations souveraines, les mouvements disparates ont reflété les retournements des anticipations de marchés quant aux politiques des banques centrales. Ainsi au T2, les taux 10 ans ont chuté aux Etats-Unis (-27.2pb à 1.47%), au Royaume-Uni (-12.9pb à 0.72%), et au Japon (-3.7pb à 0.06%). Ce revirement de tendance au T2 faisait suite à la forte hausse des rendements 10 ans des treasuries US au T1 (+83pb à 1.74%), en raison de brusques rééquilibrages de

<sup>5</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>6</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

<sup>7</sup> L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

portefeuilles liés à la sortie de crise, et à la politique reflationniste des Etats-Unis (notamment l'adoption d'un troisième soutien budgétaire massif). Malgré des surprises à la hausse sur l'inflation américaine au T2 (5.0% a/a en mai), les détails de la publication ont conforté l'idée d'une poussée temporaire de l'inflation. De plus, les chiffres décevants de l'emploi aux Etats-Unis n'ont pas permis d'envisager une surchauffe de l'économie américaine qui puisse contraindre la Fed à resserrer sa politique monétaire rapidement. La normalisation monétaire devrait être lente et graduelle, avec un ralentissement du programme d'achats, i.e. « tapering » en 2022, et une remontée des taux directeurs en 2023. En zone euro en revanche, les rendements 10 ans avaient augmenté moins fortement au T1 du fait d'une nouvelle vague pandémique dans la région et du retard de la campagne vaccinale. Les rendements obligataires ont donc continué de monter au T2, au fur et à mesure que la sortie de crise se précisait avec l'amélioration de la logistique vaccinale. De plus, les incertitudes sur les modalités de la fin des achats de la Banque centrale européenne (BCE), mais aussi les déficits publics élevés des gouvernements ont alimenté les positions vendeuses sur les titres de dette souveraine. Dans ce contexte, le taux 10 ans du Bund allemand a gagné +8pbs à -0.21% au T2, avec un élargissement des écarts de rendements des obligations des pays « cœur » (France, Belgique), et périphériques (Italie, Espagne, Portugal). Seule la Grèce a vu son taux 10 ans baisser, grâce au soutien des achats de la BCE. Sur les marchés des dettes souveraines des économies émergentes, les banques centrales au Brésil, Mexique, Russie, Hongrie, et République Tchèque ont commencé à remonter leurs taux directeurs en vue de contrôler l'inflation, ce qui a entraîné des hausses des rendements obligataires dans ces pays. A l'inverse, leurs équivalents en Afrique du sud et Turquie ont baissé du fait des moindres risques d'un resserrement prématuré de la Fed. La perspective d'une normalisation monétaire lente et graduelle en sortie de crise s'est révélée plutôt favorable aux marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, et particulièrement sur les segments les plus risqués.

Au troisième trimestre (T3) 2021, les inquiétudes sur la poursuite de la croissance mondiale ont stoppé la progression des bourses (indice MSCI\* World -0.3% en variation trimestrielle (t/t)). Le tour de vis réglementaire en Chine a précipité la chute des actions chinoises (indice MSCI\* -18% t/t), avec des impacts sur la bourse de Corée du sud (MSCI\* -13.2% t/t), et dans une moindre mesure à Taiwan (MSCI\* -2.1% t/t). Le resserrement réglementaire en Chine s'est accentué dans le but d'améliorer la stabilité financière, de respecter les engagements climatiques, et d'enrayer les inégalités sociales et de revenus, ce qui a fragilisé les secteurs de l'éducation, de l'immobilier mais aussi de la technologie. Face à la chute des marchés chinois, les bourses aux Etats-Unis (MSCI\* +0.4% t/t au T3) et en Europe (Euro Stoxx 600 +0.4% t/t au T3) ont relativement bien résisté, notamment grâce aux rattrapages des secteurs liés aux services. La perspective d'une fin des soutiens des banques centrales a entraîné une sous-performance des marchés obligataires, notamment suite au discours du 27 août à Jackson Hole, où le président de la Fed, M. Powell, a signalé l'approche du « tapering ». Les marchés du crédit aux entreprises ont été pénalisés, notamment le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont fortement monté en septembre, après des points bas en août du fait des inquiétudes pandémiques. C'est au Royaume-Uni que la hausse des rendements 10 ans a été la plus forte au T3, avec +31pb à 1.02%. Le rendement 10 ans du bund allemand s'est inscrit à -0.20% fin septembre (+1bp au T3) après -0.50% début août. Aux Etats-Unis, le rendement Treasuries à 10 ans a aussi peu varié au T3 (+1.9pb à 1.49%), malgré un point bas à 1.17% début août. Sur les places émergentes, les obligations ont fortement sous-performé en raison des resserrements monétaires rapides des banques centrales, notamment en Europe de l'est et en Amérique latine. En Asie, les marchés obligataires ont bien résisté. Face aux risques systémiques liés à la possible faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités chinoises ont temporisé, via quelques mesures d'assouplissement ciblé, notamment des injections de liquidité. Sur le front des devises au T3, le dollar US s'est inscrit en hausse face à l'ensemble des devises de ses partenaires (+1.9% t/t sur l'indice DXY USD<sup>5</sup>). Avec la perspective d'une normalisation de la Fed plus rapide comparé à la BCE, l'euro s'est déprécié de -2.3% t/t contre le dollar US (à 1.16 fin septembre). Sur les marchés émergents, les divergences de politiques monétaires, les différentiels de taux ainsi que les risques liés aux pressions inflationnistes ont marqué les évolutions des devises. Le renminbi

chinois ou la roupie indienne ont bien résisté ce trimestre. En revanche, la lire turque, le rand sud-africain et le real brésilien ont perdu -2.9% t/t, -5.2% t/t et -8.9% t/t face au dollar US respectivement. La Banque de Turquie a en effet surpris les marchés en réduisant son taux directeur de -100pb à 18.0%, malgré une inflation proche de 19%. Sur les marchés de matières premières, le prix du gaz naturel s'est envolé (+48% t/t), et celui du pétrole a suivi dans une moindre ampleur (Brent +4.5% t/t). Une combinaison de facteurs a contribué à ces évolutions des prix de l'énergie : fort rattrapage de la demande en Europe, modération des exportations de gaz en provenance de Russie, faiblesse des stocks mondiaux à l'approche de l'hiver, nouvelles réglementations climatiques qui pénalisent le charbon en faveur de sources alternatives, notamment le gaz, enfin l'absence d'un nouvel accord des pays producteurs de pétrole (OPEP+) en vue de relever l'offre sur les marchés mondiaux.

Au quatrième trimestre (T4) 2021, les risques de persistance de l'inflation ont poussé les banquiers centraux à normaliser leur politique monétaire plus rapidement que prévu initialement. Ce revirement s'est précipité au cours des derniers mois, notamment en Amérique latine et Europe de l'est où les taux officiels ont été relevés brusquement. En revanche, en Chine, face à la faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités ont dû contenir les impacts systémiques, en réintroduisant quelques mesures ciblées d'assouplissement du crédit. Dans les pays développés, la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque d'Angleterre (BoE), la Banque Centrale Européenne (BCE), mais aussi les banques centrales de Norvège, Nouvelle-Zélande et du Canada ont annoncé la fin de leurs politiques exceptionnellement accommodantes, tout en restant vigilantes à ne pas freiner la croissance économique. La Fed a malgré tout avancé la fin de son programme d'achats nets de titres de juin 2022 à mars 2022, mais a aligné son orientation de taux (ou « guidance ») sur les anticipations de marché, soient trois hausses de 25pb en 2022. La « guidance » de la Fed à horizon de 2024 table sur des taux directeurs à 2.0%/2.25%, soit un niveau inférieur au taux d'équilibre de long terme (estimé à 2.5%), ce qui, au final, montrerait que la politique monétaire ne devrait pas pénaliser l'activité économique. La BCE a confirmé que les achats nets de titres de son plan d'urgence pandémique (PEPP) s'arrêteraient fin mars 2022, avec une réduction du rythme d'achats au T1, et un allongement de la période de réinvestissements jusqu'à au moins fin 2024. Enfin seule la BoE a surpris les attentes du marché, avec une hausse de son taux directeur plus rapide que prévu en décembre, de 0.10% à 0.25%. Dans ce contexte, les marchés boursiers ont plutôt mieux réagi dans les pays développés (indice MSCI\* DM +8.2% en variation trimestrielle t/t ; +24.7% en variation annuelle a/a) que dans les pays émergents (MSCI\* EM -0.8% t/t et +0.1% a/a). Les places en Chine ont nettement sous-performé le reste du monde (MSCI\* Chine -6.2% t/t ; -21.6% a/a), ainsi qu'au Brésil (-4.3% t/t ; -11.2% a/a). La bourse américaine a poursuivi son avancée au T4 (MSCI\* US +10.1% t/t, soit +27.0% a/a), suivie par la zone euro (MSCI\* Eurozone +5.7% t/t ; +22.9% a/a), et le Royaume-Uni (MSCI\* UK +5.2% t/t et +19.6% a/a). Sur les marchés de devises, le dollar US (USD) s'est apprécié face aux devises de ses partenaires (indice DXY USD<sup>5</sup> +1.5% t/t et +6.4% a/a). Les devises des économies émergentes ont évolué en ordre dispersé, en raison des réponses des banques centrales plus ou moins fortes face aux tensions inflationnistes (renminbi chinois +1.2% t/t ; real brésilien -2.9% t/t contre USD). La livre britannique a gagné 2.2% t/t contre USD au T4 (+6.4% a/a), tandis que l'euro a chuté (-1.8% t/t ; -6.9% a/a), mais aussi le yen (-3.3% t/t ; -10.2% a/a). Face aux revirements des banques centrales, les marchés obligataires se sont dégradés, notamment dans les pays émergents. Sur la dette souveraine, les revirements monétaires ont entraîné un aplatissement des courbes de taux 2-10 ans avec des rendements 2 ans en forte hausse au T4 : +46pb à 0.73% aux Etats-Unis et +28pb à 0.69% au Royaume-Uni, face à des rendements 10 ans bien moins tendus (+2.3pb à 1.51% aux Etats-Unis ; -5.1pb à 0.97% au Royaume-Uni). En Europe, les marchés obligataires étaient très volatils, entre risques pandémiques et tensions inflationnistes. Le rendement 10 ans du Bund allemand a évolué entre -0.39% et -0.09%, pour terminer à -0.18% fin décembre (+2.2pb t/t ; +39.2pb sur un an). L'arrêt du plan pandémique de la BCE a entraîné une hausse des rendements 10 ans des obligations de la périphérie : en Italie +31.4pb à 1.17%, Espagne +10.6pb à 0.57%, Portugal +11pb à 0.47% et Grèce +46pb à 1.34%. Sur les marchés de crédit, les écarts de taux (« spreads ») ont enregistré des mouvements contrastés au T4, avec une forte hausse en Europe. Sur un an, les segments des obligations les

# FCP HSBC MONEY

plus risquées (High Yield HY)<sup>8</sup> aux Etats-Unis et en Europe ont cependant surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>9</sup> qui sont affectés par les réductions des plans d'achats des banques centrales. Enfin dans un contexte de reprise de la demande globale, les marchés de matières premières sont sortis gagnants cette année : baril Brent +55% a/a à 77.8 USD ; cuivre +25% a/a ; blé +20% a/a, et surtout flambée du gaz naturel en Europe +549% a/a. Seul l'or a terminé l'année en baisse (-3.6% a/a), malgré une remontée au T4 (+4.1% t/t) suite aux incertitudes liés au variant Omicron.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.  
Source : données Bloomberg au 31/12/2021.

## Politique de gestion

Au cours de l'exercice, la crise du COVID est restée au centre de l'actualité. La banque centrale européenne (BCE) a donc continué sa politique monétaire très accommodante.

Il est à noter que la banque centrale a laissé ses taux directeurs inchangés et que son taux de facilité de dépôt est à -0.50% depuis le 12 septembre 2019.

Sur l'année écoulée, l'excès de liquidités de l'eurosystème a augmenté jusqu'à 4136 Mds € fin 2021 vs 3386 Mds € fin 2020.

C'est pourquoi, les taux d'intérêts court-terme ont continué leur maintien en territoire négatif. Le taux EURIBOR 3 mois a fixé vers -0.549% en moyenne sur cette même période. Le taux EONIA a fixé vers -0.483% environ en moyenne sur 2021.

Ce dernier a d'ailleurs été officiellement remplacé fin décembre par le taux ESTR. Il a pour objectif de mieux refléter le marché O/N (overnight). Il a fixé à -0.568% en moyenne sur l'année écoulée.

Sur la période, notre stratégie a été de garder une part substantielle de nos investissements dans la poche à 1 jour à une semaine, gage de stabilité en ces temps troublés.

Avec la reprise de l'inflation, nous constatons une légère remontée des taux d'intérêts à court terme. Cependant, leurs niveaux restent toujours négatifs.

C'est pourquoi, l'environnement reste toujours difficile d'un point de vue des performances, la valeur liquidative de HSBC MONEY a baissé dans l'intervalle, en phase avec les taux d'intérêt à court terme négatifs de la zone euro. Notre stratégie nous a permis de garder une très bonne liquidité tout en privilégiant la sécurité du portefeuille.

La durée de vie moyenne du Fonds à fin décembre est de 51 jours (WAL), et la maturité moyenne du Fonds est de 36 jours (WAM).

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de -0.64% pour la Part BC, de -0.74% pour les Parts de HSBC Money Escalé, HSBC Money Trésorerie, HSBC Money Patrimoine C et D (coupons réinvestis), de -0.54% pour la Part ZC et de -0.59% pour la Part HSBC Money Select.

La Part BD (coupons réinvestis) sont inactives.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du Fonds a baissé de -0.57%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

<sup>8</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>9</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

## Informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L533-22-1 du Code Monétaire et Financier, les informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs Sociaux, Environnementaux et de qualité Gouvernance (critères ESG) dans la politique d'investissement sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr). et au sein du présent rapport annuel pour les OPC dont l'encours est supérieur à 500 millions d'euros.

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ce Fonds n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

### Le 31 janvier 2021

Depuis le 2 octobre 2019, l'€STR est devenu l'indicateur de référence du marché monétaire de la zone Euro en remplacement de l'EONIA qui cessera d'être en vigueur le 31 décembre 2021.

A cet effet, nous vous informons que l'indicateur de référence EONIA est remplacé par €STR.

### Autres changements

- Ajustements rédactionnels de l'objectif de gestion :

La rédaction de l'objectif de gestion est modifiée comme suit :

*L'objectif de la gestion est de chercher à surperformer €STR +0,08% sur la durée de placement recommandée, diminué des frais courants de la part.*

- Ajustements du profil de risque :

Le risque de contrepartie est porté en risque accessoire.

Ces évolutions ne modifient pas l'objectif de gestion du Fonds.

Elles n'ont pas requis de demande d'agrément auprès de l'AMF, ni de démarche particulière de la part des porteurs.

# FCP HSBC MONEY

## Le 11 février 2021

Actualisation annuelle des performances de l'année 2020 dans les DICl.

## Le 10 mars 2021

Actualisation du prospectus avec les dispositions de l'article 6 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière des risques de durabilité(\*) dans le secteur des services financiers (dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR »).

A cet effet, une explication a été introduite sur la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du Fonds, dans une nouvelle rubrique du prospectus intitulée « *Intégration des risques relatifs à la durabilité dans les décisions d'investissement et impact probable des risques de durabilité sur les performances* » du « *Profil de risque* » et adaptée selon les caractéristiques du Fonds.

Les DICl n'ont pas fait l'objet de modifications.

*(\*) Le risque de durabilité est défini par le règlement SFDR comme « évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».*

## Le 31 décembre 2021

Actualisation du prospectus avec les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »).

### **Information relative aux éléments de rémunération**

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

# FCP HSBC MONEY

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [http:// www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2021

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2021 représentent une population de 313 personnes en moyenne sur l'année avec 308 personnes à fin 2021. A fin décembre 2021, 40 personnes étaient identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions support.

AMFR	2021				
	Rémunération fixe versée en 2021	Rémunération variable versée en mars 2021 (au titre de la performance 2020) + rémunérations variables différées acquises en 2021	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	Total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out).	27 849 003	9 076 982	7 846 096	1 230 886	36 925 985
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs) **	6 887 651	3 914 912	2 897 325	571 685	10 773 573
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs) **	2 140 781	1 155 003	854 392	301 001	3 296 034

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2021 ainsi que le cash différé indexé payé en 2021.

(\*\*) Prend en compte 2 personnes mises à disposition au prorata du temps de présence.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2021 par les collaborateurs.

# FCP HSBC MONEY

## Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

### Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds avait recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille à hauteur de 9.32% de son actif net.

Les contreparties utilisées étaient :

- La Banque Postale
- KBC Bank NV Paris
- Crédit Agricole CIB
- BNP Paris Paris

Il n'y a aucun frais prélevé sur le compte du Fonds, la société de gestion ne retire aucune source de revenu sur cette prestation et le prestataire se rémunère au niveau de la transaction.

### Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KBC BANK NV ZCP 07-09-21	68 007 140,75	68 000 000,00
PROV ALPES ZCP 30-09-21	61 039 005,62	61 006 868,76
KBC BANK NV ZCP 06-08-21	60 006 300,66	60 000 000,00
PROV ALPES ZCP 18-08-21	57 075 744,27	57 000 000,00
KBC BANK NV ZCP 04-05-21	55 005 775,61	55 000 000,00
PROV ALPES ZCP 29-10-21	53 023 065,03	53 010 113,16
PROV ALPES ZCP 19-05-21	50 021 356,34	50 000 000,00
PROV ALPES ZCP 20-04-21	50 019 416,31	50 000 000,00
ERSTE GR BK ZCP 13-08-21	50 005 542,28	50 000 000,00
ERSTE GR BK ZCP 06-08-21	50 005 542,28	50 000 000,00

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				112 709 029,19
% de l'Actif Net				9,32%

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE FRANCE				110 865 812,65
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE				342 470,56

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

LA BANQUE POSTALE FRANCE				112 709 029,19
-----------------------------	--	--	--	----------------

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type				
- Actions				
- Obligations				
- OPC				
- TCN				
- Cash			1 390 012,00	
Rating				

Monnaie de la garantie				
Euro			1 390 012,00	

### f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X			X

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an			225 107,50	
Plus d'1 an			117 969,78	
Ouvertes			110 865 205,95	

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois			112 709 029,19	
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank				
Titres			111 208 283,23	
Cash				

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC				487 687,45	
- Gestionnaire					
- Tiers					

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

La nature des titres pris en garantis est définie par les politiques internes du groupe HSBC. Pour l'OPC considéré, il s'agit de titre gouvernementaux ou assimilés présentant une bonne qualité du point de vue du risque de crédit.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Non concerné.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Pour chaque contrepartie, la gestion du collatéral est définie au contrat cadre (CSA) en accord avec les politiques HSBC de risque et juridique.

Ce contrat cadre définit la forme du collatéral (espèces, titres et haircut associés), montant minimum de transfert pour les appels de marge ainsi que la franchise applicable.

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

L'intégralité des revenus concernés bénéficient à l'OPC.

L'intégralité des coûts concernés sont supportés par l'OPC.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier les dispositions de l'article L533-18 et suivants du Code Monétaire et Financier (« COMOFI »). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-119 et suivants du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

## Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



## **HSBC Money**

Exercice clos le 30 décembre 2021

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## HSBC Money

Exercice clos le 30 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Money,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Money constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Youssef Boujanoui

## Comptes Annuels

## Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2021

Portefeuille : 249005 HSBC MONEY

	30/12/2021	30/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>	<b>157 997 587,94</b>	<b>48 999 301,92</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>933 954 828,38</b>	<b>906 590 083,38</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>11 576 379,06</b>	<b>56 259 701,71</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 576 379,06	56 259 701,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>809 722 077,77</b>	<b>755 392 457,31</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	691 089 408,58	641 740 893,01
Titres de créances négociables	577 129 865,73	577 237 784,86
Autres titres de créances	113 959 542,85	64 503 108,15
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	118 632 669,19	113 651 564,30
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>112 655 420,63</b>	<b>94 911 987,33</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	112 655 420,63	94 911 987,33
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>950,92</b>	<b>25 937,03</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	950,92	25 937,03
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>		<b>494 358,00</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres		494 358,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>119 084 691,42</b>	<b>104 216 950,64</b>
Liquidités	119 084 691,42	104 216 950,64
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 211 037 107,74</b>	<b>1 060 300 693,94</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2021

Portefeuille : 249005 HSBC MONEY

	30/12/2021	30/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 216 710 157,09	1 064 954 091,23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 574 478,98	-2 459 444,90
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 649 592,91	-2 258 850,05
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 209 486 085,20</b>	<b>1 060 235 796,28</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 627,60</b>	<b>138,69</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 627,60	138,69
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	2 627,60	138,69
<b>DETTES</b>	<b>1 548 394,94</b>	<b>64 758,97</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 548 394,94	64 758,97
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 211 037 107,74</b>	<b>1 060 300 693,94</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2021

Portefeuille : 249005 HSBC MONEY

	30/12/2021	30/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OIS/0.0/FIX/-0.604		12 553 000,00
2242014HG02		7 026 470,00
OIS/0.0/FIX/-0.482%		30 045 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	20 080 000,00	
ESTROIS/0.0/FIX0.57%	20 074 000,00	
ESTROIS/FIXE-0.5725	17 069 000,00	
ETROIS/FIXE-0571	28 075 000,00	
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2021  
Portefeuille : 249005 HSBC MONEY

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 071,00	703,00
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	353 135,27	289 164,14
Produits sur titres de créances	-571 211,10	-456 794,98
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme	4 379,42	23 098,99
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>-211 625,41</b>	<b>-143 828,85</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	487 687,45	724 326,80
Charges sur instruments financiers à terme	157,53	
Charges sur dettes financières	974 656,99	600 718,87
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 462 501,97</b>	<b>1 325 045,67</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-1 674 127,38</b>	<b>-1 468 874,52</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	883 242,02	816 922,63
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-2 557 369,40</b>	<b>-2 285 797,15</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-92 223,51	26 947,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-2 649 592,91</b>	<b>-2 258 850,05</b>

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

## ***Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## ***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## ***Instruments financiers à terme :***

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

## **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013275567 - HSBC MONEY PATRIMOINE D : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR0010702530 - HSBC MONEY BD : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0013275542 - HSBC MONEY TRESORERIE : Taux de frais maximum de 0,20% TTC.

FR0013275559 - HSBC MONEY PATRIMOINE C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR0010696534 - HSBC MONEY ESCALE C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR0010696559 - HSBC MONEY BC : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0010619874 - HSBC MONEY SELECT : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

Les frais de gestion externes sont de 0,03% TTC maximum, pour toutes les parts.

# FCP HSBC MONEY

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC MONEY BC	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC MONEY ESCALE C	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC MONEY PATRIMOINE C	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC MONEY PATRIMOINE D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution par décision de la société de gestion
Part HSBC MONEY SELECT	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC MONEY TRESORERIE	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC MONEY ZC	Capitalisation	Capitalisation

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2021  
Portefeuille : 249005 HSBC MONEY

	30/12/2021	30/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 060 235 796,28</b>	<b>1 125 567 299,15</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 093 471 278,42	750 653 940,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-937 159 128,73	-810 976 068,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 837,07	4 514,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 366 471,66	-2 393 794,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-136 414,89	-336 997,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-825 111,32	-688 696,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	688 696,43	351 699,26
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-5 441,89	2 699,35
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 742,54	2 699,35
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 699,35	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 557 369,40	-2 285 797,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 209 486 085,20</b>	<b>1 060 235 796,28</b>

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 576 379,06	0,96
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>11 576 379,06</b>	<b>0,96</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Bons du Trésor	601 783,99	0,05
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	576 528 081,74	47,67
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	87 035 820,59	7,20
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	26 923 722,26	2,22
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	118 632 669,19	9,81
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>809 722 077,77</b>	<b>66,95</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	85 298 000,00	7,05
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>85 298 000,00</b>	<b>7,05</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	157 997 587,94	13,06						
Obligations et valeurs assimilées	11 576 379,06	0,96						
Titres de créances	577 617 802,91	47,76	232 104 274,86	19,19				
Opérations temporaires sur titres	112 655 420,63	9,31						
Comptes financiers						119 084 691,42	9,85	
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	85 298 000,00	7,05						
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	157 997 587,94	13,06								
Obligations et valeurs assimilées	11 576 379,06	0,96								
Titres de créances	612 235 784,16	50,62	197 486 293,61	16,33						
Opérations temporaires sur titres	112 655 420,63	9,31								
Comptes financiers	119 084 691,42	9,85								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	65 218 000,00	5,39	20 080 000,00	1,66						
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC MONEY

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	158 382,94
	Collatéraux	1 390 012,00
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 548 394,94</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 548 394,94</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC MONEY BC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	13 128,698	129 314 026,11
Parts rachetées durant l'exercice	-13 644,374	-134 355 157,80
Solde net des souscriptions/rachats	-515,676	-5 041 131,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 589,776	
<b>Part HSBC MONEY ESCALE C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 069 982,000	300 144 634,52
Parts rachetées durant l'exercice	-1 890 923,444	-184 762 987,28
Solde net des souscriptions/rachats	1 179 058,556	115 381 647,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 628 580,700	
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	98 165,049	9 596 167,75
Parts rachetées durant l'exercice	-179 949,179	-17 593 862,57
Solde net des souscriptions/rachats	-81 784,130	-7 997 694,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	928 753,493	
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	947,000	92 773,88
Parts rachetées durant l'exercice	-8 279,275	-809 957,03
Solde net des souscriptions/rachats	-7 332,275	-717 183,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 123,139	
<b>Part HSBC MONEY SELECT</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

# FCP HSBC MONEY

	En parts	En montant
<b>Part HSBC MONEY TRESORERIE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	165 938,161	162 186 837,64
Parts rachetées durant l'exercice	-162 456,190	-158 734 578,85
Solde net des souscriptions/rachats	3 481,971	3 452 258,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	92 735,955	
<b>Part HSBC MONEY ZC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	360 046,866	492 136 838,52
Parts rachetées durant l'exercice	-322 653,280	-440 902 585,20
Solde net des souscriptions/rachats	37 393,586	51 234 253,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	574 504,334	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC MONEY BC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC MONEY ESCALE C</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE C</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE D</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC MONEY SELECT</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC MONEY TRESORERIE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC MONEY ZC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2021
<b>Part HSBC MONEY BC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  109 638,29 0,12
<b>Part HSBC MONEY ESCALE C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  222 156,68 0,22
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  204 339,50 0,22
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE D</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  6 369,90 0,22
<b>Part HSBC MONEY SELECT</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  66,82 0,07
<b>Part HSBC MONEY TRESORERIE</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  207 775,54 0,22
<b>Part HSBC MONEY ZC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  132 895,29 0,02

## **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2021
Titres pris en pension livrée	111 208 283,23
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			5 014 373,70
OPC	XFCS00X3C9Y9	HSBC CONT EURO ZCP 08-07-22	5 014 373,70
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>5 014 373,70</b>

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-2 649 592,91	-2 258 850,05
<b>Total</b>	<b>-2 649 592,91</b>	<b>-2 258 850,05</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-215 568,34	-234 402,68
<b>Total</b>	<b>-215 568,34</b>	<b>-234 402,68</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY ESCALE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-565 389,22	-159 385,02
<b>Total</b>	<b>-565 389,22</b>	<b>-159 385,02</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-322 060,82	-357 887,52
<b>Total</b>	<b>-322 060,82</b>	<b>-357 887,52</b>

# FCP HSBC MONEY

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-9 406,48	-12 203,35
<b>Total</b>	<b>-9 406,48</b>	<b>-12 203,35</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY SELECT</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-204,48	-155,14
<b>Total</b>	<b>-204,48</b>	<b>-155,14</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY TRESORERIE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-321 574,49	-316 093,37
<b>Total</b>	<b>-321 574,49</b>	<b>-316 093,37</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 215 389,08	-1 178 722,97
<b>Total</b>	<b>-1 215 389,08</b>	<b>-1 178 722,97</b>

# FCP HSBC MONEY

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 574 478,98	-2 459 444,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-4 574 478,98</b>	<b>-2 459 444,90</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-319 020,55	-208 765,14
<b>Total</b>	<b>-319 020,55</b>	<b>-208 765,14</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY ESCALE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-600 956,16	-102 498,32
<b>Total</b>	<b>-600 956,16</b>	<b>-102 498,32</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-342 325,33	-230 157,72
<b>Total</b>	<b>-342 325,33</b>	<b>-230 157,72</b>

# FCP HSBC MONEY

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 997,37	-7 847,77
<b>Total</b>	<b>-9 997,37</b>	<b>-7 847,77</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY SELECT</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-374,70	-169,07
<b>Total</b>	<b>-374,70</b>	<b>-169,07</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY TRESORERIE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-341 811,15	-203 282,63
<b>Total</b>	<b>-341 811,15</b>	<b>-203 282,63</b>

	30/12/2021	30/12/2020
<b>Part HSBC MONEY ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 959 993,72	-1 706 724,25
<b>Total</b>	<b>-2 959 993,72</b>	<b>-1 706 724,25</b>

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/12/2017	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 099 573 955,77</b>	<b>969 408 857,92</b>	<b>1 125 567 299,15</b>	<b>1 060 235 796,28</b>	<b>1 209 486 085,20</b>
<b>Part HSBC MONEY BC en EUR</b>					
Actif net	63 568 511,03	114 534 036,89	127 028 158,98	89 970 578,51	84 330 679,50
Nombre de titres	6 339,526	11 477,465	12 788,542	9 105,452	8 589,776
Valeur liquidative unitaire	10 027,3287	9 979,0360	9 932,9665	9 880,9569	9 817,5645
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-34,91	-23,48	-23,98	-22,92	-37,13
Capitalisation unitaire sur résultat	-14,74	-24,45	-23,43	-25,74	-25,09
<b>Part HSBC MONEY ESCALE C en EUR</b>					
Actif net	72 654 801,04	36 786 555,95	174 014 751,42	44 150 732,71	158 769 313,71
Nombre de titres	726 751,555	370 121,336	1 760 698,431	449 522,144	1 628 580,700
Valeur liquidative unitaire	99,9719	99,3905	98,8328	98,2170	97,4894
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,34	-0,23	-0,23	-0,22	-0,36
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	-0,34	-0,33	-0,35	-0,34
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE C en EUR</b>					
Actif net	132 164 791,00	106 860 795,63	97 880 923,22	99 139 429,79	90 440 894,35
Nombre de titres	1 323 519,433	1 076 381,663	991 493,484	1 010 537,623	928 753,493
Valeur liquidative unitaire	99,8585	99,2777	98,7207	98,1056	97,3788
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09	-0,23	-0,23	-0,22	-0,36
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,34	-0,33	-0,35	-0,34

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/12/2017	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021
<b>Part HSBC MONEY PATRIMOINE D en EUR</b>					
Actif net	5 029 768,96	3 846 942,42	3 294 049,35	3 380 276,82	2 641 223,44
Nombre de titres	50 368,806	38 749,191	33 367,291	34 455,414	27 123,139
Valeur liquidative unitaire	99,8588	99,2780	98,7209	98,1058	97,3789
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09	-0,23	-0,23	-0,22	-0,36
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,34	-0,33	-0,35	-0,34
<b>Part HSBC MONEY SELECT en EUR</b>					
Actif net	10 099 190,78			99 656,06	99 065,91
Nombre de titres	96,400			1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	104 763,3898			99 656,0600	99 065,9100
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-113,38			-169,07	-374,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-46,80			-155,14	-204,48
<b>Part HSBC MONEY TRESORERIE en EUR</b>					
Actif net	157 135 187,98	83 772 988,51	100 678 907,90	87 563 205,66	90 305 177,23
Nombre de titres	157 357,658	84 382,382	101 983,565	89 253,984	92 735,955
Valeur liquidative unitaire	998,5862	992,7781	987,2072	981,0566	973,7882
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,91	-2,33	-2,38	-2,27	-3,68
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,63	-3,43	-3,32	-3,54	-3,46
<b>Part HSBC MONEY ZC en EUR</b>					
Actif net	658 921 704,98	623 607 538,52	622 670 508,28	735 931 916,73	782 899 731,06
Nombre de titres	475 312,288	451 561,149	452 521,101	537 110,748	574 504,334
Valeur liquidative unitaire	1 386,2921	1 381,0035	1 376,0033	1 370,1679	1 362,7395
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,83	-3,24	-3,32	-3,17	-5,15
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,07	-1,99	-1,86	-2,19	-2,11

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				
DEPOSIT BQKBC-0.55	EUR	120 000 000	119 998 191,78	9,92
DEPOSIT LABQPOS-0.58	EUR	38 000 000	37 999 396,16	3,14
<b>TOTAL Dépôts</b>			<b>157 997 587,94</b>	<b>13,06</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
REGION RHONEALPES 0.577% 10-03-22	EUR	11 500 000	11 576 379,06	0,96
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>11 576 379,06</b>	<b>0,96</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>11 576 379,06</b>	<b>0,96</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>11 576 379,06</b>	<b>0,96</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>BELGIQUE</b>				
FREN COMM OF BELG ZCP 04-02-22	EUR	30 000 000	30 018 911,91	2,48
VLAA GEME ZCP 17-01-22	EUR	57 000 000	57 016 908,68	4,72
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>87 035 820,59</b>	<b>7,20</b>
<b>FRANCE</b>				
ALLI B OISEST+0.0% 06-07-22	EUR	5 000 000	4 997 312,25	0,42
BANK OF CHIN PARI ZCP 10-02-22	EUR	15 000 000	15 009 726,72	1,24
BFCM BANQ FED OISEST 12-08-22	EUR	5 000 000	4 989 695,82	0,41
BFCM B OISEST+0.06% 13-10-22	EUR	23 000 000	22 973 116,51	1,90
BFCM B OISEST+0.07% 02-02-22	EUR	22 000 000	21 926 410,01	1,81
BNP PA OISEST+0.06% 05-08-22	EUR	5 000 000	4 989 963,20	0,42
BNP PAR ZCP 18-02-22	EUR	21 000 000	20 937 249,22	1,73
BPCE OISEST+0.03% 06-04-22	EUR	25 000 000	24 966 644,45	2,07
BPIF OISEST+0.06% 19-08-22	EUR	20 000 000	19 960 015,49	1,65
BPIFRANCE ZCP 07-01-22	EUR	34 000 000	34 000 068,00	2,81
FRAN TREA BILL BTF ZCP 07-09-22	EUR	100 000	100 493,39	
FRENCH REP ZCP 18-05-22	EUR	100 000	100 265,20	0,01
FREN REP PRES ZCP 02-02-22	EUR	100 000	100 073,66	0,01
FREN REP PRES ZCP 09-03-22	EUR	100 000	100 152,67	0,01
FREN REP PRES ZCP 10-08-22	EUR	100 000	100 428,56	0,01
FREN REP PRES ZCP 13-07-22	EUR	100 000	100 370,51	
HSBC CONT EURO ZCP 08-07-22	EUR	5 000 000	5 014 373,70	0,41
IDF ZCP 14-03-22	EUR	11 000 000	11 015 591,35	0,91
L OREAL S A ZCP 13-07-22	EUR	20 000 000	20 054 576,30	1,66
METROPOLE DE LYON ZCP 01-03-22	EUR	28 000 000	28 031 862,88	2,31
METROPOLE DE LYON ZCP 13-01-22	EUR	5 000 000	5 001 126,92	0,41
METROPOLE DE LYON ZCP 14-02-22	EUR	10 000 000	10 008 294,37	0,83
NATI OISEST+0.045% 31-01-22	EUR	17 000 000	16 954 522,92	1,40

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATIXIS OISEST 04-01-22	EUR	5 500 000	5 481 672,22	0,45
NATIXIS OISEST 11-02-22	EUR	3 000 000	2 993 249,01	0,25
PARIS VILLE DE ZCP 10-02-22	EUR	19 000 000	19 014 227,40	1,57
RATP ZCP 05-01-22	EUR	20 000 000	20 001 708,48	1,65
RATP ZCP 09-05-22	EUR	5 000 000	5 013 149,49	0,42
RATP ZCP 14-02-22	EUR	17 000 000	17 014 100,44	1,41
REGI NORD PAS DE C ZCP 03-01-22	EUR	10 000 000	10 000 513,36	0,83
REGI NORD PAS DE C ZCP 17-01-22	EUR	7 500 000	7 502 224,83	0,62
REGION DE BRETAGNE ZCP 04-03-22	EUR	10 000 000	10 012 019,43	0,83
REGION DE BRETAGNE ZCP 25-02-22	EUR	6 500 000	6 506 852,44	0,54
RTE EDF TRANSPORT ZCP 08-02-22	EUR	10 000 000	10 005 799,19	0,83
RTE EDF TRANSPORT ZCP 16-03-22	EUR	5 000 000	5 005 516,50	0,41
RTE EDF TRANSPORT ZCP 21-03-22	EUR	5 000 000	5 005 873,56	0,41
SOCI D OISEST+0.015% 14-02-22	EUR	17 000 000	16 957 099,18	1,40
STE ANON DE GEST D ZCP 07-01-22	EUR	10 000 000	10 001 199,87	0,83
STE ANON DE GEST D ZCP 07-01-22	EUR	40 000 000	40 004 799,46	3,31
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>461 952 338,96</b>	<b>38,19</b>
<b>HONG-KONG</b>				
CHIN DEVE BANK COR ZCP 16-06-22	EUR	30 000 000	30 077 543,56	2,49
<b>TOTAL HONG-KONG</b>			<b>30 077 543,56</b>	<b>2,49</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ICBC LUX ZCP 01-04-22	EUR	12 000 000	12 017 388,36	0,99
ICBC LUX ZCP 13-01-22	EUR	15 000 000	15 003 066,46	1,24
ICBC LUX ZCP 18-01-22	EUR	7 000 000	7 001 988,56	0,58
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>34 022 443,38</b>	<b>2,81</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARC B OISEST+0.04% 06-04-22	EUR	30 000 000	29 977 256,58	2,48
MITS UFJ TRUS AND ZCP 10-02-22	EUR	5 000 000	5 003 344,88	0,41
UBS AG LONDON ZCP 12-01-22	EUR	20 000 000	20 004 054,15	1,66
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>54 984 655,61</b>	<b>4,55</b>
<b>SUISSE</b>				
BANQ CANT DE ZURI ZCP 08-02-22	EUR	23 000 000	23 016 606,48	1,90
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>23 016 606,48</b>	<b>1,90</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>691 089 408,58</b>	<b>57,14</b>
<b>Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO NTANDER ZCP 10-01-22	EUR	8 000 000	8 001 253,53	0,66
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>8 001 253,53</b>	<b>0,66</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
LGATE ZCP 28-01-22	EUR	4 000 000	4 001 668,25	0,33
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>4 001 668,25</b>	<b>0,33</b>

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>FINLANDE</b>				
NORDEA BKP ZCP 04-10-22	EUR	12 000 000	12 053 700,24	1,00
NORDEA BKP ZCP 15-02-22	EUR	25 000 000	25 018 797,46	2,07
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>37 072 497,70</b>	<b>3,07</b>
<b>FRANCE</b>				
LA POSTE ZCP 15-03-22	EUR	8 500 000	8 512 230,66	0,70
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 512 230,66</b>	<b>0,70</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BANK OF CHINA ZCP 17-02-22	EUR	20 000 000	20 013 609,25	1,65
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>20 013 609,25</b>	<b>1,65</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ING BANK NV ZCP 08-02-22	EUR	20 000 000	20 013 529,15	1,66
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>20 013 529,15</b>	<b>1,66</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
LAND SECURITIES ZCP 22-02-22	EUR	16 000 000	16 016 600,32	1,33
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>16 016 600,32</b>	<b>1,33</b>
<b>SINGAPOUR</b>				
TEMA FINA II PRIV ZCP 12-01-22	EUR	5 000 000	5 001 280,33	0,41
<b>TOTAL SINGAPOUR</b>			<b>5 001 280,33</b>	<b>0,41</b>
<b>TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>118 632 669,19</b>	<b>9,81</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>809 722 077,77</b>	<b>66,95</b>
<b>Titres reçus en pension</b>				
<b>FRANCE</b>				
E.ETAT 8,50%92-23 OAT	EUR	100 000	118 130,00	0,01
FRANCE (GOVT OF) 2.25% 10/22	EUR	100 000	103 000,00	0,01
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	EUR	100 000	101 000,00	0,01
FRTR 0.1 03/01/28	EUR	100 000	120 000,00	0,01
OATE 1,85%11-25072027 INDX	EUR	100 000	145 300,00	0,01
OATE 1.1%10-25/07/2022 INDX	EUR	100 000	121 600,00	0,01
REPUBLIQUE FRANCAISE 2.5% 25/05/2030	EUR	90 177 133	111 999 999,19	9,26
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>112 709 029,19</b>	<b>9,32</b>
<b>TOTAL Titres reçus en pension</b>			<b>112 709 029,19</b>	<b>9,32</b>
<b>Indemnités sur titres reçus en pension</b>			<b>-53 608,56</b>	<b>-0,01</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
ESTROIS/0.0/FIX0.57%	EUR	20 074 000	835,44	
ESTROIS/FIXE-0.5725	EUR	17 069 000	115,48	
ETROIS/FIXE-0571	EUR	28 075 000	-872,33	
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	20 080 000	-1 755,27	
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>-1 676,68</b>	
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>-1 676,68</b>	

# FCP HSBC MONEY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-1 676,68</b>	
<b>Dettes</b>			<b>-1 548 394,94</b>	<b>-0,13</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>119 084 691,42</b>	<b>9,85</b>
<b>Actif net</b>			<b>1 209 486 085,20</b>	<b>100,00</b>

Part HSBC MONEY PATRIMOINE D	EUR	27 123,139	97,3789	
Part HSBC MONEY ZC	EUR	574 504,334	1 362,7395	
Part HSBC MONEY SELECT	EUR	1,000	99 065,9100	
Part HSBC MONEY PATRIMOINE C	EUR	928 753,493	97,3788	
Part HSBC MONEY TRESORERIE	EUR	92 735,955	973,7882	
Part HSBC MONEY ESCALE C	EUR	1 628 580,700	97,4894	
Part HSBC MONEY BC	EUR	8 589,776	9 817,5645	

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC MONEY

Part HSBC Money Select Code ISIN : FR0010619874

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Money, de classification « fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme », a pour objectif de gestion de chercher à surperformer l'€STR +0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part.
- Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- Indicateur de référence : €STR. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.
- La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.
- Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

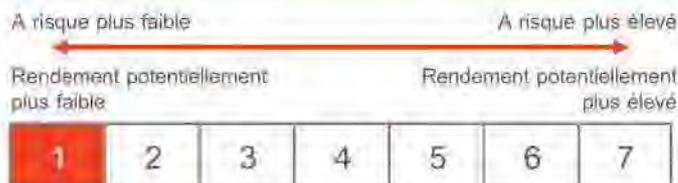
- Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).
- Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont

noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

- Par dérogation, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus.
- Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
  - la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
  - la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
  - la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés, dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les sommes distribuables de la part HSBC Money Select sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 1.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,07%
----------------	-------

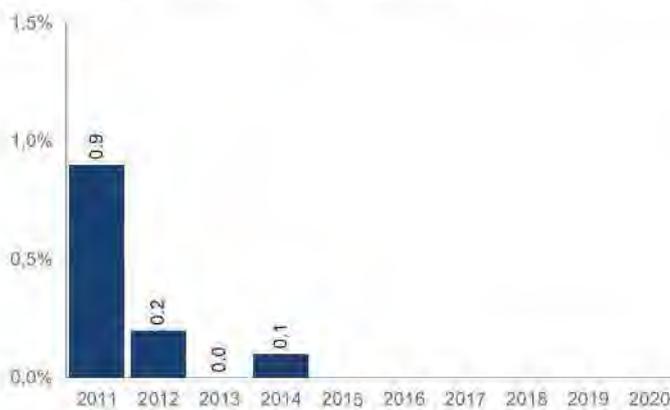
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC MONEY - part HSBC Money Select



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 janvier, l'indice EONIA capitalisé a été remplacé par l'€STR.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 20 août 1999.
- La part HSBC Money Select a été créée le 21 mai 2008.

## Informations pratiques

- Dépositaire : GACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC)/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part HSBC Money Select est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC MONEY

Part HSBC Money Escalade Code ISIN : FR0010698534

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Money, de classification « fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme », a pour objectif de gestion de chercher à surperformer l'€STR +0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part.
- Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- Indicateur de référence : €STR. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.
- La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.
- Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

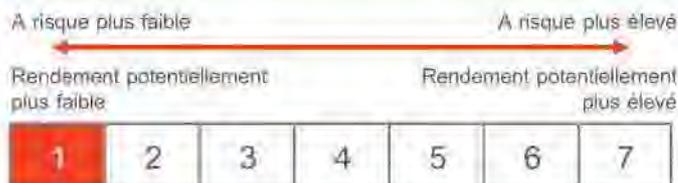
- Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).
- Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont

noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

- Par dérogation, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus.
- Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
  - la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
  - la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
  - la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés, dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les sommes distribuables de la part HSBC Money Escalade sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 1.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

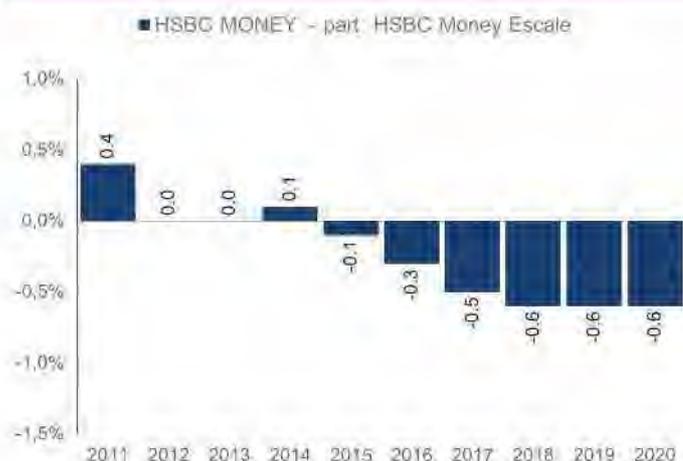
Frais courants	0,22%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 janvier, l'indice EONIA capitalisé a été remplacé par l'€STR.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 20 août 1999.
- La part HSBC Money Escale a été créée le 24 décembre 2008.
- La part HSBC Money Escale a été activée le 26 mars 2009.

## Informations pratiques

- Dépositaire : GACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC)/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part HSBC Money Escale est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC MONEY

Part BC Code ISIN : FR0010696559

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Money, de classification « fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme », a pour objectif de gestion de chercher à surperformer l'€STR +0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part.
- Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- Indicateur de référence : €STR. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.
- La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.
- Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

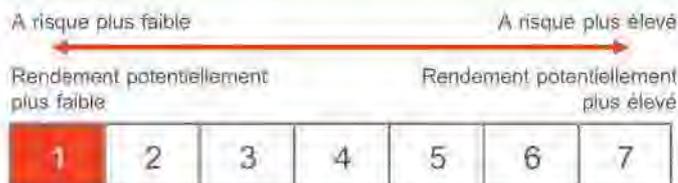
- Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent) ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).
- Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont

noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

- Par dérogation, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus.
- Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
  - la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
  - la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
  - la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés, dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les sommes distribuables de la part BC sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 1.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,12%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 janvier, l'indice EONIA capitalisé a été remplacé par l'€STR.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 20 août 1999.
- La part BC a été créée le 24 décembre 2008.
- La part BC a été activée le 3 février 2009.

## Informations pratiques

- Dépositaire : GACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC)/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part BC est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC MONEY

Part BD Code ISIN : FR0010702530

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Money, de classification « fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme », a pour objectif de gestion de chercher à surperformer l'€STR +0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part.
- Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- Indicateur de référence : €STR. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.
- La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.
- Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent) ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).
- Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont

noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

- Par dérogation, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus.
- Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
  - la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
  - la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
  - la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés, dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Le résultat net de la part BD est intégralement distribué et les plus values nettes réalisées sont capitalisées et/ou distribuées chaque année sur décision de la Société de Gestion.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 1.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

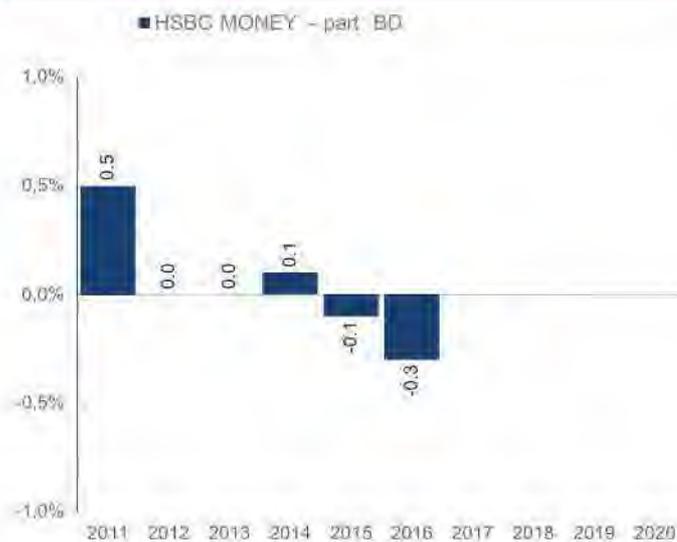
Frais courants	0,12%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 20 août 1999.
- La part BD a été créée le 24 décembre 2008.
- La part est inactive.

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 janvier, l'indice EONIA capitalisé a été remplacé par l'€STR.

## Informations pratiques

- Dépositaire : GACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC)/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part BD est une part de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC MONEY

Part HSBC Money Trésorerie Code ISIN : FR0013275542

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Money, de classification « fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme », a pour objectif de gestion de chercher à surperformer l'€STR +0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part.
- Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- Indicateur de référence : €STR. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.
- La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.
- Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

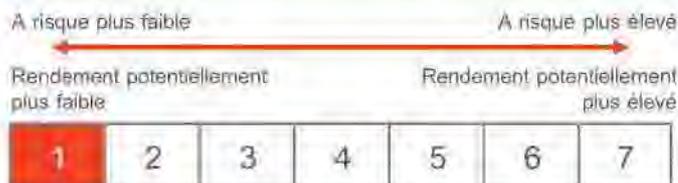
- Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent) ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).
- Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont

noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

- Par dérogation, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus.
- Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
  - la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
  - la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
  - la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés, dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les sommes distribuables de la part HSBC Money Trésorerie sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 1.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

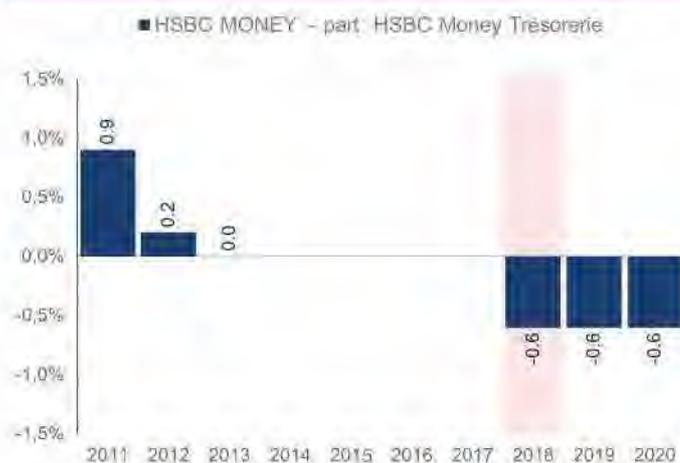
Frais courants	0,22%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 janvier, l'indice EONIA capitalisé a été remplacé par l'€STR.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 20 août 1999.
- La part HSBC Money Trésorerie a été créée le 3 octobre 2017.
- La part HSBC Money Trésorerie a été activée le 5 octobre 2017.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CAGEIS BANK
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part HSBC Money Trésorerie est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC MONEY

Part HSBC Money Patrimoine C Code ISIN : FR0013275559

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Money, de classification « fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme », a pour objectif de gestion de chercher à surperformer l'€STR +0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part.
- Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- Indicateur de référence : €STR. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.
- La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.
- Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

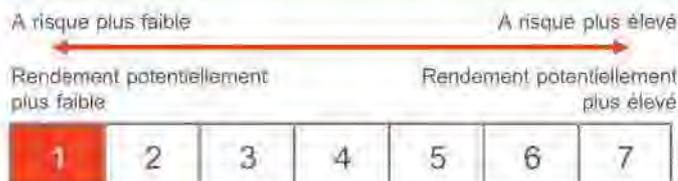
- Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).
- Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont

noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

- Par dérogation, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus.
- Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
  - la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
  - la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
  - la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés, dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les sommes distribuables de la part HSBC Money Patrimoine C sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 1.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,22%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 janvier, l'indice EONIA capitalisé a été remplacé par l'€STR.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 20 août 1999.
- La part HSBC Money Patrimoine C a été créée le 3 octobre 2017.
- La part HSBC Money Patrimoine C a été activée le 5 octobre 2017.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CAGEIS BANK
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part HSBC Money Patrimoine C est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

## HSBC MONEY

Part HSBC Money Patrimoine D Code ISIN : FR0013275667

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Money, de classification « fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme », a pour objectif de gestion de chercher à surperformer l'€STR +0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part.
- Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- Indicateur de référence : €STR. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.
- La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.
- Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

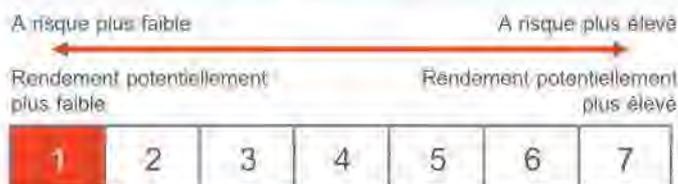
### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).
- Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

- Par dérogation, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus.
- Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
  - la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours,
  - la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours,
  - la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés, dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Le résultat net de la part HSBC Money Patrimoine D est intégralement distribué et les plus values nettes réalisées sont capitalisées et/ou distribuées chaque année sur décision de la Société de Gestion.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

## Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 1.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

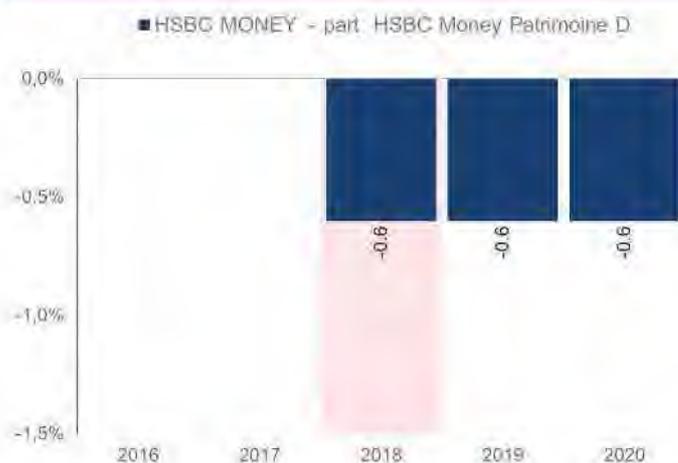
Frais courants	0,22%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 janvier, l'indice EONIA capitalisé a été remplacé par l'€STR.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 20 août 1999.
- La part HSBC Money Patrimoine D a été créée le 3 octobre 2017.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CAGEIS BANK
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part HSBC Money Patrimoine D est une part de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

### Informations pratiques

**Actif total**

EUR 1 209 486 085.20

**Classification AMF**

Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme

**Indice de référence**

B-100% ESTR

### Notation ESG



(Taux de couverture des entreprises notées, exprimé en pourcentage de l'actif net)

	Notes ESG*				Taux de couverture*
	ESG	E	S	G	
<b>Portefeuille</b>	5.60	6.10	5.70	5.70	96.00%
<b>Univers d'investissement**</b>	NA	NA	NA	NA	0.00%

\*Source : HSBC Global Asset Management (France)

\*\*B-ESTR

L'univers d'investissement n'est pas noté car il est composé uniquement de titres gouvernementaux.

Nous attribuons une note: une note Environnementale (E), une note Sociale (S), une note de Gouvernance (G), et enfin une note ESG globale du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note.

La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chaque secteur selon notre processus de notation interne.

La note ESG globale du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque émetteur noté du portefeuille. La note ESG globale de l'univers d'investissement est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque émetteur noté de l'univers d'investissement.

(1) Périmètre des positions notées, hors titres gouvernementaux et supranationaux.

(2) Moyenne des notes ESG des titres vifs affectés aux différents secteurs, hors titres gouvernementaux et supranationaux.



### Intensité Carbone

	Intensité Carbone***	Taux de couverture*
Portefeuille	37.94	64.00%
Univers d'investissement**	NA	NA

Les titres gouvernementaux et supranationaux n'ont pas de donnée carbone. Dans le calcul du taux de couverture et de l'intensité carbone sont exclus les liquidités et les produits dérivés.

\*Source : HSBC Global Asset Management (France). Taux de couverture des entreprises avec intensité carbone, exprimé en pourcentage de l'actif net.

\*\*B-ESTR

**L'univers d'investissement n'est pas couvert car il est composé uniquement de titres gouvernementaux.**

\*\*\*Intensité carbone exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> / M\$ du chiffre d'affaires.

Source : Trucost, leader mondial de la mesure de l'empreinte carbone des entreprises. Trucost est un fournisseur de données extra-financières liées aux impacts environnementaux et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) publiées par les entreprises.

L'**intensité Carbone** correspond au volume de CO<sub>2</sub> émis pour 1 million de dollars de chiffre d'affaires réalisé. Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise (Scope 1) mais également celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (Scope 2).

**Intensité Carbone d'une entreprise** (tonnes de CO<sub>2</sub> / M\$ de chiffre d'affaires) = (Scope 1 + Scope 2) / M\$ du chiffre d'affaires

**Scope 1:** Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise

**Scope 2:** Émissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise

L'**intensité carbone globale du portefeuille** est la somme des intensités carbone des entreprises multipliée par les montants détenus en portefeuille divisé par la somme du montant détenu des entreprises ayant des intensités carbone. Les données carbone sont fournies par Trucost, leader dans l'analyse des risques et des données en matière de carbone et d'environnement et filiale de S&P Dow Jones Indices.

(3) Périmètre des titres dont l'intensité carbone est disponible.

(4) Moyenne des intensités carbone des titres vifs affectés aux différents secteurs.



## Informations importantes

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Global Asset Management (France) et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Toute reproduction ou utilisation non autorisée des commentaires et analyses de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Toutes les données sont issues de HSBC Global Asset Management (France) sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

HSBC Global Asset Management (France) - RCS n°421 345 489 (Nanterre), SGP agréée par l'AMF (n° GP-99026). Adresse postale: 75419 Paris cedex 08. Adresse d'accueil: Immeuble Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 (France). Toute souscription dans un OPCVM présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus en vigueur, disponible sur simple demande auprès de HSBC Global Asset Management (France), de l'agent centralisateur, du service financier ou du représentant habituel. [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr). Document mis à jour le 18/01/22.

Copyright © 2022. HSBC Global Asset Management (France). Tous droits réservés.

